# CHAPITRE II (SUITE)

# RÉPERTOIRE DES MONUMENTS AUX MORTS

L'idée d'introduire un répertoire dans le cadre d'une réflexion sur les monuments aux morts peut paraître superflue. Ce travail n'est pourtant pas sans intérêt. Il est même essentiel puisque c'est à partir de lui que nous pouvons amorcer une analyse, que l'on pourrait qualifier de sémiologique, des monuments commémoratifs aux morts de la guerre. La démarche est ici principalement descriptive. Il s'agit d'enregistrer un certain nombre de faits et d'indices pouvant être considérés comme les constituants de l'objet. Les données générales concernant le monument aux morts sont accompagnées d'une photographie en pied de l'édifice. Ces données sont de plusieurs types. Elles concernant en premier lieu la démographie de la commune, les pertes humaines subies au cours de la Grande Guerre, ainsi que le processus d'érection du monument. Les indications concernant la population communales sont tirées de l'ouvrage de J. Dupaquier, N. Felkay, J. Guérout, J. Jacquard, M. Lachiver, R. Lemée, C. Rollet, A. Souriac, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Région parisienne*, Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1974. Les données statistiques fournies dans cet ouvrage et repris dans le tableau ci-dessus correspondent au total général de la population de la commune, c'est-à-dire la population résidente et non la population présente lors du recensement. Ces chiffres correspondent - après vérification - à ceux donnés dans les listes de dénombrement des années 1911 et 1921 consultées aux Archives départementales de Chamarande (série 6M). Le chiffre exprimé en pourcentage à la suite du nombre de soldats « Morts pour la France » relevé sur le monument représente le ratio établi entre le nombre de victimes et la population communale en 1914 (recensement de 1911). Les dates entre parenthèses correspondent quant à elle à l'année de commande ou de formulation du projet d'édification, puis à celle de son inauguration. Un point d'interrogation marque l'absence d'indications. On trouvera sous la

rubrique "description " un bref descriptif des caractéristiques architecturales et ornementales de l'édifice. L'indication de l'emplacement doit être considérée avec prudence, celui-ci ayant pu être modifié en raison de l'aménagement ou de l'extension de la voierie. Cette présentation globale du monument est suivie d'un bref historique de son édification puis de sa description détaillée. Ce répertoire, non exhaustif, adopte un classement alphabétique par commune.

## Index alphabétique par commune

# L


La Norville page 562
La Ville-du-Bois page 565
Lardy page 567
Le Coudray-Montceaux page 572
Le Plessis-Pâté page 574
Le Val-Saint-Germain page 579
Les Granges-le-Roi page 581
Les Molières page 584
Leudeville page 587
Leuville-sur-Orge page 590
Limours page 593
Linas page 596
Lisses page 599
Longjumeau page 602
Longpont-sur-Orge page 606


# M


Maisse page 608
Marcoussis page 611
Marolles-en-Beauce page 613
Marolles-en-Hurepoix page 616
Massy page 619

Mennecy page 621
Méréville page 623
Mérobert page 627
Mespuits page 630
Milly-la-Forêt page 633
Moigny-sur-Ecole page 639
Mondeville page 642
Monnerville page 645
Montgeron page 648
Montlhéry page 653
Morangis page 659
Morigny-Champigny page 662
Morsang-sur-Orge page 666
Morsang-sur-Seine page 668

# N

Nainville-les-Roches page 670
Nozay page 672

# O

Ollainville page 675
Oncy-sur-Ecole page 678
Ormoy page 680
Ormoy-la-Rivière page 682
Orsay page 685
Orveau page 688

# P

Palaiseau page 690
Paray-Vieille-Poste page 693
Pecqueuse page 696
Prunay-sur-Essonne page 698
Puiselet-le-Marais page 701
Pussay page 704

# Q

Quincy-sous-Sénart page 707

# R

Richarville page 710
Ris-Orangis page 712
Roinville page 715
Roinvilliers page 717

# S

Saclas page 719
Saclay page 722
Saint-Aubin page 724
Saint-Chéron page 726
Saint-Cyr-la-Rivière page 728
Saint-Cyr-sous-Dourdan page 730
Saint-Escobille page 732
Saint-Germain-lès-Arpajon page 735
Saint-Germain-lès-Corbeil page 737
Saint-Hilaire page 740
Saint-Jean-de-Beauregard page 742
Saint-Maurice-Montcouronne page 745
Saint-Michel-sur-Orge page 748
Saint-Pierre-du-Perray page 751
Saint-Sulpice-de-Favières page 754
Saint-Vrain page 757
Saint-Yon page 760
Sainte-Geneviève-des-Bois page 762
Saintry-sur-Seine page 765
Saulx-les-Chartreux page 768
Savigny-sur-Orge page 770
Sermaise page 775
Soisy-sur-Ecole page 778

Soisy-sur-Seine page 781
Souzy-la-Briche page 785

# T

Thionville page 787
Tigery page 789
Torfou page 791

# V

Valpuiseaux page 793
Varennes-Jarcy page 795
Vaugrigneuse page 797
Vauhallan page 800
Vayres-sur-Essonne page 802
Verrières-le-Buisson page 805
Vert-le-Grand page 807
Vert-le-Petit page 810
Videlles page 813
Vigneux-sur-Seine page 816
Villabé page 818
Villebon-sur-Yvette page 821
Villeconin page 824
Villejust page 827
Villemoisson-sur-Orge page 829
Villeneuve-sur-Auvers page 832
Villiers-le-Bâcle page 836
Villiers-sur-orge page 838
Viry-Châtillon page 840

# W

Wissous page 843

# Y

# La Norville

Population en 1911 : 498 habitants
Population en 1921 : 531 habitants
"Morts pour la France" : 22 noms (4,4%)
Monument (19 juin 1920 – 11 juillet 1920)
Matériau : pierre de Savonnières
Architecte : G. Vaudoyer
Entrepreneur : MM. Bougrand et Dupin (Paris)
Description : obélisque massif sur piédestal
Situation : près de la mairie

Le 19 juin 1920[1], afin de commémorer la mémoire des vingt-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de La Norville décide de leur élever un monument sur la place de la Mairie. Un comité d'érection est constitué, chargé de recueillir le produit de la souscription ouverte dans la commune pour subvenir à la dépense. La municipalité sollicite également auprès du préfet l'autorisation d'aliéner un titre de rente sur l'Etat de 115 francs en vue de compléter les dons consentis par la population. Plusieurs entrepreneurs sont contactés en vue de faire établir les plans et devis

[1] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de La Norville, 13 juillet 1920. A.D. 8R5 & Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de La Norville, 2 janvier 1922. A.D. 8R5

du monument. Le projet retenu est celui imaginé par l'architecte G. Vaudoyer : une pyramide massive en pierre de Savonnières entourée de quatre bornes reliées par une chaine. Les travaux d'édification sont confiés à MM. Bougrand et Dupin, entrepreneurs à Paris, pour la somme de 6000 francs. Compte-tenu de l'importance des dépenses, le conseil municipal vote une subvention de 2500 francs. Le 13 juillet 1920[1], la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 21 octobre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. L'édifice est en réalité achevé depuis longtemps. Son inauguration a eu lieu voila près de trois mois, le 11 juillet 1920[2], sous la présidence de M. Charles Reibel, sous-secrétaire d'Etat.

Implanté en face de la mairie, dans un petit square, le monument aux morts se présente sous la forme d'un obélisque massif, épaté, sur piédestal. Quatre bornes, reliées entre elles par des chaines, sont situées aux angles du monument. Une petite haie d'environ un mètre de hauteur ceinture la stèle sur ses faces latérales et arrière.

La dédicace « *Aux enfants de Norville morts glorieusement pour la patrie. 1914-1919* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Le nom et le prénom des vingt-deux habitants originaires de la commune morts pendant la guerre 1914-1918 sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et arrière du monument. Une inscription, apposée au bas de la face arrière de l'obélisque, rappelle le nom de l'architecte qui à conçu le monument : « *G. Vaudoyer* ».

L'ornementation de l'édifice est rudimentaire. Une couronne de laurier et une médaille de la croix de guerre sont gravées en application au centre d'un cartouche circulaire sur la face antérieure de l'obélisque, au-dessus de la dédicace. Des motifs végétaux sont également

[1] Avis de la Commission d'examen des projets, 13 juillet 1920. A.D. 8R5
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°29, jeudi 15 juillet 1920. A.D. JAL 22 [11]

gravés sur les faces latérales et arrière de l'obélisque, utilisés pour dissocier la liste des morts de la Grande Guerre de celle des victimes des autres conflits (seconde guerre mondiale, guerre d'Algérie ainsi qu'une victime décédée à Beyrouth en 1983).

Motif composite gravé sur la face antérieure du monument aux morts. On distingue une couronne de laurier, une médaille de la croix de guerre et un cordon noué à la couronne.

# La Ville-du-Bois

Population en 1911 :  1060 habitants
Population en 1921 :  1022 habitants
"Morts pour la France" : 70 noms (6,6%)
Monument (18 septembre 1920 – ?)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal

Le 18 septembre 1920, le conseil municipal de la Ville-du-Bois décide, afin de rendre hommage aux soixante-dix habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, d'ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. En fait de monument, la municipalité choisit de faire graver les noms des morts de la guerre sur le monument qui se dresse depuis 1885 au milieu du champ de repos. Le 30 septembre, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et un peu moins d'un mois plus tard, le 21 octobre 1920, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Il semble également que la municipalité ait émis en

1920 le projet de faire ériger deux plaques commémoratives aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.

Le monument qui se dresse au centre du cimetière communal se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. L'édifice, entouré par une grille en fer forgé scellée sur un petit muret, se démarque par son austérité et son dépouillement.

La dédicace « A la mémoire des enfants du pays morts pour la Patrie » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. On remarquera que l'édifice n'est pas exclusivement ni originellement dédié aux morts de la Grande Guerre. On peut ainsi apercevoir, sur la face latérale gauche de l'édifice, les noms de deux habitants de la commune respectivement morts en 1870 à Cohlentz et en 1884 au Tonkin. Une inscription gravée sur la face antérieure du piédestal rappelle également que l'édifice a été élevé en 1885 au moyen d'une souscription publique. Le nom et le prénom des 70 habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918 sont gravés par ordre alphabétique sur la face latérale droite et arrière de l'obélisque. Les deux listes nécrologiques sont à chaque fois suivis de la date « *1914-1919* ».

L'ornementation du monument est rudimentaire. Le seul symbole notable apposé sur une des faces de celui-ci est une croix latine, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, sous l'inscription dédicatoire. Une palme en bronze est également apposée sur la face latérale gauche de l'obélisque. Au pied du monument (face principale), une plaque de marbre comporte en médaillon les portraits de neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Seul trois portraits sont encore visibles, les autres ont été effacés par les intempéries et par le temps. Pour chaque victime sont indiqués le régiment, la date et le lieu du décès, ainsi que l'âge du soldat au moment de celui-ci. Des reproductions miniatures de la médaille militaire et de la croix de guerre sont fixées de part et d'autre des médaillons.

# Lardy

Population en 1911 :  924 habitants
Population en 1921 :  875 habitants
"Morts pour la France" : 37 noms (4%)
Monument ( ? – 1895)
Entrepreneur : M. Prétet (Lardy)
Description : pilier sur piédestal avec chapiteau et amortissement figure (coq)
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque est également apposée à la mairie. Réalisée par M. Barthélémy, marbrier à Etampes, elle est inaugurée le 2 novembre 1920.

En 1919, le conseil municipal de Lardy décide, afin de rendre hommage aux vingt-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, de faire graver leurs noms sur le monument aux morts de 1870 qui se dresse au milieu du champ de repos. Le 31 juillet, une cérémonie de commémoration est organisée à l'initiative du "*Comité d'Union pour le secours aux enfants de Lardy qui sont aux armées*". Une palme en bronze, offert par le comité et apposée sur le monument, est inaugurée à cette occasion. La liste de 29 habitants morts pendant la guerre 1914-1918 – œuvre de M. Barthélémy, marbrier à Etampes, – est

également dévoilée à cette occasion[1]. Bien qu'il existe déjà une plaque de marbre blanc placée entre la grande et la petite porte de la mairie portant les noms des morts de la Grande Guerre, la municipalité propose en 1920 de faire apposer dans la salle de la mairie une seconde plaque commémorative. Elle entre à cette fin en contact avec M. Barthélémy, marbrier à Etampes, qui s'est déjà chargé de la gravure des noms des morts sur le monument du cimetière. Le projet imaginé par l'artisan consiste en une plaque de marbre noire sur laquelle se détachent, en lettres dorées, les noms des 37 habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. La plaque est inaugurée le 2 novembre 1920, sous la présidence de M. Charles Reibel, sous-secrétaire d'Etat. Deux autres plaques, fixées sur le monument du cimetière, sont également inaugurées à cette occasion. L'une, en bronze, apposée sur la face est de l'édifice, offerte par *L'Union Sportive de Lardy*, comporte l'inscription « Aux camarades morts pour la France. » L'autre, apposée sur la face sud, offerte par le *Comité d'Union pour le secours aux enfants de Lardy qui sont aux armées*, comporte l'inscription « *Aux glorieux enfants de Lardy* ».

Le monument élevé au cimetière communal a été édifié en 1895 par M. Prétet, marbrier à Lardy. Il est dédié à l'origine aux habitants de la commune morts au cours de la guerre de 1870-1871 et des « *expéditions coloniales de 1876 à 1892* [2]». Il est entouré sur ses angles de quatre obus de gros calibre, entre lesquels s'intercalent des obus de dimensions plus réduites. L'édifice se présente sous la forme d'un pilier sur piédestal surmonté d'un chapiteau avec amortissement figure (coq).

La dédicace « *Aux enfants de Lardy morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du monument. Au-dessous, scellée sur une plaque de marbre rose, une imposante plaque de bronze est ornée d'une palme, d'une couronne et d'un drapeau. Une inscription est gravée sur

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°30, samedi 26 juillet 1919. A.D. JAL 19 [19]
[2] *L'Abeille d'Et*ampes, n°45, samedi 6 novembre 1920. A.D. JAL 19 [20]

une petite bannière mais elle est malheureusement illisible. Le même type de plaque, en bronze et scellée sur une plaque en marbre rose, ornée cette-fois de trois palmes et comportant une bannière dont les inscriptions ont aussi été effacées, est fixée sur la face latérale droite du monument. Il s'agit sans doute des deux plaques offertes par *L'Union Sportive de Lardy* et le *Comité d'Union pour le secours aux enfants de Lardy qui sont aux armées* et inaugurées le 2 novembre 1920.

Coq altier surmontant le monument aux morts de Lardy.

Au-dessus de la dédicace, sur la face antérieure du chapiteau, on peut voir inscrit le mot « *Patrie* », entouré de motifs végétaux. On croit notamment distinguer des feuilles de chêne et une fleur. Précédés par l'inscription « *Campagne contre l'Allemagne. 1914-1919* », les noms et prénoms des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du monument.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. On remarque tout d'abord le coq, d'aspect réaliste, en métal doré, reposant sur un motif sphérique au sommet du monument, sur le

chapiteau. Le port est altier, les ailes à demi déployées. L'ergot est saillant. On exalte ainsi les vertus militaires. Une médaille de la croix de guerre, en métal doré, est fixée sur la face latérale droite du chapiteau. Une médaille en métal doré, vraisemblablement la croix de la légion d'honneur, est fixée sur la face latérale gauche du chapiteau. La médaille militaire est fixée sur la face arrière du chapiteau.

La médaille militaire : une couronne de laurier d'argent qui entoure un médaillon d'or où figure l'effigie de la République. L'inscription « République Française. 1870 » est gravée autour de l'effigie.

La croix de la légion d'honneur : une étoile à cinq rayons doubles et aux extrémités boutonnées. Les rayons sont reliés par une couronne composée de feuilles de chêne et de laurier et dont les extrémités, entrecroisées, sont attachées par un nœud. Le centre de l'étoile présente un médaillon avec l'effigie de la République, entourée d'un cercle portant les mots « République Française ». L'étoile est

La médaille de la Croix de guerre. Due au sculpteur Paul-Albert Bartholomé, la médaille de la Croix de guerre comprend quatre branches avec entre elles deux épées croisées. A l'avers figure le buste de la République coiffée du bonnet phrygien et ornée d'une couronne de laurier avec la légende « République Française ».

# Le Coudray-Montceaux

Population en 1911 : 590 habitants
Population en 1921 : 575 habitants

"Morts pour la France" : 23 noms (3,9%)
Monument (15 janvier 1921 – ?)
Matériau : pierre d'Euville de la Meuse
Entrepreneur : M. Pierre Marin (Essonnes)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : dans la cour de la mairie

C'est au cours de la délibération du 15 janvier 1921[1] que le conseil municipal du Coudray-Montceaux décide d'élever un monument en mémoire des enfants de la

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du Coudray-Montceaux, 15 janvier 1921. A.D. 2o 378 [3]

commune morts pour la France au cours de la Grande Guerre. Il en confie la réalisation à M. Pierre Marin, marbrier à Essonnes, qui présente à l'assemblée un devis s'élevant à 6000 francs. Considérant l'offre avantageuse, celle-ci autorise le maire de la commune à conclure un marché de gré à gré avec l'entrepreneur. L'emplacement du monument est situé en bordure de la route nationale, « *face à la mairie, côté mairie, sur le trottoir formant place* ». La dépense doit être couverte par moitié par une souscription publique de 3000 francs et pour une autre moitié par une somme de 3000 francs prélevée sur les fonds libres. Le monument sera « *exécuté entièrement en pierre d'Euville de la Meuse sur des fondations en meulière hourdée en mortier de chaux, avec partie basse en béton de cailloux* [1]». Le 29 janvier 1921, le projet de la commune du Coudray-Montceaux reçoit un avis favorable de la Commission d'examen des projets et le 21 février, son édification est autorisée par décret présidentiel. La date d'inauguration du monument nous est inconnue.

Le monument se dresse de nos jours dans la cour de la mairie[2] et se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Coudray-Montceaux à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du monument, sur l'obélisque. Les noms et prénoms des vingt-trois habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales du monument, sur l'obélisque. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale droite du monument, sur le piédestal (dé). L'ordre alphabétique a la encore été choisi. Les noms et prénoms des victimes de la guerre d'Algérie sont gravés sur la face latérale gauche du monument, sur le piédestal (dé).

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Un médaillon en bronze représentant un buste de soldat et comportant l'inscription « *1914-1919* » est fixé sur la face antérieure du piédestal (dé). Le médaillon repose sur une palme, également en bronze (photographie ci-

[1] Marché de gré à gré établit entre la municipalité et M. Pierre Marin, entrepreneur de marbrerie à Essonnes, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts pour la France. 15 janvier 1921. A.D. 2o 378 [3]

[2] L'emplacement est semble t-il temporaire.

contre). Une palme en bronze est fixée sur la partie gauche du piédestal (dé), sur la face antérieure du monument. Une petite plaque précise l'identité du destinateur de l'hommage : « *Souvenir Français* ».

## Le Plessis-Pâté

Population en 1911 :  273 habitants
Population en 1921 :  282 habitants
"Morts pour la France" : 16 noms (5,8%)
Monument (1918 – 14 juillet 1920)
Entrepreneur : M. Robin (Corbeil)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : Sur la place du 11 novembre 1918

Dés le mois de mai 1918, M. Charon, conseiller municipal faisant fonction de maire dans la petite ville du Plessis-Pâté, propose d'édifier, dans le cimetière communal, un monument à la mémoire des seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Une première somme de 400 francs est votée au titre de provision au budget communal en vue de l'érection dudit monument. Le projet, semble t-il ajourné, est de nouveau évoqué par la municipalité au cours de la délibération du 27 juillet 1919. Après examen des divers projets qui lui sont soumis, l'assemblée adopte les plans et devis présentés par M. Robin fils, marbrier-sculpteur à Corbeil. Le monument imaginé par l'artisan, d'un coût

de 2000 francs, est un obélisque sur piédestal et socle. Les dépenses occasionnées par l'achat et la pose de l'édifice sont couverte à hauteur de 1312 francs par le produit de la souscription publique ouverte dans la commune, et à hauteur de 688 francs par une subvention communale. Au cours de la même séance, l'assemblée confirme son implantation « *dans le bout et à droite de l'allée centrale du cimetière communal*[1] ». Le 2 août 1919, le projet est adressé pour approbation au préfet de Seine-et-Oise[2]. Moins de trois semaines plus tard, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Son inauguration a lieu le 14 juillet 1920[3], sous la présidence de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise.

Situé à l'origine dans le cimetière communal, le monument aux morts se dresse aujourd'hui sur la place du 11 novembre 1918, à proximité de l'école communale. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal. A l'image de l'édifice, l'entourage est relativement sobre et élégant. Le monument repose en effet sur un monticule de terre garni de massifs de fleurs qui n'est pas sans produire une certaine beauté à l'ensemble. La dédicace « *Aux morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). La date « *1914-1918* » est quant à elle gravée au bas de la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque, précédés par l'inscription : « *A la mémoire de* ». Le grade d'une victime (capitaine) est indiqué. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés, suivis de la date « 1939-1945 », sur la face arrière de l'obélisque.

Deux symboles ornent les façades de l'édifice. Un motif composé d'une croix pattée insérée à l'intérieur d'un cercle est gravé au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une palme en bronze est fixée sur la face arrière de l'obélisque.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du Plessis-Pâté, 27 juillet 1919. A.D. 8R5

[2] Lettre du maire du Plessis-Pâté adressée au préfet de Seine-et-Oise, 2 août 1919. A.D. 8R5

[3] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°30, jeudi 22 juillet 1920. A.D. JAL 22 [1]

# Le Plessis-Saint-Benoist

Population en 1911 :  267 habitants
Population en 1921 :  256 habitants
"Morts pour la France" : 16 noms (6%)
Monument (1921 – ?)
Matériau : pierre dure d'Euville
Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : Sur la place dite "du Grand marché", au nord du village

LA MEMOIRE DES ENFANTS DU PLESSIS ST BENOIST MORTS POUR LA FRANCE
1914 - 1918
RESVE LÉON
WINTERHALTER EDMOND
LEBLANC JULES
SERGENT LUCIEN

C'est en 1921 que le conseil municipal du Plessis-Saint-Benoist, désireux de rendre hommage aux seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, décide de leur élever un monument sur la place du marché. Contact est pris avec M. A. Besnault, marbrier à Etampes, en vue d'établir les plans et devis du monument. Le 17 avril 1921[1], le conseil municipal examine le projet établit par l'artisan. L'édifice, en pierre d'Euville, se compose d' « *une base, d'un socle mouluré, d'un fût, d'un couronnement de fût et d'une pyramide ornée d'une palme sculptée en relief*[2]. » L'entourage prévu est quant à lui constitué d'un muret de parpaings en pierre d'Euville, surmonté d'une grille en fer avec porte ouvrante. La somme réclamée par l'entrepreneur pour l'ensemble des travaux s'élève à 3200 francs. Pour faire face à la dépense, le conseil décide d'ouvrir une souscription publique et vote une somme de 1000 francs au titre de participation de la commune à la dépense. L'assemblée charge également le premier magistrat de la ville de faire toutes les démarches nécessaires en vue d'obtenir la subvention de l'Etat prévue aux termes de la loi du 25 octobre 1919. Le 25 juin 1921, la Commission Départementale d'examen émet

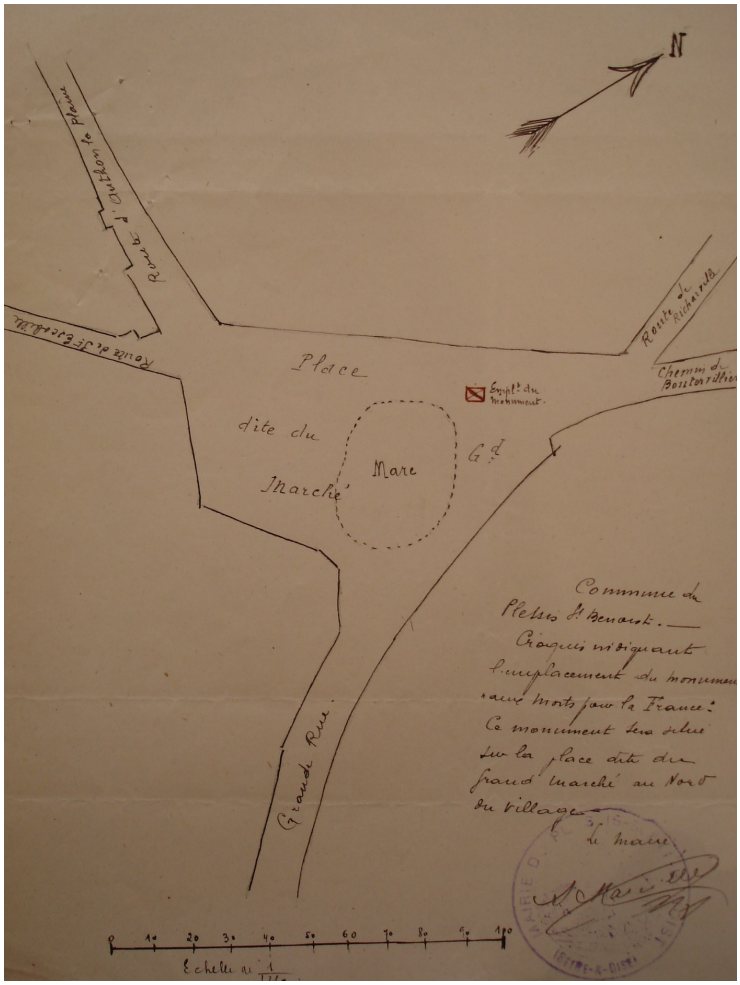


Plan de l'emplacement du monument aux morts pour la France du Plessis-Saint-Benoist, s.d. A.D. 2o 1069 [3]

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du Plessis-Saint-Benoist, 17 avril 1921. A.D. 2o 1029 [3]

[2] Devis estimatif et descriptif des travaux à exécuter pour l'érection d'un monument aux morts pour la France, établi par M. Besnault, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes. 4 avril 1921. A.D. 2o 1069 [3]

un avis favorable à l'exécution du projet et un peu moins d'un mois plus tard, le 16 juillet, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le monument aux morts est élevé sur la place dite "du Grand marché" au nord du village[1]. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Une grille en fer forgé de couleur bleu foncé, doublée d'une petite haie en buis, entoure le monument.

La dédicace « *A la mémoire des enfants du Plessis-Saint-Benoist morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Le nom et le prénom des seize habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918 sont gravés sur les faces latérales et antérieure du piédestal (dé). Le classement retenu n'est pas alphabétique (ce type de classement semble cependant avoir été respecté sur les faces latérale gauche et antérieure). Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure – au moins définitivement – à un classement chronologique. Le nom et prénom d'une victime de la Seconde Guerre mondiale est également gravé sur la face arrière du piédestal (dé). Une inscription discrète, gravée sur le socle du monument, rappelle le nom de l'artisan qui a réalisé l'édifice : « *A. Besnault. A Etampes* ».

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une palme est gravée en application au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Le même motif est répété sur la face latérale gauche de l'obélisque. Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face latérale gauche de l'obélisque. Une autre médaille de la croix de guerre en bronze est apposée au sommet de la face latérale droite de l'obélisque.

[1] Plan de l'emplacement du monument aux morts pour la France du Plessis-Saint-Benoist, s.d. A.D. 2o 1069 [3]

# Le Val-Saint-Germain

Population en 1911 :  478 habitants
Population en 1921 :  430 habitants
"Morts pour la France" : 30 noms (6,2%)
Monument (25 mars 1921 – ?)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal

Le 25 mars 1921, le conseil municipal du Val-Saint-Germain décide d'élever, dans cimetière, un monument à la mémoire des trente habitants de la commune qui ne sont pas revenus des champs de bataille de la Grande Guerre. Parmi les projets établis par les entrepreneurs sollicités, c'est un obélisque sur piédestal en pierre, d'aspect massif, qui retient l'attention de l'assemblée[1]. Une souscription est ouverte dans la commune pour faire face à la

[1] Une inscription, gravée sur le socle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument. Cette inscription est malheureusement illisible. Toutefois, on peut distinguer le nom de la ville ou réside cet entrepreneur « *A Montrouge* ».

dépense. Une somme de 2500 francs est également prélevée sur le budget additionnel de 1921 au titre de participation communal dans la dépense d'érection. Le 25 juin 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 16 juillet, le décret présidentiel autorisant la commune à procéder à l'édification du monument est promulgué.

Le monument aux morts se dresse encore de nos jours dans le cimetière communal, en face de l'entrée du cimetière, dans l'axe de l'allée centrale. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal. L'ensemble présente un aspect massif, renforcé par la petitesse du monument. Les inscriptions ainsi que l'ornementation sont concentrées sur sa face antérieure. Les autres cotés de l'édifice sont en effet vierges de toute inscription ou sculpture.

La dédicace « *Aux enfants du Val-Saint-Germain morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Au-dessus, une couronne mortuaire et ce qui semble être un linceul sont gravés en relief dans la pierre. La date « *1914-1918* » est inscrite sur la mouluration supérieure du piédestal, au centre d'un motif sculpté. La date « *1939-1945* » a été rajoutée sur le bord inférieur du motif, lequel est entouré à droite et à gauche par deux palmes.

Le nom et le prénom des trente habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure du piédestal (dé). C'est un classement chronologique, par année de décès, qui a selon toute vraisemblance été choisi. On a en effet indiqué pour chaque habitant la date du décès. Au pied de cette liste nécrologique, sur la base du piédestal, un casque, un drapeau, une dague, une feuille de chêne et un ruban noué – les "attributs du soldats" – sont gravés en relief dans la pierre.

# Les Granges-le-Roi

Population en 1911 :  358 habitants
Population en 1921 :  320 habitants
"Morts pour la France" : 15 noms (4,2%)
Monument (18 juin 1922 – 8 octobre 1922)
Materiau : granit belge
Entrepreneur : Entreprise Rombaux-Roland (Jeumont, nord)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec chapiteau
Situation : le long de la route principale traversant le village, à proximité de l'école

C'est au cours de la délibération du 18 juin 1922[1] que le conseil municipal des Granges-le-Roi décide d'élever un monument à la mémoire des quinze habitants originaires de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. Pourtant, dès le 14 avril 1922, M. A. Petit, maire, a entrepris des démarches auprès de M. Rombaux-Roland, marbrier à Jeumont (nord) et entrepreneur de monuments funèbres. Le 26 avril, ce dernier répond à la demande de l'édile et lui transmet plusieurs devis par courrier ainsi qu'un catalogue des

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal des Granges-le-Roi, 18 juin 1922. A.D. 2o 635 [6]

modèles de monuments proposés. Le 11 juin 1922[1], le conseil municipal approuve le devis présenté par M. Paillet, entrepreneur de maçonnerie aux Granges-le-Roi, pour la réalisation du massif d'appui destiné à supporter le monument aux morts. Les travaux de l'entourage de l'édifice sont quant à eux confiés à M. Baubion, entrepreneur de serrurerie à Dourdan. Le 18 juin, le maire confirme la livraison prochaine du monument aux morts par l'entreprise Rombaux-Roland de Jeumont. L'assemblée sollicite également auprès du préfet l'autorisation d'élever l'édifice en question sur la place de la mairie. Le 15 juillet 1922, L'entrepreneur fait parvenir au maire un devis descriptif et estimatif du monument. L'édifice, en granit belge, mesure 2,95 mètres de haut et coûte 4825 francs (modèle ci-contre), hors frais de camionnage et autres dépenses pour l'érection (massif d'appui et grilles d'entourage) non-comprises. Les contrats, plans et devis définitifs parviennent à la mairie de Granges-Le-Roi au début du mois d'août 1922. Sitôt le monument arrivé en gare de Dourdan, le 11 août 1922, l'entrepreneur fait envoyer sur place son chef-poseur. L'édification du monument est autorisée par décret préfectoral en date du 12 août 1922. Son inauguration a lieu deux mois plus tard, le dimanche 8 octobre 1922, sous la présidence de M. Bodereau, sous-préfet de Rambouillet[2].

Le monument aux morts est situé le long de la route principale traversant le village, à proximité de l'école. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec chapiteau. Notons que l'obélisque repose sur quatre motifs sphériques (boulets) disposés à sa base. Cette architecture se retrouve également à Janville-sur-Juine et à Boussy-Saint-Antoine. L'espace immédiatement à proximité du monument est recouvert d'un dallage en gravillon. Un pot de fleur est disposé sur la droite du monument.

La dédicace « *La commune des Granges-le-Roi à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des quinze

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal des Granges-le-Roi, 11 juin 1922. A.D. 2o 635 [6]
[2] Lettre du ministre des Régions libérées adressée au maire des Granges-le-Roi, 2 octobre 1922. A.D. Edépôt 45 1M2

habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés (peint en rouge) par année de décès sur les faces latérales du piédestal (dé). Ce type de classement est répété pour les disparus. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés (peint en rouge) sur la partie basse du piédestal, sur la face latérale droite. La date « *1939-1945* » est gravé sur la partie basse du piédestal, sur la face antérieure du monument. Une inscription est gravée sur le socle intermédiaire du soubassement : « *Rombaux-Roland. Jeumont. Nord ».* Il s'agit d'une firme spécialisée dans la production de monuments aux morts.

L'ornementation de l'édifice est soignée quoique rudimentaire. Un motif est gravé en application sur la partie inférieure de la face antérieure de l'obélisque. Il se compose d'une couronne de laurier traversée par deux épées. Un ruban est noué sur les cotés supérieures et inférieures de la couronne (photographie ci-dessous).

Monument aux morts des Granges-le-Roi (détail). Ce motif, composé de deux glaives et d'une couronne de laurier noué par un ruban à ses deux extrémités, est gravé sur la face antérieure de l'obélisque.

# Les Molières

Population en 1911 :  515 habitants
Population en 1921 :  475 habitants
"Morts pour la France" : 22 noms (4,3%)
Monument (5 juin 1920 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle avec corniche
Situation : dans le cimetière communal

C'est afin de rendre hommage aux vingt-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre que le conseil municipal des Molières décide le 5 juin 1920 d'édifier un monument commémoratif dans le cimetière communal. Le 30 septembre 1920, la Commission Départementale émet un avis favorable à l'exécution du projet et moins d'un mois plus tard, le 21 octobre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Implanté dans le cimetière conformément au vœu exprimé par le conseil municipal, le monument aux morts se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle, surmontée par une corniche. On notera l'originalité du socle, qui forme un renfoncement (douve) autour du piédestal. La mouluration du piédestal est également remarquable. Elle adopte en effet la forme d'une "toiture", comparable à celle des monuments de La Ferte-Alais et de Ballainvilliers.

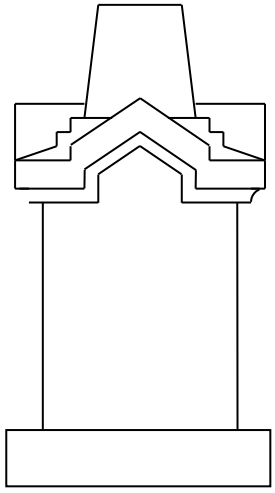

Schéma de principe.
Mouluration du piédestal en forme de "toiture".

La dédicace « *A la mémoire des enfants du pays morts au champ d'honneur* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Aucune date ne figure cependant sur la face antérieure de l'édifice. Le nom et le prénom des vingt-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès (1914-1924) sur les faces latérales de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts des autres conflits (1939-1945, guerre d'Algérie, Indochine) sont gravés sur les faces latérales du piédestal (dé). L'inscription « *Pro Patria* » est gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque, sous la corniche.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une palme est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une tresse de laurier est gravée en application au-dessus de

l'inscription dédicatoire. Un motif sculpté comportant un médaillon avec les initiales RF est situé au centre de cette tresse (photographie ci-dessous).

Les initiales de la République Française et les rameaux de la victoire entourent la dédicace aux morts pour la France.

Une branche de chêne en métal ainsi qu'un motif métallique composé d'une branche de laurier et d'une palme (toutes deux peintes en couleur or) sont fixés sur la base du piédestal. Une petite plaque fixée sur ce dernier élément indique les destinataires de l'hommage : « *Aux enfants des Molières morts pour la France. 1914-1918. 1939* » Une croix de guerre est gravée en application sur la face antérieure de la corniche supérieure.

# Leudeville

Population en 1911 :  329 habitants
Population en 1921 :  327 habitants
"Morts pour la France" : 7 noms (2,1%)
Monument (16 février 1919 – Août 1919)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : près de l'église

« *Afin de commémorer d'une façon tangible et durable le souvenir des morts pour la Patrie pendant la Grande Guerre*[1] », le maire de Leudeville propose le 16 février 1919 d'élever un monument à leur mémoire derrière le chevet de l'église. Considérant qu' « *il est un devoir pour tous de collaborer à l'édification du souvenir proposée* », le conseil municipal souscrit au projet et décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune afin de subvenir à la dépense. Le terrain sur lequel doit être ériger le monument est

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Leudeville, 16 février 1919. A.D. 8R5

semble t-il donné par un habitant de la commune[1]. Le 7 novembre 1919, le décret présidentiel approuvant l'édification du monument est promulgué. Celui-ci a cependant déjà été inauguré voila près de trois mois, en août 1919. Le monument, nous dit Jean-Luc Flohic[2], a été transporté entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 en face de l'entrée de l'Eglise et a laissé la place à un arrêt de bus.

Le monument aux morts est en effet situé sur une place face à l'église. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. L'édifice se dresse au centre d'une place de forme circulaire dans laquelle se dessine le motif d'une croix pattée à sept branches. Des massifs de fleurs sont disposés sur les contours de la place, entre les branches de la croix.

La dédicace « *Aux enfants de Leudeville Morts pour la France. 1914-1919* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Notons l'originalité de la date retenue.
Les noms et prénoms des sept habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure du piédestal (dé). Deux noms sont également gravés par ordre alphabétique sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Le nom et le prénom d'un mort du conflit franco-prussien est gravé sur face latérale droite du piédestal (dé), précédé par la mention « *A la mémoire de* ». La date « *1870-1871* » est inscrite sous le nom de la victime.

Une inscription gravée au bas de la face antérieure du piédestal indique le mode de financement retenu pour élever le monument ainsi que sa date d'inauguration : « *Monument élevé par souscription publique. Aout 1919* ».

---

[1] Historique du projet d'édification d'un monument commémoratif aux morts pour la France dans la commune de Leudeville, arrêté au 1er décembre 1919. A.D. 8R5

[2] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.145.

Un extrait du chant III de l' « *Hymne* » de Victor Hugo est gravé sous la dédicace, sur la face antérieure de l'obélisque :

« *Gloire à notre France éternelle*
*Gloire à ceux qui sont morts pour elle* »

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Particulièrement réaliste et de dimension importante, elle comporte sur son ruban une palme et une étoile. Sous la médaille de la croix de guerre, deux rameaux de chêne forment une couronne en demi-cercle (en bronze). Les deux motifs végétaux sont noués par un ruban.

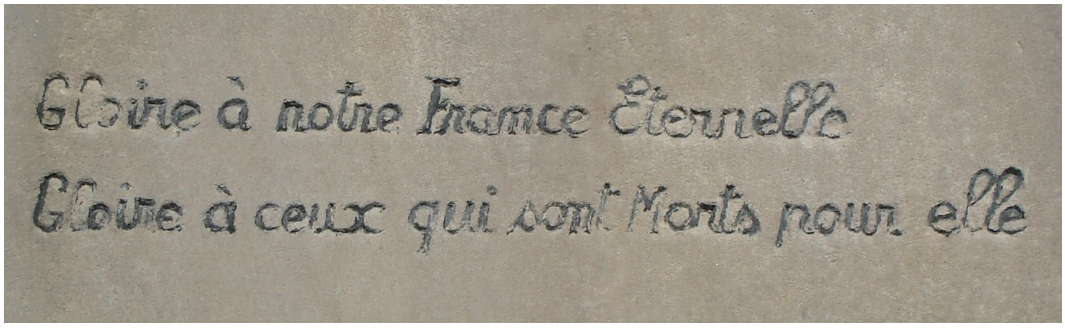


 Un extrait du chant III de l' « *Hymne* » de Victor Hugo, gravé sur la face antérieure de l'obélisque.

# Leuville-sur-Orge

Population en 1911 :  817 habitants
Population en 1921 :  783 habitants
"Morts pour la France" : 37 noms (4,5%)
Monument ( ? – 14 octobre 1923)
Matériau : pierre
Architecte : M. Bruyère (Montlhéry)
Entrepreneur : M. Aubry (Arpajon)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque en marbre blanc, que l'on doit également à M. Bruyère, architecte à Monthléry, est également apposée dans une des salles de la mairie.

Les documents relatifs au monument aux morts érigés dans la commune de Leuville sur Orge sont postérieurs à son inauguration, laquelle a lieu le 14 octobre 1923 en présence de M. Cornudet, député de Seine-et-Oise, M. Viguië, sous-préfet de Corbeil, de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise et de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées[1]. Au cours de la délibération du conseil municipal du 30 décembre 1923, le maire de Leuville-sur-Orge – M. Payen – présente à l'assemblée « *le marché qu'il a passé avec M. Aubry, entrepreneur de marbrerie et sculpture, demeurant à Arpajon, ayant trait à la fourniture et à la pose d'un monument aux morts de la guerre*[2]. » Le conseil approuve le marché et décide, afin de subvenir à la dépense de 9200 francs occasionné par l'édification de

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°42, jeudi 18 octobre 1923. A.D. JAL 22 [4]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Leuville-sur-Orge, 30 décembre 1923. A.D. 8R5

l'édifice, de lever une souscription publique à hauteur de 7637,50 francs, laquelle somme sera complétée par une subvention communale de 1562, 50 francs. Le 9 février 1924, le conseil municipal sollicite du préfet l'autorisation d'élever le monument dans le nouveau cimetière communal. Au cours de cette séance, le maire présente au conseil le marché qu'il a conclu avec M. Aubry – auquel a déjà été confiée la réalisation du monument – « *pour l'exécution et la pose d'une plaque commémorative dans la salle de la mairie*[1]. » L'assemblée souscrit au projet du président et décide que le prix de la plaque, soit 2474 francs, sera payée sur l'emprunt que la commune a contracté pour l'établissement du nouveau cimetière. Au cours de la délibération du même jour, la commission administrative du bureau de bienfaisance renonce à percevoir la part revenant aux pauvres dans la concession aux « *Morts pour la France* ». Le 18 février 1924, le décret préfectoral autorisant l'édification du monument est promulgué. Le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration, publié dans les colonnes de la Gazette de Seine-et-Oise, donne un bon aperçu de la plaque et du monument : « *Cette plaque commémorative d'une conception qui est l'œuvre de M. Bruyère, l'habile architecte de Monthléry, porte les noms des 37 disparus sur un marbre blanc encastrée en creux dans une table en pierre dure d'Euville. De chaque coté des chutes de feuille de laurier en bronze, le tout surmonté d'un fronton d'une composition très étudiée comprend un casque de poilu reposant sur un drapeau dont l'étoffe et la hampe sont déchiquetées. Une palme lie ces deux symboles dans un entrelas très heureux, le tout reposant sur une corniche dont la saillie est bien étudiée. Des feuilles de chêne et de laurier dépassent sur les moulures de l'ensemble.* » Le ton est tout aussi enjoué dans la description du monument érigé au cimetière : « *Vraiment Leuville s'est surpassée. Pour une petite commune, son monument est de toute beauté. C'est de la part des habitants un précieux hommage rendu à ses enfants. Ce monument dont les proportions et les lignes sont très remarquées, est modeste dans sa grandeur. Il se compose d'un fut quadrangulaire ayant à sa face principale dans la partie haute un faisceau de*

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Leuville-sur-Orge, 30 décembre 1923. A.D. 2o 721 [3]

*drapeau sur lequel est attachée une grande couronne de laurier. Ce motif taillé dans la masse surmonte un tableau saillant entouré d'une guirlande de feuilles de laurier. On y lit cette épitaphe : "A la mémoire des enfants de Leuville-sur-Orge morts pour la Patrie". Les noms des 37 disparus sont gravés sur les faces latérales. Le tout repose sur un socle dont la partie supérieure saillie dans une mouluration très agréable ; la base de ce socle est sculptée et représente une guirlande de feuille de lierre entourant le monument. L'ensemble est posé sur un tertre entouré de jardinières en pierre ayant aux quatre coins, des dès en pierre sculptée.* »

Le monument élevé dans le cimetière communal est atypique. Il se présente sous une forme particulière d'obélisque – évasée à la base – et reposant sur un piédestal mouluré. L'édifice epose sur un socle pyramidal à base carré en pierres meulières. L'ensemble est ceinturé par un massif de fleurs.

La dédicace « A la mémoire des enfants de Leuville Morts pour la Patrie » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. On notera qu'aucune date n'accompagne l'inscription dédicatoire. Le nom et le prénom des trente-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales de l'obélisque (B-L sur la face latérale droite, L-V sur la face latérale gauche). Disposées sur un panneau situé devant le monument, sept petites plaques de marbre rendent hommage à quelques unes des nombreuses victimes de la Grande guerre. Les plaques comportent un portrait du défunt, l'indication de son régiment ainsi que la date, le lieu et son âge au moment du décès. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale ont été ajoutés à la suite de la liste des victimes de la Grande guerre, sur la face latérale gauche de l'obélisque, précédés de la mention « *1939-1945* ». Une inscription, gravée sur la corniche intermédiaire du piédestal, rappelle le nom de l'architecte qui a conçu le monument : «*J. Bruyère. Architecte* ».

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Un motif, composé d'une couronne de laurier et de cinq drapeaux, est gravé en application sur la face antérieure de l'obélisque. Entourant la dédicace, une tresse de laurier (ou palme) soutenu par deux éléments de forme

circulaire est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une croix de guerre et une médaille militaire, toutes deux en bronze, sont fixées de part et d'autre de l'inscription dédicatoire (partie supérieure). Enfin, un motif floral est sculpté en bas relief sur le piédestal. Les feuilles font penser à du lierre.

# Limours-en-Hurepoix

Population en 1911 :  1351 habitants
Population en 1921 :  1383 habitants
"Morts pour la France" : 54 noms (4%)
Monument ( ? – 3 juin 1923)
Matériau : pierre dure de Bourgogne
Architecte : M. Pérat (Limours)
Entrepreneur : M. Morisseau (Limours)
Description : obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau et d'un coq en pierre.
Situation : sur le rond-point du parc de Valménil

C'est en 1920 que la municipalité de Limours-en-Hurepoix décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. Ce "monument du Souvenir" doit être érigé sur le rond-point situé dans le centre-ville, emplacement gracieusement offert par un habitant de la commune[1]. Un comité est constitué à l'effet de recueillir le produit de la souscription ouverte dans la commune et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification de l'édifice. Le 22 février 1920[2], le conseil

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Limours-en-Hurepoix, 1er février 1920. A.D. 2o 730 [4]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Limours-en-Hurepoix, 22 février 1920. 2o 730 [4]

municipal vote une somme de 5000 francs au titre de participation à l'érection dudit monument. Le 9 août 1920, il confie les travaux d'édification à M. Pérat, architecte et conseiller municipal, M. Penot, "auteur", ainsi qu'à M. Morisseau, entrepreneur[1]. Au cours de la même séance, le maire expose à l'assemblée la proposition faite par MM. Bernheim qui proposent d'offrir gracieusement le rond-point principal du parc de Valménil pour y édifier le monument du Souvenir. Après examen, le conseil adopte l'offre des citoyens Bernheim[2] et *« vote des remerciements aux propriétaires »*. En avril 1921, le comité du monument se trouve en possession de 17320 francs, recueillis par souscription publique et par dotation communale. Tous les dons n'étant pas encore parvenus, la commission table sur une recette de 18000 francs. Une nouvelle étape commence dans le projet d'édification du monument aux morts. Le moment est en effet venu de mettre le projet au concours. Au terme de celui-ci les travaux sont confiés à M. Morisseau, entrepreneur-statuaire à Limours, suivant les plans établit par M. Pérat, architecte, et M. Penot. Le monument, en pierre dure de Bourgogne, comprend un buste de soldat sur une face, des guirlandes et des croix de guerre sur deux autres faces et un coq en couronnement[3]. Le devis présenté s'élève à 17150 francs. Le 12 novembre 1921, la commission d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Le monument est inauguré le 3 juin 1923, sous la présidence du ministre Charles Reibel.

Le monument aux habitants de Limours morts au cours de la Grande Guerre s'élève encore aujourd'hui sur le rond-point abondamment fleuri du parc de Valménil. L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau et d'un coq en pierre.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Limours-en-Hurepoix, 9 août 1920. A.D. 2o 730 [4]

[2] Cet emplacement est définitivement adopté lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 1921.

[3] Devis estimatif et descriptif établi par M. Morisseau, entrepreneur en maçonnerie, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts pour la France dans la commune de Limours-en-Hurepoix, 19 mai 1921. A.D. 2o 730 [4]

La dédicace « *Reconnaissance de Limours à ses enfants morts pour la France. Le Droit* [&] *La Liberté* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). La date « *1914-1918* » est gravée sur la face principale de l'obélisque, au-dessus du médaillon représentant un buste de soldat. Une palme en bronze est apposée en-dessous de l'inscription. Le nom et le prénom des cinquante-quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétiques sur les faces latérales de l'obélisque.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Notons tout d'abord la forme particulière de la mouluration du piédestal, en forme de "couronne", que l'on retrouve également à Auvers-Saint-Georges et à Guigneville. Une couronne de laurier est gravée au niveau de la mouluration, insérée au centre d'un cercle creusé dans la pierre. On peut voir, gravé sur la face principale de l'obélisque, un médaillon portant en incrustation un buste de poilu avec un casque. Plus haut, sous le chapiteau, on distingue une croix de guerre nouée à un ruban. Une couronne de laurier, situé sous ce motif, ceinture l'édifice. Sur la face arrière de l'obélisque, on retrouve le motif de croix de guerre et ruban. Une palme, un casque, une épée et une dague sont également gravés sur cette face de l'obélisque. Enfin, un coq en pierre se dresse au sommet du monument. Sa représentation est très réaliste. Ici, nul port altier ou ergot saillant. Le volatile se fait l'annonciateur du lever du jour.

Un coq, symbole de renaissance, veille au sommet du monument aux morts de Limours-en-Hurepoix.

# Linas

Population en 1911 : 1170 habitants
Population en 1921 : 1141 habitants
"Morts pour la France" : 59 noms (5%)
Monument (1920 – ?)
Entrepreneur : M. Hubert & M. Robert (Montlhéry)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

Un monument aux morts existe déjà depuis plus de 30 ans dans la commune de Linas avant la Grande Guerre. Implanté dans le cimetière communal, ses façades honorent les morts de la guerre de 1870-1871. Les démarches entreprises par la municipalité en 1920 consistent donc exclusivement à embellir l'édifice existant et à y graver les noms des victimes de la Grande Guerre. Au cours de la délibération du 21 novembre 1920, le conseil municipal – réuni sous la présidence de M. Pillon, maire – sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise la dispense de devis et marché pour les travaux d'aménagement du monument aux morts. Une grille en fer forgée, acquise pour une somme de 1720 francs, doit être posée autour de

l'édifice par M.Copin[1], entrepreneur à Paris. M. Baige, entrepreneur à Montlhéry, sera quant à lui chargé d'édifier une bordure en granit au pied du monument. Le devis qu'il présente au conseil s'élève à 915,73 francs. Enfin, les travaux de nettoyage du monument et de gravure des noms des morts de la Grande Guerre doivent être confiés à M. Robert, marbrier à Monthléry, pour la somme de 892,50 francs. Près d'un plus tard, le 25 septembre 1921, le conseil municipal autorise le maire à conclure un marché de gré à gré avec M. Robert pour la gravure des noms des soldats morts pour la France sur le monument érigé au cimetière. Le montant du mémoire présenté par l'entrepreneur s'élève à 719,10 francs. Nous ignorons si une cérémonie a été organisée à l'issue des travaux d'aménagement de l'édifice. Une cérémonie d'hommage aux morts a bien eu lieu le mardi 1er novembre 1920 au cimetière[2], présidée par M. Pillon, maire, mais aucune source ne fait allusion à une cérémonie d'inauguration.

Le monument aux morts, situé au centre du cimetière communal, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. L'espace en forme de rectangle (les coins sont arrondis) autour de l'édifice est largement dégagé. Le sol est couvert de gravillons rouges. Une grille d'entourage en fer (peint en rouge) ceinture le monument. Deux bandes de fleurs sont disposés de part et d'autre de l'édifice

La dédicace « *A la mémoire des enfants du pays Morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque, dans la partie supérieure de celle-ci. Aucune date n'accompagne l'inscription dédicatoire. La date « 1914-1918 » est dessinée dans le maillage de la grille d'entourage (face antérieure).

Les noms et prénoms des cinquante-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales droite (1914-1915) et

[1] Incertitude de lecture. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Linas. 3 décembre 1920. A.D. 2o 743 [5]

[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 4 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]
- Article « Chronique régionale. Linas. Cérémonie ».

arrière de l'obélisque (1915-1918). Le grade a été indiqué pour certaines victimes. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes du conflit Franco-prussien sont inscrits sur la face antérieure de l'obélisque, sous l'inscription dédicatoire. Pour chaque mort sont précisés le lieu du décès (bataille), le régiment et l'année du décès. Les noms sont classés par années de décès. Les noms et prénoms des morts de la guerre d'Algérie (inscription « *Algérie* ») sont gravés par ordre alphabétique sur la face latérale droite du piédestal (dé). Une plaque de marbre, disposée au pied du monument (face antérieure), rend hommage aux victimes du bombardement du 22 aout 1944. On peut lire, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé), l'inscription : « *Monument élevé par les jeunes gens de Linas avec le concours des habitants et du conseil municipal* ». Une inscription, gravée à l'extrémité gauche du socle du piédestal, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Hubert* ». L'ornementation de l'édifice se limite à une palme métallique, peinte en couleur dorée et fixée au bas de la face antérieure du piédestal (dé).

# Lisses

Population en 1911 :  537 habitants
Population en 1921 :  546 habitants
"Morts pour la France" : 36 noms (6,7%)
Monument (22 février 1920 – 6 novembre 1921)
Entrepreneur : M. Pierre Marin (Essonnes)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec croix de guerre
Situation : près de l'église

C'est au cours de la délibération du 22 février 1920[1] que le conseil municipal de Lisses décide d'élever un monument à la mémoire des soldats de la commune tombés au champ d'honneur au cours de la guerre 1914-1918. Une somme de 3500 francs est prise sur les fonds libres pour subvenir à la dépense suscitée par l'érection de l'édifice, qui doit être érigé dans le cimetière communal. Le 30 septembre 1920, la commission d'examen émet un avis favorable au projet de la municipalité. Le 21 octobre 1920, le décret présidentiel autorisant son édification est promulgué. L'inauguration du monument a lieu le 6 novembre

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Lisses, 22 février 1920. A.D. 8R5

1921, sous la présidence de M. Berthoulat, sénateur de Seine-et-Oise[1]. Le 15 décembre 1921, un marché de gré à gré est conclu avec M. Pierre Marin, entrepreneur de taille de pierre et de marbrerie à Essonnes, pour la fourniture et la pose du monument. Le montant des travaux s'élève à 3500 francs. Le marché de gré à gré est approuvé par le préfet le 17 janvier 1922[2]. Le monument initialement implanté au cimetière a ensuite été déplacé à proximité de l'église, où il se dresse encore aujourd'hui.

Le monument aux morts se dresse aujourd'hui à proximité de l'église. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal. Un premier entourage est composé de pilastres reliés entre eux par une chaine, peinte en blanc. Un muret surmonté d'une grille en fer forgé (peinte en blanc) ceinture le monument et le premier entourage. Une haie végétale compose l'arrière plan de l'ensemble.

La dédicace « *La commune de Lisses à ses enfants morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Le nom et le prénom des trente-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde guerre mondiale ont été gravés sur la corniche intermédiaire, au-dessus du piédestal (face antérieure). Le nom et le prénom des morts de la guerre d'Algérie sont quant à eux gravés sur la corniche intermédiaire, au-dessus du piédestal (face latérale gauche).

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une croix de guerre est gravée en application au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une couronne en bronze composée d'un rameau de chêne et d'une branche de laurier est fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque. Un casque Adrian, également en bronze, est représenté au centre du

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 3 novembre 1921. A.D. JAL 22 [2]

[2] Marché de gré à gré conclut entre la municipalité de Lisses et M. Pierre Marin, entrepreneur de taille de pierre et de marbrerie à Essonnes, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts pour la France, 15 décembre 1921. A.D. 2o 751 [5]

motif. Une croix de guerre apparaît au bas de l'ensemble. Une couronne en bronze composée d'un rameau de chêne et d'une branche de laurier est fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque, sous le précédent motif. Une palme de laurier et un rameau de chêne noués, en bronze, est fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Une palme en bronze est fixée dans la partie supérieure de la face latérale droite de l'obélisque. Une palme de laurier et un rameau de chêne noués, en bronze, est fixée sur la face latérale droite de l'obélisque. Une couronne en bronze composée d'un rameau de chêne et d'une branche de laurier est fixée sur la face latérale droite du piédestal (dé). Une croix de guerre apparaît au bas de l'ensemble.

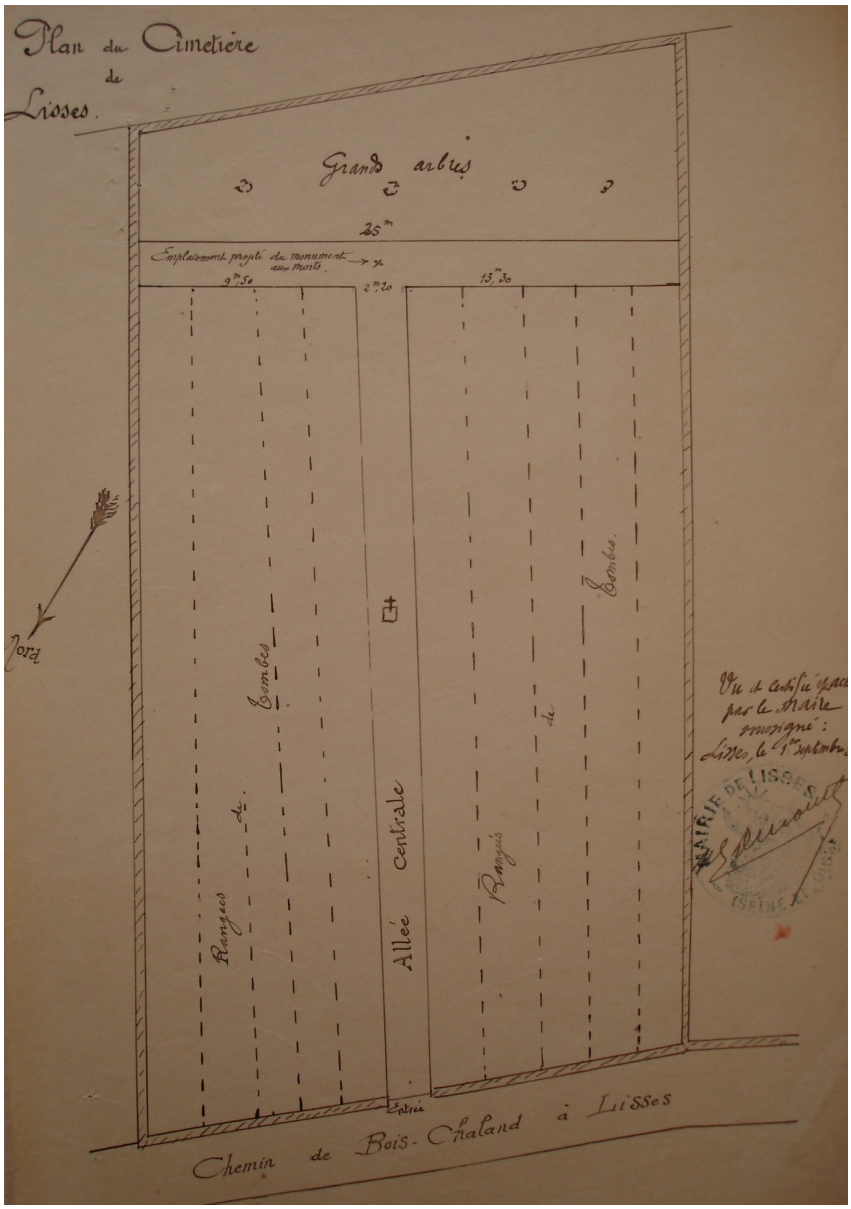

Cimetière communal de Lisses. Plan de l'emplacement du monument aux "Morts pour la France". A.D. 8R5

# Longjumeau

Population en 1911 : 2425 habitants
Population en 1921 : 2538 habitants
"Morts pour la France" : 93 noms (3,8%)
Monument de la Place Charles Steber (1920 – 11 juin 1922)
Monument dans le cimetière communal ( ? – 15 avril 1900)
Architecte: M. Manot
Description : obélisque sur piédestal et socle avec amortissement figure (boulets et flamme sur corniche)

Monument aux morts situé dans le cimetière communal.
Conçu par l'architecte L. Manot, il a été inauguré le 15 avril 1900.

Afin de commémorer la mémoire des quatre-vingt-treize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Longjumeau décide en 1920 de leur élever un monument. En octobre 1920, un comité du monument est constitué et reçoit pour mission de recevoir le produit de la souscription publique ouverte en novembre dans la commune et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument aux morts[1]. Il lui est également confié la charge de faire graver les noms des morts de la Grande Guerre sur le

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 21octobre 1920. A.D. JAL 22 [1]

monument aux morts élevé au cimetière communal. En avril 1921, la souscription a déjà permis de recueillir la somme de 12000 francs. Il en faut cependant le double pour pouvoir parer aux dépenses envisagées. Aussi le comité du monument lance t-il un appel aux dons dans le journal *l'Abeille de Seine-et-Oise* : « *La ville de Longjumeau va élever en 1921, un monument en l'honneur de ses 93 enfants qui sont morts pendant la Grande Guerre. Elle veut posséder un monument digne des héros tombés au cours de la plus sanglante et de la plus merveilleuse épopée de l'histoire et qui attestera ainsi sa douloureuse sympathie pour les familles qui pleurent.* […] *Le comité s'adresse à ses concitoyens, sachant le merveilleux intérêt qu'ils portent à leurs enfants tombés au champ d'honneur*[1]. » Les souscriptions, indique le reporter de *L'Abeille de Seine-et-Oise*, sont reçues à la mairie ou par M. Georges Louin, conseiller municipal et président du comité d'érection. Le 3 septembre 1921[2], le conseil municipal vote une somme de 4500 francs au titre de subvention au comité. Implanté sur la place Charles Steber, le monument est inauguré l'année suivante, le 11 juin 1922, sous la présidence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées.

Le monument aux morts situé dans le cimetière communal se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle avec amortissement figure (boulets et flamme sur corniche). On notera l'originalité de la corniche intermédiaire, surmonté de créneaux. L'ensemble fait penser à une tour ou à un phare. Le monument est situé au centre d'une petite place circulaire pavée. Celle-ci est bordée sur les cotés par des arbres (thuyas). La dédicace « *A la mémoire des enfants de Longjumeau Morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Aucune date n'accompagne l'inscription dédicatoire. Le nom et le prénom des quatre-vingt-treize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur le socle du monument. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés par année de décès sur les faces latérales droites et gauche du

[1] *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°17, dimanche 24 avril 1921. A.D. JAL 20 [31]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Longjumeau, 3 septembre 1921. A.D. 2o 760 [6]

piédestal (dé). Les noms et prénoms des victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale gauche de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Sur la face arrière de l'obélisque : les noms et prénoms des morts du conflit Franco-prussien et de conflits indéterminés, classés par année de décès (1870-1945).

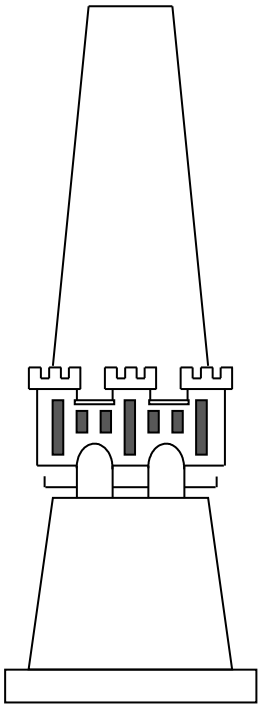

Schéma de principe
Mouluration du piédestal "crénelé"

Monument aux "Morts pour la France" de Longjumeau (détail, piédestal). La mouluration est ici composé d'un motif "château." On peut distinguer les meurtrières, les tours crénelées et le parapet. Deux arcs outrepassés composent la base du motif.

On peut lire, sur la face arrière du piédestal (dé), l'inscription : « *Ce monument a été élevé par souscription publique sur l'initiative de la Société Amicale des jeunes gens de*

*Longjumeau avec le concours du Souvenir Français. Il a été inauguré le 15 avril MDCCCC*[1] ». On peut lire, gravée sur la partie basse du piédestal, sur la face antérieure de l'édifice : « *L. Manot. Architecte*[2] ». Sur la face antérieure de l'obélisque, au dessus de la palme, on peut lire l'inscription : « *N'oubliez jamais* ». Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Les angles du piédestal sont ornés d'un amoncellement de boulés en pierre. Une palme est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Une étoile rayonnante est gravée à gauche de la palme. Au sommet de l'obélisque, on peut distinguer une corniche en couronne. L'amortissement est composé d'une pyramide de boulets. On croit distinguer une flamme au dessus de l'amoncellement. A moins qu'il ne s'agisse d'un obus déchiqueté.

[1] M ; 1000, D ; 500, C ; 100. 15 avril 1900.
[2] Incertitude de lecture.

# Longpont-sur-Orge

Population en 1911 :  791 habitants
Population en 1921 :  756 habitants
"Morts pour la France" : 36 noms (4,5%)
Monument (1919 – 22 août 1920)
Matériau : pierre d'Euville
Entrepreneur : M. Robert Tirouet (Montlhéry)
Description : obélisque élancée sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

C'est en 1919 que le conseil municipal de Longpont-sur-Orge décide, afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, de faire élever un édifice commémoratif dans le cimetière communal. Contact est pris à cet effet avec M. Robert Tirouet, marbrier à Montlhéry. Le projet de monument imaginé par l'artisan consiste en un obélisque élancé, posé sur un piédestal – le tout en pierre d'Euville – et comprenant un socle en béton[1]. L'ensemble se caractérise essentiellement par son

[1] Marché de gré à gré établit entre la municipalité de Longpont-sur-Orge et M. Robert Tirouet, marbrier à Montlhéry, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts dans le cimetière communal, 14 octobre 1920. A.D. 8R5

dépouillement et sa sobriété. Aucun symbole n'est ainsi gravé sur l'édifice. Le montant de la dépense s'élève à 4543,95 francs. Le 26 octobre 1919[1], la municipalité accepte le projet établi par l'entrepreneur et sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation de conclure un marché de gré à gré avec lui. Deux mois plus tard, le 26 décembre 1919, le décret présidentiel autorisant l'édification est promulgué. Le monument est inauguré l'année suivante, le 22 août 1920[2], sous la présidence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal jouxtant la mairie. L'église est également à proximité du cimetière. Il s'agit d'un obélisque, de forme élancée, sur piédestal et socle. La dédicace « *A nos morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Aucun élément de datation n'accompagne l'inscription dédicatoire. Le nom et le prénom des habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés, précédés par la mention « 1939-1945 », sur la face latérale gauche de l'obélisque. Le classement retenu semble anarchique. Sur la face latérale droite de l'obélisque une plaque est dédiée aux morts des conflits d'Afrique du nord. Une inscription gravée sur la partie inferieure de l'obélisque rend hommage aux « *français d'Outre-mer morts pour la Patrie.* » La face arrière de l'édifice est vierge de toute inscription.

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une médaille de la croix de guerre et une médaille militaire en bronze sont fixées sur la face antérieure du piédestal (dé), au dessus de l'inscription dédicatoire. Une palme en bronze composé d'un rameau de laurier et d'une branche de chêne est fixée sur la face latérale droite du piédestal (dé).Cinq branches de chêne en bronze et une palme de la même matière sont disposées autour du monument, sur le socle.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Longpont-sur-Orge, 26 octobre 1919. A.D. 8R5
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°35, jeudi 2 septembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

# Maisse

Population en 1911 :  1154 habitants
Population en 1921 :  1149 habitants
"Morts pour la France" : 46 noms (4%)
Monument (7 août 1921 – 2 octobre 1921)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : à l'entrée de la route de la Ferte-Alais, non loin de l'église
Une plaque (7 août 1921 – 2 octobre 1921), réalisée par M. Miard (Milly), est également apposée dans la salle du conseil à la mairie.

Afin de rendre hommage aux quarante-six habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Maisse décide le 7 août 1921[1] d'élever un monument à leur mémoire. Une plaque, également dédiée à ceux qui ne sont pas revenus des champs de bataille, doit en outre être érigée dans une des salles de la mairie. Par l'entremise du maire, la municipalité entre en contact avec M. Miard, entrepreneur de monuments funèbres à Milly, et lui fait part de ses projets. L'entrepreneur établi un croquis de plaque

[1] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts et d'une plaque commémorative dans la commune de Maisse, 12 novembre 1921. A.D. 2o 780 [8]

commémorative ainsi qu'un devis correspondant de 1000 francs et le soumet à l'assemblée communale. Celle-ci adopte le projet présenté et engage le premier magistrat de la ville à conclure un marché de gré à gré avec M. Miard. Si le projet de plaque commémorative semble être en bonne voie, celui du monument aux morts connaît en revanche quelques difficultés. La municipalité peine en effet semble t-il à lui définir un emplacement. Il faut dire que les avis sont partagés. Des voix discordantes se font entendre au sein de la commune tandis que d'autres s'impatientent de la lenteur des démarches. Dans une lettre ouverte publiée en juin 1921 dans *l'Abeille d'Etampes*, un groupe d'habitant s'indigne ainsi du retard apporté dans le choix du lieu d'implantation de l'édifice : « *La population de Maisse, qui a répondu avec empressement a l'appel qui lui a été fait de souscrire pour l'érection d'un monument aux glorieux morts de la guerre, serait désireuse qu'il fût bientôt question d'inaugurer ledit monument.* […] *Quant à l'emplacement, chacun l'ignore encore ; il avait été question de la place de la Mairie, mais rien n'est encore précis. Espérons néanmoins qu'il sera bientôt donné satisfaction au vœu que font, avec les familles des morts pour la Patrie, tous les habitants de Maisse, pour qu'on ne tarde pas plus longtemps à rendre à ceux qui sont tombés au champ d'honneur l'hommage de reconnaissance qui leur est dû*[1]. » C'est finalement l'emplacement situé à l'entrée de la route de la Ferte-Alais, face au boulevard sur lequel passe le tramway, près de l'église, qui est retenu par la municipalité. La cérémonie d'inauguration du monument et de la plaque érigée dans la salle du conseil municipal a lieu le 2 octobre 1921[2], en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

Le monument aux morts est situé l'entrée de la route de la Ferte-Alais, à proximité de l'église. Il se présente sous la forme, épurée, d'un obélisque sur piédestal et socle. L'entourage est soigné. Il se compose de quatre obus peints en vert disposés aux angles du monument. Une

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°23, samedi 4 juin 1921. A.D. JAL 19 [20]
[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 8 octobre 1921. A.D. JAL 91 [15]

grille d'entourage, également peinte en vert, entoure également l'édifice. Notons que l'espace à l'intérieur de la grille est abondamment et joliment fleuri.

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Maisse Morts pour la France. 1914-1918.* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Le nom et le prénom des quarante-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées, par ordre alphabétique, sur les faces antérieure et latérales de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés en lettres d'or, également par ordre alphabétique, sur les faces latérales du piédestal (dé). La date « 1939-1945 » est gravée en lettre d'or sur la corniche, sur les deux faces latérales, au dessus de la liste nécrologique.

L'ornementation du monument, simple, n'en est pas moins élégante et soignée. Les symboles sont concentrés sur la face principale du monument, laquelle est orientée vers la route, et donc vers les passants. On remarque, fixée sur la face antérieure du piédestal, sur la partie basse de celui-ci, deux palmes en bronzes positionnées en forme de demi-couronne et qui entourent les armes de la ville (deux licornes cabrées entourant un arbre en médaillon surmonté d'une couronne).

# Marcoussis

Population en 1911 :  1905 habitants
Population en 1921 :  1829 habitants
"Morts pour la France" : 106 noms (5,5%)
Monument (22 octobre 1919 – 14 juillet 1920)
Entrepreneur : M. Robin (Corbeil) & M. Jules Rivet (Marcoussis)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

C'est en 1919 que la commune de Marcoussis entreprend de rendre hommage à ses habitants morts au cours de la Grande Guerre. Contact est pris à cet effet avec M. Robin, marbrier à Corbeil, qui soumet à la municipalité un projet de monument aux morts. Le 22 octobre 1919, « *Considérant qu'il convient d'élever dans le cimetière un monument digne de [ses] morts de la Grande guerre*[1] », le conseil municipal de Marcoussis approuve les plans et devis présenté par l'artisan et mandate le maire pour conclure un traité de gré à gré avec lui. La dépense prévue de 4600 francs doit être couverte par une souscription publique et

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marcoussis, 22 octobre 1919. A.D. 2o 790 [6]

complétée par une subvention communale. Une subvention de 375 francs est également attribuée par l'Etat à la commune en vertu de la loi du 25 octobre 1919 sur la glorification et la commémoration des morts de la Guerre. Le 26 décembre 1919, l'édification du monument est autorisée par décret présidentiel. Les fondations devant accueillir l'édifice restant cependant à la charge de la commune, le conseil décide en février 1920[1] de confier les travaux à M. Jules Rivet, entrepreneur de maçonnerie à Marcoussis. Les travaux vont bon train. Le monument est inauguré un peu moins de cinq mois plus tard, le 14 juillet 1920.

Le monument aux morts est situé dans le cimetière communal, dans le prolongement de l'allée centrale. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. On notera la forme particulière de l'obélisque, légèrement évasée à la base, que l'on retrouve également à Mennecy et à Saint-Germain-lès-Corbeil.

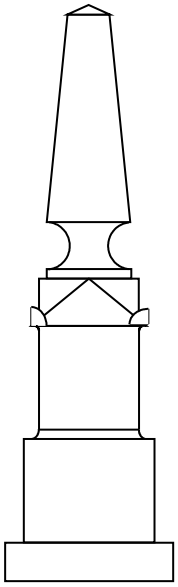

Schéma de principe
Obélisque en "corset"

Marcoussis, monument aux morts pour la France dans le cimetière communal. La base de l'obélisque s'évase légèrement avant de rejoindre la corniche du piédestal.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marcoussis, 22 février 1920. A.D. 2o 790 [6]

L'édifice comporte plusieurs inscriptions. On remarque en premier lieu la dédicace « Aux morts pour la Patrie. 1914-1918 », gravée sur la face antérieure du piédestal (dé).

Le nom et le prénom des cent-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et arrière de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face arrière de l'obélisque, à la suite de la liste nécrologique de la Grande Guerre. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

Deux inscriptions nous renseignent les circonstances de l'édification de l'édifice. On peut ainsi lire, gravée sur la face latérale gauche du piédestal (dé), l'inscription ; « *monument élevé par souscription*.» A l'opposée, gravée sur la face latérale droite du piédestal (dé), on peut lire, l'inscription ; « *inauguré le 14 juillet 1920.* »

Différents éléments sont apposés sur le monument. Un motif en bronze composé d'une palme, d'une branche de chêne et de laurier, est fixé sur la face antérieure de l'obélisque. Une croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une palme en bronze est fixée sur la partie basse du piédestal (face antérieure). Sur la face arrière du piédestal : un motif en bronze composé d'une branche de chêne et de laurier. Le même motif, également en bronze, est reproduit sur une plaque apposée sur la face arrière du piédestal (dé). On peut y lire l'inscription : « *A la mémoire de nos camarade morts pour la France* ». Une lire en bronze est également fixée sur le support en marbre. Sur la face antérieure du piédestal (partie inférieure) : une palme est gravée sur une plaque de marbre comportant l'inscription : « *Les rapatriés à leurs camarades* ».

# Marolles-en-Beauce

Population en 1911 :  147 habitants
Population en 1921 :  158 habitants
"Morts pour la France" : 10 noms (6,8%)
Monument (22 janvier 1920 – 9 juillet 1922)
Entrepreneur : M. Georges Pinturier (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : près de l'église

Suite à la décision prise le 22 janvier 1920[1] d'ériger – près de l'église – un monument à la mémoire des habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918, la municipalité de Marolles-en-Beauce entreprend les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs locaux. Elle contacte notamment M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, qui a déjà réalisé de nombreux monuments commémoratifs pour des communes voisines. Le projet imaginé par l'artisan Etampois consiste en un obélisque sur piédestal avec croix de

[1] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de Marolles-en-Beauce, 21 octobre 1920. A.D. 2o 796 [4]

guerre, couronne et palme sculptées. Le 22 août 1920[1], le conseil municipal accepte son projet et mandate le maire pour conclure – après approbation par le préfet – un marché de gré à gré avec M. Pinturier pour la fourniture et la pose du monument. La dépense prévue doit être couverte par un crédit de 5000 francs prélevé au budget additionnel de 1920. Après avis favorable de la Commission Départementale d'examen, l'édification du monument est autorisée par décret présidentiel en date du 21 octobre 1920. Son inauguration n'a lieu que deux ans plus tard, le 9 juillet 1922[2], en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

Le monument aux morts, situé à proximité de l'église, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. La dédicace « *Aux enfants de Marolles* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « *1914-1918* » est gravée plus bas, sur la corniche, entre le piédestal et l'obélisque. Le monument repose sur un socle de section carré, d'une hauteur d'environ 30 cm. Le nom et le prénom des dix habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. L'absence d'indications concernant la date du décès ne permet cependant pas de conclure à un classement chronologique. Une discrète inscription, gravée sur la face antérieure du piédestal, rappelle également le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *G. Pinturier. Etampes* ». Plusieurs symboles sont gravés ou apposés sur les façades de l'édifice. Une croix de guerre est tout d'abord gravée en application dans un cartouche circulaire situé au centre de la corniche intermédiaire, entre le piédestal et l'obélisque. Un rameau de laurier est sculpté sur la face antérieure de l'obélisque. Une couronne de laurier et une palme sont également gravées en application sur la face antérieure du monument, sur la base du piédestal. Deux palmes en bronze sont fixées de part et d'autre du monument, sur les faces latérales du piédestal (dé).

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marolles-en-Beauce, 22 août 1920. A.D. 2o 796 [4]

[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°28, samedi 15 juillet 1922. A.D. JAL 91 [15]

# Marolles-en-Hurepoix

Population en 1911 :  653 habitants
Population en 1921 :  806 habitants
"Morts pour la France" : 33 noms (5%)
Monument (16 janvier 1921 – 2  octobre 1921)
Matériau : pierre
Architecte : M. Louis Aubert
Situation : dans le parc attenant à la mairie
Description : obélisque sur piédestal avec amortissement-figure (feuilles de chêne et casque lauré)

Lorsque la ville de Marolles-en-Hurepoix décide le 16 janvier 1921 de lever une souscription publique pour « *édifier, sur la place communale de l'église, un monument aux morts de la guerre 1914-1918*[1] », la municipalité de Guibeville propose de se joindre au projet. Cette commune voisine qui compte moins de cent habitants en 1921 ne peut en effet financer seule l'édification d'un monument aux morts pour la France. Un comité, présidé par M. Gustave Bourbonnais, maire de Marolles-en-Hurepoix, est nommé pour mener à bien l'érection de l'édifice. La réalisation du monument est confiée à M. Louis Maubert, entrepreneur-statuaire à Brétigny-sur-Orge qui présente au comité un devis de 3422 francs. A

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marolles-en-Hurepoix, 16 janvier 1921. A.D. 8R5

cette dépense s'ajoute 1243.20 francs pour le transport du monument, l'établissement du soubassement et l'inauguration du monument[1]. Le monument est inauguré le 2 octobre 1921, sous la présidence de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise. Un article paru le 6 octobre 1921[2] dans les colonnes de *La Gazette de Seine-et-Oise* donne un compte-rendu de la cérémonie : « *Par un bel après-midi ensoleillé, la commune de Marolles a rendu hommage à ses morts en inaugurant le monument, œuvre du sculpteur M. Maubert de Brétigny, élevé à la mémoire de ses enfants morts pour la France.* » Le 1er juin 1922, le comité peut remettre le produit de la souscription – soit 2943,55 francs – au receveur municipal. En juillet 1930, le monument est modifié et déplacé sur la place de la mairie.

Le monument aux morts est situé à l'origine sur la place de l'église. Il est déplacé en 1930 dans le centre-ville, devant la mairie de Marolles-en-Hurepoix. L'édifice – un obélisque sur piédestal avec amortissement figure (feuilles de chêne et casque lauré) – est implanté au centre d'une place pavée de forme circulaire bordée d'une pelouse. L'arrière plan du monument est occupé par des arbres au feuillage fourni.

Plusieurs inscriptions sont gravées sur les faces du monument. La dédicace est décomposée en deux parties, l'une gravée sur la face antérieure de l'obélisque, l'autre gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Sur la face antérieure de l'obélisque : « *La commune de Marolles-en-Hurepoix et de Guibeville à leurs enfants* ». Sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *Morts pour la Patrie* ». La date « *1914-1918* » est quant à elle gravée au sommet de la face antérieur de l'obélisque.

Les noms et prénoms des morts des habitants des deux communes morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de l'obélisque. Les victimes sont classées

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Marolles-en-Hurepoix, 11 juin 1922. A.D. 8R5
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°40, jeudi 6 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

selon la commune d'appartenance[3]. Le classement interne retenu n'est pas alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Une liste supplémentaire de noms est gravée sur une plaque de marbre fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé).

On remarque plusieurs motifs et symboles gravés ou fixés sur le monument. Un motif en fer composé d'une branche de laurier et d'une branche de chêne nouées est fixé sur la face latérale droite du piédestal (dé). Des motifs sculptés représentant des grenades sont disposés à la base de l'obélisque, au niveau de ses quatre arrêtes. Partant de ces motifs, une branche de laurier remonte le long de l'arrête de l'obélisque. L'amortissement du monument est composé d'un casque lauré en pierre reposant sur un tapis de feuilles de chêne (photographie ci-dessous).

Casque lauré en pierre sur tapis de feuilles de chêne au sommet du monument aux morts de Guibeville et de Marolles-en-Hurepoix.

Motif représentant des grenades sculpté sur le monument aux morts de Guibeville et de Marolles-en-Hurepoix.

[3] On en dénombre trente-trois pour la commune de Marolles-en-Hurepoix.

# Massy

Population en 1911 :  1745 habitants
Population en 1921 :  2566 habitants
"Morts pour la France" : 77 noms (4,4%)
Monument (8 août 1920 – ?)
Architectes : MM. Muret & Heaume (Paris)
Entrepreneur : M. Defforges (Massy)
Situation : dans le cimetière communal
Description : obélisque curviligne sur piédestal avec chapiteau
Une plaque est également apposée dans le hall extérieur de la mairie

Plaque commémorative aux morts de la Grande Guerre apposée dans le hall extérieur de la mairie. Un monument est également élevé dans le cimetière des Sablons.

C'est le 8 août 1920[1] que le conseil municipal de Massy, désireux de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, décide de faire élever un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Contact est pris à cet effet avec MM. Muret et Heaume, architectes à Paris, en vue d'établir les plans et devis du monument. L'édifice imaginé par les deux architectes parisiens est un obélisque curviligne sur piédestal avec chapiteau. Le 30 septembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 21 octobre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux d'édification sont confiés à

[1] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts pour la France dans la commune de Massy, 21 octobre 1920. A.D. 8R5

l'entrepreneur de maçonnerie massicois Albert Defforges. Les travaux vont bon train. L'édifice est inauguré dans l'année, en 1920. Les différentes plaques apposées sur le monument sont dédiées aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, de la Seconde Guerre mondiale et du conflit d'Afrique du Nord. Une autre, nous dit Jean-Luc Flohic[1], rappelle l'annonce faite par M. Tenon, député à la séance de la Convention du 1er septembre 1792, concernant le départ de quarante-cinq massicois armés et équipés pour rejoindre les armées aux frontières. Le nom d'une victime de la guerre de 1870 y figure également.

Une plaque commémorative en marbre est également apposée dans le hall extérieur de la mairie. De forme rectangulaire et terminée dans sa partie supérieure par un demi-cercle écrasé, la plaque comporte – gravés par ordre alphabétique sur quatre colonnes – les noms des soixante-dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. L'inscription « *Morts pour la France. 1914-1918* »

# Mennecy

[1] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.586.

Population en 1911 :  1559 habitants
Population en 1921 :  1531 habitants
"Morts pour la France" : 44 noms (2,8%)
Monument ( ? – ?)
Situation : dans le cimetière communal
Description : obélisque en "corset" sur piédestal et socle

Dédié aux quarante-quatre menneçois disparus au cours de la Grande Guerre, le monument aux morts se trouve dans le cimetière communal. Il se présente sous la

forme d'un obélisque "en corset" sur piédestal. Huit piquets en fer forgé, peints en bleu ciel et reliés entre eux par une chaine, entourent le monument. Un massif de fleurs est également disposé devant sa face principale.

La dédicace « *A la mémoire des soldats de Mennecy morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure du piédestal. L'inscription « *Grande-Guerre. 1914-1918* » figure quant à elle sur la corniche intermédiaire, au-dessus de l'inscription dédicatoire.

Le nom et le prénom des quarante-quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Toutefois, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure définitivement à un classement chronologique.

Une plaque de marbre positionnée au pied de la face antérieure du monument rend hommage aux prisonniers et déportés des deux conflits mondiaux : « *La section des prisonniers et déportés de Mennecy à leurs ainés de 14-18 et à leurs camarades* [suis la liste des victimes], *de 39-45 morts pour la France.* » Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face arrière et latérale gauche de l'obélisque. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Toutefois, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet de conclure définitivement à un classement chronologique. Les noms et prénoms (seules les initiales sont indiquées pour ces derniers) des habitants de la commune morts au cours des conflits du XIXe siècle sont gravés sur la face latérale droite de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts du conflit d'Indochine et d'Algérie sont gravés sur la face latérale droite du piédestal (dé).

L’ornementation de l’édifice est relativement sobre. Outre la forme du piédestal en "corset", on peut remarquer, inséré dans l’inscription dédicatoire, un motif gravé et peint dans la pierre représentant une demi-couronne de laurier au centre de laquelle est dessinée une médaille de la croix de guerre.

# Méréville

Population en 1911 :  1477 habitants
Population en 1921 :  1455 habitants
"Morts pour la France" : 78 noms (5,3%)
Monument (10 novembre 1919 – 10 juillet 1921)
Matériaux : roche dure de Vaurion et mosaïque
Entrepreneur : L. Bouillon
Architecte : R. Secard (Méréville)
Sculpteur : M. Léo Laporte-Blairzy (Paris)
Situation : rue de la Madeleine
Description : femme penchée sur un casque lauré sur piédestal

Le 10 novembre 1919, le conseil municipal de Méréville se réunit pour procéder à l'élection du maire et de l'adjoint. M. Jospeh Sallier, doyen d'âge de l'assemblée, est désigné pour présider la séance. Il évoque la nécessité de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre en érigeant un monument à leur mémoire : « *Nous aurons, messieurs, un autre devoir à remplir, devoir sacré entre tous, l'érection d'un monument sur l'une de nos places à la mémoire de nos enfants qui en si grand nombre se sont fait tuer par la Patrie. Ce monument qui rappellera aux générations à venir le courage et l'abnégation qu'ils ont fait preuve et devra être digne de leur sacrifice, sera une consolation pour leurs familles éplorées*[1]. » Au cours de la délibération du 20 janvier 1920, le

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°24, samedi 13 décembre 1919. A.D. JAL 91 [14]

conseil municipal vote une somme de 15000 francs, à prélever sur le prochaine emprunt de la commune, au titre de participation à la dépense d'érection du monument. Au cours de la même séance, l'assemblée nomme un comité d'érection chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument aux morts. M. Georges Ferrand, notaire, en est le président. M. Louis Bory, pharmacien, occupe la fonction de vice-président. MM. Victor Godeau, Albert Rouleau et M. Joseph Sallier, tous trois conseillers municipaux, ainsi que M. Albert Sureau, peintre, sont nommés membres dudit comité. M. Marcel Colomine, agent voyer, est nommé secrétaire, et M. André Guillet, menuisier, est chargé de la gestion de la trésorerie[1]. Le 29 janvier, le comité se réuni pour discuter des modalités d'érection du monument. Il décide notamment d'ouvrir une souscription publique dans la commune. Les questeurs seront choisis parmi les habitants et auront pour mission de « *visiter par quartier chaque famille et de recueillir les souscriptions petites comme grosses*[2]. » Le comité rend compte des premiers dons reçus. Tandis que la municipalité offre une somme de 15000 francs, M. Nauer, industriel, fait un don de 100 francs. Une fête, organisée au profit du comité par les jeunes gens de Méréville, a également permis de recueillir une somme de 380 francs. Par l'intermédiaire d'un élève de l'école des Beaux-Arts, dont la famille est originaire de Méréville, le comité entre en contact avec M. Laporte-Blairzy, artiste-statuaire à Paris[3], « *chevalier de la légion d'honneur, auteur de nombreuses œuvres et titulaire plusieurs médailles* ». L'artiste parisien soumet au comité trois maquettes de monument. Le projet finalement retenu par le comité consiste en « une statue, en roche dure de Vaurion, attachant au casque d'un poilu deux branches de laurier. La tête apparaît belle et exprime une impression de fierté dans son geste. Cette femme, environnée elle-même de lauriers, est drapée à l'antique. Le tout conçu dans un grand style, est d'un ensemble parfait et d'une exécution irréprochable. Cette statue repose sur un soubassement en pierre de Savonnières, composé d'un socle orné de deux guirlandes sculptées retombant symétriquement sur les

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Méréville, 20 janvier 1920. A.D. 2o 849 [4]
[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°6, samedi 7 février 1920. A.D. JAL 91 [14]
[3] Marianne Chardinne nous dit qu'il est originaire de Toulouse.

faces antérieures et postérieures. Sur la face antérieure, entre les retombées de guirlandes, une plaque de mosaïque en émaux de Venise, bleu très pale, portant en émaux d'or l'inscription : "Méréville à ses enfants". Au-dessous, le nom des 75 enfants de Méréville morts pour la France. Sur la face postérieure, entre les retombées de guirlandes, une couronne de lauriers gravée, et les deux dates : 1914-1918. Deux bancs de forme demi-circulaire, disposés symétriquement de chaque côté du socle, décorés au dossier d'une frise composée pour chacun de quatre couronnes de lauriers réunies par des filets, le tout gravé et doré. Deux motifs d'about ornés de plaques de mosaïque en émaux de Venise, et émaux d'or de deux tons représentant une couronne de lauriers sur fond bleu très clair, à chaque motif une jardinière en pierre. Le soubassement a été exécuté d'après les plans de M. Raymond Sécard, notre jeune compatriote, élève architecte, qui y apporte tous ces soins et toutes les ressources de son art[1]. » En avril 1921, le monument, bien qu'achevé, n'est pas envoyé à Méréville. Il est dans un premier temps exposé au Grand Palais, au Salon des Artistes Français, du 1er mai au 1er juillet. Ce n'est qu'ensuite qu'il est acheminé et élevé à l'emplacement désigné par le comité, d'accord avec la municipalité. L'édifice est élevé sur la voie publique, « *pour être vu de tous, de celui qui*

Sentiment mêlé de douleur, de fierté et de retenue à Méréville avec cette femme drapée à l'antique brodant une couronne de laurier sur le casque d'un poilu. La statue est l'œuvre du sculpteur parisien Léo Laporte-

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°17, samedi 23 avril 1921. A.D. JAL 19 [20]

*passe comme celui qui demeure, pour qu'il soit journellement dans notre regard*[1] ». Son inauguration a lieu le 10 juillet 1921.

Motif d'about composé d'une plaque de mosaïque en émaux de Venise, et émaux d'or de deux tons représentant une couronne de lauriers sur fond bleu très clair

[1] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.678

# Mérobert

Population en 1911 :  357 habitants
Population en 1921 :  305 habitants
"Morts pour la France" : 18 noms (5%)
Monument (6 juin 1920 – 26 septembre 1920)
Entrepreneur : M. Barthélémy (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : le long d'une avenue située près de l'église

Sur les quelques trois-cent-cinquante-sept habitants que compte la commune de Mérobert avant guerre, dix-huit ne sont pas revenus des champs de bataille de la Grande Guerre. Afin de leur rendre hommage, la municipalité décide le 6 juin 1920 d'édifier monument aux morts dans le village. Une souscription publique est ouverte dans la commune afin d'en assurer le financement et une subvention communale de 1400 francs est également prélevée sur le reliquat disponible de l'exercice de 1919[1]. Un comité d'érection est formé, chargé de recueillir le produit de la souscription et d'effectuer toutes les démarches

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mérobert, 6 juin 1920. A.D. 2o 858 [4]

nécessaires à l'édification du monument. Il confie à M. Barthélémy, marbrier à Etampes, la tache de construire le monument. Un référendum est organisé pour désigner l'emplacement du monument. La majorité de la population demande que celui-ci soit édifié « *sur l'un des cotés de l'avenue qui va de la chaussée au chemin parallèle*[1] », non loin de l'église. Le conseil municipal se range à l'avis des habitants et décide de faire ériger le monument à l'emplacement désigné. L'avenue où sera élevé l'édifice est rebaptisée pour l'occasion « *Avenue du monument* ». Le 31 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. La cérémonie d'inauguration a lieu un peu mois d'un mois plus tard, le 26 septembre 1920[2], avant même la promulgation du décret présidentiel autorisant son érection[3]. Au cours de la cérémonie, un tableau sur lequel sont inscrits les noms des enfants de Mérobert morts pour la Patrie est également remis par Mme veuve André Thome, déléguée cantonale, au conseil municipal[4]. La réalisation de la grille d'entourage du monument aux morts est confiée le 22 août 1925 à M. Vallet, serrurier à Etampes[5].

Le monument aux morts, situé non loin de l'église, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est ceinturé sur ses faces latérales et arrière par une haie végétale. L'ensemble est entouré par une grille d'entourage en fer peinte en blanc.

La dédicace « *A nos morts, la commune de Mérobert. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Le nom et le prénom des dix-huit habitants de la commune morts au cours de la Première Guerre mondiale sont gravés sur les faces antérieures et latérales du piédestal (dé). Le classement retenu n'est pas alphabétique. Cependant l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale droite de l'obélisque.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mérobert, 15 août 1920. A.D. 2o 858 [4]

[2] Procès-verbal d'inauguration du monument aux morts pour la Patrie, 26 septembre 1920. A.D. 2o 858 [4]

[3] Il est promulgué le 21 octobre 1920.

[4] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°38, jeudi 30 septembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

[5] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mérobert, 22 août 1925. A.D. 2o 858 [4]

L’ornementation de l’édifice est sommaire. Seule une palme, de facture originale, est apposée sur la face antérieure de l’obélisque.

# Mespuits

Population en 1911 :  240 habitants
Population en 1921 :  175 habitants
"Morts pour la France" : 12 noms (5%)
Monument (1920 – ?)
Matériaux : pierre dure d'Euville
Entrepreneur : M. Henri Chévrier (Malesherbes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : à l'entrée du village, le long de la route principale

Afin de rendre hommage aux douze habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Mespuits décide en 1920 d'élever un monument à leur mémoire. Plusieurs entrepreneurs sont contactés à l'effet d'établir les plans et devis de l'édifice. Le 8 février 1920[1], le conseil examine les deux projets établis respectivement par M. Lebas, entrepreneur à Saint-Sulpice-de-Favières, et M. Henri Chévrier, entrepreneur à Malesherbes. En dépit de la dépense considérable qu'entrainerait l'édification d'un tel monument, l'assemblée adopte à l'unanimité le projet établi par M. Chévrier. L'édifice

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mespuits, 8 février 1920. A.D. 2o 864 [8]

imaginé par l'entrepreneur malesherbois, tout en pierre d'Euville et ayant la forme d'une pyramide reposant sur un piédestal, coûte près de 2470 francs[1]. Pour faire face à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune, recueillie par trois membres du conseil municipal. Lorsque celle-ci est clôturée en mars 1920, la somme recueillie s'élève à 1337 francs, auxquels il faut ajouter un excédent de recette de 2000 francs pour l'année 1919. La dépense occasionnée par les travaux d'édification est ainsi couverte entièrement. L'assemblée sollicite malgré tout auprès du préfet de Seine-et-Oise l'attribution de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet cependant un avis défavorable à l'exécution du projet. Elle préconise également de supprimer le socle et son couronnement afin d'agrandir la pyramide. Les recommandations de la commission arrivent trop tard. Dans une lettre adressée au maire de Mespuits en date du 14 novembre 1920, M. Chévrier lui signale qu'il lui impossible d'effectuer les modifications demandées, le débit des pierres destinées à la construction du monument étant déjà commencé. Réunie à nouveau en séance du 29 janvier 1921, la Commission Départementale ne peut que regretter cette situation. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le mois suivant, le 21 février 1921.

Le monument aux morts est situé au bord de la route principale traversant le village, à l'entrée de celui-ci. Il se présente sous la forme d'un obélisque en pierre d'Euville reposant sur un piédestal et un socle.

La dédicace « *Aux morts pour la France. Guerre 1914-1919.*»Gravée sur la face antérieure de l'obélisque. Notons l'originalité de la périodisation retenue, qui prend comme date de clôture du conflit celle du traité de Versailles et non celle de l'armistice. La dédicace est complété par l'inscription « *La commune de Mespuits* » gravée sur la face antérieure du piédestal (dé).

[1] Marché de gré à gré établit entre la municipalité de Mespuits et M. Henri Chévrier, entrepreneur à Malesherbes, pour la fourniture et la pose d'un monument aux morts, 2 mars 1920. A.D. 2o 864 [8]

Le classement retenu distingue les morts et les disparus. Le nom et le prénom des sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face latérale gauche de l'obélisque. La date précise du décès (jour-mois-année) est également indiquée. Les noms et prénoms des cinq habitants de la commune disparus au cours de la guerre sont quant à eux gravés selon le même procédé sur la face latérale droite de l'obélisque. Le nom et prénom d'une victime de la seconde guerre mondiale a également été rajouté sur la face latérale droite de l'obélisque, à la suite de la liste des disparus de la Grande Guerre.

L'ornementation du monument se limite à un motif métallique, composé d'une branche de chêne et de laurier, fixé sur la face antérieure de l'obélisque.

# Milly-la-Forêt

Population en 1911 :  2416 habitants
Population en 1921 :  2229 habitants
"Morts pour la France" : 102 noms (4,2%)
Monument (10 novembre 1919 – 10 juillet 1921)
Matériau : pierre
Statuaire : Charles Pourquet (Paris)
Description : Statue de poilu "faisant face" sur piédestal et socle
Situation : Place du maréchal Gallieni
Un tableau commémoratif, inauguré le 18 décembre 1921, est également apposé dans l'église Notre-Dame de Milly.

Milly-la-Forêt. Le monument aux "Morts pour la France" élevé sur la place Galliéni. Carte postale ancienne, A.D. 2Fi 113/143

C'est le 29 août 1919 que le conseil municipal de Milly vote l'érection d'un monument commémoratif aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Il décide également qu'une souscription publique sera ouverte dans la commune afin de compléter la subvention communale. Une Commission Spéciale composée de six membres est nommée et reçoit pour mission de « *recueillir les fonds de la souscription publique, du choix du monument, de la conduite des travaux, etc., en un mot de procéder à l'érection du monument*[1]. » L'emplacement pressenti pour servir de lieu d'implantation à l'édifice est la place de Lyon,

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Milly-la-Forêt, 29 août 1919. A.D. 2o 874 [6]

qui sera pour l'occasion aménagée en square, « *entourée de grillages avec portes d'entrée et de sortie, et plantée d'arbuste.* » Le 21 octobre, la municipalité sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation d'élever le monument sur la place de Lyon, rebaptisée entre temps Place Gallieni. Pourtant, un an plus tard, le projet en est resté au même point. Un habitant de Milly, exprimant son désappointement dans une lettre ouverte publiée dans *l'Abeille d'Etampes*, avance comme explication à ce retard les tergiversations qui scindent le conseil municipal à propos de l'ampleur à donner à l'hommage : « *Les uns voudraient faire grand, les autres sont plus modestes.* […] *Les sentiments de suprêmes regrets et de reconnaissance éternelle ne se mesurent ni à la hauteur ni à l'épaisseur du marbre, du granit, du bronze ou même du grès. Si on n'a pas pour faire grand, qu'on fasse petit, mais qu'on le fasse au plus tôt*[1]. » Le 21 septembre 1920, la commission du monument doit se réunir pour fixer l'emplacement définitif du monument. Le choix du comité est attendu fiévreusement par la population. Elle fait confiance aux personnes compétentes que le comité dit avoir consulté pour établir le lieu d'implantation. Les pronostics vont bon train. *L'Abeille d'Etampes* y va de son hypothèse : « *Si, comme on le dit, un monument de moyenne dimension, érigé place Grammont ou place de Lyon, paraîtrait petit, le même monument élevé au milieu de la place du Marché produirait un effet tout autre. La place du Marché pourrait donc bien être le choix de la commission … Attendons*[2]. » La décision du comité est dévoilée peu de temps après par *l'Abeille d'Etampes* et *le Réveil d'Etampes*. Sur l'avis de MM. Alphonse Lalauze et Lapierre-Renouard – auxquels a été confiée la réalisation du monument –, la commission préconise d'ériger le monument sur la place du Marché. Cet emplacement, écrit un journaliste du Réveil d'Etampes, se prête très bien à l'érection du monument du souvenir. La halle formera un fond sur lequel le monument se détachera et produira le meilleur effet[3]. En dépit de l'avis formulé par le comité, il semble que le conseil municipal persiste à élever l'édifice sur la place de Lyon. Les données sont cependant

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°32, samedi 31 juillet 1920. A.D. JAL 19 [20]
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°39, samedi 25 septembre 1920. A.D. JAL 19 [20]
[3] *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 2 octobre 1920. A.D. JAL 91 [14]

contradictoires à ce sujet. Deux articles parus en octobre 1920 dans *L'Abeille* et *le Réveil d'Etampes* indiquent que c'est bien l'emplacement du marché qui a été choisi par le comité d'érection. Or, deux autres articles parus dans les mêmes journaux en décembre 1920 laissent supposer que le conseil municipal à confirmé la décision de la commission d'ériger le monument sur la place de Lyon. Les pétitions qui circulent après cette date pour réclamer la modification de l'emplacement laissent néanmoins penser que c'est l'emplacement de la place de Lyon qui fut alors retenu par le conseil. Quoi qu'il en soit, le lieu d'implantation fait débat. Dans une lettre ouverte publiée dans l'Abeille d'Etampes[1], un groupe d'habitants s'offusque du choix de la municipalité : « *De l'avis de bien des gens, ce choix n'est pas heureux attendu que cette place est isolée à l'extrémité du pays, entourée de forts marronniers qui masqueront la vue du monument aux quelques rares passants qui cheminent dans ce quartiers*. » Ainsi, les habitants de Milly souhaitent faire de l'édifice commémoratif un symbole actif et l'intégrer de ce fait dans le tissu urbain. Le monument est ici perçu comme le vecteur d'une pédagogie essentiellement civique. Evoquant l'emplacement de la place Grammont, le groupe d'habitants estime ainsi que « *c'est l'endroit le plus décent, le plus recueilli pour recevoir un tel monument : tous les enfants auraient la vue dessus chaque jour, en allant et revenant des écoles, ce serait un motif de démonstration pour les instituteurs, sans aucun dérangement. Les étrangers qui ne manquent jamais de visiter les principaux ornements du pays, mairie, église, châteaux, le verraient sans être obligés de le chercher*. » La désignation de l'emplacement du monument constitue semble t-il un enjeu économique et touristique pour les habitants. C'est aussi une question d'orgueil et de patriotisme communal. Le monument aux morts constitue, comme nous le signalions précédemment, une preuve matérielle et ostensible de sa contribution à l'effort de guerre. Il ajoute donc à la respectabilité de la commune. Le choix de la place de Lyon n'en est que plus durement ressenti par la population. En janvier 1921, la contestation s'intensifie. Dans une lettre adressée à *l'Abeille d'Etampes* et

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°49, vendredi 3 décembre 1920. A.D. JAL 19 [20]

publié dans le numéro du 1er janvier 1921[1], un groupe d'habitants – sans doute le même que celui qui était à l'origine de la précédente missive – annonce le lancement d'une pétition dans la commune afin de réclamer la modification de l'emplacement : « pour manifester notre suprême désir de voir édifier ce monument en meilleur place, c'est-à-dire au centre des écoles et de la circulation, à la vue des voyageurs et des touristes venant visiter notre ville, nous avons décidé de faire une pétition. » Le mouvement est d'importance. Le groupe annonce avoir déjà recueilli « *environ 400 signatures, ce qui représente 400 familles, parmi lesquelles un bon nombre ont été éprouvées par la guerre.* » Devant cette levée de boucliers, le comité d'érection invoque – également par voix de presse – la légalité des délibérations du conseil municipal. Les initiateurs de la pétition répondent à l'argument dans un article publié en février 1921 dans *l'Abeille d'Etampes* ; « *Nous n'avons pas de parti-pris, mais n'en faisons pas une question politique. Nous demandons simplement que le monument qui doit commémorer la mort de nos enfants ne soit pas érigé à l'extrémité de la ville, à une cinquantaine de mètres des champs, sur une place isolée, fréquentée seulement par les quelques habitants du quartier*[2]. » Les esprits s'échauffent. Le 12 février, *L'Abeille d'Etampes* publie la lettre désabusée d'un habitant de Milly dans laquelle celui-ci critique l'entêtement et l'orgueil déplacé de la commission : « *le comité dit ne vouloir se déjuger en acceptant un autre emplacement que celui de son choix ; il se retranche aussi derrière le vote du conseil, et, comme dernier argument, agite la question de l'esthétique, l'art du beau, l'art du grand !* […] *Le gouvernement, qui avait désigné le Panthéon pour y déposer les restes du soldat inconnu s'est-il déjugé en donnant son adhésion à l'Arc de Triomphe réclamé par les poilus de la capitale : non, le gouvernement ne s'est pas déjugé. Le Conseil municipal de Milly et la Commission du monument ne se déjugeraient pas davantage en donnant satisfaction à la grande majorité des habitants de Milly qui réclament ardemment la place Grammont pour l'érection du monument appelé à perpétuer la mémoire des enfants de Milly*

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°1, samedi 1er janvier 1921. A.D. JAL 19 [20]
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°6, samedi 5 février 1921. A.D. JAL 19 [20]

*morts pour la France*[1]. » Le 12 mars 1921, les résultats de la pétition lancée dans la commune pour le changement de l'emplacement sont publiés dans l'*Abeille d'Etampes* : 399 signatures, à raison d'une par ménage, ont été recueillies, soit plus des 2/3 de la population. Sept familles se prononcent en faveur de l'implantation dans le cimetière, 35 pour la place de la Mairie et 357 en faveur de la place Grammont. La pétition est remise au premier magistrat de la ville pour être examinée en séance du conseil municipal. Si les échanges entre la municipalité, le comité et les pétitionnaires restent malgré tout courtois, les enjeux de l'affaire ne manquent pas d'être soulignés par ces derniers. Les débats promettent d'être houleux compte-tenu de la division de la municipalité. « *La situation est nette ; il y a d'une part, au conseil municipal, les cinq membres du comité plus trois conseillers, ce qui fait huit favorables à la place de Lyon. Il reste donc huit conseillers qui y sont hostiles avec les deux tiers de la population. Si le comité croit devoir agir contre l'expression des sentiments de la grosse majorité du pays, qu'il en prenne la responsabilité !*[2] » Malgré la mobilisation massive de la population, le monument est inauguré le dimanche 9 octobre 1921 sur la place du Maréchal Gallieni, anciennement place de Lyon. La cérémonie, souligne le reporter du Réveil d'Etampes, s'est déroulé « *sans qu'aucune note discordante se soit élevée, sans qu'aucun incident soit venu troubler la sérénité de ce jour de recueillement*[3]. »

Le monument aux morts, situé sur la place Gallieni, se présente sous la forme d'une statue de poilu sur piédestal et socle. Il est situé au centre d'une composition florale et de pelouse qui dessine une croix de malte (croix de guerre). Trois arbres taillés en cône sont situés derrière le monument. La dédicace « *La ville de Milly à ses héroïques enfants morts pour la Patrie* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). La date « *1914-1918* » est inscrite un peu plus haut, sur la face antérieure du socle de la statue.

---

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°7, samedi 12 février 1921. A.D. JAL 19 [20]
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°11, samedi 12 mars 1921. A.D. JAL 19 [20]
[3] *Le Réveil d'Etampes*, n°41, samedi 15 octobre 1921. A.D. JAL 91[15]

Le nom et le prénom des quatre-vingt-quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales et arrière du piédestal (dé) (Face latérale droite : 1914-1915, face arrière ; 1915-1916, face latérale gauche ; 1916-1917-1918). Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale, des déportés et des victimes de la guerre d'Algérie sont gravés sur la partie basse du piédestal (face antérieure). Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Toutefois, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Une inscription discrète, gravée sur la face latérale droite du socle de la statue, rappelle le nom de son concepteur : « *C. Pourquet. Paris. 1921* ».

Plusieurs symboles ornent les façades de l'édifice. Une couronne en demi-cercle en bronze, composée d'un rameau de laurier et d'une palme, est fixée sur la face antérieure du piédestal (dé). Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée au dessus de la couronne. La statue du poilu est de Charles Pourquet, statuaire à Paris. C'est la réplique, à une échelle beaucoup plus grande, de la statue apposée sur le monument d'Angerville. Elle représente un poilu faisant face à l'ennemi, expression du « On ne passe pas ». Il tient un fusil dans ses deux mains (le canon du fusil est coupé, résultat des affres du temps). La tenue et l'équipement sont réalistes. L'attitude et l'expression du visage – sévère, le menton levé – sont elles plus idéalisées. Une forme est sculptée dans la pierre au pied du soldat. Il s'agit vraisemblablement d'un élément naturel ; un tronc d'arbre semble t-il.

Un tableau – réalisé par le peintre militaire Lalauze – est également placé à l'entrée de l'église et inauguré le 18 décembre 1921. Ces dimensions sont importantes. L'œuvre mesure en effet 2,50 mètres de large sur 4 mètres de hauteur. L'ensemble est très sobre et imposant : « *ce ne sont pas des soldats d'opéra-comique que M. Lalauze a représentés, mais de véritables poilus boueux et vrais ! A droite, un mourant qui, dans une dernière vision, songe à son pays natal ; en effet, dans le haut du tableau, le clocher de Milly se dresse dans les nuages lugubres. Dans*

*le fond, la tranchée bouleversée, avec un mort renversé, les jambes crispées ; ce morceau de peinture est certainement le plus tragique de toute la composition*[1]. »

Un poilu l'arme à la main veille au sommet du monument aux morts de Milly-la-Forêt : « *On ne passe pas !* »

# Moigny-sur-Ecole

Population en 1911 :  500 habitants
Population en 1921 :  430 habitants
"Morts pour la France" : 32 noms (6,4%)
Monument (7 mars 1920– 14 août 1921)

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°48, samedi 24 décembre 1921. A.D. JAL 91 [15]

Matériau : pierre d'Euville
Entrepreneur : M. Miard (Milly)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : face à l'entrée du cimetière, sur le carrefour de la Croix-Boisset

Le 7 mars 1920, devant le conseil municipal, le maire de la petite commune de Moigny-sur-Ecole rend un vibrant hommage aux trente-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Il expose à l'assemblée que la commune à un devoir à remplir

envers ceux de ses enfants qui ont versé leur sang pour la France. Il invite donc le conseil à manifester la reconnaissance publique en adoptant le projet d'érection d'un monument à la mémoire des enfants de Moigny morts pour la Patrie et en créant les ressources nécessaires à la réalisation de ce projet[1]. A l'unanimité le conseil municipal accepte la proposition du maire et vote une somme de 1000 francs au titre de participation communale dans la dépense d'érection. Une souscription publique est également ouverte dans la commune afin de faire face à la dépense. L'emplacement du monument est fixé sur le « *carrefour de la Croix-Boisset* », face à l'entrée du cimetière. Le 13 juin 1920, la souscription est close. 2300 francs ont été recueillis. Pour parfaire cette somme à 5000 francs, la municipalité décide de procéder à une imposition extraordinaire de 2700 francs[2]. En 1921, le maire de Moigny entre en contact avec M. Miard, marbrier à Milly-la-Forêt. Le monument imaginé par l'artisan milliacois, une haute pyramide en pierre d'Euville sur soubassement mouluré, coûte 4800 francs. Le 20 février 1921, le conseil municipal approuve le projet présenté par M. Miard et autorise le maire à conclure – après approbation par le préfet – un marché de gré à gré avec lui. Une dépense supplémentaire de 2300 francs devant être prévue pour la préparation de l'emplacement et la protection du monument, l'assemblée décide de porter à 5000 francs la somme de 2700 francs précédemment votée au cours de la séance du 13 juin 1920. Le 19 mars, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 23 avril, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux vont bon train. L'inauguration du monument a lieu quelques mois plus tard, le 14 août 1921[3].

Le monument aux morts est situé face à l'entrée du cimetière communal, sur le carrefour de la Croix-Boisset. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal mouluré et double emmarchement. Huit bornes droites reliées par une chaine entourent l'édifice.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Moigny-sur-Ecole, 7 mars 1920. A.D. 2o 884 [5]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Moigny-sur-Ecole, 13 juin 1920. A.D. 2o 884 [5]
[3] *Le Réveil d'Etampes*, n°34, samedi 20 août 1921. A.D. JAL 91 [15]

La dédicace « *A la mémoire des enfants de Moigny Morts pour la France. 1914-1918* » et gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Le nom et le prénom des trente-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de l'obélisque. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Toutefois l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur la face latérale gauche du piédestal (dé).

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une demi-couronne en bronze composée d'un rameau de chêne et d'une branche de laurier est fixée sur la face antérieure de l'obélisque. Au-dessus du motif, également fixée dans la pierre ; une médaille de la croix de guerre en bronze. Une palme en bronze est fixée sur la partie supérieure de l'obélisque (face antérieure).

# Mondeville

Population en 1911 :  388 habitants
Population en 1921 :  339 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (4,4%)
Monument (6 juin 1920 – ?)
Matériau : pierre d'Euville fine
Entrepreneur : M. Boisseau (La Ferte-Alais)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre
Situation : devant l'église

1939 - 1945
AUX
ENFANTS
DE MONDEVILLE
MORTS
POUR LA PATRIE
1914-1918

Afin de rendre hommage aux dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Mondeville décide le 6 juin 1920 d'élever un monument à leur mémoire sur la place de l'église, au centre du village[1]. Contact est pris à cet effet avec M. Boisseau, marbrier dans la commune voisine de La Ferte-Alais, qui transmet au maire de la commune un devis estimatif du projet. Le monument imaginé par l'artisan fertois, en pierre d'Euville fine, mesure 3,60 mètres de hauteur sur 1,65 de largeur à la base. Il se compose de « *huit morceaux formant cinq assises, avec palme et croix de guerre en relief, sur semelle en ciment de Portland* ». La dépense totale s'élève à 3500 francs. Une souscription publique de 2500 francs est ouverte dans la commune, complétée par un crédit de 1000 francs votée par le conseil municipal au titre de participation à la dépense. Le 13 février 1921, la municipalité approuve le projet présenté par M. Miard et autorise le maire à conclure – après approbation par le préfet de Seine-et-Oise – un marché de gré à gré avec lui. Le 30 avril, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et un peu plus d'un mois plus tard, le 7 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Le 23 mars 1922, le conseil municipal décide de

Croquis du monument aux "Morts pour la France" de la commune de Mondeville, établit par M. Boisseau, marbrier à La Ferte-Alais, s.d. A.D. 2o 898 [6]

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Mondeville, 13 février 1921. A.D. 2o 898 [6]

faire installer une chaine décorative autour du monument aux morts et sollicite l'attribution de quatre obus de gros calibre pour la supporter.

Le monument aux morts est situé au centre du village, à proximité de l'église. Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre. L'édifice repose sur un dallage en pierre. Quatre massifs de fleurs sont disposés aux angles de celui-ci. Quatre obus peint en bleu clair, reliés entre eux par une chaine, sont disposés autour du monument. Un motif en croix de guerre est représenté au centre de chaque chaine.

La dédicace « *Aux enfants de Mondeville morts pour la Patrie. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Le nom et le prénom des dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de l'obélisque. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Les noms et prénoms des morts de la Seconde Guerre mondiale ont été gravés sur la face antérieure de l'obélisque, au bas de celle-ci, précédés de la mention « *1939-1945* ». Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Une plaque de marbre offerte par *l'Union Nationale des Combattants*, fixée sur la partie inférieure du piédestal, rend hommage aux morts de la Grande Guerre. On peut y lire : « U.N.C à ses camarades morts aux champs d'honneur. 20 mai 1925 ». Une médaille de la croix de guerre et une médaille militaire en bronze sont fixées sur la plaque.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une palme est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque. Un ruban est noué à sa base. Une croix de guerre est également gravée en application sur la face antérieure de la corniche. Une demi-couronne composée d'une branche de chêne et d'une palme en bronze est fixée sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Une demi-couronne composée d'une branche de chêne et d'une palme en bronze est fixée sur la face latérale droite du piédestal (dé).

# Monnerville

Population en 1911 :  322 habitants
Population en 1921 :  285 habitants
"Morts pour la France" : 18 noms (5,6%)
Monument (26 juin 1920 – 17 octobre 1920)
Entrepreneur : M. Pinturier (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : sur la pointe formée par la route nationale et celle qui descend à Méréville

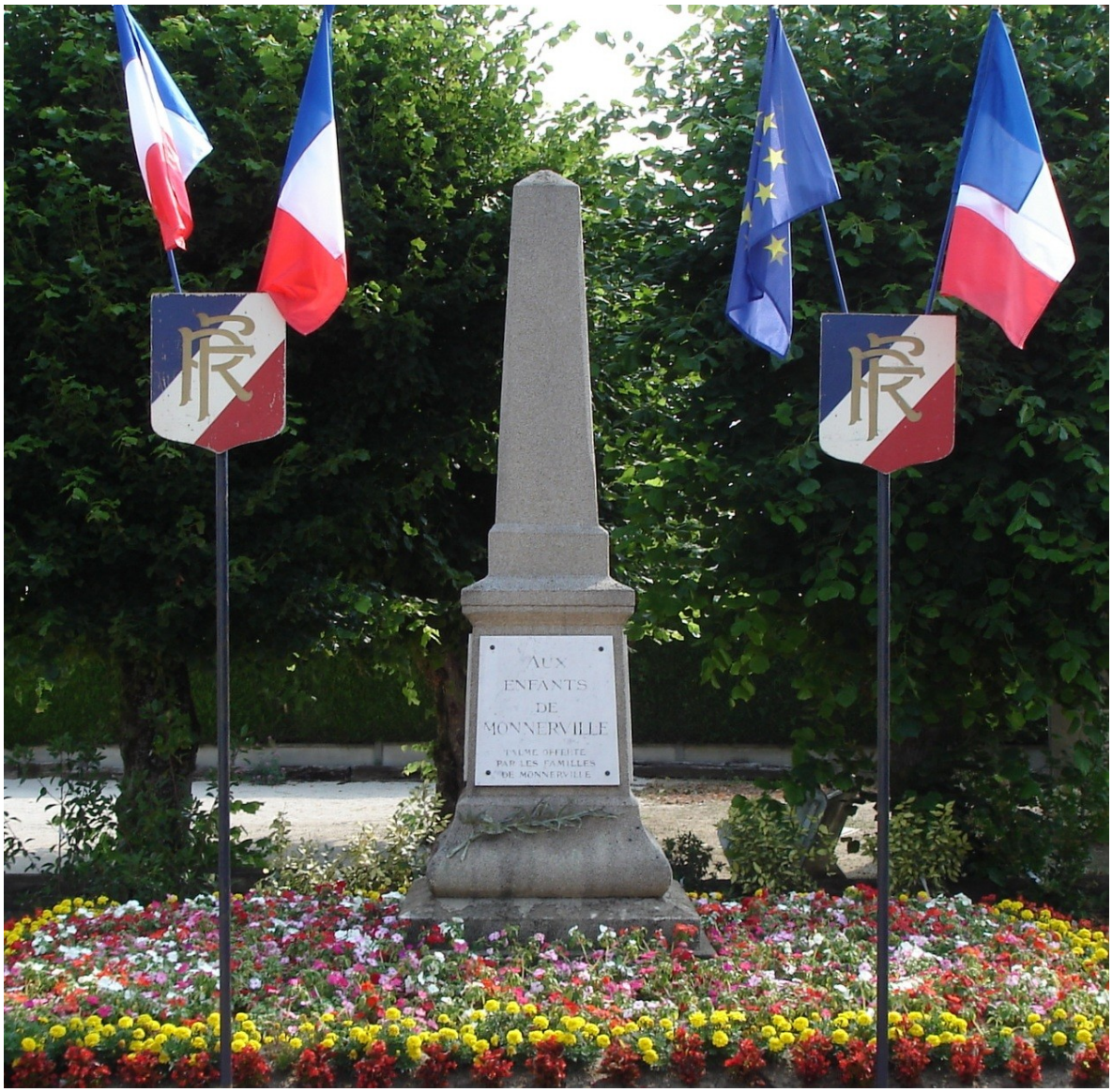


Le 26 juin 1920, le maire du petit village de Monnerville propose au conseil municipal, afin de rendre hommage aux dix-huit habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918, d'ériger un monument à leur mémoire sur la place publique[1]. « *Considérant que la mémoire de ceux qui sont morts pour sauver les destins de la France ne saurait être oubliée et que Monnerville doit être reconnaissante à ces héros qui ont barré le passage à l'envahisseur et épargné l'occupation ennemie* », l'assemblée adopte à l'unanimité

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Monnerville, 26 juin 1920. A.D. 2o 903 [5] Il semble que le projet soit légèrement antérieur à cette date. Une souscription publique a semble t-il été décidée quelques semaines plutôt, le 6 juin 1920, par M. Houdy, alors à la tête de la municipalité, en vue d'ériger un monument aux morts.

la proposition du maire. Un comité d'érection est constitué. Présidé par M. César Leblanc[1], conseiller municipal, il est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. C'est lui qui entre ainsi en contact avec M. Pinturier, marbrier à Etampes, en vue d'établir les plans et devis de l'édifice. Le monument imaginé par l'artisan étampois est une « *pyramide portant une palme avec la croix de guerre, et une stèle sur laquelle sont gravés les noms de dix-huit enfants du pays tombés au champ d'honneur.* » Une grille d'entourage, d'une valeur de 500 francs, doit également être érigée autour du monument. Le devis total s'élève à 3000 francs. Pour faire face à la dépense, une souscription publique de 2100 francs est ouverte dans la commune, complétée par une subvention communale de 900 francs. La subvention de l'Etat, indique le maire, « *viendra atténuer le sacrifice consentie par la commune*[2]. » Le projet semble être en bonne voie mais le 31 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet cependant un avis défavorable à son exécution. La commune doit revoir son projet. Sans attendre le nouvel avis de la commission, Monnerville procède à l'inauguration de son monument le 17 octobre 1920[3]. Les recommandations formulées par le comité d'examen réuni en séance du 21 octobre 1920 restent donc sans effets. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 2 avril 1921, soit près de cinq mois après la remise de l'édifice à la municipalité.

Le monument aux morts est situé sur l'ancienne place de la mare, sur la pointe formée par la route nationale et celle qui descend à Méréville. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec palme et croix de guerre. L'édifice est entouré par un parterre de fleurs. Deux mats, à l'extrémité desquels sont fixés deux écussons RF, sont disposés devant le monument. Chaque mat comporte deux drapeaux ; trois tricolores et un européen. La grille d'entourage qui ceinturait le monument à l'origine a selon toute vraisemblance été supprimée.

---

[1] M. Haquet, maire de la commune en est semble t-il le président d'honneur.

[2] Note du maire de Monnerville. Indication des voies et moyens pour faire face à la dépense d'érection du monument aux morts pour la France, 9 juillet 1920. A.D. 2o 903 [5]

[3] *Le Réveil d'Etampes*, n°43, vendredi 22 octobre 1920. A.D. JAL 91 [14]

La dédicace « *Aux enfants de Monnerville* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Aucune date ne figure sur la face antérieure de l'édifice. Le nom et le prénom des dix-huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur une plaque de marbre par année de décès sur les faces latérales du piédestal (dé). Les noms et prénoms des victimes des autres conflits (1939-1945 et 1947) ont été rajoutés à la suite de la liste des morts de la Grande Guerre, sur la face latérale droite du piédestal (dé). Sous l'inscription dédicatoire, on peut lire : « *palme offerte par les familles de Monnerville* ». La dite palme, en bronze, est fixée sur la partie inférieure du piédestal (face antérieure).

# Montgeron

Population en 1911 :  3494 habitants
Population en 1921 :  4479 habitants
"Morts pour la France" : 171 noms (4,9%)
Monument (16 février 1919 – 3 décembre 1922)
Sculpteur : Paul-Marcel Dammann
Description : Victoire ailée et colonnade avec parois en demi-croisant
Situation : à l'extrémité sud de l'avenue d'honneur du château de Rottembourg

Le 16 février 1919, le maire de Montgeron émet le projet de faire ériger un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Considérant que le projet envisagé ne peut que rencontrer l'adhésion unanime de la population, le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition du maire et vote un crédit de 5000 francs à titre de souscription communale. Une commission d'organisation est également constituée, chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. M. Lebaud, officier de la légion d'honneur, premier adjoint faisant fonction de maire en l'absence du maire mobilisé et disparu, en assure la présidence. Douze autres membres le composent. Nous avons ici quatre conseillers municipaux, un directeur d'école,

un négociant, un imprimeur, un secrétaire de mairie, le trésorier des sapeurs-Pompiers, le trésorier des vétérans ainsi que le délégué et le trésorier du Souvenir Français[1]. Le 8 novembre 1919, le conseil municipal décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune et sollicite à cet effet l'autorisation du préfet de Seine-et-Oise[2]. Le maire rend également compte d'une offre faite par Mme la comtesse d'Esclaibes et Mme la Baronne de Fontenay tendant à céder gratuitement à la commune un grand terrain situé à l'angle des rues de Mainville et de Draveil en vue de l'édification d'un monument aux morts. Après délibération, le conseil accepte l'offre ainsi faite et décide que, « *dans le cas ou l'emplacement dont il s'agit serait définitivement adopté, mention serait faite de leurs noms sur le socle du monument.* » Après examen, il ressort que l'emplacement ne convient pas au monument projeté. Après quelques tergiversations, l'avenue de Rottembourg est finalement pressentie pour accueillir l'édifice. Le 22 juillet 1922[3], le maire expose au conseil le projet d'acte intervenu avec M. Scrope, pour la cession d'une partie de ladite avenue destinée à l'édification du monument aux morts. L'assemblée accepte les termes de l'acte et autorise le maire à le signer. Le projet est en bonne voie. Parallèlement, des démarches sont entreprises auprès des entrepreneurs et des artistes-statuaire. Le projet voulu par la municipalité est ambitieux. La commune n'a pas lésiné sur les moyens. A la souscription publique, qui a produit la somme de 13104 francs, viennent s'ajouter la subvention communale de 20000 francs ainsi que 9736,50 francs provenant de différentes quêtes et souscriptions effectuées auprès des écoles et des sociétés. En tout, la commune dispose d'un budget de 42840,50 francs[4]. Une telle somme lui permet d'avoir recours aux plus grands noms de la sculpture. Or, il s'en trouve un qui est originaire de la commune. Il s'agit de Paul-Marcel Dammann. Elève du sculpteur, graveur en médaille et lithographe Jules Clément Chaplain (1839-1909), cet artiste-statuaire à reçu le prix de

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montgeron, 16 février 1919. A.D. 2o 914 [7]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montgeron, 8 novembre 1919. A.D. 8R5
[3] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montgeron, 22 juillet 1922. A.D. 8R5
[4] Note du maire de Montgeron. Détail des sommes reçues pour le monument aux "Morts pour la France", 1922. A.D. 8R5

Rome en 1908, une deuxième médaille en 1914, puis une première médaille en 1921[1]. Contacté en 1921, le sculpteur accepte de réaliser l'allégorie de La Victoire qui doit orner du monument aux morts de la Grande Guerre. Le 5 octobre 1922, le projet est transmis au préfet de Seine-et-Oise pour approbation. La municipalité sollicite par la même occasion l'attribution de la subvention de l'Etat prévue par l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919. Le décret préfectoral autorisant l'édification du monument est promulgué quelques semaines plus tard, le 31 octobre 1922. Son inauguration a lieu avant la fin de l'année, le 3 décembre 1922.

Le monument aux habitants de Montgeron morts pour la France est situé à l'extrémité sud de l'avenue d'honneur du château de Rottembourg. Il se présente sous la forme d'une paroi d'environ un mètre trente de hauteur en arc-de-cercle. Au centre, deux colonnes crénelées de type toscan, supportent un entablement surmonté d'une corniche. La référence à l'antiquité est évidente, confirmée par la statue réalisée par Paul-Marcel Dammann. Entre les deux colonnes, une Victoire ailée en bronze – d'une hauteur de 1,50 mètre – tient dans ses mains trois couronnes de laurier. Le sculpteur semble s'être référé à la « Korê », jeune femme constituant l'un des types de la période archaïque de la statuaire grecque (VIe et début du Ve siècle avant J.-C.)[2]. Dans l'antiquité, Korê – également connue sous le nom de Perséphone – était censée symboliser les semences des céréales, qui doivent descendre sous terre ; d'une mort apparente, une nouvelle vie peut germer. Elle en vint plus tard à symboliser la mort. La symbolique de cette allégorie est donc relativement ambiguë ; elle oscille entre la victoire, la mort et la renaissance.

Plusieurs inscriptions sont gravées sur le monument. La dédicace « *Aux enfants de Montgeron morts pour la Patrie* » est gravée sur le piédestal qui supporte la colonnade. La date « *1914-*

[1] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.779.
[2] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.779.

*1918* » est inscrite un peu plus haut, sur le socle de la statue. Le nom et le prénom des cent-soixante-et-onze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur huit colonnes par ordre alphabétique sur les parois du muret qui entoure la statue. Deux inscriptions latines sont gravées sous les listes nécrologiques. Sur la partie de gauche, on peut ainsi lire : « *Manibus date* ». Sur la partie de droite, on lit : « *Lauros Plenis* ». Les deux expressions forment en réalité une seule et même phrase : « *Manibus date lauros plenis* » : "*Donnez des lauriers à pleines mains*". Le terme "Laurus" est ici essentiel. Son premier sens est celui de laurier. C'est également une métonymie pour désigner une couronne de laurier. Le second sens du terme "Laurus" est victoire, triomphe. De fait, la combinaison des deux éléments – allégorie ailée et locution latine – tend à confirmer qu'il s'agit d'un monument à la victoire. Deux motifs identiques sont également gravés sur l'about, de part et d'autre du monument. On reconnaît des branches de laurier, deux anneaux et une sorte de panier de forme rectangulaire.

Résurgences antiques pour cette victoire ailée qui offre des couronnes de lauriers aux habitants de Montgeron morts pour la France. L'œuvre, en bronze, est du sculpteur Paul-Marcel Dammann (1921).

Un autre monument est érigé à l'initiative de l'Association du Souvenir Français dans le cimetière communal. Conçu par l'architecte Ch. Lamichel et réalisé par M. Fauche, entrepreneur à Montgeron, il se présente sous la forme d'une stèle verticale de forme rectangulaire, terminée par un sommet en triangle et reposant sur un piédestal de forme curviligne. Le tout repose sur un socle en pierres meulières. Quatre bornes sont disposées au niveau des angles du monument.

On peut voir, gravée sur la face antérieure du monument, la dédicace : « *Le Comité du Souvenir Français de Montgeron aux Enfants morts pour la France* ». La date « *1914-1918* » est gravée au sommet du monument, dans la partie triangulaire du sommet. Une couronne de laurier, à moins que ce ne soit une couronne mortuaire, ceinture l'édifice dans sa partie supérieure. Un motif en bronze, composé de deux branches de laurier, d'une croix de guerre et d'un médaillon, est fixé sur la partie antérieure du piédestal. Notons qu'aucun nom n'est inscrit sur le monument. Deux inscriptions discrètes, gravées sur la partie inferieure du piédestal, rappellent les noms des concepteurs du monument : « *Ch. Lamichel, architecte* » & « *G. Fauche, entrepreneur à Montgeron* ».

Montgeron. Monument aux morts érigé dans le cimetière communal par la section locale du Souvenir Français.

# Montlhéry

Population en 1911 :  2493 habitants
Population en 1921 :  2622 habitants
"Morts pour la France" : 77 noms (3%)
Monument dans le cimetière (1920 – 23 octobre 1921)
Architecte : M. Valeille (Monthléry)
Entrepreneur : M. Marit (Epinay-sur-Orge)
Description : pyramide sur piédestal et socle avec chapiteau
Monument sur la Place du Marché (1920– 23 octobre 1921)
Architecte : M. Valeille (Monthléry)
Statuaire : M. Maubert (Brétigny)
Entrepreneur : M. Marit (Epinay-sur-Orge)
Description : grenadier montant à l'assaut en bronze sur piédestal

Montlhéry. *Monument élevé aux combattants de la Grande Guerre*
Carte postale ancienne, s.d. A.D. 2Fi 119/187

C'est en 1920 que la municipalité de Montlhéry décide, afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918, d'ériger un monument à leur mémoire. Toutefois, si le principe en est unanimement adopté, la question de l'emplacement à donner à l'édifice reste en suspend. Une commission du monument est donc constituée à l'effet d'établir des propositions sur ce sujet. Le 3 août 1920, le maire de la commune rend compte devant le conseil municipal des travaux effectués par ladite commission. Il expose le dilemme auquel elle a été confrontée concernant le lieu d'implantation de l'édifice commémoratif. Devra t-il s'agir d'un monument de gloire et d'orgueil – auquel cas sa place serait dans le centre de la ville, exposé au regard de chacun – ou d'un monument de recueillement et de

deuil, le cimetière étant alors tout désigné pour l'accueillir. Cette hésitation entre la tonalité funéraire et patriotique de l'hommage correspond également à une autre problématique, celle de l'intégration des survivants dans la commémoration des morts de la guerre. L'hommage public doit-il être exclusivement érigé à la mémoire de ceux qui sont morts ou célébrer la victoire, honorer les survivants et leur courage ? Cette préoccupation apparaît distinctement dans l'allocution prononcée par le premier magistrat de la ville : « *Les uns, songeant surtout à ceux qui ont poussé l'héroïsme jusqu'au sacrifice de leur vie, veulent élever à nos glorieux morts un monument dans le lieu de repos, dans le cimetière communal* […]. *L'idée est louable, mais il ne faut pas toutefois que notre admiration pour ces héros disparus soit exclusive. Nous devons songer aussi à tous ceux qui, après avoir lutté et souffert, sont revenus de la guerre, à tous ces mutilés, blessés, ou poilus échappés par miracle à la fournaise.* […] *Tous ces vivants ont été à la peine, ils doivent être à l'honneur et leur souvenir doit être évoqué non plus dans un lieu clos, si vénérable soit-il, mais au grand jour de la Place Publique, centre de notre activité locale*[1]. » La question trouve rapidement un dénouement. La proposition faite par le maire à l'assemblée communale est pour le moins originale : « *La ville de Montlhéry élèvera dans le cimetière un monument aux morts ; ce sera une pyramide sur laquelle seront gravés les noms de tous les enfants de Montlhéry, morts au champ d'honneur.* […] *Ils pourront ainsi dormir côte à côte leur dernier sommeil, unis dans la mort comme ils le furent dans le devoir. Sur la place s'élèvera le Monument dédiée par la Ville à tous les enfants de Montlhéry combattants de la Grande guerre.* » L'exemple de la commune de Montlhéry constitue une exception. La plupart des municipalités n'ont en effet pas les moyens de construire deux monuments commémoratifs. Le 4 août 1920, le conseil municipal examine la proposition du premier magistrat de la ville[2]. A l'issue des délibérations, le projet complet de la commission est adopté. Il est également précisé que le projet du cimetière sera exécuté dans les plus brefs délais, tandis que celui de la place devrai

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°36, jeudi 9 septembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

[2] Le maire expose le projet au conseil municipal en qualité de président du comité d'érection.

voir le jour au printemps 1921[1]. Les plans du monument qui doit être élevé au cimetière sont établis par M. Valeille, architecte communal. En vue de faire réaliser l'édifice, celui-ci s'adresse dans un premier temps à M. Robert, marbrier à Montlhéry, qui décline le marché. M. Valeille s'adresse donc à M. Cramard, également marbrier à Montlhéry, qui dépose une soumission de 7200 francs. La somme demandée par l'artisan étant trop importante, l'architecte communal se tourne alors vers M. Marit, entrepreneur de monuments funèbres à Epinay-sur-Orge. Un engagement est cette fois conclu avec l'entrepreneur pour une somme de 6300 francs. Le 18 août 1920, le conseil municipal mandate le maire pour établir, après approbation préfectorale, un marché de gré à gré avec M. Marit pour la fourniture et la pose – sous la direction de M. Valeille – d'un monument aux morts dans le cimetière communal. Le devis de la dépense établit par l'architecte s'élève à 7272 francs, dépense couverte par une subvention communale de 4000 francs votée en 1919 et par le produit de la souscription de 3300 francs.

La réalisation du monument qui doit être élevé sur la Place du Marché s'annonce plus difficile, notamment en raison du coût financier qu'il représente. Œuvre de M. Maubert, statuaire à Brétigny, l'édifice se compose d'un poilu en bronze sur piédestal en pierre de Lorraine. La dépense prévue s'élève à 22000 francs. Pour y faire face, une souscription publique est ouverte dans la commune et la municipalité vote une somme de 8000 francs au titre de participation à la dépense. En outre, en en raison de la démolition des halles pendant la guerre, le conseil municipal estime qu'il y a lieu de procéder à des travaux urgents de la réfection de la Place du Marché. Le devis établis par l'architecte pour les travaux de pavage, de restauration des trottoirs et de plantation d'arbres s'élève à 10000 francs, auxquels il faut encore ajouter 2000 francs pour les travaux d'installation du monument sur la place. Afin de répartir la dépense, le projet ne sera mis en exécution qu'au printemps 1921. Le 25 novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet de monument dans le cimetière. Deux mois plus tard, le 27 janvier 1921, le décret

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Montlhéry, 4 août 1920. A.D. 8R5

présidentiel autorisant son édification est promulgué. Le 19 mars 1921, la Commission d'examen émet un avis favorable au projet de monument sur la Place du Marché. Les travaux d'édification des deux monuments sont menés de front. La cérémonie d'inauguration – présidée par le ministre Georges Leredu – a lieu quelques mois plus tard, le 23 octobre 1921.

Le monument élevé au cimetière est situé au fond de l'allée centrale. De forme pyramidale sur base en gorge[1] surélevée d'une marche, il comporte une palme de feuilles de chêne et de laurier sculptée en relief sur sa face principale. Un chapiteau de section carré couronne l'ensemble. Œuvre de M. Vailelle, architecte communal, et de M. Marit, entrepreneur de monuments funèbres à Epinay-sur-Orge, il est entouré par un tertre fleuri, limité à chaque angle par une borne en forme d'obus. On peut lire, gravée sur la face antérieure de la pyramide, la dédicace « *Aux enfants du pays morts pour la Patrie. La ville de Monthléry reconnaissante* ». Les dates « *1914-1918* » & « *1939-1945* » sont gravées sur la base de la pyramide. Le nom et le prénom des soixante-dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique[2] sur deux plaques de marbres rectangulaires fixées sur les faces latérales de l'édifice.

[1] La gorge est une large moulure creuse arrondie.

[2] Quelques noms ont été rajoutés au bas de la liste de chaque plaque.

Montlhéry. Le monument aux "Morts pour la France" élevé dans le cimetière communal

Le monument élevé sur la Place du Marché est une statue en bronze sur piédestal. Œuvre de M. Maubert, statuaire résidant à Brétigny, et de M. Valeille, architecte communal, elle représente un grenadier montant à l'assaut, fort remarqué lors de l'inauguration du monument : « *Abandonnant la pose académique de l'école du grenadier pour nous montrer un vrai combattant dont la physionomie saisissante et empreinte à la fois d'un courage stoïque et d'une angoisse consciente du danger. L'ensemble est d'un réalisme impressionnant, c'est bien là, le faucheur de la mort*[1]. » Le piédestal, dessiné par M. Valeille, a quant à lui été réalisé par M. Marit, entrepreneur de monuments funèbres à Epinay-sur-Orge, qui a également construit le monument élevé dans le cimetière communal. De section

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°42, jeudi 27 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

circulaire, il est orné de guirlandes de chêne et de laurier sculptées et comporte un cartouche de bronze dans lequel sont insérées les armes de la ville.

Un grenadier monte à l'assaut de la tranchée ennemie au sommet du monument aux morts de Montlhéry élevé sur la Place du Marché.

On remarque, gravée sur la face antérieure du socle, la dédicace « *A ses enfants combattants de la Grande Guerre. La ville de Montlhéry reconnaissante* ». Sur le côté droit du socle, on peut voir, inscrit en colonne au dessus d'une imposante guirlande de chêne et de laurier, les noms de quatre grandes batailles de la Grande Guerre : (de haut en bas) « *Verdun – Reims – Arras – Lens* ». Sur le côté gauche du socle, on peut voir, inscrit selon le même procédé, les noms de quatre autres grandes batailles de la Grande Guerre : (de haut en bas) « *Marne – Yser – Somme – Aisne* ». Sur la face arrière du socle, on peut les dates précises de la date « *2 août*

*1914 – 11 nov. 1918* ». Le 2 août 1914 correspond à l'ultimatum de l'Allemagne et à l'entrée des troupes allemandes en Belgique. La déclaration de guerre de l'Allemagne à la France a eu lieu le jour suivant, le 3 août 1914. La date du 11 novembre 1918, préférée à celle du 28 juin 1919 (signature du traité de Versailles), correspond à la signature de l'armistice par l'Allemagne. Ce type datation précis est extrêmement rare, on ne le retrouve que sur ce monument. Sous ces inscriptions, on peut apercevoir les armes des villes, insérées au centre d'un cartouche en bronze orné de feuilles de chêne et de laurier. Les armes se composent d'une couronne, de quatre alérions[1] et d'une croix. La devise de la ville est gravée sur une bannière au bas du cartouche : « *Meminerit se Deum habere testem* », qui signifie « *Qu'il se souvienne qu'il a Dieu pour témoin* ». Conformément au vœu du conseil municipal d'en faire un monument à la victoire dédié à l'ensemble des combattants – morts et survivants – de la Grande Guerre, l'édifice ne comporte aucun nom.

[1] Petits aigles sans bec ni pattes, symbole de l'empire universel.

# Morangis

Population en 1911 :  370 habitants
Population en 1921 :  459 habitants
"Morts pour la France" : 13 noms (3,5%)
Monument (1922 – ?)
Architecte : M. Turbaust (Longjumeau)
Entrepreneur : M. Schmit (Paris)
Description : obélisque sur piédestal avec croix de guerre
Situation : dans le square jouxtant la mairie

Afin de rendre hommage aux treize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Morangis décide en 1922 d'ériger un monument en leur mémoire dans le cimetière communal. Contact est pris à cet effet avec M. Turbaust[1], architecte à Longjumeau. Le monument qu'il imagine consiste en un obélisque sur piédestal en marbre gris. La dépense prévue s'élève à 9100 francs. Afin d'y faire face, une souscription publique de 5390 francs est ouverte dans la commune, complétée par une

[1] Incertitude de lecture. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morangis, 19 novembre 1922. A.D. 8R5

dotation communale de 4000 francs[1]. La réalisation des travaux est confiée, sous la direction de M. Turbaust, à M. Schmit, marbrier-sculpteur à Paris. Le 19 novembre 1922, le conseil municipal sollicite auprès du préfet l'autorisation de conclure un marché de gré à gré avec l'artisan susdit. Quelques jours semaines plus tard, le 5 décembre 1922, le décret préfectoral autorisant l'édification du monument aux morts est promulgué. Implanté à l'origine dans le cimetière communal, l'édifice est déplacé en 1964 et installé sur la place de la mairie. Le 11 novembre 1964, huit urnes contenant de la terre prélevée sur des champs de bataille sont déposées sur la dalle pour perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont combattu pendant les deux guerres mondiales[2].

Le monument aux morts, situé à proximité immédiate de la mairie, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. L'ensemble est en marbre gris. Un double emmarchement conduit à l'édifice. On notera l'originalité de la corniche du piédestal, en forme de "voute arrondie", que l'on retrouve également sur les monuments d'Avrainville, de Cerny, d'Orveau, de Champceuil ou encore d'Estouches.

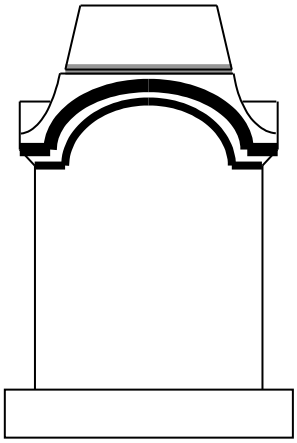

Schéma de principe
Mouluration en forme de "voute"

Morangis. Monument aux "Morts pour la France"
(détail, piédestal)

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morangis, 13 août 1922. A.D. 8R5

[2] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.182.

On peut apercevoir, gravée en lettres d'or sur la face antérieure du piédestal (dé), la dédicace « *Aux enfants de Morangis morts pour la Patrie. 1914-1918. 1939-1945* ». Le nom et le prénom des treize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres d'or par année de décès sur la face antérieure de l'obélisque. Pour chaque victime, on a indiqué le grade dans l'armée. Les noms et prénoms des victimes militaires de la Seconde Guerre mondiale sont gravés en lettres d'or sur la face latérale gauche du piédestal (dé). Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure définitivement à un classement chronologique. Le nom et le prénom des victimes civiles de la Seconde Guerre mondiale sont gravés en lettres d'or par ordre alphabétique sur la face latérale droite du piédestal (dé). Une plaque de marbre, encastré dans un cadre en métal et monté sur support, est disposée devant la face antérieure du monument. Une inscription rend hommage « *aux français d'Outre-mer morts pour la France* ».Une dalle de marbre gris est fixée au sol, devant le monument. On peut y lire : « *Sous cette dalle ont été déposées le 11 novembre 1964 8 urnes contenant de la terre sacrée des hauts lieux de la gloire française pour perpétuer la mémoire de tous ceux qui ont combattu de 1914 à 1918 et de 1939 à 1945 pour que Vive la France.* »

Plusieurs symboles ornent le monument. Une croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une palme, également en bronze, est fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque. Le même motif (palme) est répété sur la face latérale droite de l'obélisque.

# Morigny-Champigny

Population en 1911 :  980 habitants
Population en 1921 :  983 habitants
"Morts pour la France" : 13 noms (1,3%)
Monument (13 juin 1920 – 17 juin 1923)
Matériau : granit belge
Entrepreneur : M. Gaudier-Rambaux (Aulnoye)
Description : obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau avec amortissement figure (flamme)
Situation : sur une place située en face du cimetière
Deux plaques commémoratives sont également apposées dans la mairie et dans l'église.

Le 13 juin 1920[1], le conseil municipal de Morigny-Champigny décide de faire ériger un monument à la mémoire des trente-quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. A cet effet, il procède le 17 juin 1921 à l'acquisition d'un terrain situé en face du cimetière communal. La parcelle, achetée pour la somme de 150 francs, appartient à M. et Mme Reymond, propriétaires à Etampes[2]. Au cours d'un voyage dans le nord, M. Riche, maire de la commune, aperçoit la maquette d'un monument aux morts dans la devanture de la marbrerie Gaudier-Rambaux à Aulnoye. Séduit, l'édile propose à son retour

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morigny-Champigny, 19 novembre 1922. A.D. 2o 948 [2]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morigny-Champigny, 17 juin 1921. A.D. 2o 948 [2]

au conseil municipal d'acquérir ledit monument. L'assemblée accepte sa proposition et entreprend les démarches nécessaires auprès de la société susdite. Le monument, en granit belge, doit être fourni à forfait au prix de 16950,35 francs. Une grille de clôture est également commandée auprès de la maison Nestor-Rambaux à Berlaimont (nord) au prix de 2499,95 francs. Enfin, le conseil municipal passe commande d'une plaque commémorative en marbre blanc auprès de M. Barthélémy, marbrier à Etampes, pour être apposée à la mairie. La dépense prévue est de 1100 francs. Pour faire face à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune, complétée par une somme de 10000 francs votée par la municipalité au titre de subvention communale. Une "commission municipale du monument" est constituée, chargé de recueillir le produit de la souscription. Le 4 janvier 1923, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. La cérémonie d'inauguration a lieu quelques mois plus tard, le 17 juin 1923, sous la présidence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées, et en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes[1].

Situé en face du cimetière communal, le monument aux morts de Morigny-Champigny se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Au sommet, un chapiteau est surmonté d'une flamme. Deux grandes marches sur les quatre faces et deux plus petites sur la face antérieure complètent le monument. Il semble également – à en juger par le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes* – qu'il y avait à l'origine, autour du monument, un petit jardin fermée par une grille à double battants. Sur la face antérieure de l'obélisque se détache un glaive dont la poignée s'auréole d'une couronne enrubannée. Sur la face antérieure du piédestal, une sculpture représente un enfant soulevant de sa main droite un suaire, sous lequel apparaissent le torse et la tête d'un soldat mort. Au-dessus de ce "tombeau", on peut lire l'inscription « *Nous n'oublierons jamais* ». De fait, la dimension mémorielle est ici essentielle. La pérennisation du souvenir des morts de la

[1] *L'Abeille d'Etampes*, n°25, samedi 23 juin 1923. A.D. JAL 19 [21]

guerre est la principale raison d'être de ce monument. Le reporter de *L'Abeille d'Etampes* présent lors de la cérémonie d'inauguration le fait d'ailleurs remarquer : « *D'un aspect très simple mais très émouvant, ce monument est bien le monument du Souvenir, celui qui doit rappeler aux générations successives le sacrifice des soldats tombés pour la liberté de la France*[1]. »

Mémoire et souvenir à Morigny-Champigny, où, dans un geste allégorique, un enfant soulève le linceul qui recouvre le corps d'un soldat mort. « *Nous n'oublierons jamais* », dit une inscription gravée au-dessus de ce tombeau.

La dominance de cette symbolique est renforcée par la présence de la flamme au sommet du monument. Symbole de purification, image de l'esprit qui ne meurt pas, la flamme est aussi le symbole de l'éternité et du souvenir. Ce souvenir, impérissable, est également glorieux, comme l'indique le glaive et la couronne de laurier sculptées sur la colonne. Deux dates sont inscrites de part et d'autre de la lame du glaive : « *1914* » et « *1918* ». En peu en dessous, on peut apercevoir la dédicace « *La commune de Morigny-Champigny à la mémoire de ses enfants morts pour la France* ». Le nom et le prénom des trente-quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales de

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°25, dimanche 23 juin 1923. A.D. JAL 91 [16]

l'obélisque. Pour chaque victime, on a indiqué le régiment d'appartenance ainsi que la date et le lieu précis du décès (ville & département). Une inscription discrète, gravée dans la partie inférieure droite du piédestal (face principale), rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Gaudier. Aulnoye (Nord)* ».

# Morsang-sur-Orge

Population en 1911 :  1025 habitants
Population en 1921 :  1092 habitants
"Morts pour la France" : 13 noms (1,2%)
Monument dans le cimetière communal (27 juillet 1919 – 3 octobre 1920)
Matériau : pierre demi-dure de Bourgogne et pierre de Terri
Description : caveau avec colonnade et plaque de marbre
Situation : sur une place située en face du cimetière
Un monument, de conception récente, est également érigé sur le long de la rue de Montlhéry

Plaque et monument aux morts contemporains de Morsang-sur-Orge, érigés près du cimetière communal.

A Morsang-sur-Orge, deux monuments rendent hommage aux soixante-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. L'un, de conception récente, est érigé le long de la rue de Montlhéry, près du cimetière. L'autre, élevé en 1920, est élevé dans le cimetière communal.

Le 27 juillet 1919[1], le conseil municipal décide, sur la proposition du maire, d'ouvrir une souscription publique dans la commune afin de faire ériger un monument commémoratif dans

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morsang-sur-Orge, 27 juillet 1919. A.D. 2o 961 [2]

le cimetière communal. L'assemblée s'engage également, si besoin est, à compléter le montant de la dépense par une subvention. Enfin, un comité d'érection est constitué. Présidé par M. Jean Raynal, premier magistrat de la ville, il reçoit pour mission de recueillir le produit de la souscription publique et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. En novembre 1919, il entre ainsi en contact avec M. Paul Berthier, sculpteur à Paris, en vue d'établir les plans et devis de l'édifice. Le projet imaginé par l'artiste parisien consiste en un caveau en pierre de 2,30 mètres sur 2,30 mètres, surmonté d'une grande plaque de marbre sur laquelle seront gravés les noms des disparus. Soutenu par deux colonnes au faite desquelles se trouvent des flambeaux, un fronton orné d'allégories surplombe la plaque. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Lorsque le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 25 octobre, l'édifice a déjà été inauguré depuis près de trois semaines, le 3 octobre 1920[1].

Un autre monument, érigé le long de la rue de Montlhéry, rend également hommage aux habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. De conception récente, il se compose de six plaques de marbre blanc de grande dimension, superposées verticalement selon leur taille. Au pied de cette structure, trois plaques de marbre sont empilées et forme ainsi un triple emmarchement. Sur la gauche du monument, une plaque commémorative comporte, gravés par ordre alphabétique, le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la première et de la seconde guerre mondiale.

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°39, jeudi 7 octobre 1920. A.D. JAL 22 [1]

# Morsang-sur-Seine

Population en 1911 :  124 habitants
Population en 1921 :  132 habitants
"Morts pour la France" : 4 noms (3,2%)
Monument (1920 – ?)
Matériau : pierre
Description : tombe et stèle dressée avec croix de guerre
Situation : dans le cimetière communal

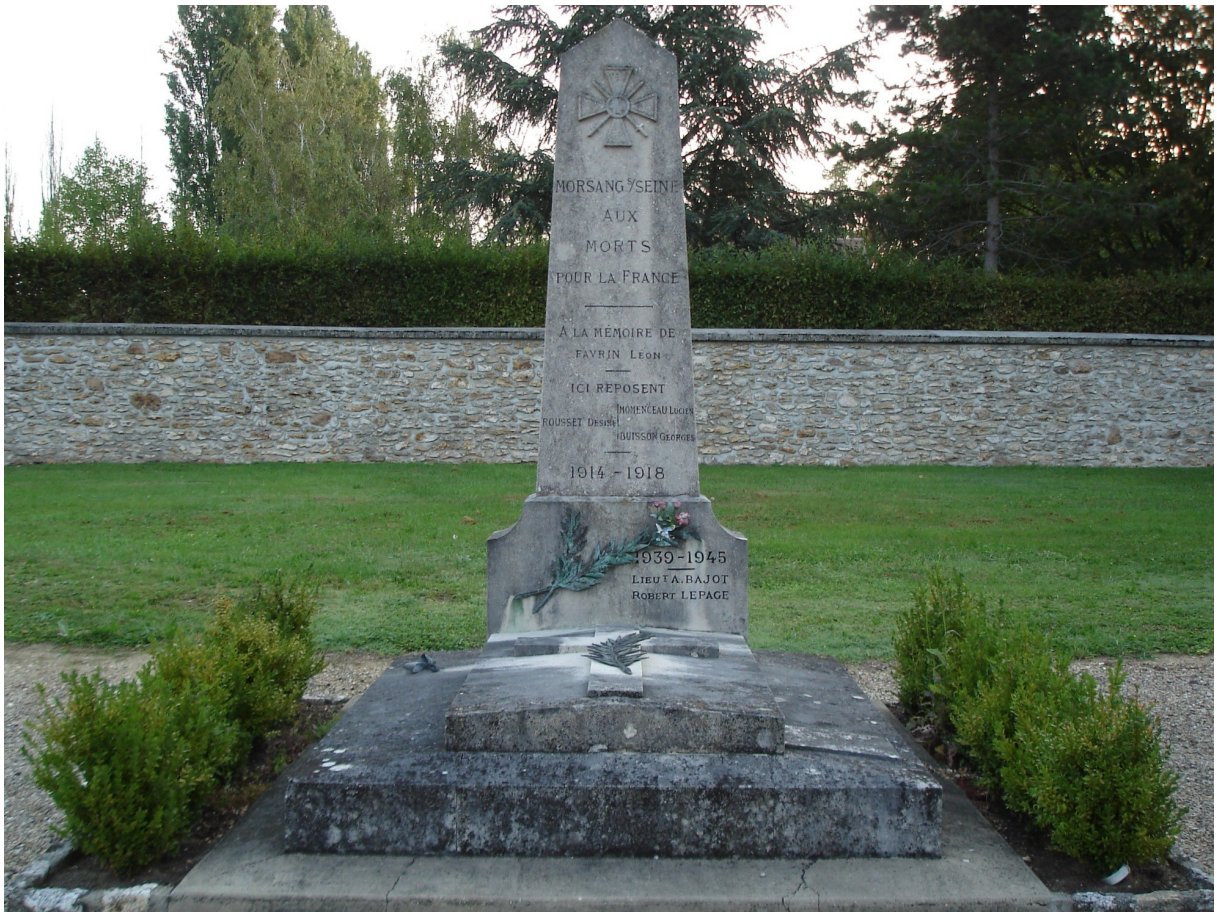

C'est afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus au cours de la guerre 1914-1918 que la municipalité de Morsang-sur-Seine décide en 1920 de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Une souscription publique est ouverte à cet effet le 19 décembre 1920[1] dans la commune. Le 19 janvier 1921, conformément aux directives ministérielles contenues dans la circulaire du 10 mai 1920, le bureau de bienfaisance renonce à percevoir la part lui revenant dans le produit de la concession accordée pour l'érection du monument projeté. Cependant, le 29 janvier, la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à l'exécution du projet. Elle demande de modifier le monument de telle façon que le socle compte pour un tiers de la hauteur totale. Le treize février, le conseil municipal approuve les modifications apportées par l'entrepreneur sur l'avis de la commission et accepte le nouveau devis. La souscription, indique l'assemblée, a permis de faire face à la dépense[2]. En mars, le projet est transmis pour approbation au préfet de Seine-et-Oise. La Commission formule cette fois un avis favorable au projet et un mois plus tard, le 2 avril 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le monument commémoratif se dresse à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière. Il s'agit d'une forme particulière d'édifice, lequel se présente en effet sous la forme d'une tombe surmontée d'une stèle en forme d'obélisque. Une croix latine, sur laquelle on a déposé une palme en bronze, est gravée sur la dalle. La stèle, sobre, est une pierre plate dressée terminée par un sommet en pointe, lequel est orné d'une croix de guerre. Elle repose sur une sorte de

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morsang-sur-Seine, 19 décembre 1920. A.D. 8R5
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Morsang-sur-Seine, 13 février 1921. A.D. 8R5

piédestal de même épaisseur, sur lequel sont fixées une branche de laurier et une branche de chêne.

La dédicace « *Morsang-sur-Seine aux enfants morts pour la France* » est gravée sur la face antérieure de la stèle. En-dessous, on peut lire l'inscription « *A la mémoire de Favrin Léon* » ainsi que « *Ici reposent Rousset Desiré - Momenceau Lucien – Buisson Georges* » Au bas de la stèle, sous les inscriptions nécrologiques, on peut lire la date « *1914-1918* ». Contrairement aux autres monuments du département, qui sont pour la plupart des cénotaphes, l'édifice de Morsang-sur-Seine est véritablement un tombeau, puisque les corps de trois habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre y reposent. Il est en réalité à la fois cénotaphe et tombeau dans la mesure où la stèle est également dédiée à un habitant qui n'est, selon toute vraisemblance, pas enterré ici. Il se peut d'ailleurs qu'il ait été porté disparu.

## Nainville-les-Roches

Population en 1911 : 169 habitants
Population en 1921 : 167 habitants
"Morts pour la France" : 5 noms (3%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre meulière et ciment
Description : obélisque en pierres meulières sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal

A la mémoire des soldats
de
Mainville les Roches
morts pour la patrie
1914-1918
Denarbon Georges
Curot André
Monard François
Moy Emile
Rivière Robert
Honneur et Gloire

Dans le cimetière communal de Nainville-les-Roches, petite commune d'à peine 150 habitants en 1921, se dresse un monument dédié aux habitants morts au cours de la Grande Guerre. L'édifice, en pierre meulière et reposant sur un socle en ciment, est de forme et de taille comparables à celui érigé dans le cimetière de la commune d'Auvernaux. Une plaque commémorative en marbre blanc, de forme rectangulaire et arrondie dans sa partie supérieure, est fixée sur la face antérieure de l'obélisque. Dessus, on peut lire la dédicace, déployée autour d'une médaille de la croix de guerre, « *A la mémoire des soldats de Nainville-les-Roches morts pour la Patrie. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des cinq habitants de la commune disparus pendant la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sous cette dédicace. En dessous, on peut également lire l'inscription patriotique « *Honneur et Gloire* ». La tonalité de l'hommage est essentiellement patriotique, à en juger par la dédicace qui rend hommage aux « *soldats morts pour la Patrie* » et à l'inscription patriotique apposée au bas de la plaque. Bien que nous ne disposions d'aucun document permettant de l'affirmer avec certitude, il semble que l'édifice ait été construit en 1921. Son édification est en tout cas antérieure à 1922. En effet, dans une délibération du conseil municipal de Nainville-les-Roches en date du 19 février 1922 par laquelle il décide d'octroyer des concessions perpétuelles aux morts pour la France, il est dit que les emplacements accordés sont situés « *en face du monument érigé dans le cimetière et*

*en bordure de l'allée principale.* » Or donc, en admettant qu'il s'agisse du monument aux morts, on peut affirmer avec plus ou moins de certitude que l'édifice est achevé et inauguré avant le 19 février 1922.

# Nozay

Population en 1911 :  265 habitants
Population en 1921 :  260 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (6,4%)
Monument (1920 – ?)
Matériau : pierre
Architecte : M. Muret (Paris)
Description : mur surmonté d'une corniche moulurée sur piédestal et socle curviligne
Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux dix-sept habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Nozay décide en 1920 de faire ériger un monument commémoratif à leur mémoire dans le cimetière. Le maire entre à cet effet en contact avec M. Muret, architecte à Paris, qui soumet à l'édile le projet d'un mur surmonté d'une corniche moulurée sur piédestal et socle curviligne. La dépense prévue pour la réalisation du monument est de 10000 francs. Le 13 juin 1920, le premier magistrat de la ville expose le projet élaboré par M. Muret au conseil municipal et propose de recouvrer la dépense

au moyen d'une souscription publique de 3000 francs – ouverte depuis le 4 avril 1920[1] – et d'un emprunt de 7000 francs contracté auprès du Crédit Foncier de France. Au terme de la séance, l'assemblée adopte les propositions du maire et l'invite à les mettre en œuvre dans les plus brefs délais. Le 31 juillet, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 21 octobre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

L'édifice commémoratif se dresse au centre du cimetière communal, à l'intersection des deux allées principales. Entouré sur ses faces latérales et antérieure par une grille en fer peinte en blanc, il se présente sous la forme d'un mur surmonté d'une corniche moulurée sur piédestal et socle curviligne en ciment. Une imposante plaque commémorative en marbre blanc est fixée au centre de la face antérieure du mur. On peut lire, gravée dans la partie supérieure de la plaque, l'inscription – qui fait manifestement office ici de dédicace – « *Morts pour la France* ». Le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, sous cette inscription, sur deux colonnes. Le classement retenu est difficile à déterminer. Si l'on peut définitivement exclure un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas en revanche de conclure à un classement chronologique. Notons également que la plaque ne rend pas explicitement hommage aux morts de la guerre 1914-1918. De fait, il subsiste un doute quant aux circonstances de leur mort. Il peut en effet tout aussi bien s'agir de victimes de la seconde guerre mondiale ou d'autres conflits.

Une plaque, de dimension plus réduite, est fixée sous la grande plaque de marbre. Les portraits en médaillon de neuf habitants de la commune y sont apposés, précédés par l'inscription « *Morts au champ d'honneur. Commune de Nozay* ». Là encore, l'incertitude

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°14, jeudi 1er avril 1920. A.D. JAL 22 [1]. Une "Commission du monument" a par ailleurs été constituée dans le but de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune.

demeure quant à la circonstance de l'hommage. La tenue vestimentaire des soldats peut laisser penser qu'il s'agit de soldats morts au cours du conflit franco-prussien.

Sur la face postérieure de l'édifice, une plaque en mosaïque rend hommage aux instituteurs du département morts au cours de la Grande Guerre. Une autre, placée en-dessous, commémore la mémoire des habitants de la commune tombés en Afrique du Nord.

# Ollainville

Population en 1911 :  488 habitants
Population en 1921 :  463 habitants
"Morts pour la France" : 20 noms (4%)
Monument (1920 – 24 octobre 1920)
Matériau : pierre de Lorraine
Entrepreneur : M. Aubry (Arpajon)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : "place verte" près de la bibliothèque municipale
Une plaque commémorative est également apposée sur le mur extérieur de l'ancien cimetière

Afin de rendre hommage aux vingt habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal d'Ollainville décide en 1920 d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique. Une souscription publique est ouverte à cet effet dans la commune et une somme de 1500 francs est votée par l'assemblée au titre de participation communale dans la dépense d'érection. Le maire prend également contact avec M. Aubry, marbrier à Arpajon, en vue d'établir les plans et devis du monument. Le projet soumis par l'artisan arpajonnais à la municipalité – d'un montant de 4800 francs – consiste en un obélisque sur piédestal en pierre de Lorraine. Le 2 juillet 1920, le conseil municipal adopte la proposition de l'entrepreneur et fixe l'emplacement du monument « *sur la place, au centre*

*du pays, à la rencontre de la rue des près et du chemin n°152*[1]. » La dépense est entièrement couverte par la souscription publique, qui a produit la somme de 3448 francs, et par une subvention communale de 1500 francs. Le projet semble être en bonne voie. C'était sans compter sur l'opiniâtreté et l'esprit tatillon de la Commission Départementale d'examen, qui émet le 30 septembre 1920 un avis défavorable à l'exécution du projet. La commune doit revoir son projet. Le 25 novembre 1920, la Commission se prononce une nouvelle fois contre la réalisation du monument et préconise de supprimer le socle et la mouluration. Sans attendre la promulgation du décret présidentiel autorisant son édification, Ollainville inaugure son monument le 24 octobre 1920, en présence de M. André Simon, conseiller général de Seine-et-Oise[2]. Mis devant le fait accompli, la Commission Départementale – réunie en séance du 19 mars 1921 – ne peut que regretter que la municipalité n'est pas suivi ses observations. Le décret présidentiel d'approbation est néanmoins promulgué quelques semaines plus tard, le 23 avril 1921.

Le monument aux morts, situé à proximité de la bibliothèque municipale[3], se présente sous la forme dépouillée d'un obélisque sur piédestal. Notons que l'obélisque ne se termine pas par un pyramidion. Le sommet est coupé ; On peut en ce sens parler d'une pyramide tronquée. Le monument repose sur un dallage en gravillon ; il est immédiatement entouré par un massif de fleurs. Un petit chemin en bitume rouge serpente au milieu de la pelouse et mène le passant jusqu'au pied de l'édifice.

On peut apercevoir, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé), la dédicace « *La commune d'Ollainville à ses enfants morts au champ d'honneur. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des vingt habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur la face antérieure de l'obélisque. Les noms et prénoms des morts de la

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Ollainville, 2 juillet 1920. A.D. 8R5
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°42, jeudi 28 octobre 1920. A.D. JAL 22 [1]
[3] A l'origine, le monument est situé sur la Place des Fêtes. Il est déplacé par la suite sur la "place Verte".

Seconde Guerre mondiale sont quant à eux gravés sur la face latérale gauche de l'obélisque, précédés de l'inscription « *1939-1945* ».

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Une médaille de la croix de guerre en bronze est fixée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Une palme en bronze est fixée à la base de la face antérieure de l'obélisque. Un médaillon attaché à la base du motif comprend l'inscription : « *Les combattants à leurs frères d'armes* ».

# Oncy-sur-Ecole

Population en 1911 :  200 habitants
Population en 1921 :  173 habitants
"Morts pour la France" : 7 noms (3,5%)
Monument ( ? – ?)
Description : tombeau sur colonnade et socle
Situation : dans le cimetière communal

A Oncy-sur-Ecole, le monument commémoratif aux morts de la Grande Guerre se situe dans le cimetière communal. Il s'agit d'un monument atypique aux proportions impressionnantes et à l'allure massive. Sur un socle rectangulaire en pierre d'environ 1,20 de hauteur, deux imposantes colonnes, de type toscan et sans ornementations particulières, supportent un entablement dont les formes font penser à une châsse[1] ou à un tombeau. La seule inscription visible sur la face antérieure du monument est un extrait de l'*Hymne* de

[1] Au moyen-âge, la châsse est le coffre abritant les reliques d'un Saint.

Victor Hugo, poème tiré du recueil "*Les chants du crépuscule*", que l'on retrouve sur les façades de nombreux autres monuments aux morts :

« *Gloire à notre France éternelle !*

*Gloire à ceux qui sont morts pour elle !* »

Ces vers sont gravés sur une plaque de marbre fixée sur la face antérieure du monument, sur

le socle. Le nom, le prénom et la date précise (jour, mois & année) du décès des sept habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre chronologique de décès sur une plaque de marbre fixée sur la face latérale droite du socle (photographie ci-contre). Au-dessus de la liste nécrologique, on peut lire la dédicace « *Aux enfants d'Oncy morts au champ d'honneur* ». La date « *1914-1918* » est gravée un peu plus haut, au sommet de la plaque, de part et d'autre d'une couronne de chêne et de laurier et d'une médaille de la croix de guerre en bronze. Notons que l'entablement ouvragé qui surmonte les deux colonnes est orné d'une croix latine sur sa face antérieure. Une plaque de marbre, apposée sur la face latérale gauche du socle, rend hommage aux déportés morts en captivité pendant la seconde guerre mondiale.

# Ormoy

Population en 1911 :  268 habitants
Population en 1921 :  239 habitants
"Morts pour la France" : 14 noms (5,2%)
Monument ( ? – ?)
Description : Monument contemporain en marbre rose et noir
Situation : dans le cimetière communal

A Ormoy, le monument commémoratif aux morts de la Grande Guerre se situe dans le cimetière communal. Il s'agit d'un monument de conception récente, en marbre rose et noir. L'architecture est résolument moderne, composée de motifs géométriques simples. La dédicace« *A nos morts pour la France* » est gravée en lettre d'or sur la face antérieure du monument, sur la partie verticale de celui-ci qui dessine une forme de "L". Notons qu'aucune date n'accompagne l'inscription dédicatoire.

Le nom et le prénom des quatorze habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique en lettres d'or sur la plaque en marbre noir de forme curviligne. Le choix de la couleur noire – symbole du deuil et de la mort – dans la teinte du support est sans doute délibérée.

Architecte moderne et formes épurées pour le monument aux morts d'Ormoy.

# Ormoy-la-Rivière

Population en 1911 :  340 habitants
Population en 1921 :  342 habitants
"Morts pour la France" : 14 noms (4,1%)
Monument dans le cimetière communal (1920 – 24 octobre 1920)
Entrepreneur : G. Pinturier (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal
Plaque à la mairie (1920 – 24 octobre 1920)
Entrepreneur : A. Besnault (Etampes)
Description : plaque commémorative en marbre blanc
Plaque sur le mur extérieur de l'église (? – ?)
Entrepreneur : G. Pinturier (Etampes)
Description : plaque commémorative rectangulaire en marbre gris

Ormoy-la-Rivière. Plaque commémorative apposée sur le mur extérieur de l'église.

À Ormoy-la-Rivière, plusieurs monuments rendent hommage aux habitants de commune morts au cours de la Grande Guerre. Il y a tout d'abord la plaque commémorative apposée à la mairie. Il a y également le monument élevé dans le cimetière. Il y a, enfin, la plaque commémorative apposée sur le mur extérieur de l'église.

En 1920, le conseil municipal d'Ormoy-la-Rivière décide de faire apposer à la mairie une plaque commémorative à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. Les travaux sont confiés à M. Besnault, marbrier à Etampes, pour la somme de 374,45 francs. Le monument imaginé par l'artisan étampois consiste en une plaque de marbre blanc de 1,15m de haut sur 0,78 de large, sur laquelle sont gravés – par ordre chronologique de décès – le nom,

le prénom ainsi que la date précise du décès des seize habitants de la commune disparu pendant la guerre. Au sommet de la plaque est inscrite la dédicace, patriotique, « *A la mémoire glorieuse des enfants d'Ormoy-la-Rivière morts pour la France. 1914-1918* ». La plaque est achevée et posée dans la salle des délibérations du conseil municipal au mois de juin 1920. Le 6 du même mois[1], le maire de la commune propose à l'assemblée, afin de mieux honorer les morts d'Ormoy-la-Rivière, de faire ériger un monument dans le cimetière communal. Il lui soumet à cet effet le projet – d'un montant de 2000 francs – établi par M. Pinturier, marbrier à Etampes. L'édifice imaginé par celui-ci consiste en une « *pyramide portant une palme avec la croix de guerre et une stèle sur laquelle sont gravés les noms des enfants tombés au champ d'honneur*[2]. » « *Après discussion et pour bien marquer la reconnaissance patriotique due aux enfants de la commune morts pour la France* », le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de M. Pinturier et le charge – après obtention de l'autorisation préfectoral – de conclure un marché de gré à gré avec lui. Considérant la dépense de 2374,45 francs occasionnée par l'érection de la plaque commémorative et les travaux d'édification du monument, il décide d'ouvrir une souscription publique et sollicite l'attribution de la subvention de l'Etat prévue par l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919. Le 31 juillet 1920, la Commission Départementale émet un avis favorable à l'exécution du projet. Le monument aux morts et la plaque commémorative sont inauguré trois mois plus tard, le 24 octobre 1920. L'historique de l'édification de la plaque commémorative apposée sur le mur extérieure est plus difficile à établir. Aucune source n'y fait en effet référence. Le compte-rendu de la cérémonie publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes*[3] fait bien mention d'un tableau peint par un habitant de la commune comportant les noms des morts de la guerre, mais il est peu probable qu'il s'agisse de notre plaque. De forme rectangulaire et en marbre gris, elle comporte dans sa partie supérieure la dédicace « *Aux enfants d'Ormoy-la-Rivière morts pour la France. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des habitants de la commune disparus

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Ormoy-la-Rivière, 6 juin 1920. A.D. 2o 1006 |7]
[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°44, samedi 30 octobre 1920. A.D. JAL 91 [14]
[3] *Le Réveil d'Etampes*, n°44, samedi 30 octobre 1920. A.D. JAL 91 [14]

pendant la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées sur trois colonnes. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'une répartition de type alphabétique. En outre, en recoupant les noms avec les dates de morts fournies sur la plaque érigée à la mairie, on constate qu'il ne s'agit pas non plus d'un classement chronologique par année de décès. La classification des noms apparaît donc aléatoire. Une inscription, gravée en lettre d'or sur la partie inférieure droite de la plaque, rappelle le nom de l'artisan qui l'a réalisée : « G. Pinturier ». Notons qu'une palme et une branche de chêne en bronze sont fixées sous la plaque, sur le mur de l'église.

# Orsay

Population en 1911 :  2392 habitants
Population en 1921 :  2538 habitants
"Morts pour la France" : 86 noms (3,6%)
Monument (1919 – ?)
Description : Statue de poilu & monument-colonne
Situation : au centre du carré militaire, dans le cimetière communal

AGASSANT. EMILE
AGASSANT. ALBERT
ALLO. ALPHONSE
BALLOT. THÉOPHILE
D'ORSAY
FRANCE
·1914 - 1918·

L'érection d'un monument à la mémoire des habitants de la commune est envisagée dès 1919 par le conseil municipal d'Orsay. Dans une lettre du 24 novembre 1919 adressée au préfet de Seine-et-Oise, le premier magistrat de la ville fait ainsi part des dissensions qui règnent entre la population et la municipalité quant au choix de l'emplacement de l'édifice. Relayant l'idée exprimée par un des membres du conseil municipal de recourir à un référendum populaire, il sollicite à ce sujet l'avis du préfet, qui lui répond quelques jours plus tard qu'une telle procédure n'est reconnue par aucune loi et ne saurait par conséquent être autorisée sous cette forme. Le projet tombe semble t-il en désuétude par la suite. Une nouvelle municipalité le reprend plus tard à son initiative. C'est en tout cas ce que semble indiquer une délibération du 20 novembre 1920[1], par laquelle le conseil municipal, « *se faisant l'interprète des habitants, décide d'élever un monument commémoratif à la mémoire des soldats d'Orsay morts pour la France.* » Afin de faire face à la dépense, le conseil décide de faire appel à la générosité publique. Il vote également une somme de 11000 francs au titre de participation communale à la souscription. Le 20 avril 1921, il confie à M. Colin, architecte, la confection des plans et devis pour la réalisation du remblai nécessaire à l'édification du monument. Le 15 janvier 1922, le maire de la commune propose de voter une somme de 6000 à titre de participation supplémentaire dans la dépense d'érection mais le conseil refuse par onze voix contre trois. La générosité des habitants ne suffit pas à recouvrer la dépense. Aussi,

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Orsay, 20 novembre 1920. A.D. 2o 1019 |6]

le 7 avril 1923, le maire propose au conseil municipal de parfaire la différence entre le montant des souscriptions et la dépense en prélevant la somme nécessaire sur les fonds communaux. Sa proposition est cette fois-ci adoptée par six voix contre cinq. Il faut dire que la commune a vu les choses en grand. Le monument qu'elle envisage d'édifier dans le cimetière communal est digne d'une œuvre d'art. Son prix est à la mesure de sa beauté. Le 11 août 1923, la municipalité approuve les plans et devis établis par l'entrepreneur et porte le montant de la participation communale à 10000 francs. Elle sollicite également l'attribution de la subvention de l'Etat – d'un montant de 900 francs dans son cas – prévue par l'article 5 de la loi du 25 octobre 1919. Le 16 août 1923, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est enfin promulgué. Les travaux peuvent commencer.

Le monument aux morts se dresse dans le cimetière communal, au centre du carré militaire. Il se compose de deux éléments architecturaux : une statue et une sorte de colonne évasée et ouvragée. La statue – en bronze ou en fonte bronzée – représente un poilu en station debout, le pied droit légèrement en avant, posé sur une excroissance naturelle du terrain. L'ensemble se veut manifestement réaliste. On distingue ainsi tous les ustensiles et armements qui composent l'équipement réglementaire du poilu ; capote, musette, cartouchière, gourde, jambière, chaussures, casque Adrian et fusil Lebel en bandoulière. L'idéalisation n'est cependant pas loin. Elle est manifeste dans le regard du poilu, imperturbable, qui n'exprime rien d'autre que la détermination, la force et la fiabilité. Dans sa main gauche, le poilu tient une couronne de laurier, symbole de gloire, de victoire et d'immortalité. La date « *1914-1918* » est gravée sur le socle en pierre. Elle s'articule selon toute vraisemblance avec la dédicace « *Aux soldats d'Orsay morts pour la France* » gravée sur le piédestal de la "colonne". Situé derrière la statue du poilu, le monument se présente sous la forme d'un pilier à base triangulaire surmonté d'un chapiteau circulaire recouvert d'une toiture en zinc. Un casque et une croix de guerre sont disposés sur le faite des trois arêtes saillantes qui dissocient les listes successives des morts pour la France. A la base de ses arêtes, un motif sculpté dans

la pierre fait penser à des griffes. Au sommet du monument, on peut apercevoir une flamme jaillissant d'un motif sphérique. Le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, encadrés par une guirlande de laurier, sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et arrière du monument. Plusieurs plaques de marbre, fixées sur le socle, rendent hommage aux habitants de la commune morts aux cours des conflits successifs qu'a connus la France.

## Orveau

Population en 1911 : 122 habitants
Population en 1921 : 100 habitants
"Morts pour la France" : 6 noms (4,9%)
Monument (11 juin 1922 – 22 octobre 1922)
Entrepreneur : M. Stranart (La Ferte-Alais)
Description : obélisque sur piédestal avec palme et croix de guerre
Situation : dans la cour de la mairie

Orveau. Le monument aux morts pour la France
Carte postale ancienne. A.D. 2Fi 132/5

C'est le 11 juin 1922 que le conseil municipal de la petite ville d'Orveau décide de faire ériger un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Contact est pris à cet effet avec M. Mercier, géomètre-expert à la Ferte-Alais, pour définir l'emplacement dudit monument. Après désignation du lieu d'implantation, situé en bordure de la route près de la mairie, le conseil mandate le maire de la commune afin d'engager les

procédures d'acquisition[1]. Au cours de la séance du 19 septembre 1922, le premier magistrat de la ville, propriétaire d'une parcelle de terrain attenante à l'emplacement du monument aux morts, propose d'offrir trente centiares de ce terrain, côté est du monument, pour, dit-il, « *équilibrer l'emplacement prévu*[2]. » Il présente également à l'assemblée les différents projets de monuments qui lui ont été transmis par les entrepreneurs contactés. Parmi les propositions, celle de M. Stranart, marbrier à La Ferte-Alais, retient l'attention de l'assemblée. L'édifice imaginé par l'artisan fertois – d'un montant de 3000 francs – consiste en un obélisque sur piédestal en pierre avec palme et croix de guerre. Pour faire face à la dépense, le conseil vote une somme de 3000 francs, prélevée sur le budget additionnel de 1922. L'édification du monument est autorisée par décret présidentiel en date du 9 octobre 1922. La cérémonie d'inauguration a lieu quelques jours plus tard, le 22 octobre[3].

Le monument aux morts, situé aujourd'hui dans la cour de la mairie, se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. On peut apercevoir, gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre apposée sur la face antérieure du piédestal (dé), la dédicace « *A la mémoire glorieuse des enfants d'Orveau morts pour la France. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres d'or par année de décès sur une plaque de marbre apposée sur la face antérieure du piédestal, sous l'inscription dédicatoire.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Une croix de guerre est gravée en application sur la corniche intermédiaire, au-dessus du piédestal (face antérieure). Une palme est gravée en application sur la face antérieure de l'obélisque, peinte en couleur or. La palme en question est insérée au centre d'une couronne mortuaire.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Orveau, 11 juin 1922. A.D. 2o 1028 [3]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Orveau, 19 septembre 1922. A.D. 2o 1028 [3]
[3] *L'Abeille d'Etampes*, n°42, samedi 28 octobre 1922. A.D. JAL 19 [20]

# Palaiseau

Population en 1911 :  3450 habitants
Population en 1921 :  4565 habitants
"Morts pour la France" : 147 noms (4,3%)
Monument (30 juin 1919 – ?)
Architecte : M. Muret
Sculpteur : M. Charles Pourquet (Paris)
Description : Mur et colonnade avec parois en exèdre et poilu en bronze
Situation : dans le cimetière communal

Le 30 juin 1919, le conseil municipal de Palaiseau décide de faire ériger un monument à la mémoire des enfants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Un comité d'érection, composé des membres du conseil municipal et d'autres personnalités, est constitué. Il reçoit pour mission de mener à bien l'exécution du projet et de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune. Pour faire face à la dépense, évaluée à 35000 francs, la municipalité vote une somme de 15000 francs au titre de subvention au comité, « *le surplus étant fourni par les dons et souscriptions locales*[1]. »

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Palaiseau, 30 juin 1919. A.D. 2o 1039 [7]

Contact est pris avec M. Muret, architecte, afin d'établir les plans et devis du monument[1]. Le monument qu'il imagine consiste en un mur avec colonnade et parois latérales en "exèdre". Un poilu en bronze – œuvre du sculpteur parisien Charles Pourquet – est situé devant le mur et complète la composition. Le 12 août 1919, l'édification du monument est autorisée par décret présidentiel.

Le monument, situé à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière communal, se présente sous la forme d'un mur orné de colonnade avec parois latérales en exèdre. Le mur, en pierre, comporte quatre colonnes de type toscan, crénelées dans leur partie inférieure, lesquelles supportent un entablement orné de deux couronnes de laurier enrubanné et comportant la dédicace « *A nos morts. 1914-1918* ». Au centre du mur, inséré entre les colonnes, un imposant motif en mosaïque blanc-beige, serti par un liserai de couleur bleu et or, comporte le nom et l'initiale du prénom des cent-quarante-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Les noms sont classés par ordre alphabétique. Le nom et le prénom des habitants de la commune disparus pendant la Seconde Guerre mondiale sont gravés sur deux plaques en marbre blanc fixées sur les côtés du mur. Les parois latérales en exèdre comportent plusieurs plaques offertes en mémoire des habitants morts au cours des différents conflits qu'a connu la France.

Une statue sur piédestal, située devant le mur, représente un poilu montant la garde, foulant au pied l'aigle impérial. Un casque allemand est également représentant jonchant le sol, derrière le soldat. Il s'agit du même soldat que celui qui trône au sommet du monument d'Etrechy.

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°46, jeudi 25 novembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

L'ensemble se veut manifestement réaliste. On distingue ainsi tous les ustensiles et armements qui composent l'équipement réglementaire du poilu ; capote, musette, gourde, jambière, chaussures, casque Adrian et fusil Lebel et baïonnette. L'idéalisation n'est cependant pas loin. Elle est manifeste dans le regard du poilu. Le visage est excessivement serein, la pose est-elle-même improbable. Le caractère allégorique de l'ensemble est confirmé par la présence de l'aigle impériale, symbole de l'Allemagne, et du casque lauré. Sur la face latérale gauche du piédestal, le sculpteur à laisser sa marque ; à coté de son poinçon, on peut lire l'inscription : « *Pourquet. Sculpteur. Paris. 1919* ». On peut également voir, gravée sur la face latérale droite du socle de la statue, l'inscription « *Fonderie d'art du Val d'Osne. Paris* », fonderie pour laquelle Charles Pourquet travaillait.

Foulant au pied l'aigle impérial, un poilu monte la garde devant le monument aux morts de Palaiseau. L'œuvre est du sculpteur parisien Charles Pourquet (1919).

# Paray-Vieille-Poste

Population en 1911 :  - habitants
Population en 1921 :  - habitants
"Morts pour la France" : 60 noms
Monument ( ? – 1931)
Description : Mur en double pan en pavé de grès
Situation : dans le cimetière communal

Dans la commune de Paray-Vieille-Poste, le monument dédié aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre est élevé dans le cimetière communal, à l'extrémité du carré militaire. Il a été érigé en 1931 à l'initiative de l'Amicale des Anciens Combattants. En 1933, son ornementation fait l'objet d'une vive opposition[1] entre la municipalité et l'Amicale des Anciens combattants. Dans une délibération en date du 8

[1] Fait l'objet d'une vive polémique ?

octobre 1933[1], le conseil municipal enjoint les promoteurs de l'édifice à modifier son ornementation. Les griefs évoqués sont de deux ordres. D'une part, l'assemblée reproche à l'Amicale d'avoir procéder à l'érection du monument dans le cimetière communal sans en avoir préalablement demandé l'autorisation au maire ou au conseil municipal. D'autre part, elle considère que le monument « *est loin de refléter la neutralité qui devrait s'imposer dans un lieu où toutes les opinions sans distinction de parti ou de religion devraient être respectées*. » La délibération du conseil est sans appel. Celui-ci « *se refuse à laisser le monument aux morts du cimetière dans l'état où il se trouve* » et « *met en demeure les promoteurs de ce monument de le modifier sans aucun délai* ». L'assemblée, faisant montre d'une intransigeance et d'une fermeté résolue, annonce en outre que, « *faute de la faire, la municipalité prendra toutes les dispositions nécessaires pour que le travail soit exécuté* ». L'argument principal avancé par la municipalité concerne ainsi moins l'absence d'autorisation pour l'érection de l'édifice en question que le non respect d'une forme de laïcité dans l'hommage aux morts de la guerre. Elle tient ainsi à rappeler, comme justification de l'action intentée auprès de l'Amicale des Anciens combattants de Paray-Vieille-Poste, que « *pendant les jours de souffrance qu'ils ont endurées pendant les 52 mois de la guerre, les combattants ne se sont pas occupés des conceptions philosophiques ou religieuses de ceux qu'ils coudoyaient. La même mentalité doit* [donc] *être respectée dans le néant et chacun doit avoir le droit de dormir de son dernier sommeil à l'abri d'un monument sans que ses sentiments personnels soient sacrifiés*[2]. » Cet argumentaire reprend l'idée selon laquelle la guerre, de par les modalités de son déroulement et la fraternité entre les hommes qu'elle a pu susciter sur le front, a pu être porteuse d'un idéal de tolérance, conforme par ailleurs aux thèmes mobilisateurs de la guerre morale et civilisatrice. La France de 1914-1918, celle de la guerre et de la victoire, est une France républicaine et laïque. Dès lors, le respect des principes

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Paray-Vieille-Poste, 8 octobre 1933. A.D. 2o 1054 [3]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Paray-Vieille-Poste, 8 octobre 1933. A.D. 2o 1054 [3]

nouvellement établis par la loi de séparation des Eglises et de l'Etat n'impose t-il pas de proscrire tous les emblèmes religieux de l'ornementation des monuments aux morts ? C'est en tout cas l'interprétation qu'en fait le conseil municipal de Paray-Vieille-Poste, lequel réitère son avertissement trois ans plus tard[1], dans une délibération en date du 9 octobre 1936[2]. Après la polémique suscitée par le monument commémoratif élevé dans le cimetière, l'assemblée prévoit en effet qu' « *aucun monument, autre que celui qui pourra être érigé par les familles, sur chaque sépulture particulière, ne pourra être construit sans l'autorisation de l'administration communale.* » Affirmant sa prééminence dans le processus commémoratif, la commune entend également intervenir dans la définition des formes de l'hommage. Elle interdit à cette fin l'apposition d'emblèmes religieux sur de tels édifices. La laïcité et le respect de toutes les religions figurent au premier rang des arguments avancés par l'assemblée communale : « *Parmi les anciens combattants, il en est qui appartiennent à des religions les plus diverses et d'autres qui n'appartiennent à aucune religion. En conséquence, à seule fin de respecter toutes les croyances et au cas où un monument serait érigé, il ne devra refléter aucun insigne, d'une religion plutôt que d'une autre.* » L'ambigüité qui entoure ici la question de l'ornementation des monuments aux morts se matérialise essentiellement dans la mise en pratique, dans la commémoration des morts de la guerre, de la notion de laïcité. Elle correspond d'autre part à la difficile mais nécessaire conciliation entre une France politique et institutionnelle – républicaine et laïque – et une France provinciale et populaire, encore largement marquée par la tradition chrétienne et pour laquelle « *il ne saurait être question de dissocier l'hommage rendu aux soldats morts d'un environnement spirituel*[3]. »

[1] Il ne s'agit pas de la même équipe municipale. Nous ignorons en revanche l'appartenance politique des deux assemblées.

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Paray-Vieille-Poste, 9 octobre 1936. A.D. 2o 1054 [3]

[3] Bouillon Jacques, Petzold Michel, *Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Citédis/Secrétariat d'Etat aux anciens combattants, Charenton-le-Pont, 1999, pp.133.

# Pecqueuse

Population en 1911 :  247 habitants
Population en 1921 :  212 habitants
"Morts pour la France" : 4 noms (1,6%)
Monument ( ? – 1920)
Matériau : pierre
Description : stèle dressée sur piédestal avec amortissement figure (croix de guerre)
Situation : près de l'église

Près de l'église de Pecqueuse se dresse depuis 1920 un monument à la mémoire des quatre habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre. Il se présente sous la forme d'une stèle dressée sur piédestal avec amortissement figure (croix de guerre). Les faces latérales et arrière du monument sont fermées par une grille en fer de petite hauteur et quatre obus de gros calibre sont disposés aux angles de la clôture. Une haie végétale, un petit muret en briquettes et des pots de fleurs disposés autour du monument, complètent l'entourage.

La dédicace « *La commune de Pecqueuse à ses morts glorieux* » est gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. La date « *1914-1918* » est inscrite sur la corniche supérieure, entre l'obélisque et l'amortissement.

Le nom et le prénom des quatre habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face antérieure du piédestal (dé). Le classement retenu n'est pas alphabétique. Toutefois, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure – au moins définitivement – à un classement chronologique. Le nom et le prénom d'un habitant mort au cours de la Seconde Guerre mondiale a été rajouté à la suite de la liste des victimes de la Grande Guerre. L'inscription « *Pro Patria* » est également gravée à la base de la face antérieure de l'obélisque.

Plusieurs symboles ornent les façades du monument. Un motif, composé d'une palme traversant une couronne mortuaire, est gravé en application sur la face antérieure de l'obélisque. Un autre motif, composé de deux drapeaux entrecroisés, est gravé en application sur la face antérieure de l'obélisque, sous le précédent motif. Enfin, un motif végétal en métal composé d'une palme et d'une branche de chêne est fixé sur la partie inférieure du piédestal. Une croix de guerre en pierre compose l'amortissement du monument.

# Prunay-sur-Essonne

Population en 1911 :  131 habitants
Population en 1921 :  119 habitants
"Morts pour la France" : 5 noms (3,8%)
Monument ( ? – 1920)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Miard (Milly)
Description : obélisque sur piédestal
Situation : près de l'église

Au cours de la délibération du 22 septembre 1919, le maire de la petite ville de Prunay-sur-Essonne déclare devant le conseil qu' « *il serait de la plus stricte reconnaissance et du devoir de la commune d'ériger un monument à la mémoire de ses enfants morts au champ d'honneur*[1]. » Se rangeant à l'avis de l'édile, l'assemblée adopte le projet. Contact est pris à cet effet avec M. Miard, marbrier à Milly-la-Forêt. Le monument imaginé par l'artisan milliacois consiste en un obélisque sur piédestal. Un entourage de grilles et de piliers en graniton complète l'ensemble. Le montant des dépenses prévues est d'environ 1600 francs. Compte-rendu des ressources très limitées de la commune, elle sollicite également auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation de prélever sur les fonds vicinaux disponibles la somme nécessaire à l'édification du monument. Une telle procédure est cependant soumise à l'aval de l'agent voyer cantonal et d'arrondissement. Dépêché sur place le 2 novembre 1919[2], l'agent voyer cantonal se propose d'accorder à la municipalité un prélèvement de 1200 francs sur les fonds vicinaux. Sur la recommandation de l'agent voyer cantonal, la municipalité ouvre une souscription publique de 360 francs dans la commune et décide de compléter la somme par une subvention de 40 francs prélevée sur les fonds libres. Effectuant à son tour une enquête dans la commune en juin 1920, l'agent voyer d'arrondissement se montre moins généreux et propose d'autoriser le prélèvement de 500 francs sur ces mêmes fonds. La procédure s'enlise. Le 13 juin 1920, le conseil municipal sollicite du préfet l'approbation de prélever la somme de 1200 francs sur les fonds vicinaux, comme autorisé par l'agent voyer cantonal. C'est finalement la conclusion de l'agent voyer d'arrondissement qui est adoptée. La commune, qui ne peut donc effectuer qu'un prélèvement

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Prunay-sur-Essonne, 22 septembre 1919. 2o 1073 [5]

[2] Copie et rapport de l'agent voyer cantonal. Demande de prélèvement sur le reliquat de la vicinalité de la somme nécessaire pour ériger un monument aux morts pour la France. 2 & 19 novembre 1919. A.D. 2o 1073 [5]

de 500 francs sur le reliquat de la vicinalité, est donc contrainte de prélever la somme complémentaire de 700 francs sur les fonds disponibles. Le monument est inauguré dans l'année[1], avant même l'examen du projet par la Commission Départementale d'examen et la promulgation du décret présidentiel d'approbation, qui n'intervient que le 21 février 1921.

Elevé à coté de l'église, le monument se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal en pierre. Il repose au centre d'un enclos fleuri délimité par un entourage de grilles et de bornes en graniton. L'ensemble, dominé par les tons clairs, est simple mais harmonieux. On peut apercevoir, gravée au centre d'un cartouche sur la face antérieure du piédestal (dé), la dédicace « *A la mémoire des enfants de Prunay-sur-Essonnes morts pour la France. 1914-1918* ». Plus haut, sur l'obélisque, sont gravés par ordre alphabétique le nom et le prénom des cinq habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Aucun symbole, aucun signe à caractère religieux, funéraire ou patriotique n'est apposé sur le monument, dont les faces latérales et arrière restent d'ailleurs vierges. Il peut être par conséquent rattaché à la catégorie des monuments civiques, à en juger par la neutralité de son épigraphie et de son ornementation.

[1] Dans une lettre en date du 9 février 1921 adressée au préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet d'Etampes indique à ce dernier que la commune ne peut faire modifier le monument comme demandé par la Commission Départementale d'examen dans la mesure où l'édifice en question a déjà été édifié. On peut donc raisonnablement supposer que le monument est achevé, sinon inauguré, à la fin de l'année 1920.

# Puiselet-le-Marais

Population en 1911 :  191 habitants
Population en 1921 :  167 habitants
"Morts pour la France" : 8 noms (4,2%)
Monument (6 juin 1920 – 1921)
Matériau : pierre d'Euville
Entrepreneur : M. Georges Pinturier (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre
Situation : face à la mairie-école

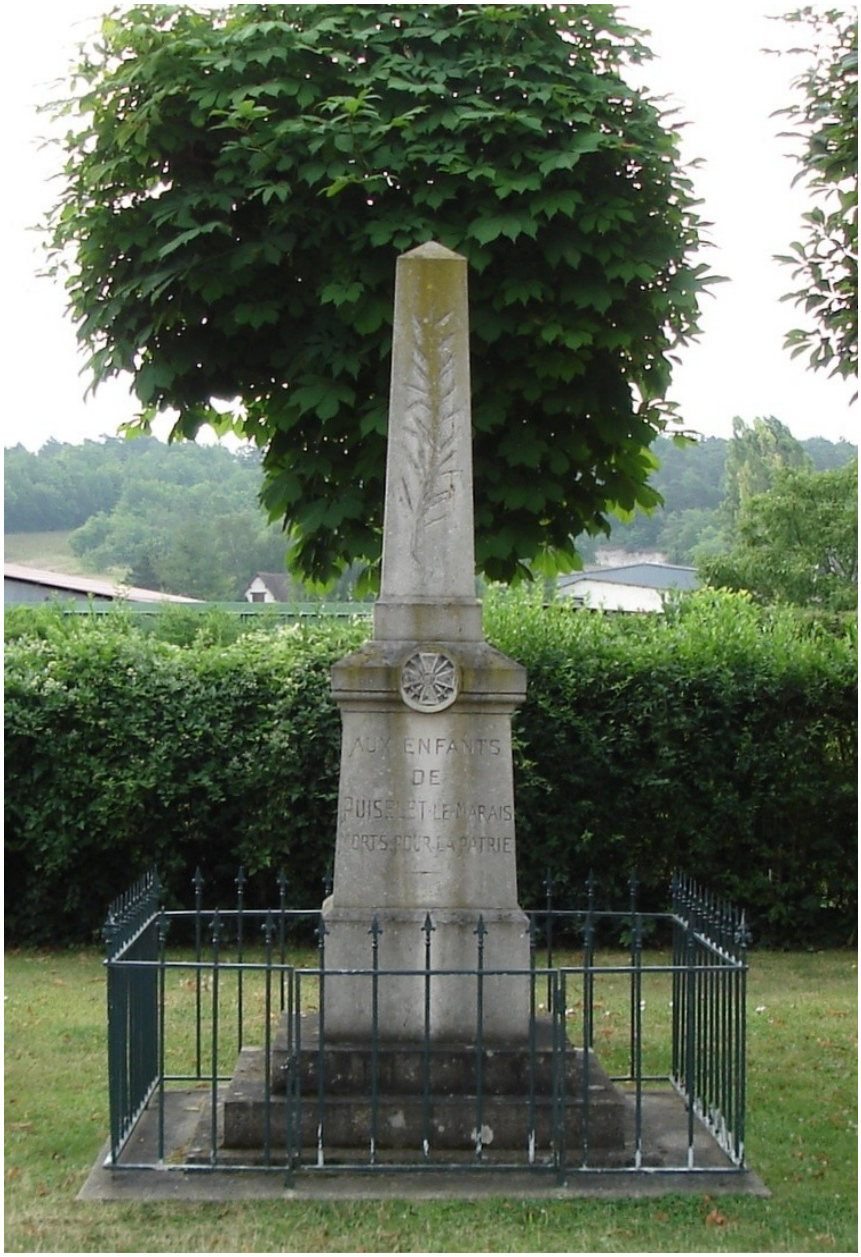
AUX ENFANTS
DE
PUISELET-LE-MARAIS
MORTS POUR LA PATRIE

Afin de rendre hommage aux huit habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Puiselet-le-Marais décide le 6 juin 1920[1] d'élever un monument à leur mémoire. Il décide à cet effet d'ouvrir une souscription publique dans la commune, souscription dont le produit sera reversé dans la caisse du receveur municipal. Le maire prend également contact avec M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, qui compte déjà à son actif de nombreux monument aux morts. L'édifice imaginé par l'artisan étampois à l'attention de la commune consiste en un obélisque sur piédestal et socle en pierre d'Euville, avec palme et croix de guerre. Une grille d'entourage en fer doit également compléter l'ensemble. Le tout doit être livré et posé à Puiselet-le-Marais pour la somme de 3200 francs, sur l'emplacement désigné par la municipalité, soit en face de la mairie-école, entre le lavoir et le bâtiment de la pompe à incendie[2]. Compte-tenu du budget limité de la commune, le conseil décide de vendre un titre de rente sur l'Etat, laquelle vente est autorisée par décret préfectoral le 3 mars 1921. L'édification du monument a été autorisée par décret présidentiel quelques jours plus tôt, le 21 février. Les travaux vont bon train. Ils sont achevés en septembre de la même année. Le 18 septembre, le conseil municipal

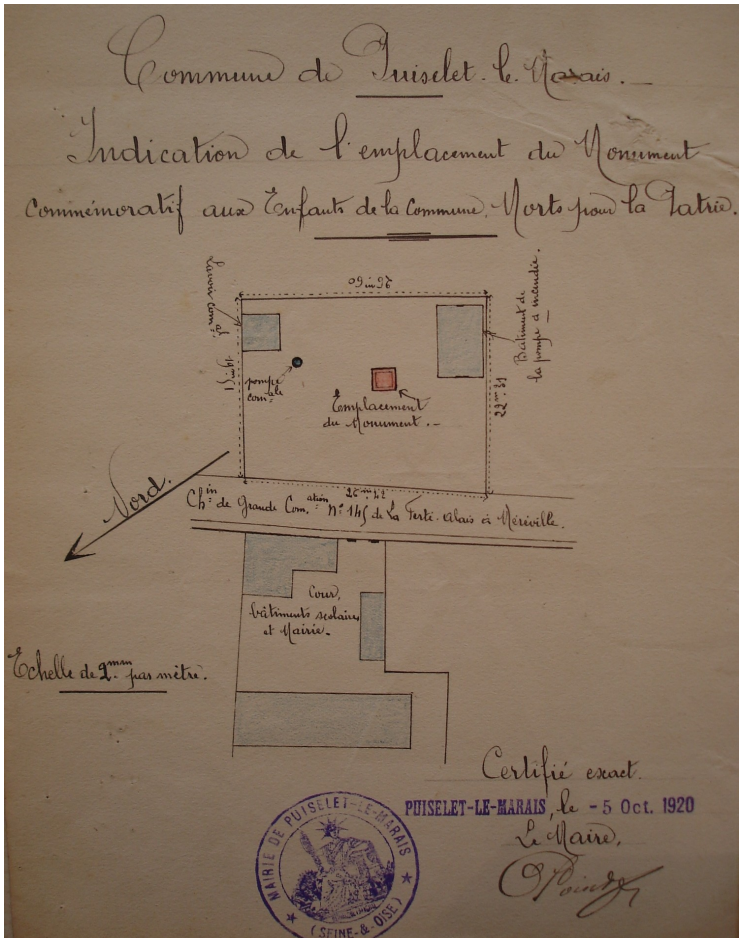


 Plan de l'emplacement du monument aux morts pour la France de la commune de Puiselet-le-Marais, 5 octobre 1920. A.D. 2o 1078 [2]

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Puiselet-le-Marais, 6 juin 1920. A.D. 2o 1078 [2]
[2] Plan. Indication de l'emplacement du monument aux morts de la commune de Puiselet-le-Marais, 5 octobre 1920. A.D. 2o 1078 [2]

peut ainsi procéder à la nomination des membres devant constituer la commission chargée de la réception du monument. Elle se compose de M. Alcide Colin, entrepreneur de maçonnerie, de Venard Léon-Désiré, propriétaire, et de M. Alphonse Moullé, cultivateur. Tous trois sont également conseillers municipaux.

L'édifice se dresse encore aujourd'hui face à la mairie-école. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle en pierre d'Euville. Une palme est gravée sur la face principale de l'obélisque et une croix de guerre est insérée au centre d'un cartouche circulaire situé sur la corniche du piédestal. L'ensemble est dépouillé, complété néanmoins par une grille en fer forgé déployée autour du monument. L'épitaphe, concise, est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *Aux enfants de Puiselet-le-Marais morts pour la Patrie* ». Le nom et le prénom des huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits, par année de décès, sur les faces latérales du piédestal (dé). Une inscription discrète, gravée sur la face principale du socle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « G. Pinturier ».

# Pussay

Population en 1911 : 2012 habitants
Population en 1921 : 1865 habitants
"Morts pour la France" : 101 noms (5%)
Monument (1920 – 25 septembre 1921)
Matériau : granit belge
Entrepreneur : M. Georges Pinturier (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : sur la place dite "de la mare", près de la mairie

C'est en 1920 que le conseil municipal de Pussay décide d'élever dans la commune un monument à la mémoire des habitants disparus pendant la guerre 1914-1918. L'emplacement pressenti pour accueillir l'édifice commémoratif est une mare située au milieu du pays. Aussi faut-il la faire assécher avant de procéder à tout aménagement. Dans une lettre en date du 25 janvier 1920[1], M. Dufour, conseiller général de Seine-et-Oise, expose le projet de la municipalité de Pussay au préfet. Etant donné son ampleur et le montant de la dépense prévue – près de 9000 francs –, il sollicite au nom du maire de la ville une contribution

[1] Lettre de M. Dufour, conseiller général de Seine-et-Oise, adressée au préfet, 25 janvier 1920. A.D. 2o 1085 [5]

financière sous forme de subvention départementale. En réponse, le préfet propose à la Commission Départementale d'accorder sur le fonds des amendes de police correctionnelle un secours aussi élevé que possible pour le comblement de la mare et promet de faire accélérer à cette fin le versement de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919. Il semble cependant que le projet tombe ensuite en désuétude. Ce n'est ainsi qu'en 1921, soit plus d'un an plus tard, qu'un décompte des dépenses pour l'aménagement de la mare et l'érection du monument est établit par M. Cochery, entrepreneur à Pussay. Le montant total des dépenses s'élève selon devis à 23002,20 francs. Le 4 février 1921[1], un comité d'érection est mis en place. Présidé par le maire et composé des membres de la "Commission du conseil" qui s'était jusqu'alors chargé de l'édification du monument ainsi que d'autres personnalités pris en dehors du conseil municipal, il est chargé de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune, de recevoir la subvention de la commune et de traiter directement avec les entrepreneurs « *au mieux des intérêts de taux* ». Le 6 février 1921, le financement du projet est assuré. 8502,20 francs ont été recueillis grâce à la souscription, 4500 francs ont été prélevés sur le fond du pari mutuel et 10000 francs ont été alloués par la commune à titre de subvention[2]. L'ensemble – soit 23002, 20 francs – couvre la totalité des dépenses. Une nouvelle étape – celle de la construction – peut commencer dans l'édification du monument aux morts. Mandaté par le conseil municipal, le maire prend contact avec M. Georges Pinturier, marbrier à Etampes, qui compte déjà à son actif de nombreuses réalisations de monuments aux morts. L'édifice imaginé par l'artisan étampois, un obélisque en granit belge sur piédestal et socle avec sculpture et inscription des noms des morts pour la France peinte en rouge, coûte 12500 francs[3]. Le 1er mai 1922, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Elle fait cependant remarquer que l'œuvre projetée ne présente aucun intérêt artistique. Un peu plus d'un mois plus tard, le 21

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Pussay, 4 février 1921. A.D. 2o 1085 [5]
[2] Note du maire. Indications des voies et moyens pour faire face à la dépense. 6 février 1921. A.D. 2o 1085 [5]
[3] Devis des travaux à exécuter pour l'érection d'un monument aux morts pour la France. 29 mars 1921. A.D. 2o 1085 [5]

juin 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. En réalité, l'édifice à été inauguré voila près de neuf mois, le 21 septembre 1921, en présence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

Dressé au centre d'un petit square sur la place de la Mare, le monument aux morts de Pussay se présente sous la forme d'un obélisque en granit belge sur piédestal et socle. Il est érigé au milieu d'un jardinet, lequel est ceinturé par une grille circulaire, dessinée d'après la grille d'un square parisien par M. Colomine, agent-voyer, et forgée en 1921 par M. Alfred Michaud, serrurier à Pussay[1]. Quatre obus de gros calibre, peints en vert, sont positionnés aux angles du monument et reliés entre eux par une chaine. Plusieurs symboles ornent le monument. On remarque en premier lieu le motif sculpté sur la face principale de l'obélisque, composé d'une épée renversée, d'un casque, d'une palme, d'une branche de laurier et de deux canons entrecroisés. Dans le discours qu'il prononce lors de la cérémonie d'inauguration du monument du 21 septembre 1921, M. Gustave Brinon, maire de Pussay, s'attarde sur la signification de ces symboles : « *Ce monument de granit, sobre de lignes, imposant par sa masse, a été tiré des entrailles de la terre de la douce Belgique, sœur de la France, petite par son territoire limité, mais grande par le cœur et l'héroïsme de son peuple*. […] *Sur ce bloc de pierre, que distinguons-nous ? Une épée, symbole du commandement que le chef élève vers le ciel, pour l'abaisser ensuite vers la terre, dans un geste plein de noblesse et d'autorité. Un casque, le casque des poilus, qui abrita tant de pensées soucieuses, tant de regrets amers, mais aussi tant d'espoirs et tant de tranquille audace. Une palme, celle du martyre, car ceux là qui sont morts pour leur foi patriotique, ont bien mérité de la cueillir. Une branche de laurier, celle de la Victoire, que nous avons payée, hélas, d'autant de morts, que le laboureur jette de grains dans les sillons d'automne*[2]. » Plus-bas, une croix de guerre est gravée sur la corniche du piédestal. Au-dessous, on peut lire, inscrite sur une plaque de marbre scellée sur

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°38, samedi 17 septembre 1921. A.D. JAL 91 [15]
[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°40, samedi 1er octobre 1921. A.D. JAL 91 [15]

le dé, la dédicace « *A ses enfants morts glorieusement pour la Patrie. La ville de Pussay reconnaissante* ». Le nom et le prénom des cent-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées par année de décès sur des plaques de marbre fixées sur les faces latérales et arrière du piédestal (dé).

## Quincy-sous-Sénart

Population en 1911 : 239 habitants
Population en 1921 : 243 habitants
"Morts pour la France" : 12 noms (5%)
Monument (21 novembre 1920 – 2 novembre 1921)
Matériau : pierre d'Euville marbrière
Architectes : MM. Just & Blum
Description : Stèle verticale sur piédestal et socle
Situation : sur la place publique, près de l'église

Au cours de la délibération du 21 novembre 1920[1], le maire de la petite ville de Qunicy-sous-Sénart, considérant qu'il serait bon de commémorer le souvenir des enfants de la commune "Morts pour la France" pendant la guerre 1914-1918, propose au conseil municipal de faire planter sur la place publique – rebaptisée pour l'occasion "Place du Souvenir" – onze tilleuls destinés à rappeler chacun des morts et d'élever une stèle sur le fond de la place comportant les noms des disparus. A l'unanimité, l'assemblée adopte le projet du maire et décide d'ouvrir une souscription publique afin de faire face à la dépense, laquelle

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Quincy-sous-Sénart, 21 novembre 1920. A.D. 8R5

sera complétée si besoin est par une subvention communale. Contact est également pris avec MM. Just et Blum, architectes, en vue d'établir un devis estimatif des travaux. En septembre 1921[1], le conseil examine le projet présenté par les deux architectes. La fourniture et la plantation des arbres sont estimées à 368 francs. Le monument, tout en pierre d'Euville marbrière avec gravures et inscriptions, coûte quant à lui 2183 francs, auxquels il faut ajouter le prix du massif en pierre devant supporter l'édifice, soit 50 francs. La dépense prévue pour l'ensemble est de 2601 francs. Le 12 novembre 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Un peu plus de deux semaines plus tard, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué[2]. Son inauguration a lieu peu de temps après, le 2 novembre 1921[3].

Le monument élevé par la commune de Quincy-sous-Sénart en mémoire des habitants de la commune morts pendant la Grande Guerre se présente sous la forme d'une stèle verticale d'une hauteur d'environ 1,30 mètre sur piédestal et socle. Ce type d'architecture frappe par sa grande sobriété et son dépouillement extrême. Seuls figurent les noms des douze habitants de la commune disparus au cours de la guerre, gravés par ordre alphabétique autour d'une épée en bronze, ainsi qu'une épitaphe concise : « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1918* ».

Une inscription rappelle également la signification et la raison d'être du monument : « *En ce lieu appelé désormais "Place du Souvenir" a été élevé ce modeste monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France* ».

Les deux premiers vers de l'*Hymne* de Victor Hugo, poème tiré du recueil "*Les chants du crépuscule*", que l'on retrouve sur les façades de nombreux autres monuments aux morts, sont gravés sur le piédestal du monument.

---

[1] Devis estimatif des travaux à exécuter pour l'érection d'un monument aux « morts pour la France ». Etablis par M. Just et M. Blum, architectes. 11 septembre 1921. A.D. 8R5

[2] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument aux morts pour la France dans la commune de Quincy-sous-Sénart, 29 novembre 1921. A.D. 8R5

[3] Lettre du maire de Quincy-sous-Sénart adressée au préfet de Seine-et-Oise. Transmission de pièces pour approbation. S.d. A.D. 8R5

« *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie*

*Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie* »

# Richarville

Population en 1911 : 262 habitants
Population en 1921 : 222 habitants
"Morts pour la France" : 15 noms (5,7%)
Monument (18 janvier 1920 – 2 octobre 1921)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. héron (Dourdan)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Richarville décide le 18 janvier 1920[1] de faire ériger un monument à leur mémoire à l'intersection des deux allées principales du cimetière communal, en lieu et place de la croix qui s'y dresse depuis 1858. C'est M. Héron, entrepreneur de monuments funèbre à Dourdan, qui est chargé de la réalisation des travaux. Le projet qu'il présente à la municipalité en juin 1920, d'un montant de 3200 francs, consiste en un obélisque élancé sur piédestal et socle. Pour faire face à la dépense, une souscription

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Richarville, 6 juin 1920. A.D. 2o 1100 [6]

publique de 1685 francs est lancée dans la commune, complétée par une subvention municipale de 715 francs. Pour parfaire la dépense, le conseil municipal sollicite auprès département et de l'Etat l'attribution d'une subvention de 800 francs. Le 30 septembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet cependant un avis défavorable à l'exécution du projet. Après modification, un nouveau croquis lui est transmis mais, à nouveau, la commission émet un avis défavorable à sa réalisation. Elle demande également de « *diminuer l'importance du socle tout en laissant au monument la hauteur proposée*[1]. » Lorsqu'elle se réunit une nouvelle fois le 29 janvier 1921, la Commission se prononce cette fois-ci favorablement à l'exécution du projet. Quatre mois plus tard, le 3 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Son inauguration est organisée dans l'année, le 2 octobre 1921.

Le modifié érigé dans le cimetière communal à la mémoire des habitants de Quincy-sous-Sénart mort au cours de la Grande Guerre se présente sous la forme d'un obélisque élancé sur un piédestal. Le tout repose sur un socle comprenant à ses angles quatre obus de gros calibres recouverts d'une peinture noire et reliés entre eux par des chaines. Le monument se distingue par sa grande sobriété et son dépouillement extrême. Tout juste distingue t-on la croix tréflée gravée au sommet de la face principale de l'obélisque. Seules les inscriptions se détachent véritablement de la pierre grise de la stèle. On peut ainsi apercevoir, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, la dédicace « *A la mémoire des enfants de Richarville morts pour la France. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des quinze habitants de la commune disparus pendant la Grande Guerre sont gravés sur la face principale du piédestal (dé). Le classement retenu est difficile à déterminer. Si l'on peut d'emblée écarter une classification de type alphabétique, rien en revanche ne permet de dire s'il s'agit d'un classement chronologique par année ou date de décès. Une inscription discrète, gravée sur la face antérieure du piédestal, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Héron* ».

[1] Avis de la commission d'examen des projets, 21 octobre 1920. A.D. 2o 1100 [6]

# Ris-Orangis

Population en 1911 : 1552 habitants
Population en 1921 : 1900 habitants
"Morts pour la France" : 84 noms (5,4%)
Monument sur la Place Gabriel-Péri (18 janvier 1920 – 2 octobre 1921)
Architecte : M. Perin
Sculpteur : M. G. Verez
Monument "Johnstone-Reckitt" (1920 – 29 octobre 1922)
Sculpteur : M. G. Verez
Description : "caveau hors-terre" avec colonnade et motifs antiques
Situation : dans le cimetière communal

 Le monument "Johnstone-Reckitt" élevé dans le cimetière communal à la mémoire des Rissois morts au cours de la Grande Guerre et des soldats décédés à l'hôpital militaire R.V 76.

C'est le 31 janvier 1920 que le conseil municipal de Ris-Orangis décide d'élever sur une place publique de la commune un monument à la mémoire des habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre et des militaires décédés à l'hôpital militaire Johnstone-Reckitt[1]. Pour mener à bien le projet, l'assemblée décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune et un comité d'exécution, composé de vingt-et-un membres et présidé par M. Rondeau, est constitué[2]. Le 18 février, Lady Johnstone et M. Reckitt – gérants de l'hôpital du même nom – annonce au comité leur intention de faire ériger un monument dans le cimetière communal.

[1] *L'indépendant de Seine-et-Oise*, n°2081, dimanche 7 mars 1920. A.D. JAL 171 [20]
[2] *L'Abeille de Seine-et-Oise*, dimanche 28 mars 1920. A.D. JAL 20 [30]

De leur coté, les membres du comité décident en principe d'implanter le monument aux morts sur la place des fêtes. Le 4 mars, il est finalement décidé de l'ériger sur la place du Marché, rue du pont, à l'angle de la rue Johnstone-Reckitt. Le comité procède également à la nomination et à l'affectation des membres chargés de recueillir les dons de la souscription qui doit être lancée le 28 mars. Le 29 avril, le comité annonce qu'il a déjà recueilli 5429 francs. Lady Johnstone et M. Reckitt confirment leur intention d'élever dans le cimetière un monument à la mémoire des militaires décédés à l'hôpital Johnstone-Reckitt. Le 24 juin, ils acceptent de faire graver sur le monument en question les noms des habitants de la commune morts aux cours de la Grande Guerre. A la date du 26 septembre 1920, le montant de la souscription publique s'élève à la somme de 14700,05 francs, auxquels il faut ajouter 5000 francs versés par la municipalité au titre de subvention communale[1]. L'aménagement de l'emplacement du monument aux morts est confié à MM. Gallas, horticulteur à Ris-Orangis, à M. Forget, terrassier, et à Mme veuve Gamache, entrepreneur en maçonnerie à Ris-Orangis. La réalisation du monument est confiée à M. Louis Perin, architecte, et à M. Verez, sculpteur à Paris, pour un montant de 17800 francs, auxquels il faut ajouter 3736,83 francs pour l'aménagement des abords de l'édifice, soit un total de 21536,83 francs. L'édifice est inauguré le 27 novembre 1921, avant même la promulgation du décret présidentiel d'approbation. L'emplacement du monument, élevé le long de la route de Fontainebleau, n'est pas sans causer quelques soucis aux organisateurs des différentes cérémonies commémoratives. La circulation augmentant considérablement, il devient impossible d'assurer la sécurité des personnes y assistant. Aussi le conseil municipal décide t-il en 1971 de déplacer le monument vers le fond de la place[2].

Un second édifice rend hommage aux habitants de la commune morts aux cours de la Grande Guerre. Ce monument, dit " *Johnstone-Reckitt* " du nom de ses initiateurs, est situé dans le

[1] Comité du monument aux morts de Ris-Orangis. Résumé des travaux au 16 septembre 1920. A.D. 8R5

[2] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome II, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.863 et 866.

cimetière communal, dans le carré militaire. Exécuté par le sculpteur parisien Verez, qui a également réalisé le monument élevé sur la place du marché, il se présente sous la forme d'un caveau hors-terre orné de colonnades et de sculptures. Quatre colonnes crénelées de type dorique sont en effet disposés aux angles du monument de forme rectangulaire. Un double emmarchement est établi sur les cotés latéraux de l'édifice, remplacé par une jardinière en pierre sur ses faces principale et postérieure. L'entablement, pourvu d'une mince corniche, est orné dans sa partie supérieure de motifs circulaires (type "besants"). Ces motifs sont alternés sur la face latérale droite par une couronne de laurier et une couronne de feuille de chêne, et sur la face latérale gauche par un motif en croix de guerre. Deux motifs sont sculptés en bas-relief entre les colonnes des faces latérales du monument. Sur la face latérale gauche, on distingue une épée renversée enrubannée, une croix pattée et une couronne de laurier. Notons que l'épée forme également une croix latine.

Sur la face latérale droite, c'est un poilu qui est sculpté dans la pierre. L'ensemble se veut manifestement réaliste. On distingue ainsi tous les ustensiles et armements qui composent l'équipement réglementaire du poilu ; capote, musette, cartouchière, jambière, chaussures, casque Adrian et fusil Lebel. Le visage du poilu est fermé, la posture statique. Dans la partie inferieure droite du bas-relief, une inscription discrète rappelle le nom de l'artiste qui a réalisé la sculpture : « *G. Verez* ».

Plusieurs inscriptions figurent sur le monument. On remarque tout d'abord, gravés par ordre alphabétique sur trois panneaux, le nom et l'initiale du prénom des habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, introduis par la phrase, inscrite sous l'entablement, « *Enfants de Ris-Orangis morts pour la France* ». Le nom et l'initiale du prénom des militaires décédés à l'hôpital militaire Johnstone-Reckitt sont gravés par année de décès (1915-1918) sur la face postérieure du monument, introduis par la phrase, inscrite sous l'entablement, « *Soldats décédés à l'hôpital V.R 76* ». Les noms des victimes civiles et militaires de la seconde guerre mondiale sont quant à eux inscrits sur la face latérale gauche

de l'édifice. Cet édifice est inauguré le 29 octobre 1922[1], sous la présidence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées.

# Roinville-sous-Dourdan

Population en 1911 : 488 habitants
Population en 1921 : 380 habitants
"Morts pour la France" : 20 noms (4%)
Monument (9 novembre 1919 – 9octobre 1921)
Matériau : pierre d'Euville marbrière
Entrepreneur : M. Barthélémy (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal avec amortissement figure (croix)
Situation : dans le cimetière communal

[1] *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, n°2220, samedi 4 novembre 1922. A.D. JAL 171 [21]

C'est en 1919 que la petite ville de Roinville-sous-Dourdan décide de rendre hommage aux vingt habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918. Le 9 novembre 1919[1], le conseil municipal vote une première somme de 2000 francs en vue de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Une souscription publique doit également être lancée dans la commune afin de faire face à la dépense. Le 16 novembre 1920, M. Barthélémy, marbrier à Etampes, propose ses services au maire de la petite commune. Parmi les modèles de monuments proposés par l'artisan étampois, c'est un

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Roinville, 9 novembre 1919. A.D. 2o 1114 [8]

obélisque en pierre d'Euville marbrière sur piédestal, d'un montant de 4000 francs, qui retient l'attention de l'édile. Le 23 mars 1921, M. Barthélémy, confirme la commande du monument au maire et octroie une remise de 6% sur le montant total soit 240 francs. Le 30 avril 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Un peu plus d'un mois plus tard, le 7 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Le 30 juillet, l'édifice est en passe d'être achevé. Seule la croix doit encore être scellée au sommet du monument. M. Barthélémy prévoit de poser le monument dans le cimetière vers le 8 ou le 10 août. Son inauguration a lieu peu de temps après, le 9 octobre 1921, sous la présidence de M. Bodereau, sous-préfet de Rambouillet[1].

Elevé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Roinville-sous-Dourdan se présente sous la forme d'un obélisque surmonté sur piédestal et socle avec amortissement figure (croix). Quatre obus de petits calibres sont disposés aux angles du socle. Une grille en fer forgé entoure l'ensemble. On aperçoit, gravée en lettre d'or sur la face antérieure de l'obélisque, la dédicace « *A la mémoire des enfants de Roinville et de M. André Thome, depute, morts pour la France* ». La date « *1914-1918* » est inscrite, également en lettres dorées, sur la mouluration située à la base de la face principale de l'obélisque. Une croix de guerre, discrète, est gravée sur la mouluration du piédestal. Le nom et le prénom des vingt habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettre d'or sur les faces latérales et antérieure du piédestal (dé). Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Il est cependant impossible, en l'absence d'indications concernant la date du décès, de conclure à un classement chronologique.

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 13 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

# Roinvilliers

Population en 1911 : 98 habitants
Population en 1921 : 115 habitants
"Morts pour la France" : 11 noms (11,2%)
Monument (6 décembre 1922 – ?)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Besnault (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec croix de guerre
Situation : près de l'église
Un monument est également érigé dans l'église, inauguré le 31 mai 1920.

C'est en 1922 que la petite ville de Roinvilliers décide de rendre hommage aux onze habitants de la commune morts pendant la guerre 1914-1918. Le 6 décembre 1922, le conseil municipal sollicite à cet effet l'autorisation d'élever un monument commémoratif sur le territoire de la commune. L'emplacement choisi par l'assemblée est fixé derrière le cimetière communal, près de l'église. Les travaux d'édification sont confiés à M. Besnault, marbrier à Etampes, pour la somme de 3000 francs[1]. La dépense est couverte entièrement par un crédit du même montant porté au budget additionnel de 1922. Le 12 janvier 1923, le décret

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Roinvilliers, 6 décembre 1922. A.D. 2o 1120 [5]

présidentiel autorisant l'édification est promulgué. Les travaux peuvent commencer, placés sous la surveillance de deux conseillers municipaux.

Erigé près de l'église, le monument aux morts de Roinvilliers se présente sous la forme d'un obélisque en pierre sur piédestal et socle. Il est entouré par une grille en fer forgé de couleur noire. Une croix de guerre est gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Les branches de l'étoile sont peinte en rouge, les épées sont quant à elles recouvertes d'une peinture dorée. On peut apercevoir, gravée sur la face principale de l'obélisque, la dédicace « *A la mémoire des enfants de Roinvilliers morts pour la patrie. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des onze habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales et antérieure du piédestal (dé).

Un monument commémoratif aux morts de la guerre est également érigé dans l'église. Comportant le nom et le prénom des quatorze habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918[1], elle est inaugurée le 31 mai 1920[2].

# Saclas

Population en 1911 : 856 habitants

[1] Le monument n'en comporte que onze. Il est probable que le monument élevé dans l'église comporte les noms de soldats morts au cours de conflits antérieurs.
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°23, samedi 5 juin 1920. A.D. JAL 19 [20]

Population en 1921 : 720 habitants
"Morts pour la France" : 26 noms (3%)
Monument (1919 – 31 août 1919)
Matériau : pierre
Situation : dans un petit square dans le centre ville
Description : obélisque sur piédestal et socle avec palme, couronne mortuaire et croix de guerre. Deux plaques rendent également hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre : l'une apposée à l'école des garçons et l'autre à l'école des filles. Un tableau commémoratif est également placé dans l'église.

En 1919, un comité, composé d'habitants de Saclas, décide de rendre hommage aux habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre en érigeant un

monument à leur mémoire. Le 16 février[1], ce comité sollicite le concours financier du conseil municipal, auquel il demande également, « *dans un but d'union parfaite* », de lui adjoindre deux de ses membres comme délégués de la municipalité. Le projet recueillant l'approbation unanime de la population, celle-ci décide en outre d'allouer une subvention de 3000 francs au comité. L'emplacement choisi pour implanter le monument est la partie culminante du cimetière communal. Enfin, une souscription publique est ouverte dans la commune pour faire face à la dépense. L'historique du projet est par la suite incertain. On sait néanmoins que l'édifice a été inauguré le 31 août 1919, sous la présidence de M. Viguie, sous-préfet de l'arrondissement[2]. Deux semaines plus tard, le 15 août, un tableau commémoratif, œuvre d'une jeune habitante de la ville, est inauguré dans l'église. Le compte-rendu de la cérémonie publié dans les colonnes de *L'Abeille d'Etampes* en fourni un assez bon aperçu : « *Le jour de l'Assomption avait lieu la bénédiction d'un tableau de composition inédite, sur lequel sont pyrogravés les noms de nos soldats tombés au champ d'honneur. La croix, le drapeau, l'ancre, reposant sur un globe, figurent tout en haut ; des lignes harmonieuses, expirant sous le cintre d'un demi-cercle, donnent une interprétation à ces attributs d'ordonnance concrète. Des feuilles de chêne et de laurier, estampées et repoussées, prennent naissance dans des écussons d'un émail aussi fin que transparent*[3]. » Deux ans plus tard, en 1922, la municipalité passe commande de deux plaques commémoratives en marbre auprès de la maison Asnard de Louvie-Jugon, dans les Basses-Pyrénées. Comportant les noms des habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, elles sont respectivement placées dans l'école des filles et dans celle des garçons et inaugurées le 11 novembre 1922[4].

Le monument aux morts, implanté à l'origine dans le cimetière communal, se dresse aujourd'hui au centre d'un petit square situé à un carrefour, à proximité de la caserne des

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saclas, 16 février 1919. A.D. 8R5
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°34, samedi 23 août 1919. A.D. JAL 19 [19]
[3] *L'Abeille d'Etampes*, n°34, samedi 23 août 1919. A.D. JAL 19 [19]
[4] *L'Abeille d'Etampes*, n°46, samedi 25 novembre 1922. A.D. JAL 19 [20]

pompiers. Son entourage est relativement dépouillé ; il se limite à un massif de fleur aménagé autour du socle et à un dallage en ciment. L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. On notera la forme particulière de la mouluration du piédestal, en forme de voute ou d'arc outrepassé, que l'on retrouve également sur les monuments de Baulne, d'Avrainville, de Cerny, d'Orveau, ou encore d'Estouches. Une palme enrubannée est gravée sur la face principale de l'obélisque et une couronne mortuaire, également enrubannée, est insérée sur la mouluration du piédestal, sous l'arc. Ce dernier motif est répété sur les quatre faces du monument. Une croix de guerre en bronze est fixée sur la face latérale droite de l'obélisque. On peut apercevoir, gravée en lettres d'or sur la face antérieure du piédestal (dé), la dédicace « *A la mémoire des enfants de Saclas morts pour la patrie. 1914-1918* ». En dessous, une inscription rappelle les modalités d'érection du monument : « *Elevé par souscription publique avec le concours de la municipalité* ». Le nom et le prénom des vingt-six habitants de la commune morts ou disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées sur la face latérale droite du piédestal (dé). Il est difficile de déterminer en l'état le mode opératoire retenu dans le classement des noms. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Cependant, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Sur la face latérale gauche du dé a été gravé, également en lettre d'or, le distique issu de l'*Hymne* de Victor Hugo :

« *Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie*
*Ont droit qu'à leur tombeau, la foule vienne et prie* »

Le nom et le prénom des quatre habitants de la commune disparus pendant la seconde guerre mondiale sont gravés sur la face arrière du piédestal (dé). La liste nécrologique est précédée par la dédicace « *A la mémoire des enfants de Saclas morts pour la Patrie. 1939-1945* ».

# Saclay

Population en 1911 : 413 habitants
Population en 1921 : 485 habitants
"Morts pour la France" : 30 noms (7,2%)
Monument (1919 – 23 octobre 1919)
Matériau : pierres meulières et marbre
Description : Obélisque en pierres meulières sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Saclay décide en 1919 de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Contact est pris avec M. Dartois, architecte, en vue d'établir le plan et le devis estimatif de la dépense. Le monument qu'il imagine pour le compte de la municipalité consiste en un obélisque en pierre meulière, posé sur un piédestal en marbre et comportant un chapiteau, orné sur un de ses cotés par une croix de guerre en mosaïque, et un pyramidion en pierre. Les travaux de maçonnerie sont confiés à M. Rousseau, entrepreneur à Buc (Yvelines). La sculpture et la décoration du monument reviennent quant à

eux à M. Marchal, sculpteur à Montreuil, et la réalisation de la croix de guerre en mosaïque qui doit être apposé au sommet de l'édifice est confiée à M. Mazzioli. L'inauguration du monument a lieu le 23 octobre 1919.

Erigé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Saclay est entouré par quatre bornes en pierre reliées entre elles par une chaine. L'espace entre cet entourage et l'édifice est garni de fleurs. On peut apercevoir, gravée en lettre d'or sur la face principale du piédestal, la dédicace « *A la mémoire des enfants de Saclay morts pour la France* ». Le nom et le prénom des habitants originaires de la commune morts au cours de la guerre 1914-1918 sont inscrits, par ordre alphabétique et en lettres dorées, sur les faces latérales du piédestal. Les listes nécrologiques sont à chaque fois précédées par la date « *1914-1918* ». L'ornementation de l'édifice est sommaire. On peut remarquer une croix latine, gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Le même motif est répété sur les faces latérales de l'obélisque. C'est en revanche une médaille de la croix de guerre en mosaïque qui orne le sommet de la face postérieure de l'obélisque.

Médaille de la croix de guerre en mosaïque réalisé par M. Mazzioli pour le monument aux morts de Saclay.

# Saint-Aubin

Population en 1911 : 113 habitants
Population en 1921 : 123 habitants
"Morts pour la France" : 3 noms (2,6%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre naturelle et marbre
Description : plaque commémorative enchâssée entre deux pierres levées
Situation : au centre du rond-point de la N306 situé à l'entrée de la ville

Le monument élevé à la mémoire des habitants de Saint-Aubin disparus au cours de la Grande Guerre est atypique. Implanté au centre du rond-point situé à l'entrée de la ville, il se compose de deux imposantes pierres levées dressées côte-à-côte, au milieu desquelles est fixée une plaque de marbre. On peut lire, gravée sur cette dernière, la dédicace « *Commune de Saint-Aubin. A la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur* ». Le nom et le prénom, ainsi que la date du précis du décès, de deux habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sous l'inscription dédicatoire. Le

une palme en bronze, munie d'un petit cartouche sur lequel a été gravée l'inscription « *Aux morts pour la France* ».

L'architecture de ce monument, qui n'est pas sans rappeler les menhirs bretons, est intéressante. Elle nous amène à nous interroger sur la symbolique de la pierre dressée, qui est d'ailleurs un symbole universel et qui s'exprime également à travers la verticalité des multiples variantes d'obélisques commandées par les municipalités. La première signification, originelle, de cette forme architecturale, est liée à la sexualité, à la fécondité et à une forme de renaissance. Les menhirs, et par extension les obélisques et les pierres dressées, seraient donc des symboles phalliques. Dans le cas des monuments aux morts, Olivier Descamps note cependant qu'il ne faut pas exagérer cette interprétation. De même que les obélisques, les pierres levées ne matérialisent ainsi rien de plus que l'axe vertical. Vers le haut se situe le domaine des dieux bons, de la vie. Vers le bas, celui des dieux mauvais, de la mort.

# Saint-Chéron

Population en 1911 : 2014 habitants
Population en 1921 : 1841 habitants
"Morts pour la France" : 79 noms (3,9%)
Monument (19 octobre 1919 – 8 mai 1921)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Lecreux (Pantin)
Description : obélisque sur piédestal curviligne
Situation : devant l'ancien cimetière

Le 19 octobre 1919, le conseil municipal de Saint-Chéron décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune « *pour l'érection d'un monument commémoratif comme témoignage de reconnaissance aux enfants de la commune morts pour la Patrie*[1]. » Mandaté par l'assemblée, le premier magistrat de la ville entreprend des démarches auprès des entrepreneurs de la région afin d'établir les plans et devis. Feuilletant le catalogue de monuments envoyé par M. Lecreux, marbrier à Pantin, il est séduit par le modèle n°8 ; un obélisque en pierre reposant sur un piédestal curviligne. Le 4 septembre 1920[2], le

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Chéron, 19 octobre 1919. A.D. 2o 1141 [4]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Chéron, 4 septembre 1920. A.D. 2o 1141 [4]

conseil municipal adopte la proposition du maire et décide, compte-tenu du prix élevé du monument – 14967 francs –, d'ouvrir une nouvelle souscription dans la commune, laquelle sera complétée si besoin est pas un emprunt. L'emplacement choisi pour implanter le monument est la place de la République. Le 18 décembre, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Un peu plus d'un mois plus tard, le 27 janvier 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. La cérémonie d'inauguration, organisée sous la présidence de M. Jaillard[1], préfet de Seine-et-Oise, à lieu le 8 mai 1921[2].

Le monument aux morts de Saint-Chéron se présente sous la forme d'un obélisque en pierre reposant sur un piédestal de forme curviligne. Son entourage se compose de quatre bornes de section carré surmontées d'un pyramidion et reliés entre elles par une barre de métal. Deux massifs de fleurs, l'un de couleur rose et l'autre de couleur rouge, sont disposés de part et d'autre de cet entourage, sur les faces latérales et antérieure du monument. Une ouverture y a été pratiquée pour permettre l'accès à l'édifice. On peut apercevoir, gravée sur la face principale de l'obélisque, la dédicace « *Aux enfants de Saint-Chéron morts pour la France* ». Au-dessus est inscrite la date « 1914-1918 ». Le nom et le prénom des soixante-dix-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et postérieure de l'obélisque. Le seul élément d'ornementation que l'on puisse relever est une couronne de laurier posée contre l'entourage du monument, au niveau de la face principale de celui-ci.

[1] Incertitude de lecture

[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°19, jeudi 12 mai 1921. A.D. JAL 22 [2]

# Saint-Cyr-la-Rivière

Population en 1911 :  272 habitants
Population en 1921 :  256 habitants
"Morts pour la France" : 13 noms (4,7%)
Monument (26 juillet 1920 – 17 juillet 1921)
Matériau : calcaire et pierre
Description : Obélisque sur piédestal et socle
Situation : au carrefour dit du "Saut du loup" situé à la limite des communes de Fontaine-la-Rivière et de Saint-Cyr-la-Rivière[1].

[1] Les communes voisines de Fontaine-la-Rivière et de Saint-Cyr-la-Rivière ont élevé un monument en commun.

C'est en 1920 que le conseil municipal de Fontaine-La-Rivière décide d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. La date précise de la formulation du projet est inconnue. Une subvention est néanmoins attribuée au comité d'érection au cours de la délibération du conseil municipal en date du 13 juin 1920, ce qui tend à prouver que l'édification en a été décidée au cours de l'année 1920. L'initiative du projet revient donc, semble t-il, à la commune de Fontaine-la-Rivière. Le décret présidentiel d'approbation[1] indique en effet que c'est au cours de la délibération du 19 mai 1921 que la municipalité de Saint-Cyr-La-Rivière décide de participer

[1] Décret présidentiel d'approbation, 16 juillet 1921. A.D. 2o 1148 [3]

à l'édification du monument. La conduite du projet est confiée à un comité composé de membres appartenant aux conseils municipaux des deux communes. Une souscription publique est organisée pour assurer le financement de l'édifice. Examiné par la Commission Départementale le 25 janvier 1921, le projet reçoit un avis favorable en dépit de l'absence signifiée de caractère artistique. L'inauguration du monument, qui a lieu le 17 juillet 1921, est marquée par le décès du conseiller général du canton, Georges Dufour, mort subitement en « *glorifiant les héros de la Grande guerre* » au cours de la cérémonie[1].

Le monument est situé au carrefour dit du "Saut du loup" situé à la limite des deux communes. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Deux vasques fleuries sont positionnées devant la face antérieure du monument. La dédicace « *Aux enfants de Saint-Cyr-la-Rivière et Fontaine-la-Rivière morts pour la France. 1914-1918* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé). Les noms et prénoms des habitants des deux communes morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur les faces latérales du piédestal, sur le dé. Le classement retenu est difficile à déterminer. Il ne s'agit pas d'un classement alphabétique. Néanmoins, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Les noms et prénoms des victimes de la Seconde Guerre mondiale ont été rajoutés à la suite de la liste des morts de la Grande Guerre selon le même procédé. Une plaque en marbre blanc est fixée sur la base du piédestal, sur la face antérieure du monument. Elle rend hommage au conseiller général qui est décédé en inaugurant le monument : « *Souvenez-vous ! Ici Georges Dufour conseiller général est mort en glorifiant les héros de la Grande Guerre lors de l'inauguration de ce monument le 17 juillet 1921* ». L'ornementation de l'édifice se limite à une palme, gravée sur la face antérieure de l'obélisque.

[1] L'incident est révélé dans les colonnes du *Réveil d'Etampes*, n°31, samedi 30 juillet 1921. A.D. JAL 91 [15]

# Saint-Cyr-sous-Dourdan

Population en 1911 : 556 habitants
Population en 1921 : 480 habitants
"Morts pour la France" : 21 noms (3,7%)
Monument (17 août 1919 – 11 septembre 1921)
Matériau : pierre
Description : obélisque avec chapiteau sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux vingt-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Saint-Cyr-sous-Dourdan décide le 17 août 1919[1] d'élever un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Il est également décidé qu'une souscription publique sera ouverte dans la commune à cet effet et que le conseil municipal votera les crédits nécessaires pour compléter la dépense. Par la suite, le projet tombe semble t-il en désuétude. Il est à nouveau évoqué par la même municipalité en août

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 17 août 1919. A.D. 2o 1153 [4]

1920[1]. A la suite d'un référendum organisé dans la commune, il est décidé d'implanter le monument aux morts dans le cimetière communal. Les moyens financiers envisagés pour recouvrer la dépense sont divers. Il s'agit tout d'abord d'une souscription publique ouverte dans la commune. Il s'agit ensuite des subventions communales et de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 25 juin 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et moins d'un mois plus tard, le 16 juillet 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. L'édifice est inauguré peu de temps après, le 11 septembre 1921, sous la présidence de M. Vian, conseiller général et vice-président de l'Union des Combattants du canton de Dourdan[2].

Situé dans le cimetière communal, le monument aux morts de Saint-Cyr-sous-Dourdan se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau. Notons que le chapiteau n'introduit pas de rupture nette dans l'architecture du monument. Le sommet de l'édifice est ainsi terminé par un pyramidion classique. Seule une fine corniche trahit la présence du chapiteau. Le monument est par ailleurs d'une grande sobriété. Seul un motif orne la face principale de l'obélisque, composé d'une palme enrubannée, d'un sabre et d'une dague renversés. Une croix de guerre est également gravée dans la partie supérieure de chaque face latérale de l'obélisque. On remarque la présence de plusieurs inscriptions. Il y a tout d'abord la dédicace « *Aux enfants de Saint-Cyr-sous-Dourdan morts pour la France* », gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) et qui s'articule avec la date « *1914-1918* » inscrite un peu au-dessus, sur la partie inférieure de l'obélisque. Le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont quant à eux gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales de l'obélisque. Une plaque en mosaïque, posée au pied du monument, rend également hommage aux instituteurs du département disparus pendant la guerre.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 22 août 1920. A.D. 2o 1153 [4]
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 13 octobre 1921. A.D.JAL 22 [2]

# Saint-Escobille

Population en 1911 : 322 habitants
Population en 1921 : 296 habitants
"Morts pour la France" : 16 noms (5%)
Monument (1922 – ?)
Matériau : pierre d'Euville marbrière
Entrepreneur : M. Rémond (Dourdan)
Description : obélisque sur piédestal avec croix de guerre
Situation : sur la place de la mairie

C'est en 1922 que le conseil municipal de Saint-Escobille décide, afin de rendre hommage aux seize habitants de la commune morts au cours de la guerre 1914-1918, de faire ériger un monument à leur mémoire sur le territoire de la commune. Un marché de gré à gré est conclu à cet effet avec M. Rémond, entrepreneur à Dourdan, pour la somme de 4200 francs. Afin de faire face à la dépense, la municipalité décide de lancer une souscription publique dans la commune et vote un crédit de 1000 francs à titre de participation communale[1]. Sur le vœu de la population, l'emplacement du monument est fixé sur la place

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Escobille, 12 octobre 1922. A.D. 2o 1158 [7]

publique de Saint-Escobille[1]. Considérant qu'elle a déjà votée une subvention de 1000 francs et que la souscription publique a produit la somme de 2812 francs, la municipalité décide en novembre 1922 de versée à la souscription une nouvelle somme de 388 francs afin de recouvrer la dépense de 4200 francs[2]. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Peu de temps après, le 23 décembre 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument aux morts est promulgué. En 1924, la réalisation de l'entourage du monument est confiée pour un montant de 1014,20 francs à M. Lasolle.

Situé sur la place de la mairie, le monument aux morts de Saint-Escobille se présente sous la forme d'un obélisque orné d'une croix de guerre reposant sur un piédestal, le tout en pierre d'Euville marbrière. Une grille en fer forgé et quatre sapins positionnés aux angles du monument composent son entourage. Une jardinière et un drapeau sont également placés devant la face principale de l'édifice. Le monument est par ailleurs d'une grande sobriété. Seule deux éléments ornent en effet ses façades : une croix de guerre, gravée au centre d'un cercle sur la face antérieure de l'obélisque, et un motif en bronze composé d'une palme, d'une branche de laurier et de chêne enrubannée et d'un casque, fixé au sommet de l'obélisque. Une petite étoile est également gravée sur la mouluration du piédestal, sur les quatre faces du monument. On peut distinguer plusieurs types d'inscriptions. Il y a tout d'abord la dédicace « *La commune de Saint-Escobille à ses enfants morts pour la Patrie* », inscrite sur la face principale du monument et qui s'articule avec la date « 1914-1918 » gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Le nom et le prénom des habitants originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont inscrits par année de décès sur les faces latérales du monument. Une liste spécifique a été dressée à la suite de celle des morts de la guerre. Elle comporte le nom et le prénom de deux habitants de la commune mort des suites de leurs

[1] Note du maire de Saint-Escobille, 16 octobre 1922. A.D. 2o 1158 [7]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Escobille, 23 novembre 1922. A.D. 2o 1158 [7]

blessures ou d'une maladie contractée sur le front, précédés de la mention « *Morts des suites de la guerre* ». Une inscription discrète, gravée sur la face principale du piédestal, rappelle également le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Remond. Entrepreneur. A Dourdan* ».

# Saint-Germain-lès-Arpajon

Population en 1911 : 662 habitants
Population en 1921 : 735 habitants
"Morts pour la France" : 31 noms (4,7%)
Monument ( ? – 29 mai 1921)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Aubry (Arpajon)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec croix de guerre et palme
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque commémorative a semble t-il été également remise à la municipalité par le comité d'érection du monument lors de l'inauguration de ce dernier le 29 mai 1921.

A Saint-Germain-lès-Arpajon, le monument élevé à la mémoire des trente-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre se dresse dans le cimetière communal. Inauguré le 29 mai 1921[1], il est l'œuvre de M. Aubry, entrepreneur de marbrerie et de sculpture à Arpajon.

Il s'agit d'un obélisque sur piédestal et socle en pierre. L'ensemble est austère et d'une grande sobriété. Il comporte pour seule ornementation une médaille de la croix de guerre et une palme en bronze, apposées toutes deux sur la face principale de l'obélisque. La corniche du piédestal présente également un intéressant motif en couronne de laurier.

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°20, jeudi 19 mai 1921. A.D. JAL 22 [2]

Plusieurs inscriptions recouvrent le monument. On peut tout d'abord apercevoir, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, la dédicace patriotique « *Aux enfants de Saint-Germain-lès-Arpajon morts glorieusement pour la France* », laquelle s'articule avec la date « *1914-1918* » inscrite un peu plus haut, au sommet de l'obélisque. Le nom et le prénom des trente-et-un habitants originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont quant à eux gravés par ordre alphabétique sur les quatre faces du piédestal (dé). Une inscription discrète, gravée sur la face principale du socle, rappelle également le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « Aubry ».

# Saint-Germain-lès-Corbeil

Population en 1911 : 652 habitants
Population en 1921 : 555 habitants
"Morts pour la France" : 22 noms (3,4%)
Monument (1920 – 26 juin 1921)
Matériau : pierre et métal
Architecte : M. Dameron (Corbeil)
Situation : au lieu dit "*La croix verte*", entre le cimetière communal et la route de Lieusaint
Description : obélisque de section triangulaire sur piédestal et socle avec amortissement figure (croix)

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil décide en 1920 d'ériger un monument à leur mémoire. Le 26 juin 1920[1], il propose à la commune voisine de Saint-Pierre-du-Perray, qui ne possède pas de cimetière, de participer financièrement à la dépense et d'élever ainsi un édifice commémoratif commun aux deux villes. Afin de contribuer à l'union parfaite entre les deux municipalités, les deux municipalités procèdent chacune à la nomination d'une commission, lesquelles sont chargées de mener à bien le projet. Dans le cadre de cette collaboration, les deux commissions décident de placer l'édifice au lieu dit "*La*

[1] Si les deux communes ont effectivement élevé un monument différent, il est probable qu'elles aient participé conjointement au financement des deux édifices.

*croix verte*", en face du cimetière, et vote une somme de 2000 francs à titre de participation communale. Une souscription publique est également ouverte dans la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil afin de faire face à la dépense.

De son coté, le conseil municipal de Saint-Pierre-du-Perray s'engage à acquitter la somme de 4000 francs, dont 2000 francs inscrits au budget de 1921 et le reste couvert par souscription publique. Il s'engage en outre à payer au bureau de bienfaisance de Saint-Germain-lès-Corbeil le tiers du prix de la concession revenant à ses pauvres. En août 1920, la municipalité de Saint-Germain-lès-Corbeil modifie l'emplacement désigné quelques mois plus tôt et décide d'ériger le monument sur la place des écoles de la commune. La communauté du projet étant ainsi compromise, les deux commissions se concertent et décident de faire procéder à l'érection d'un monument dans chaque commune[1]. Pourtant, le mois suivant[2], les conseils municipaux des deux communes approuvent les plans et devis établis par M. Dameron, architecte à Corbeil, pour la fourniture et la pose d'un monument commémoratif commun aux deux villes et confirment son implantation au lieu dit "*La croix verte*", entre le cimetière et la route de Lieusaint.

Le 25 novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet présenté par la municipalité de Saint-Germain-lès-Corbeil. Le 23 avril 1921, celle-ci décide d'implanter l'édifice sur la place des écoles et « *charge le maire de faire activer les travaux pour que l'inauguration puisse avoir lieu le 26 juin*[3]. » Le 28 avril 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le 12 novembre, la Commission Départementale émet un avis favorable à la réalisation du projet formulé par la commune de Saint-Pierre-du-Perray. Le lieu d'implantation précisé sur le bordereau d'avis est la place de la mairie. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 29 novembre 1921.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Pierre-du-Perray, 7 août 1920. A.D. 8R5

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, 7 novembre 1920. A.D. 8R5

[3] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, 23 avril 1921. A.D. 8R5

Le monument aux morts de Saint-Germain-lès-Corbeil se dresse au lieu dit "*La croix verte*", entre le cimetière communal et la route de Lieusaint. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal de section triangulaire et surmonté d'une croix latine ouvragée. On notera la forme particulière de l'obélisque dont la base, comme "enserrée dans un corset", se rétrécit légèrement avant de rejoindre le piédestal. Si l'architecture de l'édifice est originale, son ornementation est en revanche d'une sobriété et d'un dépouillement extrêmes. Si l'on distingue à peine la couronne de laurier ornée d'une croix de guerre qui ceinture le sommet de l'obélisque, on distingue plus nettement la croix qui compose l'amortissement du monument. Il s'agit manifestement d'une croix latine mais les extrémités de ses branches rappellent la croix fleurdelisée. Les motifs qui partent de son cœur ne sont quant à eux pas sans rappeler les épées et la République en médaillon figurant au centre de la croix de guerre.

Plusieurs inscriptions recouvrent également le monument. On peut tout d'abord apercevoir, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, la dédicace « *Aux enfants de Saint-Germain-lès-Corbeil morts pour la France*[1] ». Au-dessous, sur le piédestal (dé), une inscription rappelle que l'édifice a été élevé grâce à la générosité des habitants de la commune : « *Elevé par souscription publique* ». Les dates « *1914* » et « *1918* » sont gravées sur les deux autres faces du piédestal (dé). Au-dessus de chacune d'elles, sur l'obélisque, s'étendent, gravés par ordre alphabétique, les noms des vingt-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.

[1] On peut remarquer que le nom de la commune est orthographié "*Saint-Germain-lez-Corbeil*" et non " *Saint-Germain-lès-Corbeil* ".

# Saint-Hilaire

Population en 1911 : 188 habitants
Population en 1921 : 202 habitants
"Morts pour la France" : 8 noms (4,2%)
Monument (5 octobre 1919 – ?)
Matériau : marbre et bronze
Entrepreneur : M. Barthélémy (Etampes)
Description : plaque en marbre rose surmontée d'un motif en bronze
Situation : sur le mur extérieur de la mairie-école

A LA MÉMOIRE
DES ENFANTS DE SAINT HILAIRE
TOMBÉS AU CHAMP D'HONNEUR
1914 - 1918
GIRARD Alphonse LARMONT 6 Septembre 1914
MASSE Clovis PIPEGAËL 10 Novembre 1914
CLOUARD Albert MARNE 29 Décembre 1914
BLOT Marcel LINGEKOPF 21 Mars 1916
Colonel HOUBAILLE PARIS 24 Octobre 1916
LAMBERT Henri SAPIGNEUL 27 Avril 1918
BRIVOIS Maurice EPERNAY 19 Novembre 1918
PUSSARD Desire Disparu à MOREUIL 4 Avril 1918
1939 - 1945
LAGEDAMON Charles ETAMPES 28 Fevrier 1943
TETREAU Gabriel PARIS 26 Aout 1944

En vue de perpétuer le souvenir des enfants de la commune morts et disparus pendant la guerre, le conseil municipal de Saint-Hilaire décide en 1919 faire apposer une plaque commémorative portant leurs noms sur le mur de la mairie. La réalisation et la pose du monument sont confiées à M. Barthélémy, marbrier à Etampes, pour un montant de 500 francs. L'artisan étampois propose également à la municipalité d'orner la plaque d'un motif en bronze d'un coût de 600 francs. Le 5 octobre[1], le projet de M. Barthélémy est adopté par trois contre deux et une souscription publique est ouverte dans la commune pour recouvrer la dépense de 1100 francs. Au 23 décembre 1919[2], elle a permis de recueillir la somme de 380 francs. Le 12 mars 1920, l'édification de la plaque est autorisée par décret présidentiel.

Croquis de plaque commémorative aux morts pour la France, établi par M. Barthélémy, marbrier à Etampes, pour la commune de Saint-Hilaire, s.d. A.D 2o 1174 [5]

En marbre rose et surmonté d'un motif en bronze, la plaque commémorative aux habitants de Saint-Hilaire morts pour la France est apposée sur le mur extérieur de la mairie-école. Elle mesure 1,10 mètre de hauteur et 0,90 mètre de largeur[3]. La dédicace « *A la mémoire des enfants de Saint-Hilaire tombés au champ d'honneur. 1914-1918* » est gravée en lettres d'or sur la partie supérieure de la plaque. Le nom et le prénom des huit habitants morts ou disparus au cours de la Grande Guerre sont inscrits en-dessous en lettre dorées par date de décès. Pour chaque victime figure le lieu et la date précise (jour, mois & année) du décès. Pour l'un des morts, le prénom a été remplacé par la mention du grade (« *colonel* »). Un motif en bronze formant applique est apposé au sommet de la plaque. On distingue un casque lauré, une branche de chêne et de laurier, un cordon,

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Hilaire, 5 octobre 1919. A.D. 2o 1174 [5]
[2] Note du maire. Certificat du montant du produit de la souscription publique ouverte pour la plaque commémorative aux morts pour la France. 23 décembre 1919. A.D. 2o 1174 [5]
[3] Lettre de M. Barthélémy, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes, adressée au maire de Saint-Hilaire, novembre 1919. A.D. 2o 1174 [5]

deux couronnes de laurier, quatre pointes de lances ou d'étendards portant les initiales de la République Française (R.F.), une grenade ainsi ce qui semble être un drapeau, un linceul.

## Saint-Jean-de-Beauregard

Population en 1911 : 196 habitants
Population en 1921 : 180 habitants
"Morts pour la France" : 11 noms (5,6%)
Monument (1920 – 9 octobre 1921)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Morisseau (Limours)
Description : obélisque sur piédestal avec palme et croix latine
Situation : dans le cimetière communal

AUX ENFANTS DE
S^T JEAN DE BEAUREGARD
MORTS POUR LA FRANCE
1914 - 1918
SOULARRE JEAN
BOUSSELET AUGUSTE
NAVARD JOSEPH
VANOOTEGHEM FELIX
LEFRÈRE LEON
LAURENT YVES
LAVAL LOUIS
BONDRON PIERRE
COURTIN LEON
GUERIN
1939 - 1945
GALZIN MARCEL
MORT EN CAPTIVITE
SCOCARD LOUIS

Afin de rendre hommage aux onze habitants de la commune disparus au cours de la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Beauregard décide en 1920 d'élever un monument à leur mémoire dans le champ de repos. C'est à M. Morisseau, entrepreneur de maçonnerie à Limours, qu'est confiée la réalisation de l'édifice. Le 31 juillet, celui-ci présente au conseil municipal le fruit de son travail. Le monument qu'il a imaginé consiste en un obélisque sur piédestal orné d'une palme et d'une croix latine. Son prix demandé par l'entrepreneur est de 3500 francs. La réalisation des soubassements du monument est confiée à M. Aubert, entrepreneur à Saint-Jean-de-Beauregard, pour la somme de 172 francs. Pour faire face à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune. Lorsque celle-ci est close en juillet 1920, 2511 francs ont été recueillis. Pour parfaire la dépense, le conseil municipal vote une subvention de 100 francs et sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'attribution d'une subvention. Alors que le projet est en passe de se concrétiser, la Commission Départementale d'examen émet le 30 septembre 1920 un avis défavorable à son exécution. Après modification, un nouveau croquis du monument est adressé à la commission. Une fois encore, celle-ci juge le projet inacceptable en l'état et le renvoie pour nouvelle étude. Elle préconise notamment de supprimer la mouluration qui couronne l'obélisque et de diminuer l'importance du socle. Une nouvelle fois, M. Morisseau se plie aux exigences de la commission et apporte les modifications souhaitées au projet. Le 29 janvier 1921, après quatre mois d'attente, il reçoit enfin l'aval de la commission d'examen. La cérémonie d'inauguration, présidée par M.

Croquis du monument aux morts établi par M. Morisseau, entrepreneur à Limours. Il s'agit vraisemblablement du premier croquis, rejeté par la Commission Départementale d'examen le 30 septembre 1920. A.D. Edépôt 51 1M1

Charles Reibel, ancien sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a lieu quelques mois plus tard, le 9 octobre 1921[1].

Situé à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière, le monument aux morts de Saint-Jean-de-Beauregard se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. Deux motifs sont gravés sur la face principale de l'obélisque. On peut distinguer une croix latine et un motif composite comprenant une palme ainsi qu'une épée et une dague renversées et enrubannées. Une palme bronze, décharnée, est également fixée sur la partie supérieure du piédestal. Plusieurs inscriptions figurent sur le monument. On remarque tout d'abord la dédicace « *Aux enfants de Saint-Jean-de-Beauregard morts pour la France* », gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La date « *1914-1918* » est inscrite un peu plus-bas, au-dessus de la liste nécrologique. Le nom et le prénom des onze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face principale du piédestal (dé). Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Notons que pour chaque victime est

 Croquis du monument aux morts établi par M. Morisseau, entrepreneur à Limours. Il s'agit du second croquis établi à la demande de la Commission Départementale d'examen. On peut constater que la mouluration de l'obélisque a été supprimée. S.d. Edépôt 51 1M1

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 13 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

indiqué le grade et, dans certains cas, les décorations reçues. On peut voir ici que deux soldats ont reçus la médaille militaire et trois se sont vu décerner la croix de guerre.

# Saint-Maurice-Montcouronne

Population en 1911 : 325 habitants
Population en 1921 : 278 habitants
"Morts pour la France" : 12 noms (3,7%)
Monument (26 juin 1921 – 15 novembre 1931)
Matériau : pierre
Architecte : M. Edouard Caste (Paris)
Entrepreneur : M. Eugène Rigault (Saint-Maurice-Montcouronne)
Description : obélisque épatée sur piédestal.
Situation : près de l'entrée du cimetière communal

DESIRE GRIGNY
LOUIS BARLIER
MARCEL TRANCHANT
JULES BARRUE
JULIEN BARLIER
JULIEN GERMOND
LEON COUSIN
FERNAND DANJON
ALBERT LADJOUE
MARCEL MARAIS
JOSEPH FAVRE
ROBERT BATOUFFLET
SAINT-MAURICE
A SES ENFANTS
MORTS
POUR LA FRANCE
1914-1918

C'est en 1921 que le conseil municipal de Saint-Maurice-Montcouronne décide de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre en érigeant un monument à leur mémoire près du cimetière communal. Le 26 juin, le maire propose de nommer un comité d'érection chargé de toutes les opérations se rapportant à l'érection du monument. Acquiesçant à sa requête, le conseil municipal désigne cinq de ses membres pour constituer ladite commission. La vice-présidence en est confiée à M. Guesneau, maire. Le comité reçoit pour mission de « *recevoir le montant de la souscription qui doit être ouverte dans la commune, d'accepter les dons en nature et de payer sur le montant de la souscription les dépenses résultants des travaux*[1]. » Dans le cas ou la générosité publique ne s'avérerait pas suffisante, la municipalité s'engage à compléter la somme par une subvention communale, et, si besoin est, par la subvention de l'Etat. Elle déclare également mettre à disposition du comité fraichement nommé l'emplacement désigné par la majorité des parents des "Morts pour la France" pour implanter le monument, situé à l'emplacement actuel de la croix. Le choix de ce lieu d'implantation soulève cependant de nombreuses objections et oppositions. La fixation définitive d'un emplacement est donc

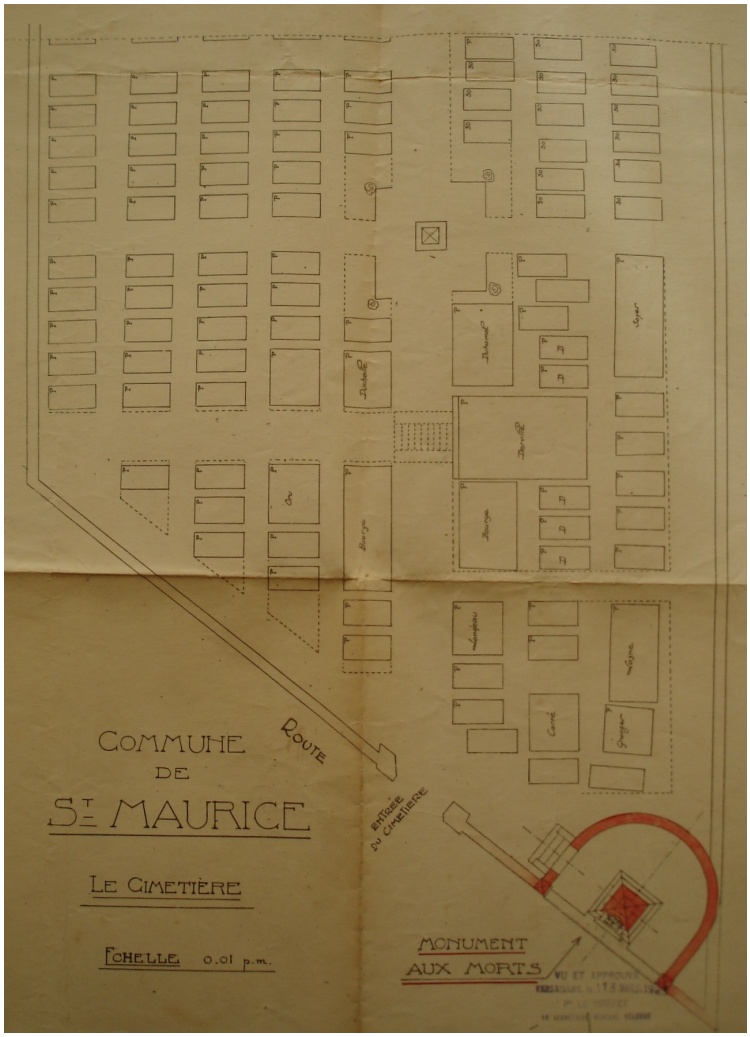


Plan du cimetière de Saint-Maurice-Montcouronne & emplacement du monument aux morts, s.d. A.D. Edépôt 58 1M2

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Maurice-Montcouronne, 26 juin 1921. A.D. 2o 1185 [3]

reportée ultérieurement. Le 4 décembre, le maire soumet à l'assemblée les plans du monument établi par M. Edouard Caste, architecte à Paris. Après quelques tergiversations, le conseil décide d'annuler l'emplacement précédemment désigné lors de la séance du 26 juin et d'ériger le monument « *dans l'angle gauche, côté nord du cimetière, face au chemin vicinal n°2 allant à Arpajon*[2] ». En février 1923, le projet est transmis aux autorités supérieures en vue d'obtenir la promulgation du décret d'approbation. La commune obtient satisfaction un mois plus tard, le 13 mars 1923. Les travaux d'édification du monument, placés sous la direction de l'architecte parisien Edouard Caste, sont confiés pour la somme de 3000 francs à M. Eugène Rigault, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Maurice-Montcouronne. L'édifice est inauguré sept ans plus tard, le 15 novembre 1931.

Le monument aux morts de Saint-Maurice-Montcouronne s'élève encore aujourd'hui près du cimetière, enchâssé dans le mur de celui-ci. Il se présente sous la forme d'un obélisque épaté sur piédestal curviligne. Un ornement imitant le feuillage d'une couronne de laurier ceinture le sommet de l'obélisque. Au-dessous, on peut lire le nom et le prénom des douze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le classement retenu n'est pas alphabétique. Il est cependant difficile, en l'absence d'indications concernant la date du décès, de conclure à un classement chronologique. On peut apercevoir, gravée sur la face principale du piédestal, la

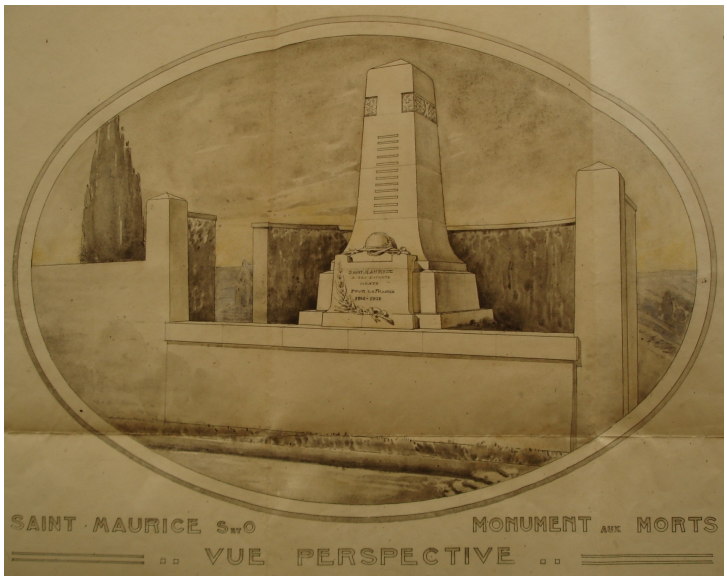


Croquis du monument aux morts pour la France de Saint-Maurice-Montcouronne, établi par M. Edouard Caste, architecte parisien. S.d. Edépôt 58 1M2

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Maurice-Montcouronne, 4 décembre 1921. A.D. 2o 1185 [3]

dédicace « *Saint-Maurice à ses enfants morts pour la France. 1914-1918* ». La plaque de marbre sur laquelle est inscrite l'inscription dédicatoire, saillante, est ornée de plusieurs motifs sculptés. Une palme enrubannée y est ainsi gravée dans la partie inférieure gauche. Dans la partie supérieure, on peut apercevoir un casque, une dague, des branches de laurier et de chêne ainsi qu'une lanière. L'entourage du monument comporte également quelques symboles. Une croix de guerre est gravée sur le montant de chacun des deux piliers qui entourent l'édifice. Le fond de l'entourage est composé d'un buisson de thuyas d'environ 1,20 mètre de hauteur. L'ensemble est orienté vers la rue et non vers l'intérieur du cimetière communal.

## Saint-Michel-sur-Orge

Population en 1911 : 1153 habitants
Population en 1921 : 1319 habitants
"Morts pour la France" : 42 noms (3,6%)
Monument (1920 – 30 octobre 1921)
Matériau : pierre
Architecte : M. F. Valeille (Montlhéry)
Entrepreneur : M. Marit (Villiers-sur-Orge)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque est également apposée dans l'église

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge décide en 1920 d'ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Il mandate à cet effet le premier magistrat de la ville afin d'entreprendre les démarches auprès des architectes et entrepreneurs compétents. C'est le projet élaboré par M. Valeille, architecte à Montlhéry, qui retient finalement l'attention de l'édile. Le monument imaginé par le maître d'œuvre consiste en un obélisque sur piédestal et socle d'un coût de 15624,16 francs. Le 9 octobre 1920[1], le conseil municipal examine et adopte le projet de l'architecte montlhérien et décide, afin de faire face

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Michel-sur-Orge, 9 octobre 1920. A.D. 8R5

à la dépense, de voter une somme de 7350 francs à titre de participation communale dans la dépense. Ce montant est compléter par celui de la souscription publique (4121 francs) et par le montant de la subvention de l'Etat dont l'attribution est sollicitée par la municipalité au cours de la même séance. Le projet semble être en voie de se réaliser. Pourtant, un événement imprévu allait venir bouleverser les prévisions de la commune. En effet, en novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à l'exécution du projet et enjoins la commune à le modifier. Le 29 janvier 1921, la Commission examine à nouveau les plans transmis par la municipalité de Saint-Michel-sur-Orge. Elle émet cette fois-ci un avis favorable à l'exécution du projet. Mais pour une raison que nous ignorons, la commission se réunit une nouvelle fois le 30 avril 1921 pour débattre du projet de la commune. L'avis formulé par l'assemblée au terme de la séance est favorable. Cependant, l'édification du monument doit encore être autorisée par décret présidentiel. C'est chose faite le 7 juin 1921. Les travaux d'édification sont confiés à M. Marit, marbrier à Villiers-sur-Orge, sous la direction de l'architecte communal Valeille. L'inauguration du monument a lieu près de cinq mois plus tard, le 30 octobre 1921, sous la présidence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise[1].

Situé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Saint-Michel-sur-Orge se présente sous la forme épurée d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est entouré par quatre obus de gros calibre peints en noir, positionnés aux angles du parterre de fleurs qui ceinture gracieusement la stèle. Les obus sont reliés entre eux par une chaine, à l'exception des deux obus de la face antérieure, qui laissent ainsi libre l'accès à l'édifice. L'ensemble est d'une grande sobriété. Le monument comporte pour seule ornementation une branche de chêne et de laurier gravées sur la mouluration des quatre faces du piédestal. Les autres éléments décoratifs ont été ajoutés par la suite. On distingue notamment une palme en bronze, fixée sur la face latérale gauche de l'obélisque. Le même motif est scellé sur une plaque de marbre située sur

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°43, jeudi 3 novembre 1921. A.D. JAL 22 [2]

la même face du monument, au pied de celui-ci. Une palme de dimension plus importante est également fixée sur la face latérale droite de l'obélisque.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. Il y a tout d'abord la dédicace « *A nos enfants morts pour la France* », gravée sur la face antérieure de l'obélisque, qui s'articule avec la date « *1914-1918* » inscrite sur la mouluration du piédestal, de part et d'autre des branches de laurier et de chêne. Le nom et le prénom des quarante-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur les faces latérales et antérieure du piédestal (dé). Une inscription discrète, gravée sur le premier emmarchement qui compose le socle, rappelle le nom de l'architecte qui à conçu le monument : « *F. Valeille. Architecte* ». Le nom du maire de la commune est également inscrit sur le socle : « *E. Debrosse. Maire* ».

# Saint-Pierre-du-Perray

Population en 1911 : 471 habitants
Population en 1921 : 448 habitants
"Morts pour la France" : 14 noms (3%)
Monument (26 juin1920 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal avec amortissement-figure (croix de guerre)
Situation : près de la mairie

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil décide en 1920 d'ériger un monument à leur mémoire. Le 26 juin 1920[1], il propose à la commune voisine de Saint-Pierre-du-Perray, qui ne possède pas de cimetière, de participer financièrement à la dépense et d'élever ainsi un édifice commémoratif commun aux deux villes. Afin de contribuer à l'union parfaite entre les deux municipalités, les deux municipalités procèdent chacune à la nomination d'une commission, lesquelles sont chargées de mener à bien le projet. Dans le

[1] Si les deux communes ont effectivement élevé un monument différent, il est probable qu'elles aient participé conjointement au financement des deux édifices.

cadre de cette collaboration, les deux commissions décident de placer l'édifice au lieu dit "*La croix verte*", en face du cimetière, et vote une somme de 2000 francs à titre de participation communale. Une souscription publique est également ouverte dans la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil afin de faire face à la dépense.

De son coté, le conseil municipal de Saint-Pierre-du-Perray s'engage à acquitter la somme de 4000 francs, dont 2000 francs inscrits au budget de 1921 et le reste couvert par souscription publique. Il s'engage en outre à payer au bureau de bienfaisance de Saint-Germain-lès-Corbeil le tiers du prix de la concession revenant à ses pauvres. En août 1920, la municipalité de Saint-Germain-lès-Corbeil modifie l'emplacement désigné quelques mois plus tôt et décide d'ériger le monument sur la place des écoles de la commune. La communauté du projet étant ainsi compromise, les deux commissions se concertent et décident de faire procéder à l'érection d'un monument dans chaque commune[1]. Pourtant, le mois suivant[2], les conseils municipaux des deux communes approuvent les plans et devis établis par M. Dameron, architecte à Corbeil, pour la fourniture et la pose d'un monument commémoratif commun aux deux villes et confirment son implantation au lieu dit "*La croix verte*", entre le cimetière et la route de Lieusaint.

Le 25 novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet présenté par la municipalité de Saint-Germain-lès-Corbeil. Le 23 avril 1921, celle-ci décide d'implanter l'édifice sur la place des écoles et « *charge le maire de faire activer les travaux pour que l'inauguration puisse avoir lieu le 26 juin*[3]. » Le 28 avril 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le 12 novembre, la Commission Départementale émet un avis favorable à la réalisation du projet formulé par la commune de Saint-Pierre-du-Perray. Le lieu d'implantation précisé sur

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Pierre-du-Perray, 7 août 1920. A.D. 8R5

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, 7 novembre 1920. A.D. 8R5

[3] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, 23 avril 1921. A.D. 8R5

le bordereau d'avis est la place de la mairie. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 29 novembre 1921.

Situé près de la mairie, sur un emplacement offert par M. Darblay, maire de Saint-Germain-lès-Corbeil, le monument aux morts de Saint-Pierre-du-Perray se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal avec amortissement-figure (croix de guerre). L'entourage se compose de quatre obus de gros calibre reliés par une chaine. Le monument est quant à lui d'une grande sobriété ornementale. On peut apercevoir une palme, gravée sur la face principale de l'obélisque, masquée en partie par un écusson tricolore portant les initiales de la République Française. Au sommet de l'obélisque, sur le chapiteau, trône une croix de guerre fixée à l'extrémité d'un cône pierre.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. On remarque tout d'abord la dédicace « *Saint-Pierre-du-Perray à ses enfants morts pour la France* », gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) et qui s'articule avec la date « 1914-1918 » inscrite sur la partie inférieure du piédestal. Le nom et le prénom des quatorze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales du piédestal (dé).

# Saint-Sulpice-de-Favières

Population en 1911 : 290 habitants
Population en 1921 : 265 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (5,8%)
Monument (1920 – 2 novembre 1921)
Matériau : grès et chaux
Architecte : M. Charles Fourgeau (Paris)
Entrepreneur : M. A. Besnault pour la plaque (Etampes)
Description : édifice cubique avec gradins et fût en grès
Situation : chaussée des Grands Etangs, près de l'église et du cimetière

Afin de rendre hommage aux dix-sept habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Favières décide en 1920 de faire ériger un monument à leur mémoire sur le territoire de la commune. Le maire entre à cet effet en contact avec M. Charles Fourgeau, architecte parisien diplômé par le gouvernement. D'un montant de 4504,60 francs, le projet soumis en août 1920 par le maître d'œuvre consiste en un édifice cubique en grès et chaux avec gradins et fût en grès et comportant sur sa face principale une plaque en pierre dure. Une première souscription ayant permis de recueillir 3244,65 francs, le conseil municipal décide de renouveler l'expérience et annonce l'ouverture d'une nouvelle suscription afin de faire face à la dépense. Le 14

novembre 1920, le maire propose de « *céder à titre gracieux à la commune une parcelle de terrain d'environ 10 mètres de profondeur sur 30 de longueur, en bordure du chemin vicinal n°1 et touchant au cimetière dont elle constituera un agrandissement*[1] ». Au terme de la séance, l'assemblée communale accepte l'offre de l'édile et sollicite l'approbation du projet auprès du préfet de Seine-et-Oise. Le 19 novembre, le projet est transmis à cet effet aux autorités supérieures. Le 25 novembre, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'édification du monument. Le décret présidentiel d'approbation est promulgué l'année suivante, le 27 janvier 1921. Les travaux peuvent commencer. Ils devront, selon le vœu de la municipalité, être achevés pour le jour des morts, date retenue pour son inauguration. La plaque apposée sur le monument et qui doit accueillir le nom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre est fourni par M. A. Besnault, marbrier à Etampes, pour la somme de 682,50 francs. L'inauguration du monument à lieu à la date prévue, le 2 novembre 1921.

Elevé le long de la chaussée des Grands Etangs menant à l'église, le monument aux morts de Saint-Sulpice-de-Favières est un édifice à base carrée d'environ trois mètres de côté, comportant sur sa face principale une plaque en comblanchien[2], sur laquelle sont gravés – par ordre alphabétique sur trois colonnes – le nom et l'initiale du prénom des dix-sept habitants de la commune disparus pendant la Grande Guerre. La dédicace « *Aux enfants de Saint-Sulpice morts pour la France* » encadre la liste nécrologique, complétée par la date « *1914-1919* », gravée en bas de la seconde colonne, au centre de la plaque. Un pilier en pavés de grès, adoptant la forme d'une croix latine, surmonte l'édifice. L'ensemble présente un aspect massif, conforme au vœu émis par l'architecte : « *La construction sera faite en grès du pays,*

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Sulpice-de-Favières, 14 novembre 1920. A.D. 2o 1208 [4] Le devis établi par M. Charles Fourgeau indique que l'édifice sera construit sur un terrain donné par le propriétaire du Château de Sègres. C'est pourtant le maire qui propose d'offrir le terrain. Il peut également s'agir d'une seule et même personne.

[2] Le comblanchien est un calcaire jaunâtre, très dur, susceptible d'acquérir un beau poli.

*taillé dans la masse de façon à obtenir un caractère rustique et monumental*[1] ». L'entourage était constitué à l'origine d'une haie et d'un treillage, lequel a aujourd'hui disparu. Trois palmes en bronze sont apposées sur la face principale du monument, où l'on peut également distinguer une médaille de la croix de guerre du même métal.

[1] Devis descriptif du projet de monument aux morts de la commune de Saint-Sulpice-de-Favières. Etabli par M. Fourgeau, architecte. Approuvé par le préfet de Seine-et-Oise le 4 février 1921. A.D. Edépôt 28 1M7

# Saint-Vrain

Population en 1911 : 875 habitants
Population en 1921 : 817 habitants
"Morts pour la France" : 31 noms (3,5%)
Monument (1920 – 26 septembre 1920)
Matériau : granit des Pyrénées
Entrepreneur : M. J. Asnard (Louvie-Juson, Basses-Pyrénnées)
Description : obélisque sur piédestal avec couronne et croix de guerre
Situation : près de l'église

C'est en 1920 que le conseil municipal de Saint-Vrain décide, afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, de faire ériger un monument à leur mémoire dans le village. Il charge à cet effet le maire de la commune d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs compétents. C'est le projet élaboré par monsieur J. Asnard, carrier à Louvie-Juson (Basses-Pyrénnées), qui retient l'attention de l'édile. D'un montant de 4500 francs, le monument imaginé par le maître d'œuvre consiste en un obélisque sur piédestal en pierre avec couronne et croix de guerre. Afin de faire face à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune. Le 13

juillet 1920[1], le maire présente au conseil les plans et devis établis par M. Asnard. Après examen, l'assemblée adopte le projet et sollicite auprès du préfet l'autorisation d'élever le monument. Elle vote également, compte-tenu du produit de la souscription publique (4550 francs) et considérant qu'il manque 2000 francs correspondant aux frais d'installation et d'ornementation de l'édifice, une somme équivalente à titre de participation communale dans la dépense. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est ensuite transmis à l'autorité préfectorale pour approbation. Le 31 juillet 1920, jugeant l'ornementation et les proportions du monument discutables, la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à son exécution. La commune est priée par conséquent de modifier son projet. Sans attendre le nouvel avis de la commission, la municipalité procède à l'inauguration du monument le 26 septembre 1920[2]. Lorsque l'instance de contrôle se réunie à nouveau le 21 octobre 1920 et enjoint une seconde fois la municipalité à faire modifier le monument, le maire de Saint-Vrain indique que le monument a déjà été inauguré et « *qu'aucune observation n'ayant été faite, il parait nécessaire de ne donner aucune suite aux observations de la Commission des monuments* », qui, ajoute t-il, « *semble avoir mal compris les plans qui lui ont été envoyés*[3]. » Mise devant le fait accompli, la commission ne peut que regretter que ces recommandations n'aient pas été suivies. C'est donc contraint et forcé qu'elle se prononce favorablement à l'édification du monument, laquelle est officiellement autorisée par décret présidentiel le 27 janvier 1921.

Situé sur la place de l'église, le monument aux morts de Saint-Vrain se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. De forme et d'architecture comparable à l'édifice élevé par la commune de Baulne, il est orné sur sa face principale d'une médaille de la croix de guerre et d'une couronne de laurier, masquée en partie par un écusson tricolore portant les initiales de

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Saint-Vrain, 13 juillet 1920. A.D. 8R5
[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°38, jeudi 30 septembre 1920. A.D. JAL 22 [1]
[3] Note du maire de Saint-Vrain. Inauguration du monument aux morts et avis de la commission. 25 novembre 1920. A.D. 8R5

la République Française. Une couronne mortuaire est également gravée sur la corniche du piédestal, au creux de la voute dessiné par la mouluration. Une couronne de chêne et de laurier, offerte par les anciens combattants de Saint-Vrain, est fixée sur la face antérieure du piédestal. L'entourage se compose de quatre obus de moyen calibre, disposés aux angles de l'édifice et posés sur des piédestaux de petite dimension à base carré. Un massif de fleurs est aménagé devant la face principale du monument.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. On remarque tout d'abord la dédicace « *A la mémoire des enfants de Saint-Vrain morts pour la Patrie. 1914-1918* », gravée sur la face principale du piédestal (dé). Au-dessous, une inscription rappelle que le monument a été élevé par souscription publique. La liste nécrologique présente une caractéristique intéressante. Contrairement aux autres édifices commémoratifs, celle-ci établit un classement par grade. Le sous-classement est quant à lui alphabétique. Nous avons ici six sergents, deux caporaux et vingt-trois simples soldats.

Saint-Vrain. L'église et le monument aux morts. Carte postale ancienne, s.d. A.D. 2Fi161/28

# Saint-Yon

Population en 1911 : 213 habitants
Population en 1921 : 185 habitants
"Morts pour la France" : 14 noms (6,6%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : devant l'église

Le monument élevé par la commune de Saint-Yon à la mémoire de ses enfants morts au cours de la Grande Guerre se dresse devant l'église, dans la partie ancienne de la ville. Il se présente sous la forme d'un obélisque élancé sur piédestal et socle et comporte pour seul entourage une grille en fer forgée de couleur noir. Son architecture frappe par sa grande sobriété et son dépouillement extrême. Aucun symbole, aucun signe à caractère religieux, funéraire ou patriotique n'est en effet apposé sur le monument. Tout juste peut-on remarquer une étoile, gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque. Ce motif est en fait essentiellement décoratif et ne peut ici être associé à une symbolique particulière. Seuls les

noms des morts pour la France, ainsi qu'une épitaphe concise, viennent ponctuer les grises façades de la stèle. La dédicace « *Commune de Saint-Yon à la mémoire des soldats morts au champ d'honneur* » est gravée sur la face antérieure du piédestal (dé), articulée avec la date « *1914-1918* » inscrite un peu plus haut, au-dessus de la corniche. Encore au-dessus s'étalent, inscrits par ordre alphabétique, les noms des quatorze habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.

# Sainte-Geneviève-des-Bois

Population en 1911 : 839 habitants
Population en 1921 : 886 habitants
"Morts pour la France" : 36 noms (4,3%)
Monument (1er février 1920 – 21 août 1921)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Marit (Villiers-sur-Orge)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : sur la place de la mairie
Deux plaques sont également apposées dans l'école de Perray-Vaucluse et dans l'église

C'est afin de rendre hommage aux trente-six habitants de la commune disparus au cours de la guerre de 1914-1918 que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois décide le 1er février 1920 de faire ériger un monument à leur mémoire sur la place de la mairie. Pour compléter l'hommage, une plaque commémorative en marbre doit également être placée dans l'école de Perray-Vaucluse[1]. Mandaté par le conseil municipal, le premier magistrat de la ville entreprend les démarches nécessaires à l'édification du monument auprès des entrepreneurs compétents. C'est finalement le projet présenté par M. Marit, entrepreneur de monuments funèbres à Villiers sur Orge, qui retient l'attention de l'édile. Celui-ci consiste

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, 14 mars 1920. A.D. 2o 1241 [3]

en un obélisque en pierre sur piédestal et socle. Afin de faire face à la dépense occasionnée, le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 4000 francs auprès de la Caisse des dépôts et Consignations et sollicite l'attribution de la subvention de l'Etat mise en place dans le cadre de la loi du 25 octobre 1919. Ayant crée les ressources nécessaires à son édification, la municipalité peut passer à la mise en œuvre du projet. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est transmis à cet effet à l'autorité préfectorale. Le 25 novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Deux mois plus tard, le 27 janvier 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux vont bon train. L'édifice est inauguré sept mois plus tard, le 21 août 1921, en présence de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise.

Elevé sur la place de la mairie, le monument aux morts de Sainte-Geneviève-des-Bois se dresse au sommet d'un tertre fleuri et encadré par quatre bornes en pierre de section carrée. Il se présente sous la forme d'un obélisque en pierre sur piédestal et socle. D'une grande sobriété, l'édifice est orné de quelques rares symboles et sculptures. Sur la face principale de l'obélisque, on remarque une palme et une croix, semblable à la croix de la valeur militaire et à la croix du combattant. La République portant un casque lauré représentée en médaillon au centre de la croix laisse cependant penser qu'il s'agit de la croix du combattant. La croix de la valeur militaire comporte en effet un médaillon, mais ornée celui-là de l'effigie de la République coiffée d'un feuillage de laurier

Croix de la valeur militaire

Croix du combattant

Plus bas, sur le piédestal, on aperçoit une banche de chêne et un casque. Une couronne de chêne et de laurier est également déposée au pied de la face latérale gauche du monument.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades de l'édifice ; la dédicace tout d'abord – « *A nos morts pour la Patrie* » –, gravée sur la face antérieure de l'obélisque, complétée par la date « *1914-1918* » inscrite sur la partie supérieure du piédestal (dé). Le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les quatre faces du piédestal (dé).

# Saintry-sur-Seine

Population en 1911 : 668 habitants
Population en 1921 : 723 habitants
"Morts pour la France" : 20 noms (3%)
Monument (1920 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

SAINTRY (S.-et-O.) — Le Monument aux Enfants de Saintry morts pour la France
A LA MÉMOIRE
DE
BALZACQ PAUL
COLLON MAURICE
MOREAU GEORGES
SILVAIN MARCEL
SUENICHOT PAUL
PAUTRAT LOUIS
BERCHEM MARC
DEMAY ALBERT
SPERTS HENRI
GYSS EDOUARD
GAUTTIER ALBERT
PÉRUS LOUIS
HUGONNET GEORGES
MERCIER ALBERT
ROBLOT DÉSIRÉ
BOURLET RAYMOND
FAUCHÉ ALBERT
TÉTU JULES
DEMAY ALFRED
PAVARD LUCIEN
AUX MORTS
POUR LA PATRIE
1914 - 1918
SOUVENIR DES
HABITANTS
DE
SAINTRY
1922

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, la municipalité de Saintry-sur-Seine décide en 1920 de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Les sources relatives à l'édification dudit monument sont relativement clairsemées. On sait cependant que c'est au cours de la délibération du 6 mars 1920 que le conseil municipal adopte le projet de monument présenté par l'entrepreneur[1]. Six mois plus tard, il sollicite auprès du préfet de Seine-et-Oise l'autorisation d'élever l'édifice dans le cimetière. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est transmis à cet effet à l'autorité préfectorale. Le 31 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à son exécution et trois mois plus tard, le 21 octobre 1920, le décret présidentiel autorisant l'érection du monument est promulgué.

Erigé dans le cimetière communal, le monument aux morts de Saintry-sur-Seine se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. On peut remarquer que l'architecture de l'édifice à subi quelques modifications depuis sa construction. Les inscriptions, sans doute dégradées par les affres du temps, ont été reproduites sur des plaques de marbre, lesquelles

[1] Formulaire de demande de pièces envoyé par le préfet de Seine-et-Oise au sous-préfet de Corbeil, 17 juillet 1920. A.D. 8R5

ont ensuite été scellées sur le monument en lieu et place des anciennes inscriptions. Ainsi, la dédicace « *Aux morts pour la patrie. 1914-1918* », gravée à l'origine à même la pierre du piédestal, est aujourd'hui inscrite sur une plaque de marbre fixée sur la face antérieure du dé. Une croix de guerre a été ajoutée par la même occasion au dessus de l'inscription dédicatoire. Il est probable qu'il s'agisse de la croix précédemment située au sommet de la face principale de l'obélisque. De la même manière, le nom et le prénom des vingt habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur une plaque de marbre fixée sur la face principale de l'obélisque. Il est difficile de déterminer le classement retenu. Si l'on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. La liste nécrologique est précédée de la date « *1914-1918* ». Une palme et deux petites croix de guerre en métal doré sont également fixées dans la partie inférieure de l'obélisque. Au pied du monument, on aperçoit une plaque de forme rectangulaire comportant une couronne de laurier et l'inscription « *Souvenir des habitants de Saintry. 1922* ». Une autre plaque, de dimension plus réduite, comporte le distique de Victor Hugo :

« *Gloire à notre France éternelle !*
*Gloire à ceux qui sont morts pour elle !* »

Une inscription précise les destinateurs de l'hommage : « *Les associations d'Anciens Combattans. UNC-ALPG-CATM* ».

# Saulx-les-Chartreux

Population en 1911 : 1087 habitants
Population en 1921 : 1019 habitants
"Morts pour la France" : 59 noms (5,4%)
Monument (1921 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque élancé sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

Dans le cimetière de Saulx-les-Chartreux se dresse depuis 1885 un monument aux morts. Il a été élevé à la mémoire des enfants du pays morts au cours de la guerre de 1870-1871 et des expéditions coloniales. Il s'agit d'un cénotaphe. Le monument ne couvre aucun reste de soldats décédés pendant la guerre de 1870. En 1921, le conseil municipal décide de modifier l'édifice – lequel est également restauré pour l'occasion – afin de rendre hommage aux habitants de la commune décédés sur les champs de bataille de la Grande Guerre. L'aménagement envisagé par la municipalité consiste en l' « *addition d'un socle de*

*base pour donner un peu d'ampleur au monument et la pose de trois plaques commémoratives*[1]. » Le montant total des travaux s'élève à 4400 francs. Le 8 août 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 12 novembre, le décret présidentiel autorisant la réalisation des travaux est promulgué. Parallèlement, la municipalité procède à l'érection d'une plaque commémorative dans la salle du conseil de la mairie. Le projet, d'un montant de 3500 francs, reçoit l'aval de la Commission d'examen le 29 janvier 1921. Sa mise en œuvre est autorisée par décret présidentiel en date du 21 février 1921.

Elevé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Saulx-les-Chartreux se présente sous la forme d'un obélisque élancé sur piédestal et socle. On distingue nettement la partie cubique et le socle qui ont été rajoutés en 1921 à l'édifice existant. Son architecture frappe par sa grande sobriété et son dépouillement extrême. Aucun symbole, aucun signe à caractère religieux, funéraire ou patriotique n'est en effet apposé sur le monument. Le seul ornement notable est un écusson tricolore portant les initiales de la République Française, fixé sur la corniche du piédestal. Plusieurs inscriptions sont gravées sur les différentes faces du monument. Relevons tout d'abord la dédicace « *A la mémoire des enfants du pays morts au service de la Patrie* » inscrite sur la face principale de l'obélisque. L'inscription dédicatoire est doublée par une seconde épitaphe, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *Les anciens mobilisés de Saulx-les-Chartreux à leurs camarades morts pour la Patrie. 1914-1918* ». Le nom, le prénom ainsi que le grade des cinquante neuf soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits par ordre alphabétique sur les faces latérales et postérieure du piédestal (dé).

[1] Note du maire de Saulx-les-Chartreux. Aménagement et modification du monument commémoratif de la guerre de 1870-1871, 21 juin 1921. A.D. 8R5

# Savigny-sur-Orge

Population en 1911 : 1848 habitants
Population en 1921 : 1995 habitants
"Morts pour la France" : 98 noms (5,3%)
Monument (1921 – 29 octobre 1922)
Statuaire: M. Armand Roblot (Epinay-sur-Orge)
Architecte: M. Regnault
Matériau : pierre dure de Chauvigny
Description : pilier sur piédestal avec amortissement-figure (obus & flammes) et statue de la Victoire ailée en ronde-bosse.
Situation : dans le cimetière communal
Un buste commémoratif et deux plaques sont respectivement apposés dans l'école Ferdinand Buisson et dans l'église.

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Savigny-sur-Orge décide en 1921 de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Un concours est organisé à cet effet entre les architectes, artistes et entrepreneurs qui se sont manifestés auprès de la municipalité. Le montant du projet fixé par l'assemblée commune est de 24000 francs. Dix concurrents se présentent. On reconnaît les noms des principaux statuaires et entrepreneurs du département. Il y a là M. Roblot, statuaire à Epinay-sur-Orge, M. Aubert, architecte à Juvisy-sur-Orge, M. Marin, marbrier à Essonne – qui soumet au conseil trois projets –, ainsi que M. Valeille, architecte à Montlhéry, associé pour l'occasion à M. Maubert, statuaire à Nice. Certains prétendants viennent des départements voisins à l'instar de M. Roubille, décorateur-

sculpteur à Joinville-le-Pont, de M. Somme, statuaire à Sucy-en-Brie, ou encore des frères Lecreux, marbriers funéraires, qui ont fait le déplacement depuis Pantin. Le sculpteur-décorateur parisien Berthier est également présent, tout comme les grandes entreprises funéraires. On reconnaît notamment M. Gourdon, directeur des Marbreries Générales de Paris, et M. Rombaux-Roland, directeur des marbreries du même nom basées à Jeumont (nord). Le 31 octobre 1921[1], le conseil municipal se réunit pour départager les candidats. Un premier vote donne 4 voix au projet de M. Roblot, 3 pour celui de M. Aubert, et une pour ceux de M. Berthier et Gourdon. Un membre de l'assemblée à préféré s'abstenir. Aucune majorité ne s'étant dégagée du vote, il est procédé à un second scrutin. A l'issue de celui-ci, M. Roblot obtient la moitié des voix, contre 4 pour M. Aubert et une abstention. Le score obtenu par le statuaire spinolien n'est cependant pas suffisant. Il faut donc organiser un troisième et dernier tour. M. Roblot obtient cette fois-ci 6 voix, contre 3 pour M. Aubert et une abstention. M. Roblot ayant obtenu la majorité réglementaire, le conseil municipal le déclare admis pour l'exécution du monument aux « Morts pour la France », moyennant la somme de 24000 francs. Le projet présenté par le statuaire et adopté par l'assemblée consiste en un pilier comprenant sur sa face antérieure « *la statue en haut-relief de la Victoire ailée, déposant une palme sur la tombe des soldats et présentant la couronne de laurier tressée à la gloire qu'ils ont mérité*[2]. » Le 9 mars 1922, le conseil municipal autorise le maire de la commune à conclure un marché de gré à gré avec M. Armand Roblot pour la fourniture et la pose du monument dans le cimetière communal. Pour faire face à la dépense, une souscription publique est ouverte dans la commune, complétée par une subvention communale. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 1er mai 1922, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à son exécution. Un peu plus

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Savigny-sur-Orge, 31 octobre 1921. A.D. 2o 1276 [3]

[2] Devis descriptif du projet de monument aux morts pour la France, établit par M. Roblot, statuaire à Epinay-sur-Orge. 31 octobre 1921. A.D. 2o 1276 [3]

d'un mois plus tard, le 21 juin, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Ils vont bon train. Le procès-verbal de réception définitive des travaux est dressé par la municipalité le 28 octobre 1922[1], un jour avant l'inauguration du monument, placée sous la présidence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées.

Œuvre de M. Armand Roblot, une Victoire ailée et casquée dépose une couronne de laurier sur la tombe des soldats de la commune morts au cours de la Grande Guerre

Situé à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière, le monument aux morts de Savigny-sur-Orge présente une architecture atypique, proche de celle du monument élevé au centre du champ de repos d'Epinay-sur-Orge. Il s'agit d'un pilier sur piédestal surmonté d'un obus nimbé de flammes. Sur le pilier, une Victoire ailée en ronde-bosse dépose une couronne de laurier sur la tombe des soldats de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Cette tombe est symbolisée par une croix (croix de bois, symbole de la mort et de la guerre), dressée au milieu des barbelés, sur laquelle est déposé un casque, gravée sur la face antérieure du piédestal. Une feuille de chêne est également sculptée au pied de la croix. La posture de la Victoire n'est pas seulement allégorique. En effet, le monument de Savigny n'est pas un cénotaphe. Les restes de treize soldats originaires de la commune reposent ainsi dans une tombe aménagée sous le monument. Une plaque commémorative en marbre gris, apposée au pied de l'édifice, comporte le nom et le prénom des treize disparus, encadrés par l'inscription « *ici reposent* » et « *morts au champs d'honneur* ».

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°46, jeudi 9 novembre 1922. A.D. JAL 22 [3]

Réalisée par M. Armand Roblot, statuaire à Epinay-sur-Orge, l'édifice – d'un poids approximatif de 14 tonnes et d'une hauteur totale de 5,50 mètres[1] – se démarque par la statue en ronde-bosse qui orne sa face principale. Il s'agit d'une Victoire ailée. Drapée et portant un casque, elle est représentée avec ses attributs – palme et laurier – et prend des allures d'anges. Ses pieds ne touchent pas le sol et sont orienté vers le bas, comme si l'allégorie était suspendue dans les airs. L'articulation de ce symbole patriotique avec la tombe représentée sur le piédestal tend à confirmer cette hypothèse. Au sommet du monument, on peut apercevoir ce qui semble être la pointe d'un obus entourée de flamme, symbole de l'éternité et du souvenir. Deux couronnes de laurier sont également gravées sur les faces latérales du piédestal.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. On remarque en premier lieu la dédicace, gravée au-dessus de la Victoire ailée, au sommet de la face antérieure de l'obélisque : « *Savigny-sur-Orge à ses enfants morts pour la France* ». On distingue ensuite, inscrits par année de décès[2] sur les faces latérales et arrière de l'obélisque, le nom et l'initiale du prénom des quatre-vingt-cinq habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le nom et l'initiale du prénom de deux soldats originaires de la commune décédés au cours du conflit franco-prussien sont également gravés sur la face postérieure du piédestal.

Un monument, érigé dans l'école Ferdinand-Buisson, rend également hommage aux habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918. Il se présente sous la forme d'une plaque en marbre blanc avec corniche et surmonté par le buste d'un poilu. L'attention a été portée au réalisme des traits. On distingue quelques uns des ustensiles et armements qui composent l'équipement réglementaire du poilu ; capote, musette, gourde, cartouchière et

[1] Croquis descriptif du monument aux morts pour la France, établi par M. Roblot, statuaire à Epinay-sur-Orge et M. Regnault, architecte. Approuvé en séance du conseil municipal le 31 octobre 1921. A.D. 2o 1276 [3]

[2] Aucune indication concernant la date de décès ne figure sur le monument. Toutefois, s'agissant de la même liste nécrologique que celle – chronologique – figurant sur le monument de l'école Ferdinand Buisson, on peut raisonnablement supposer que les noms ont été inscrits par année de décès.

casque Adrian. Le poilu tient également une grenade dans sa main droite. L'idéalisation n'est cependant pas loin. Elle est manifeste dans le regard du poilu. Le visage, à l'allure grave et déterminée, exprime en premier lieu une vision idéale et magnifiée de l'attitude au combat. La souffrance, le doute et la peur n'y ont ainsi pas leur place. L'ensemble veut manifestement exprimer la force et la détermination du combattant, qui, l'arme à la main (grenade), s'apprête à défier l'ennemi. Cette exaltation patriotique est renforcée par la tonalité des inscriptions gravées sur la plaque commémorative. On remarque tout d'abord la dédicace, gravée dans la partie supérieure de la plaque : « *A la mémoire glorieuse des enfants de Savigny-sur-Orge morts pour la France. 1914-1918* ». Il y a ensuite les deux mots, « *Honneur* » et « *Patrie* », inscrits juste au-dessus de l'inscription dédicatoire. Il y a, enfin, l'expression toute aussi patriotique « *Ils ont bien mérité de la Patrie* », gravée au bas de la plaque, sous la liste nécrologique. Le nom et le prénom des quatre-vingt-deux habitants de la commune disparus pendant la Grande Guerre sont gravés par année de décès sur quatre colonnes. Une seconde plaque, en marbre noire celle-là, apposée dans la même pièce, rend hommage aux quatre anciens élèves de l'école morts au cours de la guerre. Offerte par des membres du Groupe Amical de la Société d'Instruction et d'Education Populaire de Savigny-sur-orge, la plaque à semble t-il été réalisée par M. J. Cerveaux, entrepreneur demeurant à Savigny.

Buste commémoratif apposé dans l'école de Ferdinand-Buission

# Sermaise

Population en 1911 : 458 habitants
Population en 1921 : 463 habitants
"Morts pour la France" : 22 noms (4,8%)
Monument (31 août 1919 – 30 avril 1922)
Matériau : pierre d'Euville
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : près de l'église

Dans une allocution prononcée le 31 août 1919 devant les membres du conseil municipal, le maire de Sermaise expose qu' « *il y aurait lieu d'élever dans le cimetière […] un monument commémoratif en l'honneur des soldats de la commune "Morts pour la France" pendant la guerre 1914-1918 afin de perpétuer le souvenir de ces braves tombés glorieusement pour la défense du sol sacré de la Patrie*[1]. » S'associant à la démarche

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sermaise, 31 août 1919. A.D. 2o 1287 [6]

de l'édile, l'assemblée adopte sa proposition et vote une somme de 2000 francs à titre de participation communale dans la dépense d'érection. Une souscription publique est également ouverte dans la commune afin d'associer la population au projet. Le 30 septembre 1919, la municipalité procède à la clôture de la souscription, qui a produit la somme de 4123 francs[1]. Afin de parfaire la dépense, une somme de 577 francs est votée par le conseil municipal et vient s'ajouter aux 2000 francs déjà alloués en août 1919. La totalité de la dépense étant ainsi couverte, la commune peut passer à la mise en œuvre du projet. Mandaté par la municipalité, le premier magistrat de la ville entreprend les démarches nécessaires à l'édification du monument auprès des entrepreneurs spécialisés. C'est le projet soumis par M. Héron, entrepreneur de monuments funèbres à Dourdan, qui retient l'attention de l'édile. D'un montant de 6700 francs, le monument imaginé par le maître d'œuvre dourdannais consiste en un obélisque sur piédestal et socle comprenant un entourage composé de quatre bornes disposées aux angles du monument. Le 15 février 1920, le maire soumet au conseil municipal les plans, le devis et le projet de marché de gré à gré établi avec M. Héron. Après délibération, l'assemblée approuve l'ensemble des pièces et autorise le premier magistrat de la ville à conclure le traité de gré à gré avec l'entrepreneur. L'emplacement du monument est fixé sur la place publique Sermaise, non loin de l'église. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 31 juillet, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à son exécution. Deux mois plus tard, le 21 octobre 1920, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Comme stipulé dans le marché de gré à gré conclu avec M. Héron, l'achèvement des travaux est prévu près de trois mois plus tard[2], le 5 février 1921. Pourtant, à la mi-février, le monument n'est toujours pas mis en place. Un délai est accordé à l'entrepreneur jusqu'au 20 mars 1921 terminer et pose le monument. A

[1] Note du maire. Certificat du montant du produit de la souscription publique pour l'érection d'un monument commémoratif aux morts pour la France & indication des voies et moyens pour faire face à la dépense. 10 juin 1920. A.D. 2o 1287 [6]

[2] La durée est de trois mois après l'approbation du marché par le préfet (5 novembre 1920), soit le 5 février 1921.

défaut, un constat sera fait par huissier et le marché sera déclaré forclos, la commune se réservant même le droit de lui réclamer des dommages et intérêts s'il y a lieu. Le 5 avril, M. Masson, huissier à Dourdan, informe la municipalité qu'en raison des difficultés à se procurer de la main-d'œuvre, l'entrepreneur renonce à exécuter le marché. La commune doit donc contacter un autre entrepreneur. C'est un concitoyen de M. Héron qui est finalement choisi pour exécuter les travaux. Un marché de gré à gré est en effet conclu avec M. Lesage, entrepreneur à Dourdan, pour la fourniture et la pose du monument selon les plans et devis établis par M. Héron, moyennant une augmentation de 600 francs consécutive à la hausse des prix des matières premières. La dépense supplémentaire est couverte par un crédit d'un montant équivalent prélevé sur le budget additionnel de 1921. En mars 1922, le monument est quasiment achevé. Son inauguration a lieu un mois plus tard, le 30 avril 1922.

Situé dans le centre de la ville, près de l'église, le monument aux enfants de Sermaise morts pour la France se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est entouré par quatre bornes en pierre disposées à ses angles. Une palme de laurier et une couronne mortuaire enrubannée sont gravées sur la face principale de l'obélisque. En-dessous, gravée sur le piédestal, on peut également apercevoir une croix de guerre. Sur la face arrière du piédestal, on remarque un motif gravé dans la pierre. Il se compose d'un drapeau, d'une épée et d'un casque.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades de l'édifice. Il y a tout d'abord la dédicace, inscrite sur la face antérieure du piédestal : « *Aux enfants de Sermaise morts pour la France* ». On remarque ensuite la liste nécrologique. Le nom et le prénom des vingt-deux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits par année de décès sur les faces latérales et arrière du piédestal. Pour chaque disparu est indiquée la date précise du décès (jour, mois, année). Le grade est parfois indiqué. Une inscription discrète, gravée sur le socle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Lesage. Entrepreneur. Dourdan* ».

# Soisy-sur-Ecole

Population en 1911 : 543 habitants
Population en 1921 : 544 habitants
"Morts pour la France" : 26 noms (4,8%)
Monument (1920 – 11 septembre 1921)
Matériau : pierre d'Euville
Description : obélisque sur piédestal surmonté d'un chapiteau
Situation : à l'entrée de la ville, au lieudit "la Croix Blanche"

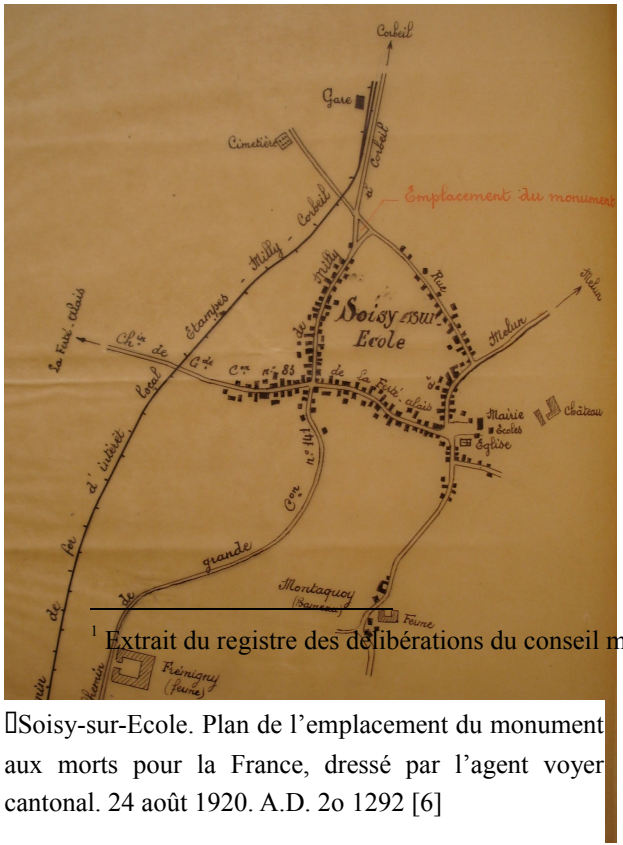


Soisy-sur-Ecole. Plan de l'emplacement du monument aux morts pour la France, dressé par l'agent voyer cantonal. 24 août 1920. A.D. 2o 1292 [6]

A Soisy-sur-Ecole, un comité – présidé par M. Loste – se forme spontanément en février 1920[1] en vue d'ériger un monument à la mémoire des habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918. Informant le conseil municipal de la formation dudit comité lors de la délibération du 12 février, le maire fait observer

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Soisy-sur-Ecole, 12 février 1920. A.D. 2o 1292 [6]

que le monument projeté doit être digne de ceux qui ont donné leur vie pour sauver la France et l'humanité et propose d'associer la municipalité à la démarche de ses concitoyens. Après délibération, le conseil vote une somme de 2500 francs qu'il reverse au trésorier du comité d'érection. En concertation avec l'assemblée communale, le comité décide de faire ériger l'édifice commémoratif au lieudit "la Croix Blanche", à l'entrée du pays. Le modèle retenu est « *une haute colonne de style toscan au sommet de la face principale duquel se détache une croix de guerre.* » Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 31 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à son exécution. Deux mois plus tard, le 21 octobre 1920, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Son inauguration a lieu un peu moins an plus tard, le 11 septembre 1921[1], en présence de M. Berthoulat, sénateur, et de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes.

Le monument aux morts de Soisy-sur-Ecole se dresse encore de nos jours au lieudit "la Croix Blanche". Il est entouré par une haie de petite dimension en buis ainsi que par une grille en fer forgé de couleur noire. L'édifice se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal surmonté d'un chapiteau. Selon le compte-rendu de la cérémonie d'inauguration publié dans les colonnes du *Réveil d'Etampes*, il semble qu'une croix de guerre trônait à l'origine au sommet de l'édifice. Elle a aujourd'hui disparu. Plusieurs symboles en bronze ornent les façades du monument. Sur la face principale, on peut voir une médaille de la croix de guerre, fixée au sommet de l'obélisque, sous le chapiteau. Une palme en bronze est également apposée sur la face latérale droite et gauche de l'obélisque. Sur la face arrière du monument, ce sont une médaille de la croix de guerre et une branche de chêne et de laurier qui sont scellées dans la pierre. Ces symboles sont complétés par diverses inscriptions. Il y a tout d'abord la dédicace, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *A la mémoire des enfants de Soisy-sur-Ecole morts pour la France. 1914-1918* ». Au-dessus sont gravés le nom

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°38, samedi 17 septembre 1921. A.D. JAL 91 [15]

et le prénom des vingt-six habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si l'on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, il est impossible, en l'absence d'indications concernant la date du décès, de conclure à un classement chronologique.

# Soisy-sur-Seine[1]

Population en 1911 : 1263 habitants
Population en 1921 : 1387 habitants
"Morts pour la France" : 49 noms (3,9%)
Monument (31 août 1919 – 5 août 1923)
Matériau : pierre et fonte bronzée
Statuaire : Charles-Henri Pourquet
Description : mur avec corniche et statue de poilu sur piédestal
Situation : le long du boulevard de Soisy, dans le centre de la ville

[1] L'actuel commune de Soisy-sur-Seine portait le nom de Soisy-sous-Etiolles jusqu'au décret du 8 septembre 1934.

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Soisy-sous-Etiolles décide le 31 août 1919 d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique. Il décide d'écrire une lettre-circulaire aux familles habitant la commune pour annoncer l'ouverture d'une souscription à cet effet. Suivant l'importance de la souscription, le conseil s'engage également à voter un crédit supplémentaire « *afin que le monument soit digne de la commune de Soisy tout en restant dans un caractère de très noble sobriété ornementale*[1]. » Un comité d'érection, présidé par M. L. Marchal, est également constitué. Il est chargé de recueillir le produit de la souscription publique ouverte dans la commune et d'effectuer – en accord avec la municipalité – toutes les

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Soisy-sur-Seine, 31 août 1919. A.D. 2o 1298 [4]

démarches nécessaires à l'édification du monument. N'arrivant pas à se décider sur le modèle de monument, il est décidé de faire appel à la population. Un référendum est organisé en octobre 1922. Les habitants sont appelés à venir choisir à la mairie, parmi différentes maquettes, celle qui leur semble la plus à même de célébrer la mémoire des habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918. Deux modèles sont proposés : un représentant un poilu et l'autre une Victoire. A l'issu du vote, le poilu recueille le tiers des voix. Pourtant, quelques temps plus tard, la municipalité et le comité décident de passer outre l'avis de la population et d'élever le monument que bon lui semble. Les protestations fusent devant de tels procédés. Illégale, vexante, arbitraire, antirépublicaine sont les termes employés par M. André Flagis, ancien combattant, pour qualifier la façon de faire de la commune. Ce geste, dit-il, nous ramène au temps de Louis XIV et du "bon plaisir". Le premier magistrat de la ville lui-même se montre dubitatif quant au choix fait par le comité : « *j'ai la conviction que le choix des habitants n'aurait pas été celui du comité, qui s'est un peu trop hâté, à mon avis, d'adopter un monument représentant une petite victoire de 1,10 mètre de haut, juché sur un socle de 3,50 mètres de haut, et dont la taille diminuera encore vue à quelques mètres de distance*[1]. » Le 11 novembre 1922, le comité du monument revient sur sa décision et arrête son choix sur le monument imaginé par M. Georges Legendre, architecte à Melun : un mur devant lequel se dresse une statue de poilu en fonte bronzée. Pour autant, ce revirement est loin de convenir à tout le monde. Un article publié dans les colonnes de l'Abeille de Seine-et-Oise se montre ainsi particulièrement sarcastique en évoquant la décision du comité : « *Il a arrêté son choix sur un groupe représentant un mur derrière lequel il se passera certainement quelque chose. Sur la façade de ce mur, on a posé une sentinelle qui lui tourne le dos (heureusement) et qui représente un poilu en fonte bronzée qui regarde en l'air : quoi ? Mystère.* » L'auteur, anonyme, dénonce notamment les minauderies et le manque d'envergure de l'hommage dessiné par les membres du comité d'érection : « *Le comité avait à choisir entre ce monument, une Victoire ailée en bronze et un second poilu en bronze et non*

[1] *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, n°2217, samedi 14 octobre 1922. A.D. JAL 171 [21]

*en toc. Ce dernier* […] *avait à mon avis le mérite de transmettre à nos enfants le culte du devoir et de la reconnaissance envers ceux qui avaient donné leur vie pour la Patrie. Il faisait de la réclame au profit de la France et non pour une maison comme quelqu'un la insinué. Ce monument avait l'avantage d'être en bronze véritable, malgré les doutes émis par quelques membres du comité qui prétendaient que pour le prix demandé un sculpteur ne pourrait employer que du mauvais bronze ?*[1]» Le 4 février 1923, le comité adopte définitivement le projet présenté par M. Georges Legendre[2] et fixe la date d'inauguration dans le courant de l'année. Celle-ci à effectivement lieu quelques mois plus tard, le 5 août 1923, en présence de M. Charles Reibel, ministre des régions libérées.

Situé le long du boulevard de Soisy, le monument aux morts de Soisy-sous-Etiolles se présente sous la forme d'un mur sur piédestal avec corniche, devant lequel se dresse une statue de poilu sur piédestal. L'ensemble est entouré par une petite grille en fer forgé. Le mur, de forme rectangulaire, est surmonté d'une corniche agrémentée d'ornements en denticules. De chaque côté de sa face principale est gravée une guirlande de chêne et de laurier surmonté d'un motif en forme de fleur. Sous la corniche, une frise agrémentée de feuilles de laurier comporte la dédicace « *Aux enfants de Soisy morts pour la France* ». En-dessous sont gravées, par ordre alphabétique, le nom et le prénom des quarante-neuf habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Les dates « *1914* » et « *1918* » sont gravées de part et d'autre des cotés du mur. Sur la face arrière de celui-ci, on peut lire, encadrée par deux guirlandes de chêne et de laurier enrubannées, la proclamation du Maréchal Foch aux armées alliées le lendemain de l'Armistice :

« *Après avoir résolument arrêté*

*l'ennemi, vous l'avez pendant des mois*

[1] *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°47, dimanche 19 novembre 1922. A.D. JAL 20 [31]
[2] *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, n°2235, samedi 17 février 1923. A.D. JAL 171 [21]

*avec une foi et une énergie inlassables*

*attaqué sans répit*

*Vous avez gagné la plus grande bataille*

*de l'histoire*

*et sauvé la cause la plus sacré*

*la liberté du monde*

*soyez fiers*

*d'une gloire immortelle*

*Vous avez paré nos drapeaux*

*La postérité*

*Vous garde sa reconnaissance*

*Proclamation du Maréchal Foch*

*aux soldats des armées alliées le 12 novembre 1918* »

Au-dessus de la proclamation sont inscrits les noms de quatre batailles emblématiques de la Grande Guerre : « *Marne-Artois* » et « *Verdun-Somme* ». Au centre des deux inscriptions est gravée une croix de guerre. Devant le monument s'élève une statue en fonte bronzée. Réalisée M. Charles-Henri Pourquet, statuaire à Paris, elle représente un soldat d'infanterie dont le col de capote, largement ouvert, découvre le cou amaigri par les fatigues

de la guerre. Le front têtu, le regard scrutant l'horizon, le menton volontaire, il tient, dans ses deux mains crispées, son fusil mis en travers et, le casque légèrement rejeté en arrière, lève la tête avec défi. Il a l'air de dire : "*ils ne passeront pas*", exclamation inscrite sur le socle de la statue. Une inscription discrète, gravée sur la face latérale du piédestal de la statue, rappelle le nom du sculpteur qui a l'a réalisée : « *Charles Pourquet* ».

# Souzy-la-Briche

Population en 1911 : 342 habitants
Population en 1921 : 253 habitants
"Morts pour la France" : 3 noms (0,9%)
Plaque ( ? – ?)
Matériau : marbre
Description : plaque en marbre blanc
Situation : dans le cimetière communal

Fixée sur le mur du cimetière communal de Souzy-la-Briche, à l'extrémité de l'allée centrale, une plaque commémorative en marbre blanc rend hommage aux trois habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. On peut apercevoir, gravée dans la partie

supérieure de la plaque, la dédicace « *A la mémoire des enfants de Souzy-la-Briche morts pour la France. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des trois soldats originaire de la commune disparus pendant la guerre sont inscrits sous l'inscription dédicatoire, par ordre chronologique de décès. Pour chaque victime est indiquée la date précise du décès (jour, mois & année). Plusieurs symboles sont également gravés sur la plaque. On distingue une croix latine, peinte en couleur ocre, une palme et un drapeau sur lequel sont inscrites les initiales de la République Française. Une médaille de la croix de guerre est également gravée dans la partie supérieure de la plaque.

# Thionville

Population en 1911 : 89 habitants
Population en 1921 : 77 habitants
"Morts pour la France" : 8 noms (9%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Henri Pinturier (Angerville)
Description : stèle verticale sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre
Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux soldats originaires de la commune mort au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Thionville décide d'ériger un monument à

leur mémoire dans le cimetière communal. Les travaux sont confiés à M. Henri Pinturier, marbrier à Angerville, qui livre à la municipalité une stèle dressée sur piédestal en pierre avec palme et croix de guerre. Son architecture frappe par sa grande sobriété et son dépouillement, des caractéristiques qui s'expliquent par les faibles ressources de ce petit village d'à peine 80 habitants en 1921. Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. L'épitaphe, concise, est gravée dans la partie supérieure de la face principale de l'obélisque : « *Aux enfants de Thionville morts pour la France* ». Elle s'articule avec la date « *1914-1918* », inscrite un peu plus bas, de part et d'autre de la palme. Le nom et le prénom des huit soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par date de décès sur la face antérieure du piédestal (dé). Pour chaque victime est indiquée la date précise du décès (jour, mois & année). Une inscription discrète, gravée sur le socle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *H. Pinturier. A Angerville* ».

# Tigery

Population en 1911 : 357 habitants
Population en 1921 : 327 habitants
"Morts pour la France" : 14 noms (3,9%)
Monument (21 mars 1920 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : sur la place du Quinconce, non loin de la mairie

Afin de rendre hommage aux habitants de la commune disparus au cours de la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Tigery décide le 21 mars 1920[1] d'ériger un monument à leur mémoire sur la place publique. Une première somme de 500 francs est prélevée à cet effet sur le budget additionnel de 1920 et une souscription publique est ouverte dans la commune. Mandaté par l'assemblée, le maire de la commune se met également en rapport avec M. Pierre Marin, marbrier à Essonnes. Sur la demande de l'édile, celui-ci lui conçoit les plans et devis du monument projeté ainsi qu'un projet de marché de gré à gré. Le

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Tigery, 20 février 1921. A.D. 8R5

20 février 1921, M. Launay, maire, soumet les documents susdits au conseil municipal, qui les approuve et l'autorise par conséquent à conclure un traité de gré à gré avec l'artisan essonnien. Au cours de la même séance, le conseil décide également d'ériger le monument sur la place du Quinconce appartenant à la commune. Le mois suivant, conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 30 avril 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Un peu plus d'un mois plus tard, le 7 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Considérant que la souscription publique a produit la somme de 3500 francs et que le montant total de la dépense s'élève à 4500 francs – dont 4000 francs pour le seul monument – le conseil municipal, réuni en séance du 12 juin 1921[1], décide d'allouer une somme de 1000 francs à titre de participation communale.

Situé sur la place du Quinconce, non loin de la mairie, le monument aux morts de Tigery se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est entouré par quatre bornes de section carrée en pierre reliées entre elles par une chaine. Un buisson de buis et un massif de fleurs, situés au pied de l'édifice, agrémentent l'ensemble. Quelques symboles ornent le monument. On aperçoit tout d'abord la palme, en bronze, et la croix latine ornée d'une couronne de laurier, fixées sur la face principale de l'obélisque. C'est entre ces deux symboles qu'est gravée la dédicace, concise : « *Tigery à ses enfants morts pour la France* ». Plus bas, sur la face antérieure du piédestal (dé), sont gravés – par ordre alphabétique – le nom et le prénom des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Tigery, 12 juin 1921. A.D. 8R5

# Torfou

Population en 1911 : 171 habitants
Population en 1921 : 150 habitants
"Morts pour la France" : 11 noms (6,4%)
Plaque (1920 – 29 octobre 1922)
Matériau : grès
Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)
Description : plaque surmontée d'une corniche avec croix de guerre
Situation : sur mur extérieur de l'église, au milieu de la première travée

C'est pour commémorer le souvenir des soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre que le conseil municipal de Torfou décide en 1920[1] de faire graver leurs noms sur une plaque commémorative scellée sur le mur extérieur de l'église. Une souscription publique est ouverte à cet effet dans la commune et une somme de 500 francs est votée par l'assemblée à titre de participation communale à la dépense. Mandaté par le conseil, M. Muret, maire, entreprend les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs locaux. C'est le projet présenté par monsieur A. Besnault, marbrier à Etampes, qui retient

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Torfou, 14 novembre 1920. A.D. 2o 1312 [5]

l'attention de l'édile. Le monument imaginé par l'homme de l'art – d'un montant de 2170 francs – consiste en une plaque de grès sculptée comportant une corniche ornée d'une croix de guerre. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 29 janvier 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et moins d'un mois plus tard, le 21 février 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Tandis que M. Besnault entame les travaux d'édification de la plaque, la réalisation de l'entourage du monument – une grille artistique en fer forgé – est confiée à M. Jullien, serrurier à Paris, pour la somme de 1291 francs[1]. L'édifice est inauguré le 29 octobre 1922, sous la présidence de M. Périnard, député de Seine-et-Oise, assisté de M. Léon Moine, sous préfet d'Etampes[2].

Installée sur le mur extérieur de l'église, entre deux contreforts, le monument de Torfou se compose d'une pierre prismatique de 1,20 mètre de haut sur 0.70 mètre de large et 0,50 d'épaisseur, taillée dans un bloc de grès par les soins de M. Besnault, marbrier à Etampes. La plaque est protégée par une grille en fer forgé qui relie les deux contreforts, exécutée – nous dit le reporter de l'Abeille d'Etampes présent le jour de son inauguration[3] – selon un dessin du XIIIe siècle par M. Jullien, serrurier à Paris. Le monument est d'une grande sobriété. Le seul symbole visible est une croix de guerre, gravée sur la corniche qui surmonte la plaque. On peut lire, gravée dans la partie supérieure de celle-ci, la dédicace « *Guerre de 1914-1918. La commune de Torfou à la mémoire de* [suit la liste des morts pour la France]». Le nom et le prénom des onze soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont inscrits par année de décès à la suite de l'inscription dédicatoire. La mention « *Morts pour la France* » est également gravée au bas de la liste nécrologique.

---

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Torfou, 9 novembre 1922. A.D. 2o 1312 [5]
[2] *L'Abeille d'Etampes*, n°41, samedi 21 octobre 1922. A.D. JAL 19 [20]
[3] *L'Abeille d'Etampes*, n°43, samedi 4 novembre 1922. A.D. JAL 19 [20]

# Valpuiseaux

Population en 1911 : 400 habitants
Population en 1921 : 352 habitants
"Morts pour la France" : 31 noms (7,7%)
Monument (1919 – ?)
Matériau : pierre demi-dure de Savonnières
Entrepreneur : M. A. Besnault (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

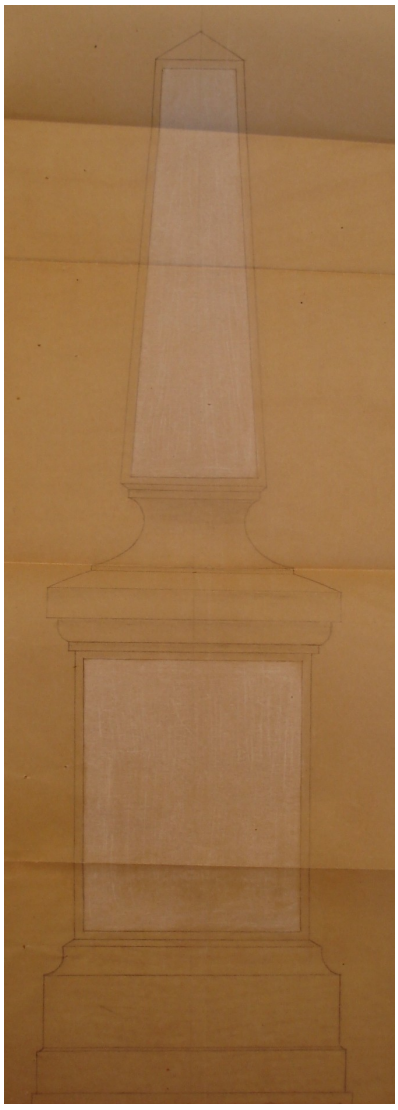

C'est pour rendre hommage aux trente-et-un soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre que le conseil municipal de Valpuiseaux décide en 1919 d'ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Il charge à cet effet M. Darblay, maire, d'entrer en contact avec les entrepreneurs compétents. L'édile s'adresse ainsi à M. Besnault, marbrier à Etampes, qui compte déjà quelques réalisations à son

actif. Le 11 octobre 1919[1], M. Darblay rend visite à l'entrepreneur Etampois afin de mettre au point les détails du projet. Le choix de l'édile se porte sur un monument en pierre demi-dure de Savonnières, comprenant un socle mouluré, un fût en quatre pièces et un couronnement mouluré ainsi qu'une base de pyramide et une pyramide. L'édifice comporte également deux plaques de marbre blanc veiné apposées sur la pyramide et sur le fût, destinées à recevoir la dédicace et la liste nécrologique. Le prix de la fourniture et de la pose du monument ainsi que le déplacement du calvaire à l'emplacement duquel il doit être érigé s'élève à 1300 francs.

Situé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Valpuiseaux se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. D'une grande sobriété, il comporte pour seul ornement une croix latine gravée en lettre d'or au sommet de la plaque fixée sur la face principale de l'obélisque. Au-dessous est inscrite, également en lettre dorées, la dédicace : « *A la mémoire des enfants de Valpuiseaux morts pour la France. 1914-1919* ». Fait remarquable : C'est la date du traité de Versailles, et non celle de l'Armistice, qui a été retenu comme date de "clôture" de la guerre. Le nom et le prénom des trente-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur une plaque de marbre apposée sur la face antérieure du piédestal (dé).

Croquis du monument aux morts de Valpuiseaux, dressé par M. Besnault, marbrier à Etampes. Octobre 1919. A.D. Edépôt 12 1M1

# Varennes-Jarcy

Population en 1911 : 311 habitants
Population en 1921 : 304 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (5,4%)
Monument (1921 – ?)

[1] Lettre de M. Besnault, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes, adressée au maire de Valpuiseaux. Devis estimatif des travaux à exécuter pour l'érection du monument aux morts pour la France, 12 octobre 1919. A.D. Edépôt 12 1M1

Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre
Situation : entre la mairie et l'église

Afin de rendre hommage aux dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, la municipalité de Varennes-Jarcy décide le 16 octobre 1921[1] d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique. Elle contacte à cet effet l'architecte communal, qui établit le projet d'un obélisque en pierre sur piédestal et socle orné

[1] Décret présidentiel autorisant l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de Varennes-Jarcy, 16 janvier 1922. A.D. 8R5

d'une palme et d'une croix de guerre. L'ensemble est estimé selon devis à 5000 francs, dont 4000 francs pour le monument et 1000 francs pour les travaux de maçonnerie. Afin de faire face à la dépense, le conseil municipal vote une somme de 4400 francs à titre de participation communale, le reste de la somme étant couvert par des souscriptions volontaires[1]. Le financement de l'édifice assuré, le conseil peut procéder à la mise en œuvre du projet. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 24 décembre 1921, la Commission Départementale émet un avis favorable à l'exécution du projet. Environ trois semaines plus tard, le 16 janvier 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. En juin 1922, le conseil municipal fait ériger une grille d'entourage du monument aux morts.

Situé entre la mairie et l'église, le monument commémoratif aux morts de la guerre de Varennes-Jarcy se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Une longue palme, agrémentée d'une branche de chêne et de laurier enrubannées, est sculptée sur la face principale de l'obélisque. Plus-bas, sur le piédestal, une croix de guerre est gravée au centre d'un motif circulaire. La dédicace est inscrite juste en dessous de ce motif. On peut lire : « *La commune de Varennes-Jarcy à ses enfants morts pour la France* ». La date « *1914-1918* » est gravée un peu plus bas, sur la partie inférieure du piédestal. Le nom et le prénom des dix-sept soldats originaires de la commune décédés au cours de la Grande Guerre sont inscrits sur la face latérale droite de l'obélisque. Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si l'on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, il est impossible, en l'absence d'indications concernant la date du décès, de conclure à un classement chronologique.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Varennes-Jarcy, 27 septembre 1921. A.D. 2o 1328 [6]

# Vaugrigneuse

Population en 1911 :  393 habitants
Population en 1921 :  296 habitants
"Morts pour la France" : 25 noms (6,3%)
Monument (12 février 1921  – ?)
Entrepreneur : Société "Le Granit"
Description : Colonnade et chapiteau sur piédestal
Situation : dans le cimetière communal de Vaugrigneuse

Le 12 février 1921, le conseil municipal de Courson-Monteloup décide d'élever, dans le cimetière communal un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Le 20 février[1], la commune voisine de Vaugrigneuse émet l'idée – compte-tenu du budget limité des deux villes – d'ériger un édifice commun aux deux localités. L'emplacement reste néanmoins fixé dans le cimetière communal de Vaugrigneuse. Contact est pris avec la société "*Le Granit*" pour la fourniture et la pose du monument. Le

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Courson-Monteloup, 12 février 1921. A.D. 2o 1333 [3]

devis établi par l'entreprise s'élève à 6934,74 francs[1]. Pour faire face à la dépense, la municipalité de Courson-Monteloup vote une somme de 915 francs et procède au lancement d'une souscription publique de 1085 francs dans la commune. De son coté, le conseil municipal de Vaugrigneuse vote une subvention de 1000 francs, complétée par une souscription publique de 2101,50 francs. Malgré l'ensemble de ces moyens, une ressource de 1832,34 francs reste à créer. A cet effet, la municipalité de Vaugrigneuse vote l'aliénation de 110 francs de rente, devant produire – au cours de 84 francs –, la somme de 1848 francs. Ce projet est abandonné quelques mois plus tard au profit d'une dotation communale. Le 30 avril 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet[2] et le 7 juin, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Le monument aux morts de Courson-Monteloup et de Vaugrigneuse, élevé dans le cimetière communal de cette dernière commune, se compose de deux colonnes en marbre rose surmontées d'un chapiteau de forme triangulaire. L'ensemble repose sur un piédestal de forme triangulaire terminé dans sa partie supérieure par une mouluration curviligne.

La dédicace « *Aux morts glorieux* » est gravée en lettres dorées sur la face antérieure du chapiteau. La date « *1914-1918* » est gravée, également en lettres dorées, au centre d'un cartouche de forme circulaire en marbre rose.

Les noms des habitants originaires des communes de Courson-Monteloup (dix-huit noms) et de Vaugrigneuse (sept noms) morts au cours de la Grande Guerre sont gravés, par ordre alphabétique et en lettres dorées, sur les colonnes en marbre rose. Les listes des morts des deux communes sont dissociées. La colonne de droite est ainsi dédiée aux habitants de la commune de Courson-Monteloup. Celle de gauche est quant à elle dédiée aux morts de Vaugrigneuse.

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vaugrigneuse, 10 juillet 1921. A.D. 2o 1333 [3]
[2] Avis de la Commission d'examen des projets, 30 avril 1921. A.D. 2o 1333 [3]

L'ornementation de l'édifice est sommaire. Elle se résume à la croix latine, gravée sur le chapiteau, au-dessus de la dédicace. La référence à l'antique est également manifeste, notamment à travers la forme en colonnade et le chapiteau, qui n'est pas sans rappeler le frontispice des temples grecs.

Références antiques dans cette "colonnade" du monument aux morts de Courson-Monteloup et de Vaugrigneuse.

L'entourage du monument est tout aussi dépouillé. L'édifice prend place au centre d'une petite place aménagée au milieu des sépultures. Le sol est recouvert de gravillons. Un massif de fleurs est disposé devant l'édifice.

# Vauhallan

Population en 1911 :  371 habitants
Population en 1921 :  352 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (4,6%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle curviligne surmonté d'un coq en pierre
Situation : au centre du cimetière communal

Un monument, élevé à la mémoire des dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, se dresse au centre du cimetière communal de Vauhallan. Il est entouré par quatre bornes en pierre de section carré, disposées aux angles du monument et reliées entre elles par une chaine. Quatre thuyas, plantés de part et d'autre du monument, doublent cet entourage, agrémenté également par des massifs de fleurs. Emergeant de cette composition, le monument se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle curviligne surmonté d'un coq en pierre. Une palme enrubannée, entourant la dédicace, se détache sur la face principale de l'obélisque, ceinturée sur son sommet par une couronne

mortuaire. Un peu plus haut, une médaille de la croix de guerre fait office de trait d'union entre les dates « *1914* » et « *1918* ». Au sommet, un coq en pierre – dont les contours et les formes ont été dégradés par le temps – veille fièrement en attendant le lever du jour.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. Il y a tout d'abord la dédicace, « *Aux enfants de Vauhallan morts pour la France* », gravée sur la face antérieure de l'obélisque, qui s'articule avec la date « *1914-1918* », inscrite un peu plus haut. Cette dédicace est redoublée par les inscriptions « *Morts pour la France* » et « *Morts au champ d'honneur* », respectivement gravées au sommet de la face arrière et latérale droite de l'obélisque. Le nom et le prénom des dix-sept soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont inscrits sur la face arrière et latérale droite de l'obélisque. La méthode retenue dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si l'on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès des soldats ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Notons que certaines inscriptions comportent l'indication du grade occupé dans l'armée par le défunt.

Un coq en pierre, passablement meurtri par les affres du temps, attend fièrement le lever du jour au sommet du monument aux morts de Vauhallan.

# Vayres-sur-Essonne

Population en 1911 : 288 habitants
Population en 1921 : 285 habitants

"Morts pour la France" : 16 noms (5,5%)
Monument (1922 – 21 mai 1923)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Stranart (La Ferte-Alais)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec chapiteau
Situation : au centre du village, au croisement de la rue du Lourdelet et de celle du Moulin

C'est en 1922 que le conseil municipal de Vayres-sur-Essonne, désireux de rendre hommage aux seize habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre,

décide d'ériger un monument à leur mémoire sur la place publique[1]. L'assemblée charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs spécialisés et décide, afin de faire face à la dépense, d'ouvrir une souscription publique dans la commune. Après examen des divers projets proposés par les marbriers et sculpteurs locaux, le maire jette son dévolu sur le monument imaginé par M. Stranart, marbrier à la Ferte-Alais : une haute colonne quadrangulaire terminée par un chapiteau et ornée d'une palme et d'une croix de guerre. Le 11 juin 1922, l'édile expose le fruit de ses recherches au conseil municipal, lequel approuve le projet de M. Stranart et autorise, après approbation préfectorale, la conclusion d'un marché de gré à gré avec lui pour le montant de 7514,40 francs[2]. Malgré l'appel à la générosité publique et les subventions accordées par la municipalité, la commune peine à réunir les fonds nécessaires. Aussi le conseil municipal sollicite t-il l'attribution de la subvention de l'Etat prévue par la loi du 25 octobre 1919[3]. Les travaux, débutés parallèlement, avancent bien et le 6 mai 1923, les conseillers municipaux Greffin et Boudignon peuvent constater l'achèvement du monument. Son inauguration a lieu environ deux semaines plus tard, le 21 mai 1923, en présence de M. Périnard, député de Seine-et-Oise, et de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes[4].

Situé au centre du village, au croisement de la rue du Lourdelet et de celle du Moulin, le monument commémoratif érigé par la commune de Vayres-sur-Essonne se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle surmonté par un chapiteau. Il est entouré par une grille en fer forgé scellée sur un petit muret. Un portillon, aménagé au niveau de la face principale du monument, permet d'accéder à l'enclos, agrémenté de massifs de fleurs et

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vayres-sur-Essonne, 11 juin 1922. A.D. 2o 1344 [5]
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vayres-sur-Essonne, 6 mai 1923. A.D. 2o 1344 [5]
[3] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vayres-sur-Essonne, 6 mai 1923. A.D. 2o 1344 [5] & Formulaire de demande de renseignements en vue de l'attribution d'une subvention au titre de la participation de l'Etat dans les dépenses d'érection de monuments aux morts pour la France, 27 mai 1923. A.D. 2o 1344 [5]
[4] *L'Abeille d'Etampes*, n°21, samedi 26 mai 1923. A.D. JAL 19 [21] & *Le Réveil d'Etampes*, n°21, dimanche 26 mai 1923. A.D. JAL 91 [16]

arbustes. Le monument est d'une grande sobriété. Son ornementation, concentrée sur la face antérieure de l'obélisque, se résume à une croix de guerre et à une palme gravées dans la pierre. Ces deux motifs encadrent une plaque comportant la dédicace « *A la mémoire des enfants de Vayres morts pour la France* », laquelle s'articule avec la date « *1914-1918* », inscrite un peu plus bas sur la corniche du piédestal. Encore en-dessous, le dé comporte, classés par ordre alphabétique, le nom et le prénom des seize soldats originaires de la commune disparus pendant la Grande Guerre. Une inscription, gravée sur la face antérieure du socle, adresse comme une mise en garde aux générations futures : « *Souvenons-nous* ». Une autre inscription, discrète, gravée sur la partie inferieure du socle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Stranart. A La Ferte-Alais* ».

# Verrières-le-Buisson

Population en 1911 :  1553 habitants
Population en 1921 :  1713 habitants
"Morts pour la France" : 85 noms (5,5%)
Monument ( ? – ?)
Matériau : pierre
Description : monument composite (mur, obélisque sur piédestal & enclos)
Situation : dans le cimetière communal

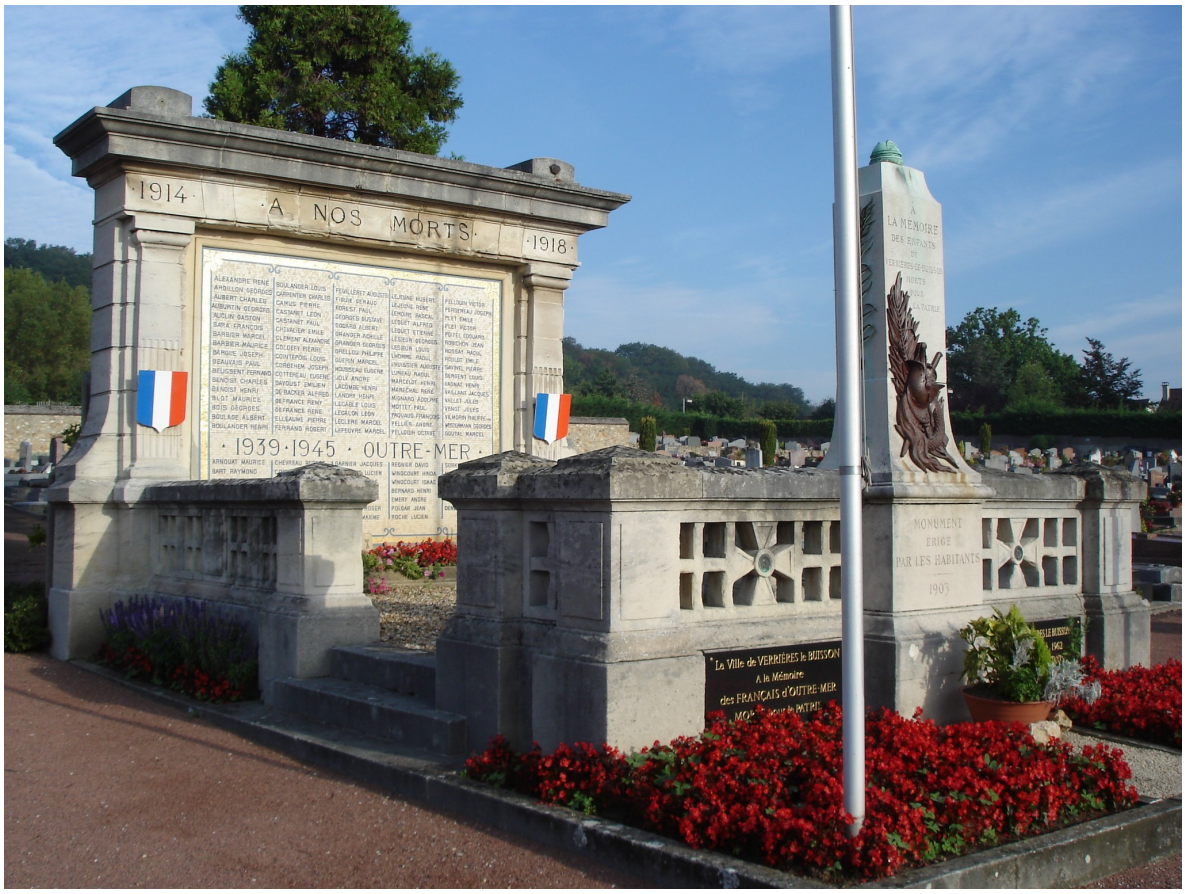


Dédié à la mémoire des soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le monument aux morts de Verrières-le-Buisson se dresse au centre du cimetière communal. Sa structure architecturale est établie à partir d'un monument antérieur, vraisemblablement édifié en mémoire des habitants de la commune morts au cours du conflit franco-prussien. L'édifice en question est un obélisque sur piédestal et socle. On peut lire, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé), l'inscription : « *Monument érigé par les habitants. 1903* ». La présence du casque d'un cent-garde[1] renversé qui, avec la palme, la couronne mortuaire et l'épée, ornent la face principale du monument, tend à confirmer

[1] Cavalier de la garde d'honneur (1854-1870) de Napoléon III.

l'antériorité de cet édifice par rapport à l'ensemble. Au-dessus de ce motif est gravée la dédicace : « *A la mémoire des enfants de Verrières-le-Buisson morts pour la Patrie* ». Au sommet de l'obélisque, un casque lauré complète l'ornementation. On a également ajouté deux palmes en bronze, fixées sur les faces latérales du monument. La liaison entre le monument de 1870-1871 et celui de 1914-1918 est matérialisée par une balustrade en pierre agrémentée de motifs en croix de guerre, qui délimite ainsi un espace "sacré", dédié à la commémoration des morts de la guerre, entre le mur et l'obélisque. Un double emmarchement, aménagé de part et d'autre de la structure, permet d'accéder à cet enclos et au monument aux morts de 1914-1918. Celui-ci se présente sous la forme d'un mur pourvu d'un entablement et orné de deux colonnes quadrangulaire de type toscan. Les éléments d'ornementation sont peu nombreux. Ils se limitent à la crénelure des colonnes et aux deux écussons tricolores portant les initiales de la République Française. Plusieurs inscriptions figurent en revanche sur le mur. Il y a tout d'abord la dédicace – « *A nos morts* » –, inscrite sur la frise et encadrée par les dates « *1914* » et « *1918* ». Au centre du mur, inséré entre les colonnes, un imposant motif en mosaïque blanc-beige, serti par un liserai de couleur bleu et or, comporte le nom et le prénom des quatre-vingt-cinq habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Les noms sont classés par ordre alphabétique. Le support de la liste nécrologique, ainsi que l'architecture du mur dans son ensemble, n'est pas sans rappeler celui du monument de Palaiseau. On peut notamment constater que c'est la même dédicace – « *A nos morts* », inscrite sur la frise et encadrée par les dates « *1914* » et « *1918* » – qui figure que le fronton des édifices palaisien et verriérois. Au pied du monument sont posées des plaques rectangulaires de petites dimensions comportant le portrait de certaines victimes en médaillon, l'indication du régiment et du grade, la date et le lieu du décès ainsi que de petites décorations en bronze, le plus souvent la médaille militaire et la croix de guerre.

# Vert-le-Grand

Population en 1911 :  755 habitants
Population en 1921 :  782 habitants
"Morts pour la France" : 37 noms[1]
Monument (20 janvier 1920 – 11 juin 1922)
Matériau : pierre et bronze
Statuaire : MM. Treigner et Rousseau
Entrepreneur : M. Pierre Marin (Essonnes)
Description : statue (France Victorieuse) sur piédestal
Situation : sur la place de la mairie

[1] Ce nombre englobe les morts de la Première et de la Seconde guerre mondiale. Les listes nécrologiques ne sont en effet pas dissociées.

Réalisée par les artistes Treigner et Rousseau, une France Victorieuse offre aux morts pour la Patrie le rameau de la paix.

Afin de rendre hommage aux soldats originaires de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Vert-le-Grand – réuni en séance du 20 janvier 1920 – décide d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique[1]. Il annonce à cet effet l'ouverture d'une souscription publique dans la commune et charge le comité d'érection, constitué spécialement à cet effet et présidé par M. Pautra, d'effectuer les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs spécialisés. Souhaitant se dissocier des autres communes qui ont érigé un monument aux

[1] Décret présidentiel autorisant l'érection d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de Vert-le-Grand, 7 octobre 1921. A.D. 8R5

morts, la municipalité fait appel aux artistes Treigner et Rousseau, qui établissent le projet d'une statue représentant *« une France Victorieuse s'avançant pour offrir aux morts le rameau de la paix.* » Le devis présenté par les deux hommes de l'art s'élève à près de 20000 francs, presque entièrement couvert par la générosité des granduestois. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué peu de temps après, le 7 octobre 1921. Les travaux peuvent commencer. Ils sont confiés à M. Pierre Marin, marbrier à Essonnes, qui compte déjà plusieurs réalisations à son actif. L'inauguration du monument a lieu moins d'un an plus tard, le 11 juin 1922, en présence du premier magistrat de la ville Eugène Caramija, du sous-préfet de Corbeil André Viguier et du ministre des régions libérées Charles Reibel[1].

Elevé sur la place publique, près de l'église et de la mairie, le monument aux morts de Vert-le-Grand se compose d'une France Victorieuse dressée sur un piédestal. L'ensemble est érigé au centre d'un parterre de forme circulaire largement fleuri et entouré par un muret en pierre.[2] La statue, réalisée par MM. Treigner et Rousseau, représente une Patrie voilée coiffée d'une couronne de laurier et portant un étendard enrubanné sur lequel on peut distinguer un cordon et une croix de guerre. Son vêtement est ample, laissant apparaître un sein. La gorge est décolletée. Associée au drapeau et à la palme, cette effigie féminine symbolise la France victorieuse. Chose rare, cette symbolique est explicitement mentionnée et décrite, expliquée textuellement sur un lambeau de tissu en bronze situé au pied de la statue : « *La France Victorieuse offre aux morts pour la Patrie le rameau de la paix* ». La grâce et la mélancolie du geste de la statue, qui semble déposer le rameau de laurier sur une tombe, procèdent d'une assimilation des sentiments victorieux et de reconnaissance envers les morts. L'édifice associe ainsi la victoire et l'hommage de la France reconnaissante. Plus bas, une palme en bronze est

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°24, jeudi 15 juin 1922. A.D. JAL 22 [3] & Note du maire de Vert-le-Grand. Certification d'érection du monument aux « morts pour la France », 12 août 1922. A.D. 2o 1371 [5]
[2] Le parterre carré d'origine est transformé en 1990 en parterre rond.

également fixée sur la face principale de la corniche du piédestal. Sur le dé est inscrite la dédicace « *Vert-le-Grand à ses enfants morts pour la Patrie. 1914-1918. 1939-1945* ». Le nom, le prénom et le grade des trente-sept soldats originaires de la commune morts au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale sont gravés en lettres d'or sur les faces latérales du piédestal (dé). Il est impossible de distinguer les combattants respectifs des deux conflits. Une inscription, gravée en lettres dorées sur la face arrière du piédestal (dé), rappellent les circonstances de l'édification du monument et la date de son inauguration :

« *Monument élevé par souscription publique*

*Inauguré le 11 juin 1922*

*M. E. Caramija, maire. M. P. Fremont, adjoint* ».

# Vert-le-Petit

Population en 1911 :  818 habitants
Population en 1921 :  948 habitants
"Morts pour la France" : 28 noms (3,4%)
Monument (10 août 1919 – ?)
Matériau : pierre
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal

C'est le 10 août 1919 que le conseil municipal de Vert-le-Petit décide d'élever un monument à la mémoire des vingt-huit habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre dans le cimetière communal. Il vote à cet effet une somme de 500 francs à titre de participation communale dans la dépense et, pour permettre à la population de s'associer à ce témoignage de reconnaissance, décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune. L'historique du projet est ensuite incertain. On sait néanmoins que le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué le 9 février 1920. Il est

probable que son inauguration ait eu lieu dans le courant de l'année ou au début de l'année 1921.

Situé au centre du cimetière communal, dans le prolongement de l'allée centrale de celui-ci, le

monument aux morts de Vert-le-Petit se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est entouré par quatre obus de gros calibres disposés à ses angles et reliés entre eux par une chaîne. Son architecture frappe par sa grande sobriété et son dépouillement extrême. Aucun symbole, aucun signe à caractère religieux, funéraire ou patriotique n'est en effet apposé sur le monument. Le seul ornement notable est le motif qui orne les extrémités de la corniche du piédestal et qui n'est pas sans rappeler le chapiteau des colonnes ioniques. Un écu, vierge de toutes inscriptions, est également gravé au centre de la mouluration de la face principale du piédestal. Notons la forme particulière de l'obélisque, qui s'évase légèrement à sa base avant de se rejoindre le piédestal. Les inscriptions font preuve d'une sobriété comparable, à commencer par l'épitaphe, concise, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *Reconnaissance publique aux morts pour la Patrie. 1914-1918* ». Le nom et l'initiale du prénom des vingt-huit soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur la face principale de l'obélisque. Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

Un petit monument, également situé dans le cimetière communal, rend hommage aux vingt-cinq agents de la P.N.B décédés au cours de la Grande Guerre. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle en pierre et comporte pour seule inscription l'épitaphe « *A la mémoire des 25 agents de la P.N.B décédés au cours des années 1914-1918* ».

Cimetière communal de Vert-le-Petit, monument élevé à la mémoire des 25 agents de la P.N.B décédés au cours des années 1914-1918.

# Videlles

Population en 1911 :  550 habitants
Population en 1921 :  502 habitants
"Morts pour la France" : 21 noms (3,8%)
Monument (1920 – 30 octobre 1921)
Matériau : pierre d'Euville et pierre de Villebois
Entrepreneur : M. Miard (Milly)
Description : obélisque sur piédestal avec chapiteau et amortissement-figure (sphère)
Situation : le long de la route de la Ferte-Alais, non loin de la mairie

Plan du monument aux morts pour la France de Videlles, établi par M. Miard, marbrier à Milly. Approuvé par le maire de Videlles le 29 décembre 1920. A.D. 2o 1384 [4]

Afin de rendre hommage aux vingt-et-un soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Videlles décide en 1920 d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique et charge à cet effet le premier magistrat de la ville

d'entreprendre les démarches nécessaires auprès des entrepreneurs spécialisés. L'édile entre ainsi en contact avec M. Miard, marbrier dans la commune voisine de Milly, qui lui soumet les plans et devis d'un obélisque en pierre d'Euville sur piédestal en pierre de Villebois surmonté d'un chapiteau et d'un motif sphérique en pierre. Le montant du projet s'élève à la somme de 6300 francs. Le 19 décembre 1920[1], le maire soumet au conseil municipal les dits documents ainsi qu'un projet de traité de gré à gé établit par M. Miard. L'assemblée adopte le projet et sollicite l'attribution d'une subvention de 1000 francs auprès du préfet de Seine-et-Oise afin de parfaire la dépense. Sur les 6300 francs réclamés par l'entrepreneur, seul 5300 francs ont en effet pu être recueillis, dont 4300 francs issus de souscriptions volontaires et 1000 francs votés par le conseil à titre de participation communale à la dépense. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 29 janvier 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 21 février, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Le 22 avril, le conseil municipal désigne comme emplacement de l'édifice la "Porte à Oziard", le long de la route de la Ferte-Alais, non loin de la mairie. Les travaux peuvent enfin commencer. Ils vont bon train. L'inauguration du monument a lieu le 30 octobre 1921 en présence de M. Bonnefous, député de Seine-et-Oise, et M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes[2].

Elevé le long de la route de la Ferte-Alais, non loin de la mairie, le monument aux morts de Videlles se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal surmonté d'un chapiteau et d'un motif sphérique. Il est entouré par une grille en fer forgé scellée sur un petit muret en pierre. Quatre bornes de section carrée reliée entre elles par une barre de fer sont également situées aux angles du monument. Enfin, quatre obus de gros calibre sont fixés aux angles

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Videlles, 19 décembre 1920. A.D. 2o 1384 [4]
[2] *Le Réveil d'Etampes*, n°44, samedi 5 novembre 1921. A.D. JAL 91 [15]

de la grille d'entourage, à l'intérieur de l'enclos. L'édifice est d'une grande sobriété. On peut toutefois relever la présence d'une branche de chêne et d'une médaille de la croix de guerre en bronze (photographie ci-contre), apposées sur la face principale de l'obélisque. Deux palmes, une branche de chêne et de laurier ornent également les faces latérales du monument. Plusieurs types d'inscriptions sont inscrits sur la stèle. Il y a tout d'abord la dédicace, gravée sur la face antérieure du piédestal (dé) : « *A la mémoire des enfants de Videlles morts pour la France. 1914-1918* ». On remarque ensuite la liste nécrologique, inscrite sur les faces latérales et antérieure de l'obélisque. Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

# Vigneux-sur-Seine

Population en 1911 : 1603 habitants
Population en 1921 : 2191 habitants
"Morts pour la France" : 68 noms (4,2%)
Monument (6 août 1920 – ?)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. G. Fauche (Montgeron)
Description : monument composite avec stèles sur piédestal et muret en exèdre.

Situation : dans le cimetière communal

Afin de rendre hommage aux soixante-huit soldats originaires de la commune disparus au cours de la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Vigneux-sur-Seine décide le 6 août 1920[1] de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Les travaux d'édification sont confiés à M. G. Fauche, entrepreneur à Montgeron. L'historique du projet est ensuite incertain. On sait néanmoins que la Commission Départementale d'examen

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Vigneux-sur-Seine, 6 août 1920. A.D. 8R5

émet un avis favorable à l'exécution du projet le 4 mars 1922 et que le décret présidentiel d'approbation est promulgué le 20 mars 1922. On peut par conséquent supposer que le monument a été inauguré dans le courant de l'année 1922 ou l'année suivante.

Situé dans le cimetière communal, le monument aux morts de Vigneux-sur-Seine se compose d'une stèle dressée et d'un muret en exèdre flanquée de deux stèles verticales. L'édifice central se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal, surmonté par un chapiteau dont la forme est proche d'une voûte d'arêtes en plein cintre. Une croix de guerre est gravée sous la voûte de l'arc, au sommet de la face principale de l'obélisque, au-dessus d'une guirlande de laurier. Plus bas, sur la base de l'obélisque, entre la mouluration et la corniche du piédestal, un motif sculpté représente un casque, une palme et une dague. Juste au-dessus est accrochée une couronne de chêne et de laurier en bronze. La stèle comporte également deux épitaphes. La première – « *Aux morts pour la France. 1914-1918* » – est gravée sur la face antérieure de l'obélisque. La seconde – « *La commune de Vigneux à ses enfants* » – est inscrite sur la face principale du piédestal (dé). Le nom et le prénom des soixante-huit habitants de la commune morts au cours de la guerre 1914-1918 sont gravés par ordre alphabétique sur le petit muret en exèdre qui entoure la stèle. Le nom de six batailles et campagnes emblématiques de la Grande Guerre sont inscrites sur les faces latérales de l'obélisque. On peut lire, sur la face latérale droite : « *Verdun – La Somme – L'Orient* ». La face latérale gauche de l'obélisque comporte quant à elle les noms : « *La Marne – L'Yser – La Champagne* ». Une inscription discrète, gravée sur le socle de la stèle, rappelle le nom de l'entrepreneur qui l'a réalisé : « *Fauche. G. Montgeron* ». Les deux monuments édifiés de part et d'autre de l'édifice central sont dédiés aux habitants de la commune morts au cours de la Seconde Guerre mondiale.

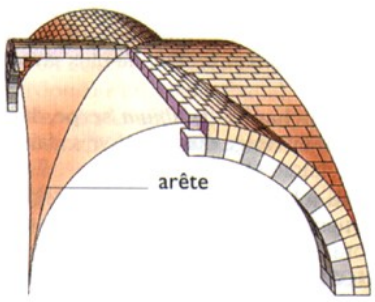

Voute d'arêtes en plein cintre

# Villabé

Population en 1911 :  871 habitants
Population en 1921 :  876 habitants
"Morts pour la France" : 45 noms (5,1%)
Monument (1920 – ?)
Matériau : pierre
Architecte : M. Cordier
Entrepreneur : M. Pierre Marin (Essonnes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque (3 juin 1922 – 11 novembre 1922) est également apposée à la mairie

Désireuse de commémorer le souvenir des habitants de la commune disparus pendant la guerre de 1914-1918, le conseil municipal de Villabé décide en 1920[1] de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Il entre à cet effet en contact avec M. Cordier, architecte, et M. Marin, marbrier à Essonnes, qui soumettent à l'assemblée le projet d'un obélisque sur piédestal et socle en pierre agrémenté de sculptures. Le 18 mars 1920, le conseil autorise le maire à traité de gré à gré avec l'entrepreneur essonnien. Un peu moins d'un mois plus tard, l'édile soumet à l'assemblée communale le projet de marché gré à gré établit avec M. Marin. Après examen, celle-ci approuve le marché et autorise le maire à le

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villabé, 18 mars 1920. A.D. 8R5

signer. Le 20 juin, la Commission Administrative du bureau de bienfaisance déclare renoncer à percevoir la part revenant aux pauvres dans la concession de l'emplacement du monument aux morts. Le projet semble être en bonne voie mais le 21 octobre la Commission Départementale d'examen émet un avis défavorable à son exécution. Réunie en séance du 30 octobre, le conseil municipal, arguant que les modifications demandées sont de peu d'importance et ne feraient que retarder l'édification du monument, décide de passer outre ses recommandations. Lorsque la Commission Départementale d'examen se réunit à nouveau en novembre, elle ne peut que regretter que le dossier ne lui ait pas été transmis plus tôt pour qu'il puisse être tenu compte de ses observations. Le décret présidentiel est malgré tout promulgué peu de temps après, le 27 janvier 1921. Un peu plus d'un an plus tard, le 3 juin 1922[2], la municipalité décide de faire apposer un tableau commémoratif aux morts de la guerre à la mairie. Son édification est confiée à M. Pierre Marin, marbrier à Essonnes, qui déjà réalisé le monument élevé dans le cimetière. La plaque est inaugurée le 11 novembre 1922 sous la présidence de M. Morel, maire, assisté du conseil municipal[3].

Situé au centre du cimetière communal, le monument aux morts se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est orné sur sa face principale d'un faisceau de licteur, d'une hache et d'un casque sous lequel se déploient deux branches de chêne en bronze. Sur le piédestal, une couronne mortuaire entoure la date « *1914-1918* ». Une palme et une branche de chêne, fixées sur la face latérale droite de la stèle, complètent l'ornementation. La dédicace « *La commune de Villabé à ses enfants morts pour la Patrie* » est gravée en lettres rouges sur la face antérieure de l'obélisque, articulée avec la date « *1914-1918* » inscrite au creux de la couronne mortuaire. Le nom et le prénom des quarante-cinq soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés sur des plaques de marbres fixées sur les faces latérales de l'obélisque. Le mode opératoire retenu dans le classement des

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villabé, 3 juin 1922. A.D. 8R5

[3] *L'Indépendant de Seine-et-Oise*, n°2221, samedi 11 novembre 1922. A.D. JAL 171 [21] & *L'Abeille de Seine-et-Oise*, n°46, dimanche 12 novembre 1922. A.D. JAL 20 [31]

patronymes est difficile à déterminer. Si on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique.

# Villebon-sur-Yvette

Population en 1911 :  809 habitants
Population en 1921 :  1181 habitants
"Morts pour la France" : 64 noms (7,9%)
Monument (1919 – 23 septembre 1920)
Matériau : pierre dure de Lorraine
Architecte : MM. Muret et Heaume (Paris)
Entrepreneur : M. Laurent (Palaiseau)
Description : monument-mur surmonté d'une corniche avec colonnes
Situation : dans le cimetière communal

C'est en 1919 que le conseil municipal de Villebon-sur-Yvette, désireux de rendre hommage aux habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, décide de faire ériger un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. MM. Muret et Heaume, architectes communaux, sont chargés d'établir les plans et devis du monument. Le 26 octobre 1919[1], ceux-ci exposent leur projet devant le conseil municipal. D'un montant d'environ 10000 francs, l'édifice qu'ils ont imaginé consiste en un mur sur piédestal et socle orné à ses extrémités de deux colonnes de type toscan surmontées d'un entablement. A

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villebon-sur-Yvette, 26 octobre 1919. A.D. 2o 1412 [5]

l'unanimité, l'assemblée accepte le projet et vote une somme de 4100 francs à titre de participation communale à la dépense. Au cours de la délibération du 21 mars 1920, le maire donne connaissance au conseil d'une lettre de MM. Muret et Heaume dans laquelle ils déclarent devoir majoré le montant du projet de 10% en raison de la hausse constante du prix de la main d'œuvre et des transports. L'assemblée doit donc délibérer pour savoir si le projet est maintenu en l'état. Un scrutin est organisé, à l'issue duquel aucune majorité ne se dégage. Le maire s'étant prononcé favorablement au maintien du projet, il demande au préfet de Seine-et-Oise s'il peut user de la faculté accordée par la loi d'utiliser la prépondérance de ce vote. La réponse du préfet lui parvient quelques jours plus tard. S'agissant d'un scrutin secret, la prépondérance de la voix du maire ne peut être invoquée. La majoration du prix du monument est donc refusée. On ignore si le projet a été modifié en conséquence. Toutefois, une note rédigée par le maire de la commune[1] indique que la somme de 9500 francs – produite exclusivement par souscription publique – a été versée à M. Laurent, entrepreneur de marbrerie à Palaiseau à titre de paiement de ses honoraires. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'examen du projet. Un peu plus de mois plus tard, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. L'édifice a cependant déjà été inauguré le 23 septembre 1920 par le président du comité d'érection et conseiller général Charles Valentin[2].

Situé au centre du cimetière communal, le monument aux morts de Villebon-sur-Yvette se présente sous la forme d'un mur sur piédestal et socle orné à ses extrémités de deux colonnes de type toscan surmontées d'un entablement. Il repose au centre d'un parterre fleuri entouré par un petit muret. Deux escaliers permettent d'accéder aux plaques commémoratives scellées sur ses deux côtés. On peut apercevoir, gravée sur la frise de chaque côté du mur, l'inscription « *Morts pour la France* », encadrée par les dates « *1914-1919* ». Au centre de l'édifice,

[1] Note du maire de Villebon-sur-Yvette. Certificat de paiement des honoraires dus à l'entrepreneur, 13 juin 1920. A.D. 2o 1412 [5]

[2] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°38, jeudi 30 septembre 1920. A.D. JAL 22 [1]

insérée entre les deux colonnes, une imposante plaque en marbre gris comporte la dédicace « *A la mémoire des soldats morts pour la Patrie. 1914-1919. Leurs frères d'armes reconnaissants* » ainsi que la liste des morts pour la France, laquelle se poursuit de l'autre côté de l'édifice. Le nom et le prénom des soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettres dorées sur la plaque commémorative apposée de chaque coté du mur. Le mode opératoire retenu dans le classement des patronymes est difficile à déterminer. Si on peut d'emblée écarter un classement de type alphabétique, l'absence d'indications concernant la date du décès ne permet pas de conclure à un classement chronologique. Il semble qu'il y ait deux listes distinctes. La première, inscrite sur la face antérieure du monument, ne suit aucun classement apparent. La seconde, gravée sur la face postérieure de l'édifice, respecte quant à elle un classement chronologique. L'ornementation de l'édifice est rudimentaire. Elle se limite à deux palmes de bronzes et une branche de chêne apposées sur sa face antérieure.

# Villeconin

Population en 1911 :  387 habitants
Population en 1921 :  362 habitants
"Morts pour la France" : 15 noms (3,9%)
Monument (1920 – 23 juillet 1922)
Matériau : pierre dure d'Euville
Entrepreneur : M. Barthélémy (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre
Situation : à la sortie du village, à l'angle des routes départementales 148 et 207
Deux plaques sont également apposées à l'église et dans l'école communale

AUX
ENFANTS
DE
VILLECONIN
MORTS
POUR LA FRANCE
1914 - 1918
BOUGARDIER FERNAND
CALAIS.....MAXIME
CHÉDEVILLE EUGÈNE
LEBLANC MAURICE
LERMUSIAUX JEAN
RAVET FERNAND

Afin de rendre hommage à la mémoire des habitants de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918, le conseil municipal de Villeconin décide en 1920 d'élever un monument à leur mémoire sur la place publique. Pour permettre à la population de se joindre au projet, une souscription publique est ouverte dans la commune. Mandaté par le conseil, le maire entreprend de son coté les démarches nécessaires auprès des marbriers et entrepreneurs de monuments funèbres de la région. Son choix s'arrête sur le projet présenté par M. Barthélémy, marbrier à Etampes. D'un montant de 3000 francs, il consiste en un obélisque sur piédestal et socle avec palme et croix de guerre[1]. Le 20 novembre 1921, le conseil municipal approuve les plans et devis établis par M. Barthélémy et autorise le premier magistrat de la ville à traiter de gré à gré avec lui[2]. La dépense, indique l'assemblée, sera couverte à hauteur de 1870 francs par souscription publique et à hauteur de 1200 francs par une subvention communale. L'emplacement du monument est quant à lui fixé à l'angle de la Grande rue et de la rue de Fourchainville, à la sortie du village. Une place – baptisée "Place de la Liberté[3]" – doit spécialement être aménagée pour accueillir l'édifice. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 24 décembre 1921, la Commission Départementale d'examen émet un avis

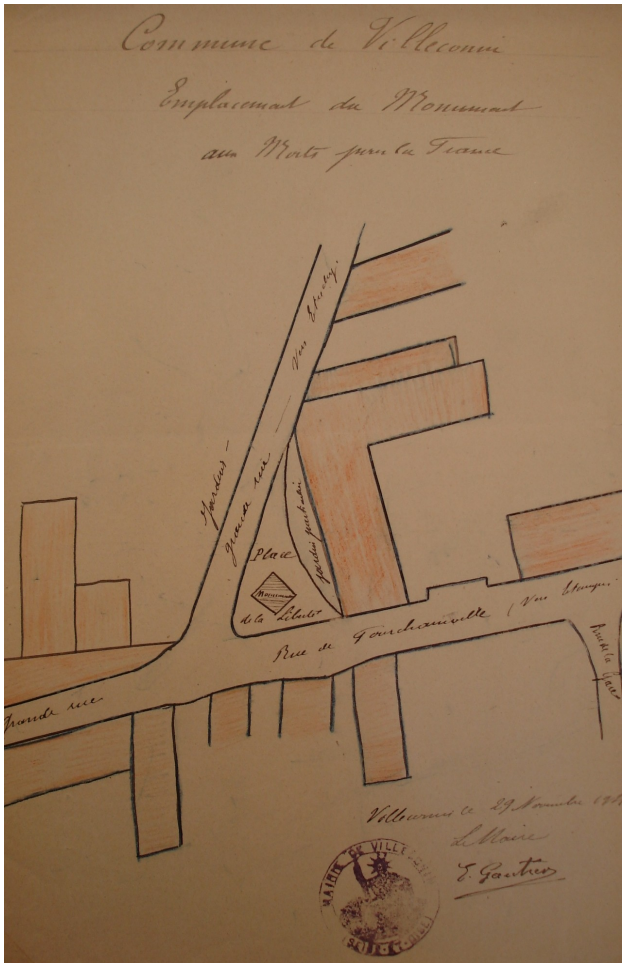


Plan. Emplacement du projet de monument aux morts pour la France. Approuvé par le maire le 29 novembre 1921. A.D. 2o 1421 [2]

[1] Lettre de M. Barthélémy, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes, adressée au maire de Villeconin. Certificat d'engagement de livraison du monument aux morts pour la France, 27 septembre 1921. A.D. Edépôt 13 1M1

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villeconin, 20 novembre 1921. A.D. 2o 1421 [2]

[3] Il semble que le nom de "Place du Souvenir" ait finalement été préféré à celui-là.

favorable à sa mise en œuvre et quelques jours plus tard, le 10 janvier 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Le 19 février, le conseil municipal approuve le marché de gré à gré conclu avec M. Barthélémy pour la fourniture et la pose du monument. Les travaux peuvent enfin commencer. Trois mois plus tard, le 11 mai 1922, l'assemblée se réunit à nouveau pour constater l'achèvement des travaux. La commune peut enfin procéder à l'inauguration de son monument, dont la date est fixée le 23 juillet 1922. Il est décidé d'inviter les sociétés des communes environnantes et d'en offrir la présidence au sous-préfet d'Etampes. Conformément au désir exprimé par l'assemblée, la cérémonie a lieu quelques mois plus tard sous la présidence de M. Léon Moine, sous-préfet d'Etampes[1]. Les deux palmes de bronze achetées à l'occasion pour orner le monument ont été respectivement offertes par les habitants, qui se sont cotises au moyen d'une souscription publique, et le conseil municipal. Il semble également que deux plaques commémoratives aient été érigées à l'église et à l'école communale, toutes deux réalisées par M. Barthélémy, marbrier à Etampes[2].

Situé à la sortie du village, à l'angle des routes départementales 148 et 207, le monument aux morts de Villeconin se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle. Il est entouré par une grille en fer bronzé à base carrée mesurant trois mètres de cotés et reposant sur une assise en parpaing. L'édifice est orné sur sa face principale par une palme, gravée sur l'obélisque, et par une croix de guerre sculptée sur la corniche du piédestal. Ces deux ornements encadrent la dédicace « *Aux enfants de Villeconin morts pour la France. 1914-1918* ». Le nom et le prénom des soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont quant à eux gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales et antérieure du dé. Une discrète inscription, gravée sur la base du piédestal, rappelle également le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument : « *Barthélémy. A Etampes* ».

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°30, samedi 29 juillet 1922. A.D. JAL 91 [15]

[2] Devis pour la fourniture et la pose d'une plaque commémorative à l'Eglise et à l'école, établi par M. Barthélémy, entrepreneur de monuments funèbres à Etampes. 19 juillet 1923. A.D. Edépôt 13 1M1

# Villejust

Population en 1911 :  485 habitants
Population en 1921 :  433 habitants
"Morts pour la France" : 33 noms (6,8%)
Monument (19 octobre 1919 – ?)
Matériau : pierre
Architectes : MM. Muret et Heaume (Paris)
Entrepreneur : M. Flechelle (Paris)
Description : obélisque élancé sur piédestal
Situation : sur la place de l'église

Le 19 octobre 1919, le conseil municipal de Villejust décide de rendre hommage aux trente-trois disparus de la guerre 1914-1918 en érigeant un monument à leur mémoire[1]. Contact est pris avec MM. Muret et Heaume, architectes, en vue d'établir les plans et devis du monument. Le monument qu'ils imaginent, d'une grande sobriété, consiste en un obélisque en pierre posé sur un piédestal. La réalisation du projet, d'un montant de 4500 francs, est confiée en avril 1920 à M. Flechelle, entrepreneur de marbrerie à Paris. A cette somme s'ajoutent également 540,40 francs pour la gravure des inscriptions et 264,37 francs pour les travaux de maçonnerie, lesquels sont confiés à M. Massy, soit un total de 5304,87

[1] Décret présidentiel autorisant l'édification d'un monument commémoratif aux morts de la guerre dans la commune de Villejust, 23 octobre 1920. A.D. 2o 1436 [5]

francs. La dépense est couverte à hauteur de 3304,87 francs par une dotation communale et à hauteur de 2000 francs recueillis par souscription publique. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet. Un peu plus de trois mois plus tard, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. Les travaux peuvent commencer. Plusieurs emplacements sont pressentis pour accueillir l'édifice. Le 20 février 1921, le conseil se réunit pour statuer sur la question. Au terme de la séance, la place de l'église est finalement préférée au cimetière communal un temps envisagé. Six mois plus tard, le 21 août 1921, la municipalité peut dresser le procès-verbal de réception définitive des travaux[2].

Situé sur la place de l'église, au cœur du village, le monument aux morts de Villejust se présente sous la forme d'un obélisque élancé sur piédestal reposant sur un soubassement en maçonnerie. Il est entouré par des jardinières en pierre aménagées dans le dallage de la place et ceinturé par des bornes en fer reliées entre elles par une chaine. L'ensemble, d'une grande sobriété, présente toutefois une esthétique intéressante. L'architecture du monument frappe par son dépouillement extrême. L'ornementation se résume ainsi à une palme de couleur or, scellée sur la face antérieure de l'obélisque. Au-dessous, on peut lire la dédicace, concise : « *Villejust à ses enfants morts pour la France* », articulée avec la date « *1914-1918* » gravée au sommet de l'obélisque. Le nom et le prénom des trente-trois soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur les faces latérales du monument.

[2] Procès-verbal de réception définitive du monument aux morts pour la France. 21 août 1921. A.D. 2o 1436 [5]

# Villemoisson-sur-Orge

Population en 1911 :  485 habitants
Population en 1921 :  703 habitants
"Morts pour la France" : 17 noms (3,5%)
Monument (6 septembre 1919 – 3 octobre 1920)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Théophile Marit (Epinay-sur-orge)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : dans le cimetière communal
Une plaque est également apposée dans le vestibule de la mairie

Sur la proposition du maire, le conseil municipal de Villemoisson-sur-Orge décide le 6 septembre 1919[1] d'ériger un monument à la mémoire des soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre dans le cimetière communal. Une souscription publique est ouverte à cet effet dans la commune. Elle ne produit cependant que 954,50 francs. Les ressources budgétaires de la commune étant en outre très faibles, la municipalité sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de Seine-et-Oise. Le projet suit malgré tout son cours. Le premier magistrat de la ville entre en contact avec M. Théophile Marit, marbrier à Epinay-sur-Orge, en vue d'établir les plans et devis du

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villemoisson-sur-Orge, 6 septembre 1919. 2o 1444 [5]

monument. Le croquis établi par le maître d'œuvre représente un obélisque sur piédestal et socle en pierre. L'édile, séduit par le projet, le soumet à l'approbation du conseil municipal, qui lui donne son agrément et l'autorise à traiter de gré à gré avec M. Marit. Toutefois, le projet doit encore recevoir l'aval de la Commission d'examen et l'autorisation du président de la République. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire ministérielle du 10 mai 1920, le dossier est transmis à cette fin à l'autorité préfectorale. Le 13 juillet 1920, la Commission Départementale émet un avis favorable à l'exécution du projet. Le monument est inauguré trois mois plus tard, le 3 octobre 1920[1], sous la présidence de M. Charles Reibel, député et sous-secrétaire d'Etat à la présidence du conseil. La cérémonie est toutefois troublée par un triste événement. Le corps de l'entrepreneur est en effet retrouvé dans le puits du cimetière le jour de l'inauguration. Impayé pour des travaux exécutés dans le voisinage, sommé par ses fournisseurs, il a préféré le suicide à l'obligation de solliciter un délai auprès de ces derniers[2]. L'année suivante, M. Thomas – actif maire de la commune – propose au conseil municipal de faire apposer dans le vestibule de la mairie une plaque en marbre à la mémoire des soldats « Morts pour la France »[3]. La dépense occasionnée, d'un montant de 300 francs, est entièrement couverte par une subvention communale. Comme tout édifice commémoratif, ce projet est soumis à l'approbation de la Commission départementale. Le 4 mars 1922, celle-ci se prononce favorablement à l'édification de la plaque dans la mairie. Le projet est officiellement autorisé par décret présidentiel le 20 mars 1922.

Situé à l'extrémité de l'allée centrale du cimetière, le monument destiné à rappeler le souvenir des Villemoissonnais « Morts pour la France » se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal curviligne et socle. Il est posé sur un socle formant une sorte de gouttière à sa base et sur lequel sont scellés quatre poteaux en métal reliés par une chaîne. D'une grande sobriété,

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°38, jeudi 30 septembre 1920 & n°39, jeudi 7 octobre 1920. A.D. JAL 22 [1]
[2] FLOHIC Jean-Luc (dir.), *Le patrimoine des communes de l'Essonne*. Tome I, Flohic Editions, Paris, 2001, pp.574.
[3] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villemoisson-sur-Orge, 20 novembre 1921. A.D. 8R5

l'édifice comporte pour seuls ornements une palme gravée sur la face antérieure du piédestal et une palme, en bronze celle-ci, scellée sur la face principale de l'obélisque. Une palme renversée ainsi qu'une branche de chêne et de laurier, fixées respectivement sur la face latérale gauche et droite de l'obélisque, complètent l'ensemble. Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. On aperçoit en premier lieu la dédicace, gravée sur la face antérieure du piédestal : « *Aux morts pour la Patrie. 1914-1919* ». Notons que c'est la date du traité de Versailles, et non celle de l'Armistice, qui a été retenue comme date de "clôture" de la guerre. On remarque ensuite la liste nécrologique : le nom et le prénom des dix-sept habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par année de décès, précédés de l'inscription « *A* [la mémoire de]», sur la face principale de l'obélisque.

# Villeneuve-sur-Auvers

Population en 1911 :  386 habitants
Population en 1921 :  336 habitants
"Morts pour la France" : 10 noms (2,6%)
Monuments (9 novembre 1919 – 12 décembre 1920)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Barthélémy (Etampes)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : sur la place de l'Orme (Villeneuve) & sur la place publique (Mesnil-Racoin)
Une plaque est également apposée à la mairie

Le 9 novembre 1919[1], le maire de Villeneuve-sur-Auvers propose au conseil municipal d'élever un monument à la mémoire des habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre. Faisant remarquer que le hameau de Mesnil-Racoin est distant du chef-lieu communal de trois kilomètres et que sa population est sensiblement le même que celui de la commune proprement-dite, il suggère également de faire édifier deux monuments identiques, l'un au chef-lieu communal, l'autre au hameau de Mesnil-Racoin. A l'unanimité, le conseil adopte la proposition de l'édile et le charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villeneuve-sur-Auvers, 9 novembre 1919. A.D. 2o 1451 [3]

entrepreneurs spécialisés. Le maire se tourne vers M. Barthélémy, marbrier à Etampes, qui compte déjà de nombreuses réalisations dans la région. D'un montant de 1985 francs, l'édifice imaginé par le maitre d'œuvre étampois pour la commune de Villeneuve-sur-Auvers consiste en un obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau. Le 29 août 1920, le conseil municipal examine les plans et devis du monument ainsi que les moyens de faire face à la dépense, laquelle s'élève au totale à 4363 francs. Vu la somme de 1363 francs produite par la souscription publique, l'assemblée décide de voter un crédit de 3000 francs afin de parfaire la dépense. Elle émet également le vœu que la subvention de l'Etat « *vienne en atténuation du sacrifice consenti par la commune* ». Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 25 novembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet cependant un avis défavorable à l'exécution du projet et demande de supprimer le socle et la mouluration du couronnement. Sans attendre un nouvel avis de la commission, la commune procède à l'inauguration des deux monuments le 12 décembre 1920[1]. Aussi, lorsque l'instance de contrôle se réunit à nouveau le 30 avril 1921 pour débattre des monuments de Villeneuve-sur-Auvers et de Mesnil-Racoin, celle-ci ne peut que regretter l'empressement de la municipalité. Mise devant le fait accompli, elle se prononce malgré tout en faveur de l'émission du décret d'approbation, lequel est promulgué quelques mois plus tard, le 16 juillet 1921. En 1922[2], le conseil municipal décide de faire ériger une grille d'entourage autour des deux monuments aux morts. Les travaux sont confiés à M. Léger, serrurier dans le hameau de Mesnil-Racoin. Afin de subvenir à la dépense de 2607 francs occasionnée par les travaux de construction, le conseil procède à l'aliénation d'un titre de rente sur l'Etat. Dans l'optique du lancement d'une enquête "*de commodo et incommodo*", il propose également les noms de deux personnes, propriétaires à Boissy-le-Cutté, remplissant les conditions exigées pour

[1] *Le Réveil d'Etampes*, n°50, samedi 11 décembre 1920. JAL 91 [14] & *L'Abeille d'Etampes*, n°49, vendredi 3 décembre 1920. A.D. JAL 19 [20]

[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villeneuve-sur-Auvers, 27 août 1922. A.D. 2o 1451 [3]

exercer les fonctions de commissaire-enquêteur. L'un d'eux, M. Gustave Poulard, est ainsi désigné par arrêté préfectoral du 14 avril 1923 pour effectuer une enquête au sein de la commune. Celle-ci à lieu le 29 avril 1923, de 8 heures à midi à la mairie de Villeneuve-sur-Auvers. Vingt-huit habitants manifestent leur désapprobation à l'encontre du projet formulé par la municipalité[1]. Les griefs reprochés sont toujours les mêmes. Les opposants estiment que l'argent nécessaire à la réalisation des travaux envisagés est disponible en caisse ou aurait du être prélevé sur les budgets de 1921 et 1922. Il semble également que l'enquête prescrite le 3 décembre 1921 pour l'aliénation de la première partie du titre de rente n'ait pas eu la publicité requise et qu'aucun avis d'enquête n'ait été ordonné. On remarque que les opposants aux projets sont tous des propriétaires terriens. Nous avons ici en effet 20 cultivateurs et 8 propriétaires qui manifestent leur opposition au projet d'aliénation. Toutefois, il semble que cette opposition résulte d'avantage d'une querelle de village que d'un réel désaccord. Rendant compte du résultat de l'enquête au préfet de Seine-et-Oise, le sous-préfet d'Etampes fait ainsi remarquer que « *le conseil municipal de Villeneuve-sur-Auvers est composé entièrement d'habitants du hameau du Mesnil-Racoin, et* [que] *ceux de Villeneuve ne manquent pas de critiquer les décisions prises chaque fois que l'occasion se présente de pouvoir le faire.* » De fait, lorsque que l'on examine attentivement les réclamations formulées par les vingt-huit habitants, on constate qu'ils résident tous à dans le chef lieu communal. Ainsi, en dépit des protestations émises – jugées irrecevables par ailleurs – le commissaire-enquêteur émet un avis favorable à la vente du titre de rente. L'arrêté préfectoral confirmant la décision du commissaire est promulgué près d'un an plus tard, le 13 mars 1924[2].

Les monuments aux morts de Villeneuve-sur-Auvers et de Mesnil-Racoin, identiques, sont respectivement édifiés sur la Place de l'Orme et sur la place publique, le long de la route de la

[1] Enquête "de *commodo et incommodo*" portant sur l'aliénation d'un titre de rente sur l'Etat, 29 avril 1923. A.D. 2o 1451 [3]

[2] Arrêté préfectoral autorisant la commune de Villeneuve-sur-Auvers à procéder à l'aliénation d'un titre de rente sur l'Etat pour financer l'édification de l'entourage du monument aux morts, 13 mars 1924. A.D. 2o 171 [4]

Ferté-Alais. L'édifice de Villeneuve-sur-Auvers frappe par son architecture d'une grande sobriété et par son dépouillement extrême. Aucun symbole, aucun signe à caractère religieux, funéraire ou patriotique n'y est en effet apposé. Il se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal et socle surmonté d'un chapiteau (couronnement). Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. On aperçoit tout d'abord la dédicace, gravée sur la face principale de l'obélisque : « *A la mémoire des enfants de Villeneuve-sur-Auvers morts pour la France* ». Elle s'articule avec la date « *1914-1918* », inscrite sur la corniche du piédestal. Le nom et le prénom des dix soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés par date de décès sur les faces antérieure, latérales et arrière du piédestal (dé)[1]. Pour chaque victime est indiqué la date précise du décès avec, parfois, lieu de celui-ci et l'indication du régiment d'appartenance. Une inscription discrète, gravée sur la base du piédestal, rappelle le nom de l'entrepreneur qui a réalisé le monument ainsi que la date de sa construction: « *Barthélémy. Juillet 1920* ».

[1] Le monument du Mesnil-Racoin comporte onze noms.

# Villiers-le-Bâcle

Population en 1911 :  229 habitants
Population en 1921 :  215 habitants
"Morts pour la France" : 9 noms (3,9%)
Monument ( ? – ?)
Description : plaque en marbre blanc incurvée et de forme rectangulaire
Situation : sur le mur extérieur du cimetière

Scellée sur le mur extérieur du cimetière communal, une plaque commémorative rend hommage aux soldats originaires de Villiers-le-Bâcle disparus pendant la guerre de 1914-1918. De conception vraisemblablement récente, elle se présente sous la forme d'un rectangle aux côtés incurvés. L'ensemble est d'une grande sobriété. La plaque présente ainsi comme seul ornement une imposante palme gravée sur son extrémité gauche. L'édifice ne rend pas exclusivement hommage aux morts de la Grande Guerre mais à l'ensemble des victimes de tous les conflits qu'a connu la France au cours de son histoire. C'est en tout cas ce que laisse penser la dédicace « *Hommage aux combattants morts pour la France* », complétée

par l'inscription « *Et à toutes les victimes d'Afrique du Nord et autres conflits* ». Le nom et le prénom des neuf Villebâclais morts au cours de la Grande Guerre sont gravés en lettre d'or par ordre alphabétique au centre de la plaque, précédés par l'inscription « *1914-1918* ».

# Villiers-sur-Orge

Population en 1911 :  329 habitants
Population en 1921 :  407 habitants
"Morts pour la France" : 21 noms (6,4%)
Monument (1919 – 1920)
Matériau : pierre
Entrepreneur : M. Théophile Marit (Epinay-sur-Orge)
Description : obélisque sur piédestal et socle
Situation : au centre du cimetière communal

Afin de rendre hommage aux vingt-et-un habitants de la commune morts au cours de la Grande Guerre, le conseil municipal de Villiers-sur-Orge décide en 1919 d'élever un monument à leur mémoire dans le cimetière communal. Le 20 juillet 1919[1], il nomme à cet effet un comité chargé d'étudier, d'accord avec un marbrier, l'établissement dudit monument. La commission entre ainsi en contact avec monsieur Théophile Marit, entrepreneur de monuments funèbres à Epinay-sur-Orge, qui imagine pour la commune un obélisque en pierre sur piédestal et socle d'une valeur de 5000 francs. Le 9 août 1919[2], les membres du comité

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villiers-sur-Orge, 20 juillet 1919. A.D. 8R5
[2] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Villiers-sur-Orge, 9 août 1919. A.D. 8R5

rendent compte des démarches entreprises auprès du conseil municipal. Après examen, celui-ci approuve les plans et devis présentés et décide, en vue de couvrir les frais occasionnés par l'érection, d'ouvrir une souscription publique dans la commune. Une somme de 3000 francs, prélevée sur le budget additionnel de 1919, est également votée à titre de participation communale dans la dépense. Enfin, par sept voix contre deux, il est décidé que l'édifice commémoratif sera placé au centre du cimetière communal, en lieu et place du calvaire. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est ensuite transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 30 septembre 1920, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à l'exécution du projet et le 21 octobre, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué. La date « 1920 », gravée sur l'édifice, peut laisser penser qu'il a été inauguré dans le courant de l'année.

Situé au centre du cimetière communal, le monument dédié aux villierains « Morts pour la France » se présente sous la forme, dépouillée, d'un obélisque sur piédestal et socle. Son architecture frappe par sa grande sobriété et par son dépouillement extrême. Son ornementation se limite ainsi à une palme en bronze, apposée sur la face antérieure de l'obélisque. Un peu plus haut, prenant naissance au sommet de l'obélisque, on peut lire la dédicace « *A nos morts pour la Patrie* », articulée avec la date « *1914-1918* » inscrite un peu plus bas, à droite de la palme. Une inscription, gravée sur le dé, rappelle également que le monument a été élevé grâce à la générosité publique : « *Monument élevé par souscription publique. 1920* » Le nom et le prénom des vingt-et-un soldats originaires de la commune disparus pendant la guerre 1914-1918 sont gravées chronologiquement par date de décès sur les faces latérales du piédestal (dé).

# Viry-Châtillon

Population en 1911 :  2272 habitants
Population en 1921 :  2766 habitants
"Morts pour la France" : 96 noms (4,2%)
Monument (8 décembre 1918 – ?)
Matériau : pierre d'Euville et pierre de Savonnières
Architecte : M. Louis Maubert (Juvisy-sur-Orge)
Description : obélisque épaté sur piédestal
Situation : sur une place publique au centre de la ville

A Viry-Châtillon plus que dans toute autre commune s'exprime le besoin impérieux et urgent de commémorer la mémoire des habitants morts au cours de la Grande Guerre. C'est ainsi dès le 8 décembre 1918, à peine quelques semaines après l'armistice, que le conseil municipal décide d'élever un monument commémoratif dédie aux castelvirois « Morts pour la France ». Il entre à cet effet en contact avec M. Louis Aubert, architecte communal exerçant à Juvisy-sur-Orge, qui imagine pour la commune un monument composé d'un obélisque épaté ceinturé par une bordure avec emmarchement et socle en pierre d'Euville. Les sculptures sont quant à elles en pierre de Savonnières. Le devis établis par

l'architecte s'élève à 10200 francs. La dépense doit être couverte par une subvention communale et par une souscription publique ouverte dans la commune. Un comité d'érection est constitué à l'effet de recueillir les dons des habitants. Il est épaulé à partir de novembre 1919 par le Cercle Catholique et la Ligue Patriotique des Dames Française, qui propose son appui pour le recueillement des souscriptions. Le 4 mai 1919, le conseil municipal vote une première somme de 1000 francs à titre de participation à la souscription. Le 12 février 1992, la municipalité décide, sur proposition du comité d'érection, d'ériger le monument aux morts dans le cimetière communal, au milieu du carré militaire, et fixe la clôture de la souscription au 15 novembre 1922. Lorsque cette date est atteinte, la générosité des habitants à permis de recueillir la somme de 8340,40 francs. Considérant que la dépense totale s'élève à 10212 francs, le conseil municipal vote en septembre 1923 une subvention de 2000 francs. L'ensemble de la dépense étant ainsi couverte, la municipalité peut passer à la mise en œuvre du projet. Conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. En 1924, la Commission des Bâtiments Civils émet un avis favorable son exécution. Peu de temps après, le 20 septembre 1924, le décret préfectoral autorisant l'édification du monument est promulgué.

Situé sur une place publique au centre de la ville, le monument dédié aux castelvirois morts pendant la guerre 1914-1918 se présente sous la forme d'un obélisque épaté sur piédestal. L'édifice est entouré sur ses faces latérales et antérieure par une haie de buis. Un simple emmarchement en pierre permet d'accéder à la face principale du monument. On peut remarquer la particularité architecturale du piédestal, qui imite la forme et l'ornementation des temples grecs et romains. La corniche qui le surmonte adopte ainsi la forme d'un fronton triangulaire, lequel repose sur deux colonnes quadrangulaires situées sur les côtés du piédestal. Ce motif est répété sur chaque face du dé. Au-dessus de la corniche, on peut apercevoir une couronne de laurier qui ceinture la base de l'obélisque. Sur chaque face, une palme en bronze agrémente la couronne. On remarque également, gravé sur la face principale

de l'obélisque, une palme et une couronne de laurier ainsi qu'une palme en bronze fixée sur une plaque de marbre blanc comportant l'inscription : « *Le comité aux habitants de la commune morts pour la France* ». Notons que la dédicace n'est pas inscrite sur la face principale du monument mais sur la face latérale droite. Seule la date « 1914-1918 » est inscrite au sommet de la face antérieure de l'obélisque. La dédicace est gravée sur la face latérale droite de la pyramide. On peut lire : « *Viry-Châtillon à ses enfants morts pour la France* ». Le nom et le prénom des quatre-vingt-seize soldats originaires morts au cours de la Grande Guerre sont gravés par ordre alphabétique sur des plaques en marbre blanc scellées au centre du motif "temple" sculpté sur les faces successives du dé.

Résurgences antiques à Viry-Châtillon, où la liste des « *morts pour la France* » s'étend à l'ombre des colonnes d'un temple sculpté dans la pierre.

# Wissous

Population en 1911 :  845 habitants
Population en 1921 :  908 habitants
"Morts pour la France" : 28 noms (3,3%)
Monument (14 novembre 1920 – 2 octobre 1921)
Architectes : MM. Muret et Heaume (Paris)
Entrepreneurs : M. Amédée Feuillatre et M. Cordier (Corbeil)
Description : obélisque sur piédestal avec palme et couronne de laurier
Situation : rue du docteur Maurice Ténine

« En vue de rendre un pieux et éternel hommage aux enfants de la commune morts pour la France », le conseil municipal de Wissous décide le 14 novembre 1920[1] d'établir dans le cimetière communal un ossuaire dans lequel seront inhumés gratuitement et perpétuellement les corps des soldats originaires de la commune disparus pendant la Grande Guerre ou à la suite de blessures ou de maladies contractées sur le front. L'assemblée décide également d'ériger sur l'ossuaire un monument à la mémoire des wissoussiens morts pour la France. Une souscription publique est ouverte dans la commune

[1] Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Wissous, 14 novembre 1920. A.D. 8R5

afin de couvrir intégralement la dépense. Un comité d'érection, présidé par le capitaine du génie Balu, est constitué afin de recueillir les dons des habitants et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'édification du monument. C'est ainsi lui qui confie à MM. Muret et Heaume, architectes à Paris, la réalisation des plans et devis. Le monument imaginé par les hommes de l'art consiste en un obélisque sur piédestal orné d'une palme et d'une couronne de laurier. Après approbation par le conseil municipal, les travaux d'érection sont confiés en 1921 à M. Amédée Feuillatre, entrepreneur de monuments funèbres à Longjumeau, et à M. Cordier, architecte à Corbeil. L'ensemble de la dépense est couverte par la souscription publique, dont le montant s'élève à 11157 francs. Le monument est inauguré le dimanche 2 octobre 1921[1], sous la présidence de M. Viguie, sous-préfet de Corbeil, et en présence de M. Legros, maire de Wissous. Ce faisant, la commune est passé outre le processus décisionnel imposé par la circulaire du 10 mai 1920. Pour s'y conformé et bien que le monument ait déjà été édifié, le dossier du projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale, tutrice des communes. Le 1er mai 1922, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à sa mise en œuvre. Un peu plus d'un mois plus tard, le 21 juin 1922, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Erigé au-dessus d'un caveau renfermant les restes des habitants de la commune décédés au cours de la Grande Guerre[2], le monument aux morts de Wissous se présente sous la forme d'un obélisque sur piédestal. D'une grande sobriété, il est orné sur sa face principale d'une palme et d'une couronne de laurier qui ceinture la base de l'obélisque. Dans son discours prononcé lors de la cérémonie d'inauguration du monument, M. Legros, maire de la commune, évoque la signification symbolique de ces ornements : « *La palme sculptée symbolisant la victoire est offerte par la commune à ses enfants, la couronne de lauriers couvre de gloire ces héroïques noms immortels* ». Précédée par l'inscription « *Pro Patria* », la

[1] *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°40, jeudi 6 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2] & *La Gazette de Seine-et-Oise*, n°41, jeudi 13 octobre 1921. A.D. JAL 22 [2]

[2] Le monument, situé à l'origine dans le cimetière communal, a été déplacé.

dédicace «*Wissous à ses héroïques enfants* » est gravée au sommet de la face antérieure de l'obélisque, articulée avec la date « *1914-1918* » inscrite un peu plus bas, au-dessus de la corniche du piédestal. Le nom et le prénom des dix-huit soldats originaires de la commune morts au cours de la Grande Guerre et dont le décès a été enregistré à la mairie sont gravés sur la face principale du piédestal (dé). Sur la face latérale sont inscrits les noms des habitants de la commune disparus au cours de la guerre mais dont les corps ne reposent pas dans l'ossuaire.

# Yerres

Population en 1911 :  1961 habitants
Population en 1921 :  2278 habitants
"Morts pour la France" : 30 noms (1,5%)
Monument (16 août 1919 – ?)
Architecte : M. L. Risser
Entrepreneur : M. Chalon
Description : obélisque épaté sur piédestal et socle mouluré
Situation : sur la place de l'église Saint-Honest

Le 16 août 1919[1], le conseil municipal de Yerres décide de rendre hommage aux soixante-treize disparus de la guerre 1914-1918 en érigeant un monument à leur mémoire sur la place publique. Il contacte à cet effet monsieur L. Risser, architecte, qui imagine pour la commune un obélisque épaté sur piédestal et socle en pierre. Le montant du devis prévu pour l'édification du monument s'élève à 14926 francs. Pour faire face à la dépense, le conseil municipal décide d'ouvrir une souscription publique dans la commune et vote une première subvention de 1000 francs. L'emplacement choisi pour implanter le

[1] Note du maire de Yerres adressée au préfet de Seine-et-Oise, 26 mars 1921. A.D. 8R5

monument est la « *Place de l'ancien cimetière désaffecté et devenu place publique depuis 65 ans*[1] ». En septembre, les travaux sont confiés à M. Chalon, entrepreneur. La pose de la première pierre a lieu deux mois plus tard, le 2 novembre 1919. A la fin de l'année 1920, la sollicitation de la générosité populaire a permis de recueillir 9926 francs. Afin de parfaire la dépense, le conseil municipal – réuni en séance du 13 février 1921 – vote une seconde somme de 3000 francs. En mars 1921, conformément aux dispositions prévues par la circulaire du 10 mai 1920, le projet est transmis pour approbation à l'autorité préfectorale. Le 30 avril, la Commission Départementale d'examen émet un avis favorable à son exécution. Un peu plus d'un mois plus tard, le 7 juin 1921, le décret présidentiel autorisant l'édification du monument est promulgué.

Erigé sur la place de l'église Saint-Honest, le monument dédié aux yerrois « morts pour la France » se présente sous la forme d'un obélisque épaté sur piédestal et socle. Situé à l'extrémité de l'esplanade, il est entouré par quatre bornes de section circulaire en ciment reliées entre elles par une chaîne. Seule sa face principale est laissée libre d'accès. Un escalier en maçonnerie aménagé devant l'édifice permet d'accéder à l'espace où se dresse le monument. L'ensemble est conçu comme un espace de vie. Deux bancs sont ainsi posés de part et d'autre de la petite place, sur les côtés de l'édifice.

La stèle présente une architecture et une ornementation spécifiques. Si l'on retrouve les ornements classiques de ce type d'édifice tels que la croix de guerre (face principale de l'obélisque) et la couronne de laurier (faces latérales et arrière de l'obélisque), la typographie des inscriptions gravées en application sur les faces latérales antérieures du piédestal confèrent à l'ensemble une tonalité résolument contemporaine.

Plusieurs inscriptions recouvrent les façades du monument. Il y a tout d'abord la dédicace, « *Aux morts pour la Patrie* », gravée sur la face principale et qui s'articule avec l'inscription « *1914-1918. R.F* » gravée sur les faces latérales du piédestal. On remarque également la liste

[1] Il s'agit de la place de l'église Saint-Honest.

nécrologique, inscrite sur les quatre faces de l'obélisque. Fait remarquable à signaler : le nom et le prénom des soldats originaires de la commune disparus au cours de la Grande Guerre sont gravés selon le grade puis, au sein des différents groupes établis, selon l'ordre alphabétique. On dénombre un commandant, cinq lieutenants, trois sous-lieutenants et soixante-quatre soldats. D'autres inscriptions gravées sur le monument nous renseignent quant aux modalités de son érection. On peut ainsi lire sur la face arrière du piédestal :

« *Erigé par*

*souscription publique – 1921*

*M^r A. Benoiston Maire*

*Pose de la première pierre*

*2 novembre 1919*

*M^r H. Labranche Adjoint* »

Deux inscriptions discrètes, gravées sur la face antérieure du socle, rappellent également le nom de l'architecte et de l'entrepreneur qui ont conçu et réalisé le monument : « *L. Risser, architecte* » et « *Chalon. Entrepreneur* ».

# *Conclusion*

A l'instar des autres municipalités françaises, les communes essonniennes ont, selon la formule consacrée, "bien mérité de la Patrie". Le sacrifice consenti pour la sauvegarde du pays est énorme. Près de 7500 hommes ne sont pas revenus des champs de batailles dévastés de la Somme, de l'Artois ou de la Champagne. Rares sont les familles qui n'éprouvent pas la souffrance du deuil et de la perte. L'hécatombe exige réparation. Partout des voix se font entendre pour que l'on commémore dignement la mémoire de ceux que l'on présente comme des martyrs de la liberté. Il faut se convaincre qu'ils ne sont pas morts pour rien. C'est un sentiment mêlé de souffrance et d'espoir qui préside ainsi à l'édification des monuments commémoratifs aux morts de la guerre. Une humanité meilleure, régénérée et débarrassée du fléau de la guerre, doit renaître à l'issue de ce carnage. Il ne peut en être autrement. Comment concevoir sinon que l'on ait sacrifié une génération entière à cette "œuvre" ? Les monuments aux morts clament, en Essonne comme ailleurs, cette espérance fébrile en des lendemains meilleurs. Ils clament avec tout autant de force la douleur des familles qui, en l'absence de dépouilles mortelles, y trouvent un tombeau de substitution. Les monuments aux morts communaux apparaissent ainsi comme la répétition et l'imitation au niveau local du culte du soldat inconnu inhumé à Paris sous l'Arc de triomphe. Ils doivent permettre de réaliser le long travail de deuil qui s'amorce à l'aube des années 1920. Mais les monuments aux morts ne sont pas seulement les lieux du deuil et du recueillement, ils sont également celui du rappel de

l'héroïsme et du patriotisme de ceux qui sont « Morts pour la France ». Le patriotisme exacerbé manifesté par certains monuments trouve sa motivation et son origine dans l'atténuation du chagrin. La mort sur le champ de bataille est toujours héroïque, magnifiée par les vibrants discours des dirigeants politiques. On ne parle d'ailleurs pas de "mort" mais de "sacrifice", qui est librement consenti et manifeste un sens de l'abnégation qui justifie le culte rendu. Maigre consolation face à la perte d'un être cher, cette héroïsation marquée contribue cependant à atténuer la douleur des proches. Très rarement ouvertement pacifistes, les stèles du souvenir sont tiraillées entre un patriotisme cocardier et une dimension funèbre omniprésente. Pour beaucoup, ce patriotisme est salutaire. Il faut trouver un sens à la mort de ces millions de français tombés dans les tranchées. Aussi les monuments aux morts louent-ils le sacrifice pour la Patrie et les valeurs de la République. Dans cet hommage, la réalité meurtrière du front est absente. La plupart des familles ne savent rien des derniers moments de celui ou de ceux qu'elles ont perdu. Les poilus de bronze fièrement dressés sur leur socle font penser que la mort a fauché les soldats l'arme au poing. Les postures sont improbables. A Angerville, Milly-la-Forêt et Soisy-sur-Seine, un poilu – réalisé par le sculpteur Charles-Henri Pourquet – barre, stoïque, le passage à l'ennemi. "Ils ne passeront pas !" semble t-il dire d'un air décidé. Seul un tronc d'arbre déraciné jonchant le sol rappelle les désolations de la guerre. Les soldats de pierre et de bronze en imposent. Leur silhouette et leur physionomie sont impressionnantes. Une impression d'invincibilité et de force tranquille s'en dégage. On est bien loin des visages émaciés et des corps accablés par le froid, la fatigue et la faim que l'on découvre sur les rares images animées de l'époque. Ici nulle douleur ni tristesse dans le regard, seule la détermination et la volonté d'en découdre avec l'ennemi héréditaire. A Montlhéry, le soldat en bronze surpris en train de lancer une grenade à de quoi impressionner le passant. Seuls les édifices de Ballancourt-sur-Essonne et de Méréville peuvent laisser penser que la mort et le deuil composent le quotidien des temps de guerre. A Ballancourt, le poilu victorieux réalisé par le sculpteur Emile Guillaume est représenté à demi-couché, s'appuyant sur sa main droite et criant victoire. C'est avant tout le sens du sacrifice qui est ici

glorifié. A Méréville en revanche, le sculpteur parisien Léo Laporte-Blairzy propose une mise en scène du recueillement et du deuil. On peut voir, juchée sur un piédestal, une femme drapée à l'antique brodant un rameau de laurier sur un casque de poilu. Le regard, songeur, sans doute perdu dans les souvenirs de l'être cher, exprime la dignité et le recueillement. Si nombre de monuments font preuve d'un patriotisme virulent, peu d'entre eux manifestent en revanche un esprit germanophobe et anti-allemand. Ce sentiment est toutefois explicite à Etrechy et Palaiseau, où le poilu de bronze foule au pied l'aigle impérial. La très grande majorité des édifices commémoratifs de la Grande Guerre font preuve d'un patriotisme que certains ont pu qualifier de "cocardier" fondée sur l'exaltation du sentiment victorieux. Il faut rappeler que les milliers de français restés sur les champs de bataille ne sont pas morts en vain. L'issue victorieuse de la guerre doit démontrer que le sacrifice était justifié. Dans les communes les plus aisées, la victoire prend l'allure d'effigies féminines : "Victoire ailée" à Savigny et à Montgeron, où elle prend l'apparence de la korê grecque et "France Victorieuse" à Vert-le-Grand. Les autres communes ont du se contenter de symboles plus modestes mais non moins puissants sur le plan symbolique. On retrouve l'attirail symbolique et allégorique de la statuaire commémorative : palmes, olivier, laurier, feuille de chêne et couronnes pour la gloire, l'honneur et la victoire ; croix de guerre, épées, médailles militaires, casques et autres soldats en médaillon pour l'exaltation de la bravoure, de la puissance et des valeurs guerrières ; guirlande, couronne mortuaire, urnes et flammes pour le deuil et le recueillement ; drapeaux, coqs, faisceaux de licteurs, armes de la ville et emblèmes de la République Française pour l'exaltation patriotique et républicaine.

Les monuments aux morts essonniens ne présentent aucune spécificité symbolique ou architecturale. Leur étude confirme en effet les caractéristiques mise en évidence dans de précédents ouvrages. Sur le plan architectural tout d'abord, on note une similitude des édifices sur le plan de la structure architecturale, c'est-à-dire la manière dont est organisée l'architecture générale des monuments aux morts. A l'exception des plaques commémoratives, tous les édifices étudiés se caractérisent par leur verticalité. La répétition de

ce type de structure – dit "érigé" – n'est pas sans intérêt sur le plan symbolique. Il est difficile d'y lire une symbolique phallique. Plus pertinente semble être l'hypothèse avancée par Yves Hélias, selon lequel cette constante dans la structure architecturale n'est pas un simple effet de la nécessité matérielle ou du hasard mais plutôt un effet de sens : « *à l'horizontal évocateur de la réalité physique de la mort, on substitue le vertical négateur de cette réalité, sorte d'inversion de la mort.* » Il en outre impossible de mettre en évidence un quelconque choix des municipalités dans la définition architecturale de l'hommage. Comme le souligne Jean-Jacques Becker[1], les stèles simples qui composent la très grande majorité de notre corpus sont la copie de celles que l'on trouve dans certains cimetières depuis le XVIIIe siècle. Les monuments aux morts prennent ainsi un aspect funéraire appartenant à la statuaire néoclassique et apparaissent comme la prolongation d'un style architectural préexistant. La statuaire commémorative, dérivée de la statuaire funéraire, obéit à certaines normes et utilise un langage reconnu par tous comme celui approprié à cette célébration. Il est en effet frappant de constater qu'en dépit du nombre important d'exécutants présents dans le département, les monuments aux morts adoptent peu ou prou la même structure. Cette uniformité manifeste dans les formes architecturales peut certes s'expliquer par la constitution rapide d'une industrie et d'une production sérielle des édifices commémoratifs. Mais alors comment expliquer que les entrepreneurs et artisans locaux aient à leur tour adopté une structure érigée dans la réalisation de ces monuments ? L'hommage aux morts est en réalité subordonné dans sa conception par un facteur essentiel de compréhension et d'intelligibilité. On peut ici parler d'un langage funéraire, commémoratif et mémoriel. Pour qu'il devienne un symbole actif au sein de la commune, l'édifice et le message qu'il véhicule doivent en effet être assimilés et compris par l'ensemble de la population. Le statut du monument est induit par les formes et la symbolique qu'il met en œuvre. Cette nécessaire mise en conformité avec une "grammaire commémorative" tend à expliquer la relative rareté des monuments dits "originaux". Le

[1] Becker Jean-Jacques, *La France en guerre. 1914-1918. La grande mutation*, Editions Complexe, Paris, 1988, pp. 150.

message délivré par les monuments aux morts ne saurait être altéré par une esthétique avant-gardiste étrangère à la majorité de la population. Dans ce contexte, l'obélisque sur piédestal constitue la structure architecturale dominante en Essonne. Sur les quelques 235 monuments commémoratifs recensés, on dénombre ainsi près de 136 obélisques, soit un peu moins de 58% de l'effectif global. Quarante-huit plaques ont également été répertoriées : elles représentent 20% des monuments contre 22% pour les autres types d'édifices (monuments-mur, colonnes, monuments-croix, piliers etc.). Quelque soit le modèle de monument retenu, on constate que la quasi-totalité des communes, de la plus petite à la plus grande, de la plus riche à la plus modeste, ont élevé un ou plusieurs édifices à la mémoire de leurs enfants « Morts pour la France ». Les seules localités où aucun monument n'a été recensé sont celles de Bois-Herpin, qui participe néanmoins à l'édification de celui de la commune voisine de la Forêt-Sainte-Croix, des Ulis, ville crée en 1977, et de Mauchamps[1].

L'analyse de l'implantation des monuments aux morts confirme la dichotomie qui persiste après-guerre dans la signification à donner à l'hommage. Les uns veulent un monument de gloire et de victoire, axé vers une pédagogie civico-patriotique, les autres veulent un édifice de mémoire et de recueillement, centrée autour de la commémoration des morts. Les premiers préconisent d'implanter le monument au centre du village, les seconds veulent le voir ériger au milieu des champs de repos. La plupart du temps, les municipalités ont choisi d'implanter leur monument dans le cimetière communal (40%). Les abords de l'église (22%), de la mairie (18%) et la place publique (13%) constituent également des emplacements privilégiés. D'autres ont préférer l'édifier à l'entrée du village afin de mettre en évidence l'exemple donné. L'orgueil communal est en jeu. La communauté affirme sa participation à la défense du territoire et proclame ainsi la ferveur de son patriotisme.

L'Essonne semble avoir été épargnée par les querelles – dites "de la croix" – qui ont déchiré ailleurs les conseils municipaux et la population à propos de l'apposition d'emblèmes religieux sur les monuments commémoratifs de la Grande Guerre. Peu d'édifices arborent

[1] Les communes de Bois-Herpin et de Mauchamps n'ont à déplorer aucun « Mort pour la France ».

ainsi ostensiblement des symboles religieux et on ne relève qu'un seul monument-croix dans tout le département, situé à Epinay-sous-Sénart. Des motifs de croix apparaissent toutefois sur quelques édifices. Gravé dans la pierre à Valpuiseaux ou juchant le sommet de l'obélisque comme à Fontenay-les-Briis, ce symbole religieux traduit bien le sens des valeurs chrétiennes des soldats : imitation de la foi et de la patrie. "Dieu est avec nous" scandait la propagande de

| *Répartition typologique des monuments aux morts essonniens* | | |
|---|---|---|
| Structure architecturale | Nombre de monuments | Nombre de monuments (%) |
| Plaques | 48 | 20,4 % |
| Obélisques | 136 | 57,9 % |
| Stèle plates | 7 | 3,0 % |
| Murs | 6 | 2,6 % |
| Colonnes | 4 | 1,7 % |
| Piliers | 2 | 0,9 % |
| Tombes | 1 | 0,4 % |
| Monuments composites | 8 | 3,4 % |
| Monuments-statues | 8 | 3,4 % |
| Références antiques | 5 | 2,1 % |
| Monument atypiques | 7 | 3,0 % |
| Monuments-croix | 1 | 0,4 % |
| Pyramides | 1 | 0,4 % |
| Monuments massifs | 1 | 0,4 % |

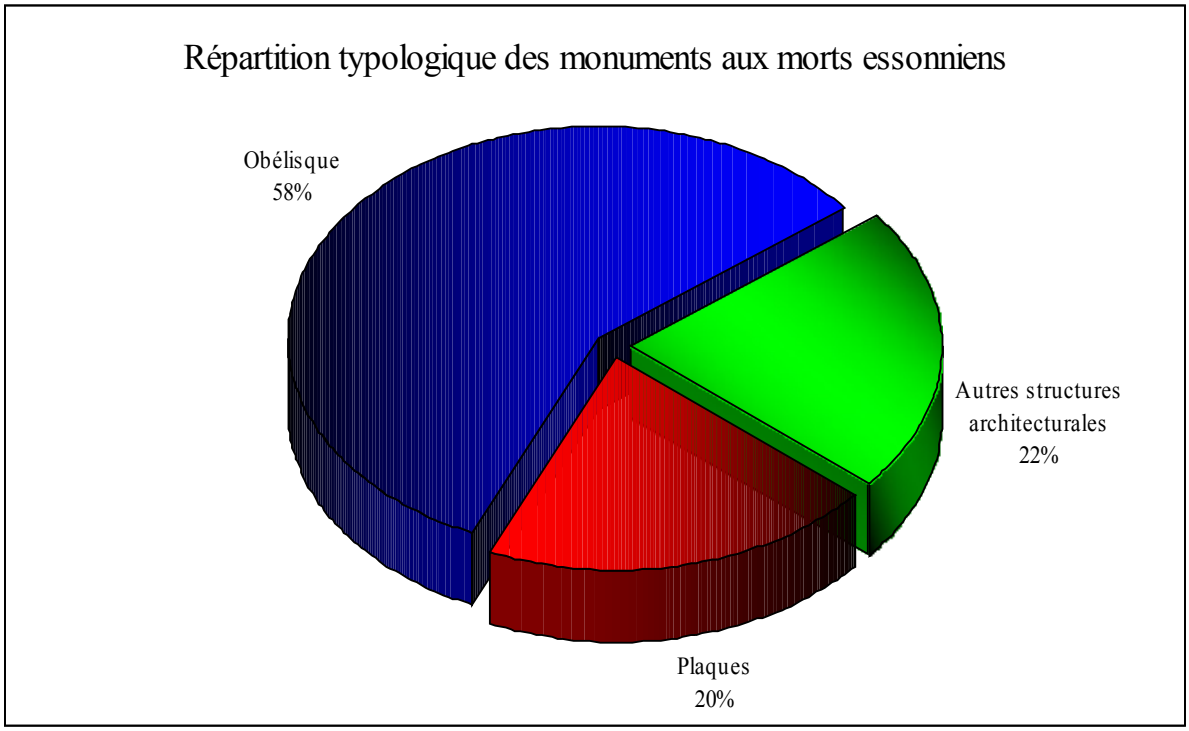


part et d'autre de la ligne de front. Croire en dieu et croire en sa patrie, remarque Stéphane Audouin-Rouzeau, est bien souvent indissociable. Cette renaissance du sentiment religieux et mystique au cours du conflit se heurte après-guerre à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat adoptée en décembre 1905 qui interdit l'apposition d'emblèmes religieux sur les monuments publics. Seuls les édifices funéraires et ceux érigés dans les cimetières sont exemptés. L'implantation dans le champ de repos apparaît pour beaucoup de conseils municipaux comme une solution de compromis. Si le cimetière est effectivement une propriété communale, il n'est en revanche pas considéré comme une place publique, ce qui autorise la représentation d'un symbole religieux sans contrevenir à la loi. Quelques croix élisent ainsi domicile sur les parois des monuments aux morts. Tantôt discrètes comme à la Ville-du-Bois, à Saint-Jean-de-Beauregard, Tigery ou Saclay, tantôt plus exubérantes comme à Boissy-sous-Saint-Yon ou Valpuiseaux. Latine la plupart du temps, elles peuvent être "tréflées" comme à la Forêt-le-Roi, "pattées" comme à Leudeville ou dites "de Saint-André" comme à la Ferte-Alais.

Quelque soit le type de monument, la richesse de son ornementation ou la noblesse de ses matériaux, les communes consentent d'importantes sommes dans leur édification. La souscription publique est le mode de financement le plus majoritairement sollicité par les municipalités, complété bien souvent par un crédit inscrit au budget additionnel. S'il est difficile de donner une estimation moyenne du coût engendré par un tel projet, on peut constater que les dépenses excédent rarement 10000 francs. Seules les communes les aisées et les plus peuplées – on pense notamment à Etampes, Savigny-sur-Orge, Méréville, Monthléry ou encore Orsay – peuvent se permettre d'investir une somme plus importante dans la réalisation de leur monument commémoratif. Le mode de financement majoritaire retenu par les conseils municipaux est en réalité à l'image de l'élan populaire qui sous-tend le phénomène commémoratif de la Grande Guerre. C'est un mouvement d'opinion publique fort qui accompagne la construction de ces pierres du souvenir. Sur ce point, le rôle incitatif joué par la loi du 25 octobre 1919 sur la commémoration et la glorification des morts pour la France et par la loi de finance du 31 juillet 1920 demeure relativement faible. Le dispositif subventionnel mise en place par l'Etat, complexe, est en définitive peu généreux. Le montant des dépenses couvert par les subventions excède rarement 5% de la dépense globale. Ce sont donc bien les communes en tant que communautés d'habitants qui, par le biais de la souscription publique, prennent en charge la commémoration de leurs morts et l'édification des monuments. Comme le souligne très justement Antoine Prost, ceux-ci sont donc, « *plus qu'un hommage de l'Etat ou de la Nation, un mémorial dressé par l'ensemble des citoyens.* »
Aussi nombreux soient-ils, les monuments aux morts de la Grande Guerre ne nous éclairent que partiellement sur l'histoire d'un conflit dont on se représente mal la réalité. Ainsi, que peut-on voir au sommet des piédestaux et des socles ? Des poilus aux postures improbables, souvent à l'assaut, plus rarement blessés, des allégories exaltées surgissant de nulle part. Adroitement ou maladroitement, tous veulent déguiser la mort, la transformer et la sublimer. Il s'agit de commémorer et de glorifier la mémoire des morts de la guerre, non d'exposer une quelconque vérité. D'ailleurs, les contemporains ne connaissent que trop bien la réalité

meurtrière des champs de batailles. Nul besoin n'est de leur rappeler par des sculptures morbides ou par des compositions où la mort se donne en spectacle. Jean-Jacques Becker fait ainsi remarquer que la mort n'est presque jamais représentée dans son implacable solitude. Cela aurait été, note t-il, insupportable pour les survivants : « *les héros sont des fils, des pères, avant d'être des morts ; ils sont des vivants jusque dans leur mort. Ce sont des femmes ou des enfants qui viennent clamer l'horreur de la mort par la guerre, à la guerre, et non des soldats tués*.» Lorsque les conseils municipaux décident d'ériger un monument à la mémoire des enfants de leur commune « Morts pour la France », ce n'est pas la mémoire du conflit qu'ils veulent pérenniser à travers les âges mais celle des morts. Ici nulle préoccupation d'ordre historique : l'attention est exclusivement portée à la perpétuation du souvenir glorieux et héroïque de "ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour la France".

A l'inverse, l'histoire – en contribuant à la mise en lumière d'une réalité "froide" et concrète – participe d'un processus d'objectivation de la mémoire qui, paradoxalement, peut conduire à l'abstraction du conflit dans l'imaginaire collectif. Par son approche rationnelle et raisonnée, la discipline historique tend en effet à extirper son objet, en l'occurrence la grande guerre, des croyances établies au fil du temps autour de cet objet. La Grande Guerre est ainsi devenue la "première guerre mondiale", le "premier conflit moderne", une "guerre totale". On rappelle certes les pertes inestimables qu'elle a occasionnées, mais en devenant un objet d'histoire, la guerre perd progressivement son aspect mémoriel et tragique. Classée, disséquée, expliquée en long et en large, l'événement a perdu son impact dans l'imagerie populaire. Elle n'est plus cette Grande Guerre expliquée avec force détails aussi tragiques qu'héroïques qui faisaient redouter sa reproduction. Le « *Plus jamais ça* » exprimé par maints monuments était consécutif d'une réalité vécue par les combattants sur les champs de bataille. Il s'était propagé à l'ensemble de la population par le deuil et les sombres récits de guerre. A l'aune de cette réalité vécue, véhiculée et transformée au fil des interlocuteurs et du temps, une représentation de la guerre se met en place. Elle n'est pas histoire. Elle est mémoire. C'est-à-dire l'altération et la déviance d'une réalité. La mémoire est sélective et subjective. Elle a retenu de la guerre

l'essentiel : l'horreur. Tous ses discours sont orientés vers son expression et sa restitution. On use pour ce faire de tous les moyens possibles. Qu'importe en fin de compte la réalité, la vérité, l'authentique ou le tangible. L'horreur et souffrance ne sont du reste pas une réalité mais des sentiments éprouvés à partir d'une réalité. La conscience alors unanimement partagée de l'horreur et de la vanité de la guerre suffisent à justifier l'érection des monuments aux morts. Nul besoin n'est de compter les morts, d'exhumer les récits atroces des poilus agonisants dans les tranchés, de donner à voir les figures mutilés des gueules-cassés. Les monuments aux morts reposent sur l'idée simple que la guerre a été une boucherie sans nom. Au fil du temps, cette peur populaire – exprimée le plus surement par le « plus jamais ça » – s'est transmise par le biais des récits plus ou moins réalistes mais dont la teneur tragique trouvait confirmation dans les longues listes nécrologiques gravées sur les monuments aux morts. Dés l'après-guerre s'est ainsi constituée une vision imagée de la guerre, centrée autour de quelques scènes symboliques au premier rang desquelles figure le poilu empêtré dans la boue des champs de bataille. La Grande Guerre a été un traumatisme pour l'ensemble de la population. Un traumatisme qui survit dans le temps à travers la mémoire populaire de la guerre. Cette mémoire, aussi déformée soit-elle, empêche en quelque sorte la cautérisation de la plaie et veut rappeler à chacun – par le biais paradoxalement de son amplification et de sa déformation– la réalité de la guerre ; c'est-à-dire la mort et la souffrance. Elle veut ainsi agir comme une mise en garde face à d'éventuelles velléités guerrières ou bellicistes. L'imaginaire collectif de la Grande Guerre ne correspond pas nécessairement à une réalité ou à une vérité. Ce n'est du reste sans doute pas sa finalité. La mémoire de la Grande Guerre est en effet articulée à partir d'images-force, de traits saillants de l'histoire dans laquelle elle puise son renouvellement ou plutôt le renforcement de ces images. Elle s'inscrit inconsciemment comme une forme de vérité parallèle à l'histoire. Qui pourrait nier d'ailleurs que la guerre a été un carnage ? S'il y a en effet indubitablement une forme de vérité dans la mémoire de la Grande Guerre véhiculée par les monuments aux morts, elle n'est cependant que relative. Si, à

l'instar de l'histoire, la mémoire s'alimente d'événements avérés[1], sa posture vis-à-vis de ces événements diverge en revanche de celle de l'histoire. A la posture de restitution et de compréhension, elle préfère ainsi l'expression et ressenti.

Malgré leurs divergences manifestes, l'histoire et la mémoire ne sont pas nécessairement antinomiques ou contradictoires. La mémoire, matérialisée en l'espèce par les monuments aux morts, a le mérite de fournir une image de la Grande Guerre. L'on peut objecter que cette représentation de la guerre est biaisée par le patriotisme cocardier qui l'accompagne. Pourtant, en faisant appel à des ressorts psychologiques et émotionnels forts, partagés et reconnus comme tel par la majorité de la population, la mémoire contribue – pour un temps tout au moins – à perpétuer une vision salutaire de la guerre centrée sur les pertes subies en vie humaine. Cette mémoire apparaît donc comme la combinaison de deux éléments. L'un est matériel : il s'agit du monument. L'autre est abstrait : il s'agit de l'expérience de la guerre. L'interactivité entre ces deux facteurs aboutit à la constitution d'une mémoire dont la pérennité est étroitement liée à la connaissance d'une réalité vécue ou partagée ; celle de la guerre. Or, près de 90 ans après l'armistice, c'est tout un pan de la signification des monuments aux morts qui nous échappe. En effet, plus aucune réalité ne vient aujourd'hui expliquer le sens de ce patriotisme à outrance qui envahit partout les pierres du souvenir. Le passant ne voit plus aujourd'hui que des statuts et des symboles patriotiques grossiers, voir abêtissants, dont le sens premier serait de masquer la réalité de la guerre. La nature des monuments aux morts est pourtant plus complexe. Ce que l'on interprète aujourd'hui comme une altération de la vérité ne peut être véritablement compris que dans le contexte de la guerre et de l'immédiat après-guerre. La sublimation de la mort que les édifices commémoratifs mettent en scène ne peut en effet être dissociée de la nature même du conflit. Il ne faut pas oublier que les monuments aux morts sont pour la plupart des cénotaphes ; ce sont donc des édifices intrinsèquement funéraires. Ils doivent permettre la réalisation du travail de deuil. A

[1] Le substrat est en réalité quelque peu différent. L'histoire s'appuie sur des faits tandis que la mémoire se nourrit des sentiments et des opinions formulés et exprimés sur ces mêmes faits.

ce titre, ils s'emploient à atténuer la douleur des proches en présentant l'image d'une mort, non pas douce comme on l'espère en temps de paix, mais "héroïque" et "glorieuse". C'est ainsi un contresens d'analyser les monuments aux morts en dehors de leur contexte, pris dans leur seul matérialité. Comme tous les objets historiques, ils sont la production *hic et nunc* d'une époque, dont la signification nous est donnée tout autant par leur structure architecturale et ornementale que par leur articulation avec un ensemble de valeurs propre à une époque et une société données.

Les monuments aux morts, pris dans leur seule matérialité, ne révèlent ainsi qu'un aspect infime de la commémoration des morts de la guerre. Ces pierres du souvenir sont en effet les supports d'un langage et d'un discours articulés et composés par de multiples unités significatives. Elles délivrent un message qui emprunte des normes de langages spécifiques, relevant de l'implicite et de l'explicite, de l'allégorique et du métaphorique. A la typologie architecturale se superpose ainsi une typologie sémantique dont les contours sont dessinés en premier lieu par la localisation du monument dans l'espace communal, mais également par le type et la combinaison des symboles et éléments de décor, les inscriptions dédicatoires ainsi que les listes nominatives. Ce pan de l'étude des monuments aux morts de notre échantillon n'a malheureusement pu être réalisé et reste ouvert à de plus larges prospections.

# Vocabulaire architectural à l'usage d'une étude des monuments aux morts de la Grande guerre

*Bibliographie indicative* :

Ministère des affaires culturelles, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique. Vocabulaire de l'architecture*. Imprimerie nationale, Paris, 1972.

Ministère de la culture et de la communication, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique. La sculpture*, Imprimerie nationale, Paris, 1978.

## Index alphabétique

# A

Acrotère : - piédestal placé au sommet ou à l'extrémité d'un fronton pour recevoir une statue, un ornement ; cet ornement.

- Amortissement placé à la naissance et au faite des rampants d'un fronton ou d'un pignon, généralement formé d'un socle et d'un motif ornemental.

- Socle parfois disposé à chacune des extrémités et au sommet d'un fronton ou d'un pignon, et portant en général un ornement ; cet ornement[1].

Amortissement : Elément décoratif placé au sommet d'une élévation ou d'une partie d'une élévation et marquant par son volume la terminaison de la ligne verticale de composition qui passe par son axe. Cette ligne n'est parfois matérialisée que par l'amortissement ; mais l'amortissement est souvent placé à l'aplomb ou au somment d'un membre vertical qu'il surmonte ou qu'il couronne.

[1] Dictionnaire « Petit Larousse 2003 ».

Architrave : Linteau ou plate-bande portant sur des supports verticaux. L'architrave est généralement comprise dans un entablement dont elle constitue la partie inferieure : sa modénature est alors en rapport avec l'ordre. Aussi, par extension, l'architrave peut n'être qu'une partie, sans fonction de couvrement, comprise dans un entablement décoratif.

Arc : membre architectonique franchissant un espace un espace en dessinant une ou plusieurs courbes. Si l'on ne peut pas véritablement parler d'arcs dans le cas des monuments aux morts, il peut être utile d'en connaître quelques formes dans la description de certains édifices commémoratifs.

*Les différents types d'arcs*

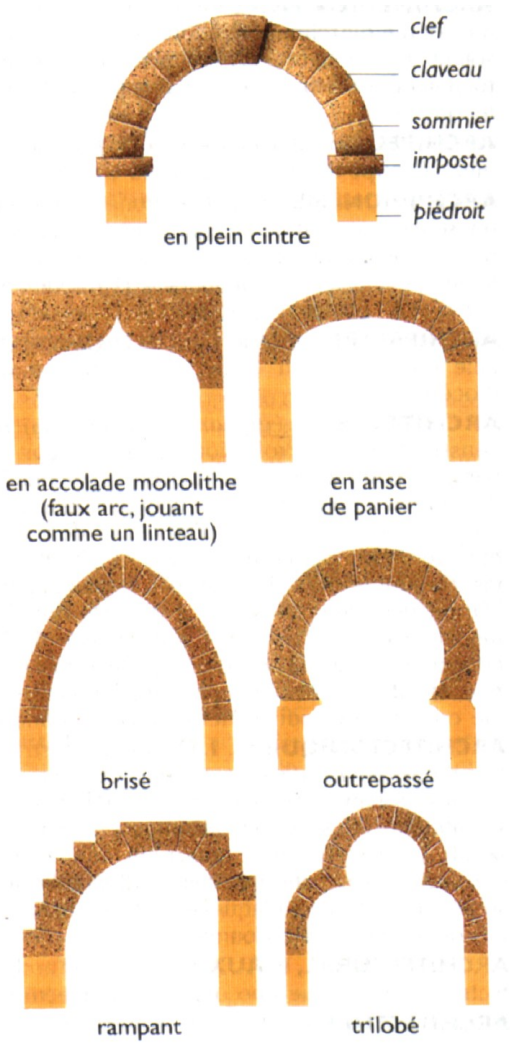


# B

Bas-relief : Relief dont les différentes formes en saillie, qui adhérent ou non à un fond plat, convexe ou concave, représente moins de la moitié du volume réel d'un corps ou d'un objet.

Buste : En sculpture, représentation en ronde-bosse de la partie supérieure du corps humain incluant une ou plusieurs têtes, le cou, une portion variable des épaules, des bras, de la poitrine et de l'estomac. Les bustes peuvent entrer dans la composition de monuments

commémoratifs ou funéraires ou contribuer à la décoration extérieure ou intérieure d'un édifice (Reprendre la définition pp.510).

# C

Cénotaphe : Monument élevé à la mémoire d'un mort dans un lieu oû ne se trouve pas le corps.

Cippes : petite stèle funéraire ou votive[1], en forme de colonne courte ou de pilier quadrangulaire, toujours ornée d'une inscription.

Colonne monumentale, pilier monumental : Colonne ou pilier isolé constituant un monument (voir "ordre architectonique").

Corniche : - partie supérieure de l'entablement. Par extension ornement saillant.

- couronnement allongé d'un entablement, d'un piédestal, d'une élévation, d'un morceau d'élévation etc. formé de moulures en surplomb les unes sur les autres.

Couronnement : Elément décoratif formant le faite horizontal ou le sommet pyramidé d'une élévation ou d'une partie d'élévation. Certains couronnements sont des ensembles complexes d'éléments qui se couronnent les uns les autres. Ne pas confondre le couronnement avec l'amortissement. Cependant, les couronnements pyramidés très développés en hauteur peuvent aussi servir d'amortissement.

[1] Fait ou offert en vertu d'un vœu.

Croix : de nombreuses croix ornent et surmontent les monuments aux morts, en voici quelques exemples.

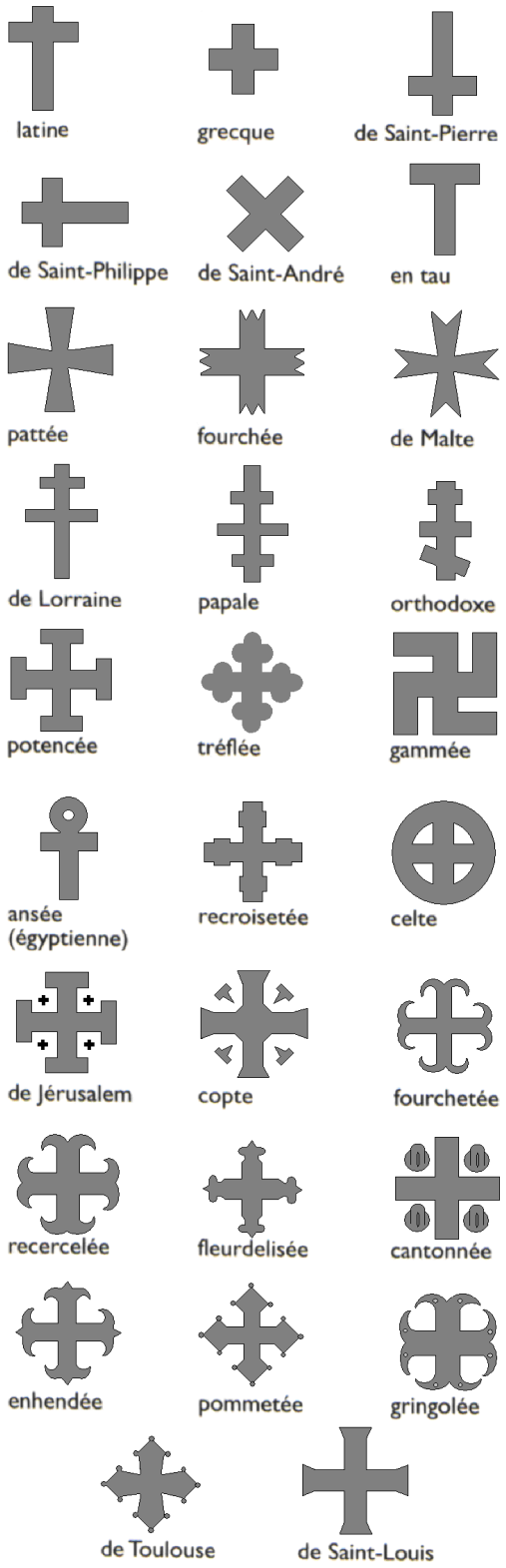

# D

Dé : Partie d'un piédestal en forme de cube. Pierre taillée cubique.

Décorations. De nombreuses décorations ornent ou surmontent les monuments aux morts de la Grande Guerre. On en dénombre trois : la médaille de la croix de guerre, la médaille militaire, et, plus rarement, la croix de la légion d'honneur.

Dessinée par le sculpteur Paul-Albert Bartholomé, la croix de guerre est instituée par la loi du 8 avril 1915. Elle est constituée de quatre branches en bronze florentin lui donnant un profil de croix de Malte. Elle est traversée dans les parties intermédiaires par deux épées croisées. Une République en bonnet phrygien orné d'une couronne de laurier est représentée sur l'avers de la croix, accompagnée par la légende "*République Française*". Le revers de la médaille comporte à l'origine la date « *1914-1915* ». Cette inscription sera modifiée par suite de l'extension du conflit. Elle porte ainsi successivement la date « *1914-1916* », « *1914-1917* » et « *1914-1918* ». Le ruban de la médaille, vert et orné de liserais rouges à chaque bord, compte cinq branches rouge verticales de 1,5 mm de large. A l'origine, ce ruban est celui de la médaille de Saint-Hélène, crée en 1857 par Napoléon III pour récompenser les anciens soldats des campagnes de 1792 à 1815. La croix de guerre apparaît comme la combinaison de symboles patriotiques, militaires et religieux. Considérée comme un symbole unique, elle évoque la valeur exceptionnelle des victimes, la beauté du sacrifice et constitue une exaltation de l'effort guerrier et des valeurs militaires.

La médaille militaire est une décoration française, instituée le 22 janvier 1852 par Louis-

Napoléon Bonaparte pour récompenser les militaires ou assimilés, non-officiers. Quatre modèles se sont succèdes au cours du temps : le modèle Présidence, le modèle second Empire, le modèle troisième République – qui nous intéresse ici – et le modèle quatrième République. Elle se compose d'une couronne de laurier qui entoure un médaillon d'or au centre duquel figure l'effigie de la République entourée d'un cercle d'émail bleu où est inscrit la légende "*République Française*". Au revers, la médaille porte la devise "*Valeur et Discipline*", inscrite au centre d'un médaillon en or entouré d'un cercle bleu. Les feuilles et les boutons de laurier sont noués par deux rubans. Le ruban, d'une largeur de 36 mm, est jaune, bordé de chaque coté par un liseré vert de 6mm. Il est inspiré du ruban de l'Ordre de la Couronne de Fer crée le 5 juin 1805 par Napoléon Bonaparte. La symbolique associée à la médaille militaire est identique à celle de la croix de guerre : exaltation de la valeur guerrière et mise en exergue de l'action militaire.

La croix de la légion d'honneur est une étoile à cinq rayons doubles émaillés de blanc dont les

pointes, au nombre de dix, sont boutonnées. Les rayons sont reliés par une couronne, d'argent ou de vermeil suivant le grade, émaillée de vert et composée de feuilles de chêne et de laurier, et dont les extrémités inferieures, entrecroisées, sont attachés par un nœud. Le centre de l'étoile présente un médaillon en or où figure l'effigie de la République, entourée d'un cercle bleu, portant la légende "*République Française - 1870*". L'étoile est suspendue à une couronne ovale émaillée de vert et composée de feuille de chêne et de laurier. Au revers, le médaillon porte deux drapeaux tricolores ainsi que l'inscription "*Honneur et Patrie*" et la date de création de l'ordre : « *29 floréal An X* ». Le ruban de la médaille est rouge vif.

Demi-relief : Relief dont les différentes formes en saillie, qui adhèrent ou non à un fond plat, convexe ou concave, représente environ la moitié du volume réel d'un corps ou d'un objet.

# E

Edicule : Tout couronnement imitant une petite construction.

Entablement : Couronnement horizontal d'une ordonnance d'architecture comprenant une corniche, qui couronne elle-même une frise, une architrave, éventuellement l'une et l'autre (voir croquis page suivante).

# F

Fanal : édicule portant une lanterne.

Frise : - Bande horizontale ayant vocation pour recevoir un décor. Par extension, suite d'ornements en bande horizontale. - Partie de l'entablement comprise entre l'architrave et la corniche.

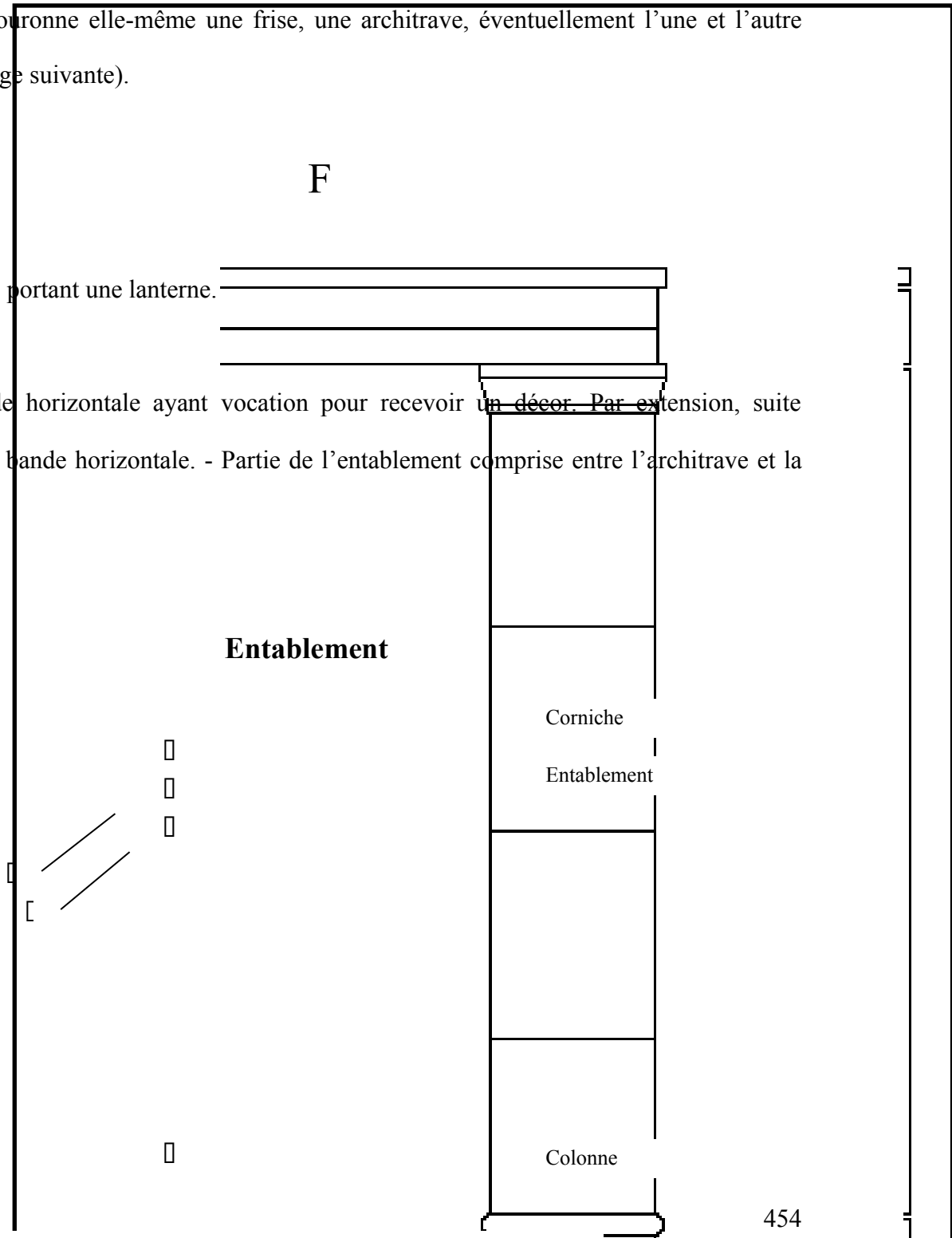


454

: frise, : architrave, :abaque (tailloir), : échine ou corbeille, : annelet ou astragale, : tambour, : scotie, : tore.

Fronton : - Couronnement pyramidé à tympan[1] et cadre mouluré. Le fronton est théoriquement triangulaire. Ne pas confondre le fronton, qui n'est qu'un décor, avec le pignon.

- Couronnement d'une façade, de forme triangulaire ou arquée sur base horizontale, plus large que haut et fait d'un tympan qu'entoure un cadre mouluré.

[1] Surface comprise entre le linteau et les deux rampants ou l'arc d'un fronton.

Frontispice : façade principale d'un édifice.

# G

Galvanoplastie : procédé consistant à déposer par électrolyse une couche de métal sur un support, métallique ou non, pour le recouvrir.

# H

Haut-relief : - Relief dont les différentes formes en saillie, qui adhèrent ou non à un fond plat, convexe ou concave, représente plus de la moitié du volume réel d'un corps ou d'un objet sans excéder les trois quarts de son volume. Le haut relief se rapproche de la ronde-bosse, mais ne doit pas être confondu avec celle-ci.

- Relief dont les figures sont en forte saillie, presque indépendantes du fond.

# L

Lanterne des morts : Edicule creux servant de fanal dans les cimetières.

Lauré : couronné de lauriers.

# M

Martyrologue : Liste des victimes d'une cause. Ex. Le martyrologue de la résistance.

Mausolée : - Monument funéraire de grandes dimensions, à l'architecture somptueuse.

- Monument funéraire ayant les dimensions d'un bâtiment, construit pour recevoir une ou plusieurs tombes.

# O

Obélisque : -Monolithe quadrangulaire en forme d'aiguille surmontée d'une petite pyramide.

-Monument en forme de pyramide élancée, habituellement terminée par un amortissement qui remplace la pointe trop fragile que formerait la rencontre des faces : cet amortissement est généralement un pyramidion ou petite pyramide. L'obélisque se distingue de la pyramide par sa hauteur qui est supérieure à trois fois la moitié de sa base.

Stèle : Monument monolithe (obélisque, colonne tronquée, pierre plate dressée, etc.) portant, le plus souvent, une inscription ou une représentation figurée[1].

Ossuaire : Construction ou sont réunis les ossements d'un cimetière, exhumés pour créer de nouvelles tombes.

Ordre architectonique : chacun des styles de construction de l'architecture antique (grecque et romaine), caractérisés par la structure et la décoration des colonnes, des chapiteaux et des entablements.

# P

Piédestal : - support élevé formant le socle d'une statue, d'un vase etc.

[1] Ministère des affaires culturelles, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique. Vocabulaire de l'architecture*, Imprimerie nationale, Paris, 1972. pp. 149.

- Socle formé d'une base[1], d'un dé et d'une corniche et ayant entre la moitié et le quart de la colonne ou du pilastre qu'il porte. Il peut être engagé dans un mur ou dans un stylobate[2]. Sa mouluration varie avec les ordres. Il est habituellement de plan carré.

- Socle d'une colonne, d'une statue, d'un vase décoratif, composé d'une base, d'un dé et d'une corniche.

*Les ordres architectoniques*

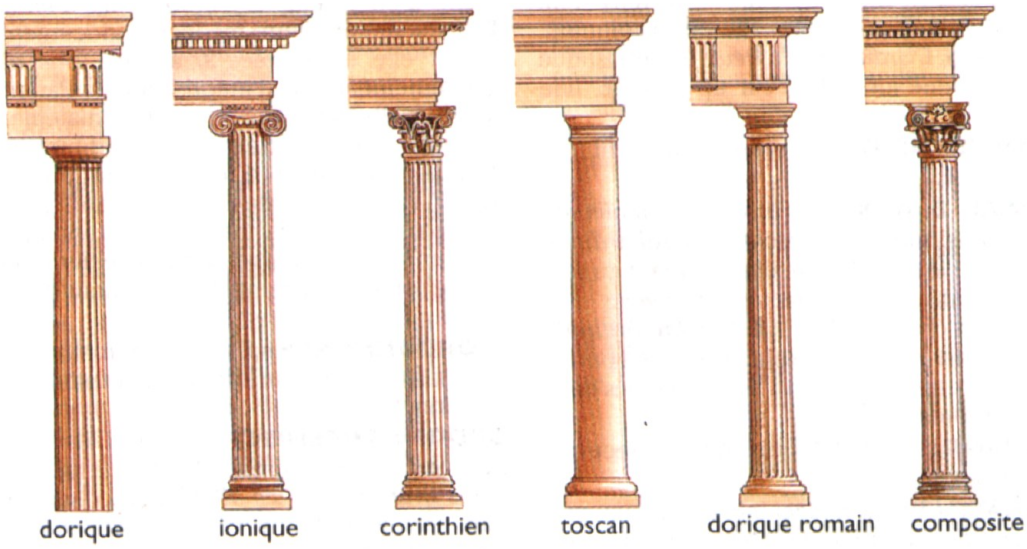


*Ordre. Détail d'une colonne corinthienne*

[1] Base ; Pied d'un support vertical, formé habituellement d'un corps de moulures et d'une plinthe.
[2] Stylobate : soubassement portant une colonnade et, par extension, une ordonnance de pilastres.

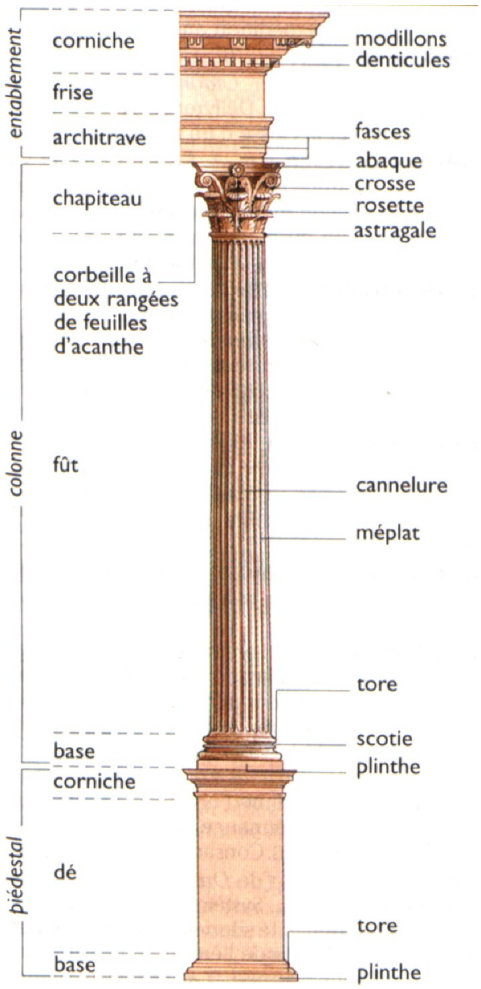


Pilastre : pilier adossé à un mur ou engagé dans celui-ci.

Pinacle : amortissement élancé se terminant en forme de cône ou de pyramide effilés.

Plinthe : La plinthe est une assise inferieure carrée, polygonale etc., non moulurée.

Pot à feu : amortissement en forme de vase surmonté d'une flamme.

Pyramide : monument en forme de polyèdre à base polygonale et à faces triangulaires tendant à un sommet commun. En architecture, la pyramide a, par définition, une base quadrangulaire. Sa hauteur est inferieure à trois fois la moitié de sa base[1].

Pyramidion : - petite pyramide (située au sommet de l'obélisque).

- couronnement pyramidal d'un obélisque.

# R

Ronde-bosse : Sculpture en plein relief, qui représente le sujet sous ses trois dimensions, et dont le volume correspond au moins au trois quarts du volume réel d'un corps ou d'un objet. La ronde-bosse, contrairement à la plupart des reliefs, n'a jamais de fond.

# S

Statuaire : Art d'exécuter des statues. La statuaire est l'art par excellence de sculpter en ronde-bosse la forme humaine et animale, à l'aide de tous les procédés propres à la sculpture[2].

Socle : - Base (soubassement, massif, pierre taillée) sur laquelle repose un édifice.

- Massif surélevant un support, un groupe de supports jumelés, une statue etc. Ne pas confondre le socle avec la plinthe.

- Base d'objet divers, ou massif relevant une statue, une colonne, etc. Continu, c'est un soubassement ; mouluré c'est un piédestal.

[1] Ministère des affaires culturelles, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Principes d'analyse scientifique. Vocabulaire de l'architecture*, Imprimerie nationale, Paris, 1972. pp.149.

[2] Ministère de la culture et de la communication, *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. La sculpture. Méthode et vocabulaire. Principes d'analyse scientifique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1978.

# T

Tombeau : Monument élevé à la mémoire d'un mort dans le lieu même ou se trouve sa tombe et de préférence au dessus de celle-ci.

Trophée : Monument élevé en commémoration d'une victoire et portant la représentation des dépouilles des vaincus.